This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Bt from Day's

259029 e. 7

DOCUMENTS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES BIBLIOTHÈQUES

EN BELGIQUE.

Imprimé à cent-cinquante exemplaires.

IMP. DE C. ANNOOT-BRAECKMAN.

Tiré d'un Ms. de la Biblioth. de Gand.

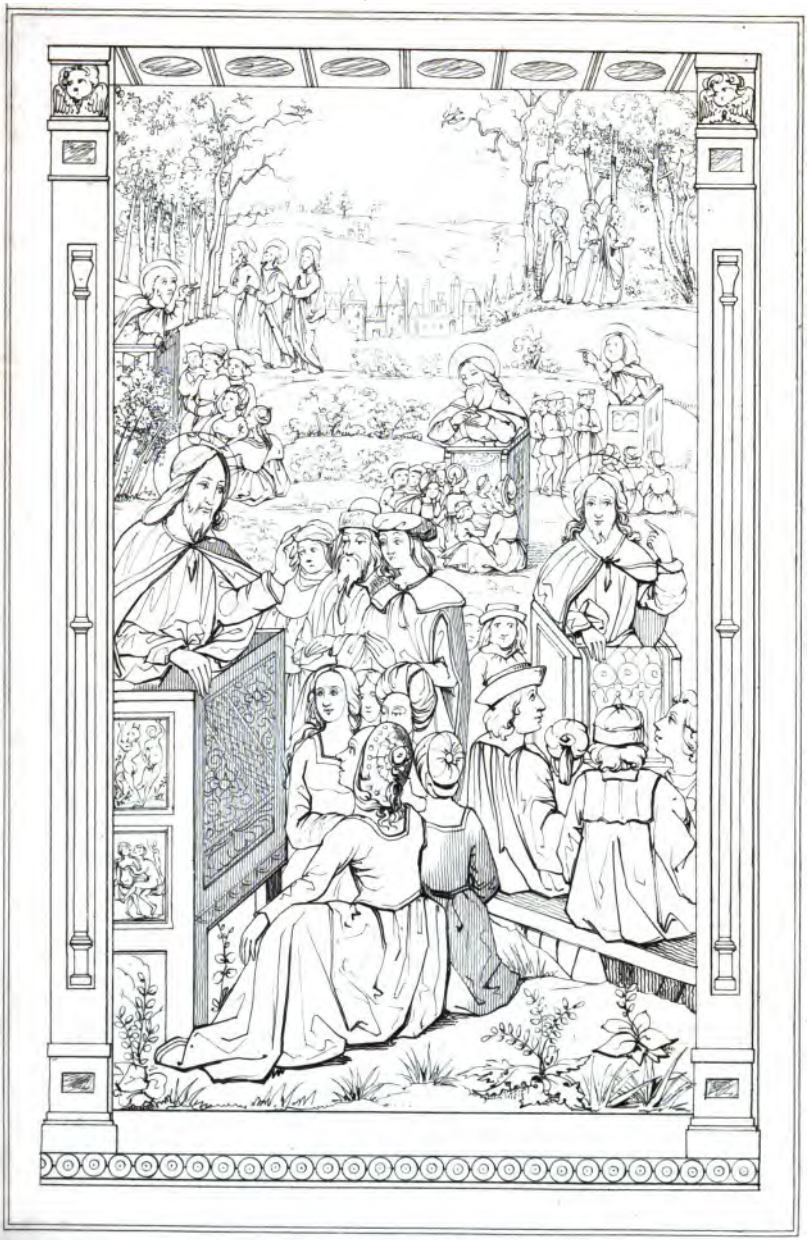

CH. ONGHENA SC.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DES BIBLIOTHÈQUES

EN BELGIQUE

ET DE LEURS

PRINCIPALES CURIOSITÉS LITTÉRAIRES;

Publiés par Aug. Voisin,

Conservateur de la Bibliothèque de l'Université de Gand, Correspondant de l'Académie Royale des sciences et belles lettres de Bruxelles, etc.

GAND,

CHEZ C. ANNOOT-BRAECKMAN, IMPRIMEUR,

Marché aux Grains.

PARIS. — TECHENER. Editeur-Libraire. | BONN. — MARCUS. Editeur-Libraire.

1840.

BODLEIAN
P
14 MAR 1962
LIBRARY

A

M. Charles Nodier,

Conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris,

Membre de l'Institut, etc., etc.

Hommage de reconnaissance et du plus tendre attachement,

A. VOISIN.

Quoiqu'il ne soit plus guère d'usage de faire et encore moins de lire une préface, nous désirons exposer l'origine et le but de cette publication.

Depuis plusieurs années nous nous étions occupé de longues recherches sur les anciennes bibliothèques de la Belgique, dont quelques unes remontent au XIe siècle et dans lesquelles nos ayeux avaient amassé d'âge en âge et conservé religieusement les

productions du génie de tous les temps, jusqu'à l'époque où ces trésors bibliographiques furent dispersés par la main du vandalisme révolutionnaire. Ces recherches, jointes à la statistique de l'état actuel de nos dépôts littéraires, devaient paraître sous le titre d'*Histoire des bibliothèques anciennes et modernes de la Belgique*. Le besoin de nouvelles investigations et d'études plus approfondies sur nos anciennes collections bibliographiques, ainsi que d'autres occupations nombreuses nous ont fait ajourner notre premier projet et nous ont forcé à ne nous occuper pour le moment que des bibliothèques actuelles.

Jusqu'à présent nos dépôts publics ont été en général fort mal connus par les écrivains étrangers et encore plus mal jugés. On a donc essayé de remplir cette lacune dans l'histoire de nos institutions littéraires et scientifiques. Ainsi, faire apprécier ces établissements si éminemment utiles et qui donnent la mesure de l'instruction, soit d'une localité soit d'un pays, réunir dans un travail uniforme l'historique de leur formation et de leurs diverses vicissitudes, donner une statistique exacte de leur état actuel, mettre au jour les dilapidations qu'ils ont essuyées, afin de prévenir le retour, s'il est possible, d'un mal aussi honteux et qui cause souvent à la science des pertes irréparables, appeler sur ces institutions l'attention des hommes les plus

à même par leurs fonctions de les doter avec munificence, comme dans les autres pays, tel est le but de cette modeste publication.

Quelques erreurs, inséparables d'un semblable travail, se seront probablement glissées dans ces recherches, soit par notre animadvertance, soit, quand nous n'avons pu voir personnellement, par suite des renseignements qu'on nous aura fournis, quoique nous ne nous soyons adressé qu'à des hommes à même d'être bien informés Nous nous ferons un devoir de les redresser, aussitôt qu'elles seront signalées, et le public y gagnera.

Nous avons inséré parmi les documents que nous avons recueillis et mis en ordre l'excellente *Notice sur la bibliothèque de Mons,* par feu notre ami Charles Delecourt, enlevé hélas! sitôt et si cruellement à la science et à sa patrie! Huit jours avant sa mort, alors qu'il était si plein d'existence et d'avenir, il nous avait promis de nous donner sa *Notice* avec la faculté d'en faire tel usage que nous jugerions convenable. Son frère, M. N. Delecourt, juge au tribunal de 1re instance à Bruxelles, ayant obtenu pour nous ce travail, de la régence de Mons, nous l'avons trouvé si consciencieux, si intéressant et si complet, que nous nous sommes décidé, après en avoir reçu l'autorisation, à le publier en entier

sous le nom de celui qui en était l'auteur : il aurait répugné à notre délicatesse de nous contenter de puiser des renseignements dans des recherches, fruits du long travail de notre ami. Le seul changement que nous nous soyons permis, a été de placer à la tête de nos *documents* l'espèce d'introduction dans laquelle M. Delecourt esquisse l'historique, depuis 1789, des lois sur les bibliothèques de France et de notre pays : quant à sa *Notice*, elle occupe sa place naturelle, d'après le plan que nous nous sommes tracé. Il sera du reste tiré quarante exemplaires à part du travail précieux de notre ami.

M. Ch.-J.-B.-J. Delecourt, avocat, conseiller communal à Mons, membre de l'administration des hospices civils, de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut et de celle des Bibliophiles Belges, président de l'école de musique, etc., etc., est décédé à Mons, sa ville natale, le 4 Juin 1839, à l'âge de 31 ans. Un de ses nombreux amis (M. Camille Wins) a publié, dans cette ville, chez le libraire Em. Hoyois, une notice biographique dans laquelle sont rappelés tous les travaux littéraires de ce jeune et savant magistrat, qui avait déjà rendu d'importants services à sa patrie. Voici d'autres renseignements sur ses travaux inédits.

Feu M. Ch. Delecourt a laissé en manuscrit un rapport remarquable, fait par lui, à l'administration des hospices, sur le mont-de-piété. Ce rapport est

une histoire complète des monts-de-piété dans les différents états de l'Europe et surtout en Belgique. Ce beau travail sera imprimé sous peu par les soins du frère de l'auteur, M. le juge N. Delecourt.

Il a laissé aussi d'autres travaux inachevés que M. son frère se propose également de continuer : 1° Une notice sur le comte de St. Génois, presque terminée. 2° Une introduction à la Pasinomie ou histoire du pouvoir législatif, de la confection, de la promulgation et de la publication des lois en Belgique, pendant l'époque de sa réunion avec la France, formant un gros vol. in-8. 3° Une histoire de l'invasion en Belgique, en 1792 et 1794 : la rédaction de ce dernier ouvrage est peu avancée, mais beaucoup de matériaux en sont déjà rassemblés.

INTRODUCTION.

—

L'assemblée constituante, en décrétant la suppression des communautés religieuses qui avaient si longtemps conservé le dépôt de nos richesses littéraires, prit des mesures pour empêcher que leurs collections ne fussent perdues pour la science.

Dès l'année 1789, elle avait statué, par un décret du 14-27 Novembre, que tous les monastères et chapitres où il existait des bibliothèques et des archives, seraient tenus de déposer aux greffes des juges royaux ou des municipalités les plus voisines, les états et catalogues de leurs livres et manuscrits, dont le décret les constituait provi-

soirement gardiens [1]; cette espèce de mesure conservatoire n'ayant pas été exécutée, un second décret du 20-26 Mars 1790, avait chargé les officiers municipaux de se transporter dans toutes les maisons religieuses de leur territoire, pour y dresser l'inventaire des bibliothèques, livres, manuscrits et médailles, en laissant toujours le tout sous la garde et à la disposition des religieux [2].

Lorsque ces établissements furent définitivement supprimés, leur mobilier dut être vendu, de même que toutes leurs autres propriétés; mais le décret du 23-28 Octobre, Novembre 1790, qui ordonna cette vente, en excepta les bibliothèques, ainsi que tous les objets d'art et de science, et chargea les administrations départementales d'en former des catalogues.

Le corps législatif se réservait de statuer ultérieurement, après avoir entendu les observations des administrations locales et départementales, sur la destination à donner à ces objets [3].

L'assemblée législative trouva le travail de la confection des catalogues commencé, et se borna à décréter qu'il serait continué sans interruption [4].

En procédant à la vente du mobilier national, provenant des émigrés, on trouva également des collections scientifiques et littéraires d'une grande valeur, qu'il im-

(1) *Pasinomie* I. 58.

(2) Ibid. 125.

(3) Décret du 23-28 Octobre, Novembre 1790, titre III, art. 2 et 3. — *Pasinomie* I. 433. — Voir aussi le décret du 9-19 Janvier 1791, qui enjoint aux municipalités d'exécuter sans délai les commissions qui leur seront délivrées par les directoires du district, relativement à la confection des catalogues. — *Pasinomie* II. 148.

(4) Décrets du 2-4 Janvier et du 8-15 Février 1792. — *Pasinomie* II. 1 et 22.

portait de conserver. La convention nationale ordonna de sursoir à la vente de ses collections et chargea son comité d'instruction publique de présenter un projet de loi générale pour leur conservation (1).

Les cabinets, musées, bibliothèques et autres monuments des sciences et des arts, dépendants des academies et sociétés littéraires, patentées ou dotées par la nation, furent de même placés sous la surveillance des autorités constituées. Le décret du 8-14 Août 1799, qui supprima ces sociétés, annonça qu'il serait disposé de leurs collections en faveur des établissements d'instruction publique (2).

La convention statua enfin sur le sort des bibliothèques et autres dépôts d'objets d'art ou de science, provenant des corporations supprimées, des émigrés et des sociétés littéraires; elle ordonna, par décret du 8-24 Pluviose an II, qu'ils seraient distribués entre tous les districts de la république, afin de fonder, dans chacun de leurs chefs-lieux, une *bibliothèque publique*, entretenue aux frais de l'état et placée sous l'administration des corps munipaux. Les directoires de district furent chargés de choisir, parmi les édifices nationaux, situés dans leur arrondissement respectif, un emplacement convenable pour y établir les bibliothèques publiques, et de faire procéder à la confection des catalogues, conformément aux instructions qui leur furent envoyées en même temps. Quant aux collections semblables qui existaient déjà dans quelques grandes villes, elles furent maintenues à la charge de fournir au comité d'instruction publique, l'inventaire des livres et autres documents qui les composaient (3).

(1) Décret du 10-13 Octobre 1792. — *Pasimonie* IV. 466.
(2) *Pasinomie* V. 349.
(3) Ibid.. VI. 20.

Pour mieux assurer la conservation des monuments des arts qu'elle avait à sa disposition, et pour les sauver du vandalisme révolutionnaire, la convention nationale prit en outre une mesure qui produisit d'heureux résultats. Elle institua, par décret du 28 Frimaire an II, une commission temporaire des arts, dont la mission expresse fut de veiller à cette conservation (1).

Cette commission, sans l'avis de laquelle aucun monument national ne pouvait être mis en vente (2) parvint, par ses démarches actives, à sauver un très-grand nombre d'objets précieux qui, sans elle, eussent infailliblement été détruits.

Pour parvenir à constater d'une manière positive toutes les richesses littéraires acquises à la nation et régler leur répartition entre les différents départements, la commission des arts et le comité d'instruction publique de la convention nationale, se mirent en correspondance directe avec les administrations locales. Ils leur adressèrent des instructions détaillées sur la manière d'inventorier les bibliothèques et les objets d'art, en leur recommandant de rédiger les catalogues sur des cartes séparées pour chaque objet; ces cartes étaient ensuite, au fur et à mesure de leur arrivée au comité central, classées méthodiquement de manière à former un catalogue général. Si ce plan avait été exécuté, il en serait résulté un répertoire bibliographique infiniment plus complet que tous ceux entrepris jusques là. Malheureusement, diverses circonstances s'opposèrent à la réalisation de cet utile

(1) *Collection du Louvre*, XVI. 714. — *Collection de Beauduin XXXVII*. 253. Les membres de cette commission ont été nommés par un décret postérieur, du 18 Pluviose an II.

(2) Décret du 19 Vendémiaire an III. — *Pasinomie* VI. 294.

projet. Le représentant du peuple *Grégoire*, les signala à la convention dans un rapport qu'il fit à cette assemblée le 22 Germinal an II, au nom du comité d'instruction publique. La négligence de la plupart des administrations, la crainte de quelques unes d'entr'elles de voir enlever à leurs départements les bibliothèques qu'ils possédaient ; l'absence d'hommes capables et probes pour diriger et exécuter le travail, formaient autant d'obstacles à la confection et à l'envoi des catalogues. Le rapporteur évaluait à 10,000,000, le nombre total des volumes existant dans les différentes communes de la république ; et cependant, il n'était encore parvenu au comité, qu'environ 1,200,000 cartes, représentant à peu près 3,000,000 de volumes. Le défaut de surveillance des dépôts avait, d'ailleurs, entraîné la perte d'une très-grande quantité d'ouvrages, indépendamment de ceux qui avaient été vendus à vil prix, malgré le décret du 10-13 Octobre 1792, qui ordonnait de sursoir à toutes ventes de cette nature.

Après avoir exposé la méthode, suivie par le comité, pour former le catalogue général, ainsi que son plan de répartition des livres entre les divers départements, et après avoir signalé tous les avantages qui devaient résulter d'un semblable travail, Grégoire proposa de décreter que les administrations de district seraient tenues de rendre compte du travail relatif à la confection des catalogues, dans la décade de la réception du décret, ce qui fut voté séance tenante (1).

Ce n'est pas sans raison, que le rapporteur du comité d'instruction publique signalait le peu de soins apporté

(1) Décret du 22 Germinal, 1 Floréal an II. — *Pasinomie* VI. 139. — *Moniteur* du 23 Germinal an II, N° 203.

à la conservation des dépôts littéraires. Malgré les efforts de ce comité et de la commission temporaire des arts, les bibliothèques et les collections scientifiques étaient, dans un grand nombre de localités, abandonnées aux dilapidations et à la destruction. Toutefois, le danger le plus grand était, moins dans l'infidélité des gardiens et la cupidité des pillards, que dans les excès du fanatisme révolutionnaire. On vit, en effet, de stupides agens des sociétés populaires pousser la frénésie au point d'arracher les couvertures des livres armoiriés, les dédicaces et les priviléges d'imprimer, sous prétexte qu'ils rappelaient le souvenir d'actes de despotisme et d'aristocratie. On vit, à Hanet, un magnifique cerf en bronse, existant au milieu d'une pièce d'eau, menacé de destruction, parce que la chasse était un *droit féodal*; on ne parvint à le conserver qu'en prouvant aux barbares que les cerfs de bronze n'étaient pas compris dans la loi. *Chaumette*, le procureur-général de la commune, voulait faire tuer tous les animaux rares, rassemblés au muséum d'histoire naturelle, et le farouche *Henriot*, nouvel Omar, proposait de brûler la bibliothèque de la rue de Richelieu !

L'ignorance eut également sa part dans ces actes de vandalisme. Des livres anciens ou en langues étrangères, étaient mis au rebut, lorsque les commissaires, chargés de les inventorier, n'avaient pu en déchiffrer le titre. Après avoir décrit ceux qui se trouvaient à leur portée, ils ajoutaient à la fin de leurs procès-verbaux : « *De plus, 3 ou 400 volumes anglais, allemands, grecs, hébreux, ou en écriture indéchiffrable et reliés en parchemin, que nous n'avons pas cru devoir énumérer.* » C'était donc sur la couverture qu'ils jugeaient les livres ! Il arriva même souvent que des volumes mal reliés furent impitoyable-

ment brûlés, dans le seul but d'abréger la besogne des commissaires (1).

Le gouvernement se montrait peu disposé à réprimer ces déplorables excès. Sous ce régime de terreur où le titre de *savant* était presque devenu le synonyme d'aristocrate, et où l'érudition se trouvait être un motif de proscription, il fallait avoir un grand amour de la science et beaucoup de courage pour élever la voix en faveur des bibliothèques et des musées. Mais ce régime fut à peine tombé avec Robespierre, le 9 Thermidor, que Grégoire parut de nouveau à la tribune de la convention, pour dénoncer à la nation toutes les destructions opérées par le vandalisme. Dans un rapport plein de faits curieux et d'un grand intérêt, il plaida avec chaleur la cause des des arts et des sciences, et proposa des mesures énergigiques pour mettre un terme aux dévastations et aux dégradations. « La convention nationale, dit-il, s'empressera sans doute de faire retentir dans toute la France le cri de son indignation, d'appeler la surveillance des bons citoyens sur les monuments des arts pour les conserver, et sur les auteurs et instigateurs contre-révolutionnaires de ces délits, pour les traîner sous le glaive de la loi. »

La convention, après avoir entendu ce rapport, adopta immédiatement le projet de décret ainsi conçu :

« 1° Les bibliothèques et tous les autres monuments de scienees et d'arts appartenant à la nation, sont recommandés à la surveillance de tous les bons citoyens : ils sont invités à dénoncer aux autorités constituées les

(1) Un fait non moins remarquable s'est passé à Mousseaux ; les commissaires du fisc mirent le scellé sur des serres chaudes ; toutes les plantes allaient mourir, lorsqu'arriva fort heureusement l'ordre de le lever.

provocateurs et les auteurs des dilapidations et dégradations de ces bibliothèques et monuments.

« 2° Ceux qui seront convaincus d'avoir, par malveillance, détruit ou dégradé des monuments de sciences et d'arts, subiront la peine de *deux années de détention*, conformément au décret du 13 Avril 1793.

« 3° Le présent décret sera imprimé daus le Bulletin des Lois.

« 4° Il sera affiché dans le local des séances des corps administratifs, dans celui des séances des sociétés populaires et dans tous les lieux qui renferment des monuments de sciences et d'arts.

« 5° Tout individu qui a en sa possession des manuscrits, titres, chartres, médailles, antiquités, provenant des maisons ci-devant nationales sera tenu de les remettre, dans le mois, au directoire de district de son domicile, à compter de la promulgation du présent décret, sous peine d'être traité et puni comme suspect (1). »

Quelques mois plus tard, la convention ajouta encore a ces mesures sévères. Le 8 Brumaire an III, elle décréta que les agens nationaux et les administrateurs de district seraient individuellement et collectivement responsables des destructions et dégradations commises dans leurs arrondissements respectifs, à moins qu'ils ne justifient de l'impossibilité réelle où ils auraient été de les empêcher (2).

Les dispositions législatives que nous venons de rappeler n'étaient faites que pour la France, à laquelle la Belgique

(1) Voir le rapport de Grégoire du 14 Fructidor, an II, et le décret du même jour. (*Pasinomie*, II, 263. — *Moniteur* du 9 Vendémiaire, an III, N° 9.)

(2) Décret du 8 Brumaire, an III. (*Pasinomie*, VI, 307.)

se trouvait encore étrangère à cette époque. Mais lorsque ce pays fut envahi par les armées françaises, des dispositions analogues y furent promulgées. Par un arrêté du 23 Nivose, an III, l'administration centrale et supérieure de la Belgique, tout en ordonnant la vente du mobilier des émigrés et des absens, déclara formellement excepter de cette vente les livres et les objets d'art et de science (1). Puis, le 18 Pluviose, elle ordonna aux administrations locales de faire confectionner des catalogues de toutes les bibliothèques dispersées dans le pays et qui se trouvaient dans le cas de la confiscation ou du séquestre; elle statua de plus, par le même arrêté, qu'il serait formé des bibliothèques publiques dans chaque arrondissement, aussitôt que l'état des collections existantes serait suffisamment connu (2).

Les bibliothèques qui se trouvaient dans le cas d'être séquestrées ou confisquées, et auxquelles s'appliquait exclusivement l'arrêté du 18 Pluviose, n'étaient pas en grand nombre en Belgique; la confiscation et le séquestre n'y frappaient encore que les absents, les émigrés et les condamnés politiques. Quant aux couvents et établissements ecclésiastiques, qui possédaient les principales collections littéraires du pays, ils n'étaient pas encore supprimés, et la jouissance ainsi que la disposition de leurs biens leur était conservée. On avait seulement assimilé aux émigrés celles de ces corporations dont la moitié plus un des membres avait quitté le pays, et leurs biens

(1) *Recueil de Huyghe*, III, 37.

(2) Arrêté de l'administration centrale et supérieure de la Belgique du 18 Pluviose, an III, approuvé le 5 Ventose suivant par les représentants du peuple. — *Recueil de Huyghe*, III, 418. — Voir aussi la circulaire de la même administration du 13 Ventose pour l'exécution de cet arrêté (Id. III, 424).

étaient, à ce titre, séquestrés et régis par l'administration des domaines (1). Ce n'est que six mois plus tard, le 22 Vendémiaire an IV, et peu de jours après la réunion de la Belgique à la France, qu'une espèce de séquestre général fut posé sur les biens ecclésiastiques. Un arrêté des représentants du peuple, en date de ce jour, statua que ces biens ne pourraient être aliénés ni même affermés par les détenteurs actuels, sans l'intervention de l'administration des domaines, et obligea tous les établissements ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, à remettre dans les dix jours, un état détaillé de leurs biens et revenus. Aux termes de l'article 5 de l'arrêté, ces établissements étaient spécialement tenus de fournir aux administrateurs d'arrondissements, et dans le même délai, le catalogue certifié des livres et manuscrits qu'ils possédaient; et, faute par eux d'avoir satisfait à cette obligation, le scellé devait être apposé sur leurs bibliothèques (2). Ce séquestre provisoire fut maintenu jusqu'à la publication de la loi du 15 Fructidor an IV, qui supprima définivement tous les établissements ecclésiastiques des départements réunis, et celle du 5 Frimaire an VI, qui comprit dans cette suppression les chapitres séculiers, les bénéfices simples, les séminaires, et toutes les corporations laïques des deux sexes des mêmes départements.

Ces lois, en nationalisant les biens ecclésiastiques de toute espèce de la Belgique, eurent soin d'exiger qu'il fut fait des inventaires et catalogues des bibliothèques, manuscrits, médailles et tableaux, existant dans les mai-

(1) Voir les arrêtés des 29 Brumaire, 8 et 9 Frimaire, 9 Nivose et 6 Prairial, an III (*Recueil de Huyghe*, II, 92, 120, 295, 328 et III, 27).

(2) *Recueil de Huyghe*, V, 140.

sons supprimées (1); mais elles ne statuèrent pas sur la destination à donner à ces objets.

Si ces diverses dispositions avaient été exécutées avec ordre et régularité, si tous les monuments des arts et des sciences provenant des corporations supprimées des départements réunis, avaient été attribués à des bibliothèques et musées du pays; ces établissements seraient plus riches qu'ils ne le sont aujourd'hui. Mais il s'en faut de beaucoup que les choses se soient ainsi passées. L'on sait que pendant les quinze premiers mois de l'invasion, la Belgique fut traitée en pays conquis; que le gouvernement français usa à son égard des droits de la guerre dans toute leur étendue; qu'il accabla les habitants de contributions extraordinaires et de réquisitions de toute espèce, et qu'il fit enlever des dépôts publics, des églises et des couvents les principales richesses qu'ils possédaient.

Les représentants du peuple en mission dans les pays conquis nommèrent des commissaires spécialement chargés de rassembler et de faire transporter à Paris les objets d'art et de sciences les plus remarquables de la Belgique. Le comité de salut public y envoya de son côté (2) les membres de la commission temporaire des arts, qui parcoururent les principales villes, visitèrent les couvents, les maisons abandonnées par les émigrés et les dépôts publics et s'emparèrent de tout ce qu'ils y trouvèrent de plus précieux.

Ces enlèvements se faisant de vive force, et sans l'intervention des autorités du pays, il est difficile de

(1) Lois du 15 Fructidor an IV, art. 2, et du 5 Frimaire an VI, art. 2, (*Recueil de Huyghe*, IX, 171; *Pasinomie*, VII, 121.)

(2) Par arrêté du 3 Fructidor an II (*Recueil de Huyghe*, III, 416).

constater leur importance et la valeur des objets soustraits. Nous trouvons cependant, dans le *Moniteur officiel* lui-même, quelques renseignements à cet égard.

La première expédition fut faite le 20 Messidor an II, par le représentant du peuple *Laurent*, qui avait été chargé d'exploiter la ville de Mons et le Hainaut. La lettre qu'il adressait à cette occasion à la convention nationale peut donner une idée du cynisme révolutionnaire qui présidait aux opérations des agents français en Belgique.

La voici textuellement :

« Maubeuge, le 20 Messidor an II de « la République française une et in- « divisible.

« *Citoyens Représentants*,

« Les églises des communes évacuées par les hulands « regorgaient de saints; ils n'ont pas recouvré plutôt « la liberté, qu'ils ont voulu aller voir la convention « nationale à Paris. Je leur ai donné des ciboires, des « calices, des remontrances, des galons, pour faire leur « route, et je te les envoie de suite par la diligence de « Maubeuge.

« Ils méritent de ta part un accueil d'autant plus « gracieux qu'ils sont les précurseurs de deux millions « en numéraire que nous avons imposé, Gillet et moi, « sur les richards de Mons, et qui demain feront leurs

« adieux aux rives de la Trouille (c'est la petite rivière « qui passe à Mons).

« Salut et fraternité.

Signé, LAURENT. »

« P. S. Dans la caisse, il s'y trouve un sac cacheté « contenant 1662 liv. en numéraire, et trois couronnes « qui équivalent à 16 liv. 4 s. (1). »

Peu de temps après, plusieurs voitures de tableaux arrivèrent à Paris, escortés par un lieutenant de hussards. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le procès-verbal de la séance de la convention de la 4e sans-culotide, l'an II.

« GUYTON MORVEAU; j'annonce à la convention l'arrivée « du premier envoi des superbes tableaux recueillis dans « la Belgique, ils ont été accompagnés par un lieutenant « de hussards, membre d'une commission formée par « les représentants du peuple pour les rassembler et les « faire transporter à Paris; car aujourd'hui les armées de « la république offrent dans de braves guerriers des « hommes instruits et distingués par leurs connaissances « en tout genre. Je demande que cet officier soit admis à « la barre pour faire hommage à la convention nationale « de cette collection.

« LUC-BARBIER, *lieutenant au 5e régiment d'hussards:* « représentants du peuple, les fruits du génie sont le « patrimoine de la liberté. L'armée du nord a soigneuse- « ment conservé les chefs-d'œuvre que, dans leur fuite « rapide, les despotes coalisés nous ont abandonnés. « Trop longtemps ils avaient été souillés par l'aspect de

(1) *Moniteur* du 27 Messidor an II, N° 297, p. 1214.

« la servitude. C'est au sein des peuples libres que doit « rester la trace des hommes célèbres. Les pleurs des « esclaves sont indignes de leur gloire et les honneurs des « rois troublent la paix de leurs tombeaux.

« Les ouvrages immortels que nous ont laissés les « pinceaux de Rubens, de Vandyck et des autres fonda- « teurs de l'école flamande ne sont plus dans une terre « étrangère.... C'est au muséum national que désormais « l'étranger viendra s'instruire, etc. (1).

Le rapport fait par Grégoire à la convention nationale, le 14 Fructidor an II, sur les excès du vandalisme et la destruction des monuments des arts et des sciences, que nous avons déjà eu occasion de citer, fournit une nouvelle preuve de l'importance des richesses littéraires enlevées à la Belgique. « Outre les planches de la fameuse « carte de Ferraris (2), dit-il, 22 caisses de livres et cinq voi- « tures d'objets scientifiques sont arrivées de la Belgique ; « on y trouve les manuscrits enlevés à Bruxelles dans la « guerre de 1742 et qui avaient été rendus par stipulation « expresse du traité de paix de 1769. La république « acquiert par son courage ce qu'avec des sommes immen- « ses, Louis XIV ne put jamais obtenir. Crayer, Vandyck « et Rubens sont en route pour Paris et l'école flamande « se lève en masse pour venir orner nos musées (3). »

Ce n'était cependant là qu'une partie du tribut levé sur la Belgique ; il arriva des livres et des tableaux à Paris jusqu'au mois de Ventôse an III. Une agence spé-

(1) *Moniteur* du 3 Vendémiaire an III, N° 3.

(2) Elles furent retrouvées à Bruxelles dans un caveau où elles avaient été cachées. La convention, sur la proposition de *Poultier*, en ordonna la remise au dépôt de la guerre. *Procès-verbal de la séance de la convention du 4 Fructidor an II;* Moniteur du 5 Fructidor, N° 335).

(3) *Moniteur* du 9 Vendémiaire an III, N° 9, p. 54.

ciale y avait même été organisée, sous le titre d'*agence de commerce et d'extraction de la Belgique*, pour recevoir tous les objets d'art etc. C'est le 17 Ventose que l'agence annonça à la convention l'arrivée de la dernière expédition. « Ces monuments des arts, disait-elle, attes-« teront sans cesse la valeur et l'intrépidité des armées du « Nord et de Sambre et Meuse (1). »

Les tableaux et les sculptures furent déposés au musée national, les cartes, plans géographiques et hydrographiques au dépôt général de la guerre, et les livres à la bibliothèque nationale et à la bibliothèque Mazarine.

Après ces enlèvements faits de vive force, les vols et les dilapidations vinrent encore contribuer à dépouiller le pays de ses collections littéraires. Aucun ordre ne présida à la formation des catalogues; les administrations déléguèrent le soin à des commissaires incapables d'apprécier l'importance de leur mission, et confièrent la surveillance des dépôts à des gardiens presque toujours infidèles; en sorte que la Belgique eût à souffrir en même temps de la spoliation d'une foule d'agens du gouvernement, de l'ignorance et du défaut de soin des commissaires, de l'infidélité des gardiens et des soustractions des voleurs.

L'administration centrale et supérieure, de même que les administrations des provinces, quoique composées presqu'en totalité de fonctionnaires français, firent cependant tous leurs efforts pour s'opposer à cette dilapidation. Le 12 Ventose an III, l'administration centrale adressa de vives et pressantes réclamations au comité d'instruction publique de la convention nationale; elle se plaignit surtout des agens envoyés par le comité de

(1) *Moniteur* du 18 Ventose an III, N° 168, p. 687.

salut public. « Si, disait-elle, dans un temps où la la plupart des autorités de la Belgique avaient disparu avec le despotisme qui les avait créées, ces vues ne pouvaient être remplies que par une commission particulière nommée à cet effet; cette mesure de circonstance est au moins inutile, depuis qu'il y a des administrations en activité, créées par les représentants du peuple, et reconnues par la convention nationale.

« Nous ne nous bornerions pas à parler de l'inutilité actuelle de cette commission, si nous voulions élever des plaintes : nous vous dirions qu'aucune formalité n'a été observée, que les scellés ont été apposés et levés sans l'intervention des autorités constituées, qu'on nous a enlevé des livres qui se trouvent partout en France, tels que l'Antiquité Expliquée de Montfaucon, l'Atlas de Blaeuw, les œuvres de Molière et autres, qu'on n'a plus retrouvés dans les bibliothèques qui avaient été visitées par les agens. Aujourd'hui, ils nous disent qu'ils se préparent à enlever ce qui concerne l'histoire des Pays-Bas, dont les auteurs ne sont rien moins que rares.

« Quelques lumières que l'on suppose à des agens particuliers, on ne peut sans danger leur laisser l'exercice arbitraire de pouvoirs qu'ils doivent d'ailleurs confier souvent à des subdélégués qu'ils n'ont pas été à même de connaître : si l'on en juge par celui dont ils ont fait choix à Bruxelles, on ne peut pas s'imaginer que les opérations soient sans inconvénient.

« Après les rapports lumineux de votre comité sur les destructions opérées par le vandalisme (rapports que nous avons lus avec enthousiasme), le peuple ne pourrait voir sans inquiétude que des agens, pris hors du sein des administrations, fussent chargés seuls d'une

opération à laquelle ils pourraient peut-être contribuer par leurs lumières, mais dont la direction principale serait beaucoup mieux dans les mains de ceux en qui le public place sa confiance.

« S'il existe encore dans nos bibliothèques quelques livres rares, quelques manuscrits précieux que vous jugiez utiles à la république, que nous regardons déjà comme notre mère-patrie, vous n'avez pas besoin pour vous les procurer d'autres agens que de nous. Nous avons fait choix d'hommes probes et habiles pour faire les inventaires, et dresser, sous notre surveillance, les catalogues; un exemplaire de chacun de ces catalogues doit être envoyé aux représentants du peuple. Vous verrez, par notre arrêté du 18 Pluviose, dont copie est ci-jointe, les mesures que nous avons cru devoir prendre à cet égard; vous verrez la manière dont nos employés opèrent, par le catalogue de la bibliothèque de Gemblours et par les instructions que nous avons fait réimprimer avec une note additionnelle, et dont nous joignons également des exemplaires, etc. (1). »

Plus tard, les représentants du peuple eux-mêmes publièrent et rendirent obligatoires en Belgique les lois du 14 Fructidor an II et du 8 Brumaire an III, sur les dégradations des monuments des arts et des sciences et sur la responsabilité des administrations à ce sujet (2); mais il était trop tard, le mal était fait, il n'y avait plus moyen de le réparer.

(1) *Recueil de Huyghe*, III. 415.

(2) Voir les arrêts des représentants du peuple du 19 et du 24 Frimaire an IV. (*Recueil de Huyghe*, VI 113 et VII 213.)

RECHERCHES

HISTORIQUES ET BIBLIOGRAPHIQUES

SUR LA

BIBLIOTHÈQUE DE GAND.

La Flandre est regardée à juste titre comme la terre classique de l'agriculture et de l'économie rurale. Le canton le plus fertile en est assurément l'ancien pays de Waes, situé entre Gand et la Tête-de-Flandre, vis-à-vis d'Anvers : il forme actuellement le district de St. Nicolas, dont on n'a séparé que les villages de Waesmunster et de Moerbeke : il compte deux villes, St. Nicolas et Lokeren et vingt-six communes qui rivalisent entre elles de richesses territoriales et d'industrie.

Ce pays est depuis deux ou trois siècles appelé le jardin de plaisance de la Flandre (*het lusthof van Vlaenderen*). Il semble ne former qu'un seul et immense village, parsemé de fermes riantes, de riches jardins et de vergers. Tous les champs en sont soignés comme des potagers et

l'infatigable agriculteur y fait alternativement usage et de la bêche et de la charrue; car cette végétation féconde, il ne l'obtient qu'à la sueur de son front. Toutes les terres sont partagées en carrés, dont le centre plus élevé, s'abaisse insensiblement en dos d'âne, avec une régularité admirable : elles sont entourées d'une haye vive, entremêlée de quelques arbres montants, tels que des peupliers d'Italie, et ce qui prouve l'admirable et fertile vigueur du sol, c'est que cette puissante végétation ne nuit en rien aux fécondes moissons qui se renouvellent deux fois l'an sous leur ombrage et n'absorbe pas les sucs nourriciers dont celles-ci ont besoin. Toutes ces parcelles de terre sont séparées les unes des autres par une fossé, qui conserve, en été, les engrais que la pluie détache des terres et sert, en hiver, à l'écoulement des eaux.

Pas un pouce de terrain n'est perdu dans ce district, à cause de la nombreuse population; et c'est à cette agglomération d'habitans, sur un point circonscrit, qu'on doit attribuer l'étonnante fertilité de ces campagnes; chaque cultivateur étant forcé de retirer le plus de produit possible de la petite partie de terre qui lui est échue. Le Milanais et la Toscane n'offrent pas d'exemple d'une population aussi prodigieuse; on y compte 5210 individus par lieue carrée (1). Sur 100 habitants, soixante y sont voués à

(1) Notre chiffre est exact et basé sur les documents authentiques. D'après M. Balbi, la province de la Flandre Orientale comptait en 1826, 854 habitants par mille carré, le Milanais seulement 616, et le département du nord, le plus peuplé de la France, après celui de la Seine (Paris), seulement 597. On voit qu'elle est l'immense supériorité du pays de Waes. Balbi, *tableau comparatif de la population relative des provinces les plus peuplées de l'empire d'Autriche et des principaux états du monde*, inséré pag. 167 et suivantes dans *l'essai statistique sur les bibliothèques de Vienne*. Vienne, 1835. in-8.

l'agriculture et à ses rapports, 25 aux manufactures et métiers, et 15 à diverses autres professions : enfin ce qui donnera une dernière idée de sa richesse territoriale, c'est que les valeurs actives formant la valeur totale de tous les objets qui y existent, donnent, par lieue carrée, environ 6,400,000 francs (1).

Anciennement, surtout par suite de l'invasion des Normands qui fut bien plus longue et plus terrible que ne l'avaient été auparavant celles des Vandales et autres nations féroces du nord, ce beau pays que la Belgique montre avec orgueil à l'étranger, n'était qu'un *désert;* car c'est que signifie le nom de *Waes*, dérivé de *Waesten* (*Woestyne*) pour *Waestenland*. Ces plaines d'un aspect si riant aujourd'hui, n'offraient au XIe siècle que « des « marais, des terres incultes, de vastes solitudes, des forêts « immenses, remplies d'ours, de chevaux sauvages et « d'autres animaux, inconnus aujourd'hui dans le « pays (2). »

C'est surtout aux labeurs des pieux solitaires que l'on doit le défrichement de ces landes, jusqu'alors stériles, et le desséchement des marais. Voués, dans l'origine de leurs institutions, aux travaux pénibles des mains, ils furent des premiers à cultiver ces terres, à déroder les bois, à ouvrir des moyens de communication d'une bourgade à l'autre et à creuser des fossés pour l'écoulement des eaux. Seuls dépositaires, dans leurs pieuses retraites, des restes

(1) Voyez notre guide de Gand, ou notice historique sur cette ville, ses monuments, ses institutions, sa statistique, etc. Nouvelle édition, Gand, Annoot-Braeckman, 1831. pages 142-143 et 334-336.

(2) *Etat des villes de la Gaule Belgique avant le XIIe siècle, avec des recherches étymologiques sur l'origine de leurs noms* (*par F. Grigny, médecin* à Ypres). Cet excellent travail se trouve inséré dans le *Magasin encyclopédique de Millin*, an VI, Tome V, pag. 314 et VI, pag. 175.

de civilisation et d'instruction qui avaient survécu aux ravages affreux des peuplades du nord, ils les communiquèrent peu à peu aux habitans des campagnes et les ramenèrent à des mœurs plus douces et à une vie plus heureuse et moins errante (1).

Dans ce pays de Waes, à mi-chemin environ de St. Nicolas à Hulst, vers la gauche de la nouvelle route tracée en 1827, et un peu au-delà de la frontière de la Flandre Zélandaise, on trouve quelques vestiges d'anciennes constructions : c'est là qu'en 1197, un moine de l'abbaye de St. Pierre-lez-Gand, guidé par des sentiments d'une profonde piété, Baudouin de Bocle, se fit ermite, et à la suite d'une révélation de la Vierge Marie, construisit un monastère qui plus tard fit partie de la paroisse de Sinay (2). Il s'adjoignit bientôt une douzaine de compagnons, et avec leur aide, se mit à l'œuvre et défricha tous les terrains d'alentour. Leur abbaye atteignit par ces travaux, un grand degré de prospérité et par la suite des temps, soit en livrant à la culture des terres jusqu'alors restées stériles, soit par des donations ou des acquisitions, elle acquit de grands richesses et posséda jusqu'à la révolution française d'immenses propriétés dans le pays de Waes. La maison naguères fondée par Baudouin de Bocle, prit le nom de *Baudeloo*, ou de Bois de Baudouin, la finale *loo* et *loe* signifiant en vieux flamand un *bois*, peut-être même un *bois sacré*, *lucus*; elle aura pris cette dénomination soit en mémoire de son fondateur, soit par reconnaissance envers Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut; depuis

(1) De Smet, *Histoire de la Belgique*, 4 édit. tom. I.

(2) Sanderus, de Gandavensium rebus. lib. IV. Bruxelles, 1627. in-4. pag. 374.

empereur de Constantinople et qui fut le principal bienfaiteur de ce monastère [1].

Les religieux de Baudeloo eurent plus à souffrir encore pendant nos troubles du XVIe siècle qu'à la suite des événements de la révolution française. Jacques Delrio était le 27e abbé de ce monastère, quand les Iconoclastes étendirent sur les Pays-Bas leur rage dévastatrice. Voyant sa maison détruite, il se réfugia pendant quatre ans à Cologne, ville paisible, où les catholiques étaient à l'abri des troubles et des persécutions. Il vint à Gand, probablement après la reddition de cette ville à Alexandre Farnèse, en 1584. Son monastère y avait possédé un refuge [2], qui occupait précisément à l'endroit où est situé le local actuel de la bibliothèque avec ses dépendances. Ses prédécesseurs en avaient acheté le vaste terrain à la ville de Gand, en 1259, moyennant une rente annuelle de 40 sous de Flandre, mais sous la condition de ne pouvoir y exercer de juridiction. Delrio fit l'acquisition des habitations les plus voisines de son refuge, construisit un cloître avec un dortoir, y réunit ses frères dispersés auparavant, en

(1) Diericx, *Mémoire sur la ville de Gand*, II. 195.

(2) La plupart des abbayes, des monastères et des couvents, fondés dans le plat pays, possédaient anciennement des maisons dans les grandes villes : c'est là que les religieux ou les religieuses se retiraient pendant les guerres qui ont si souvent ensanglanté nos provinces au moyen-âge ; c'est aussi là qu'ils venaient loger, lorsque quelque grande fête ou des affaires les appelaient à la ville : de nos jours c'est ce que nous nommerions un *pied-à-terre*. Primitivement l'on désigna les maisons sous le nom flamand d'*Herberghe*, synonime d'Hotellerie : plus tard on y substitua la dénomination française de *refuge*, ou lieu d'asile dans les calamités (Diericx, *Mém. sur la ville de Gand*, I, 470 et 471). Après la terrible révolution du XVIe siècle, les religieux et les religieuses n'osant plus habiter les campagnes, vinrent s'établir dans les villes et presque tous ces refuges furent agrandis et convertis en monastères.

augmenta le nombre, réforma l'ancienne discipline, et employa les vingt-cinq ans qu'il vécut encore à y achever, à l'exception de l'église, les bâtiments les plus nécessaires. En 1599 s'éleva encore par ses soins la galerie du monastère dont les vitraux peints représentaient la vie de St. Bernard et celle de St. Benoit. Ce vertueux prélat que notre poëte Maximilien De Vriendt appelle

Abbatum exemplum, specimen venerabile morum,
Spes inopum, fidei splendor, honoris honor,

mourut en 1610 et fut remplacé par Guillaume Castillo. Cet abbé agrandit encore l'enceinte de son monastère et termina en 1616 l'élégante et riche église, convertie aujourd'hui en bibliothèque. Il y fit placer des orgues, l'enrichit de stalles, et de tableaux de main de maîtres et la pourvut généreusement de tous les objets nécessaires à la pompe et à l'exercice du culte (1).

Du temps de Sanderus cette église possédait, nous dit cet écrivain, les têtes de huit des onze mille vierges : Jacques Delrio avait rapporté ces reliques de Cologne à Gand. Au-dessus du maître-autel, on admirait une belle assomption de la Vierge, d'Henri Van Balen, peintre renommé d'Anvers. A droite se trouvait une descente de croix, par le même peintre, à gauche la conversion par St. Bernard, de Guillaume duc d'Acquitaine. Cette église possédait encore trois autres tablaux d'un grand mérite, l'un la nativité du Christ, dont le faire approchait beaucoup de celui de Jean van Eyck, l'autre la mort d'Ezéchias, peint par Jacques de Backer, artiste célèbre : le troisième, qui était d'une vaste dimension, représentait

(1) Sanderus, L. L.

la dernière scène du Christ avec ses douze apôtres : on l'attribuait à Pourbus[1].

Rien n'était élégant et gracieux, comme l'église de l'abbaye de Baudeloo, dont les ornements intérieurs avaient été renouvelés et furent terminés en 1780, sous le prélat Delforterie, avec ce luxe que l'on remarque dans tous les monuments sacrés de la Flandre. Outre les tableaux dont nous avons déjà parlé d'après Sanderus, on avait orné les deux nefs latérales de quatorze tableaux en grisaille, représentant la vie de St. Bernard, par Reyschoot, le même artiste qui a peint ceux du chœur de la cathédrale de St. Bavon. Ces tableaux furent donnés en 1819 à la chapelle de la Byloque, et au salon de la société royale des Beaux-arts, lorsque l'on fit dans l'intérieur les changements qu'on voit actuellement. On n'y a conservé que deux grands médaillons du même peintre; ils représentent des sujets de l'ancien Testament.

Le sculpteur Van Poucke, né à Dixmude, et mort à Gand en 1809, avait aussi payé à cette église le tribut de son talent. Parmi les embellissements qu'on lui devait, on y admire encore quatre bas-reliefs de marbre blanc, en forme de trophées ascétiques, avec les médaillons des quatre évangélistes.

Le marbre le plus beau n'y avait pas été plus épargné que dans nos autres églises. Le maître-autel et les deux autels latéraux étaient de marbre blanc, ornés de statues et de colonnes du même marbre; le pavé des trois nefs, les pilastres et tout le revêtement était également de marbre blanc et noir. De toutes ces richesses, il n'existe plus aujourd'hui que les pilastres et le revêtement, ce dernier

(1) Sanderus, L. L. lib. IV. pag. 373 et seqq.

en partie caché par les livres. Le chœur, garni de stalles en bois de mahoni massif et de boiseries gracieuses et taillées à jour, comme de la dentelle, par d'habiles artistes, était fermé par des légères portes en fer battu et ciselé, semblables à celles que les amateurs admirent encore à l'église de St. Pierre, en cette ville. Les bas-cotés étaient également protégés par deux ballustrades travaillées avec le même goût.

Les premières orgues, furent placées vers 1615, par l'abbé Delrio; après la seconde moitié du XVIIIe siècle, de nouvelles orgues, ouvrage de Van Peteghem, artiste Gantois qui s'étaient acquis une grande réputation, remplacèrent les anciennes : elles étaient composées de quarante registres et à trois octaves, et furent vendues en 1819 par la ville de Gand, au temple protestant de Vlaardingen dans la province de Hollande méridionale, pour la somme de 3500 florins des Pays-Bas.

Lors de la seconde entrée des Français en Belgique, en 1794, pour empêcher que la belle église de Baudeloo ne tombât dans les mains d'avides accapareurs de biens nationaux, des hommes véritablement amis de leur pays, la firent transformer en *Temple de la Loi*. On connaît les spoliations commises par les représentants du peuple qui suivaient les armées françaises : nous ne les rappelons ici que pour raconter la manière miraculeuse par laquelle fut conservé le précieux carillon de Baudeloo.

Ce clocher qui est très-svelte et très-élégant eut un premier carillon, composé de 30 cloches fondues en 1613 à Gand, par F. Pauwels, et qui plus tard, en 1661 fut remplacé par un autre carillon plus complet, plus harmonieux, véritable chef-d'œuvre de Pierre Hémony, artiste très-habile, natif de Zutphen. Deux ans auparavant,

en 1659, le même artiste avait refondu toutes les cloches de notre beffroi, comme nous l'apprend le père De Jonghe dans ses *Gendsche Geschiedenissen*. On sait avec quelle ardeur les hommes de 1796 recherchaient les cloches des couvents et des abbayes pour les briser, les fondre et en faire des canons. Un matin on vint avertir M. Ch. van Hulthem, secrétaire du comité pour la conservation des objets d'art, qu'un citoyen Duhamel procédait à l'enlèvement des cloches du carillon. M. Van Hulthem s'habille à la hâte, accourt à l'église où l'on avait déjà détaché l'une des cloches, et ordonne à Duhamel, d'une voix forte et au nom de la loi, de suspendre son acte de vandalisme, jusqu'à plus ample information. Celui-ci s'arrête indécis. Van Hulthem saisit ce moment pour donner aux ouvriers une poignée de pièces d'argent en les engageant à aller se rafraichir dans un cabaret en face. Continuant à montrer une généreuse audace, il fait sortir tout le monde, ferme lui-même les portes, dont il prend les clés, et affiche, en présence de Duhamel, sur l'entrée principale, la défense suivante, dont nous conservons l'original :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Au nom du Jury des arts et des sciences du département de l'Escaut, il est défendu à qui que ce soit de toucher au carillon de la ci-devant abbaye de Baudeloo, que le Jury des arts a réservé pour la célébration des fêtes nationales, à cause de l'excellence des cloches fondues par le célèbre Hémony, artiste de Zutphen.

Le 25 *Germinal an V.*

(Signé) Coppens, *Président.*

Ch. van Hulthem, *Secrétaire.*

Cet ordre fut respecté : le même jour Van Hulthem, écrivit, pour la conservation de son cher carillon d'Hémony, deux lettres, l'une à l'administration du département, l'autre à Bénézech, ministre de l'intérieur, à Paris : il est inutile de dire que ses peines et ses démarches furent couronnées du succès le plus complet. Nous nous faisons un vrai plaisir de reproduire ici ces deux lettres qui sont intéressantes à plus d'un titre et qui prouvent, combien à cette époque désastreuse, la ville de Gand a été heureuse de rencontrer des citoyens aussi dévoués et amis des arts (1). Ce clocher fut restauré en 1828, et la girouette

(1) *Le Jury des arts et des sciences du département de l'Escaut à l'administration du même département,*

CITOYENS ADMINISTRATEURS,

Deux membres du jury des arts, les citoyens Coppens et Van Hulthem, se trouvant hier à la ci-devant abbaye de Baudeloo (bâtiment réservé pour le temple de la loi, l'établissement de l'école centrale, la bibliothèque publique, le jardin des plantes, le cabinet d'histoire naturelle, etc. etc.), le citoyen Duhamel, chargé de faire enlever et transporter les cloches des couvents supprimés, leur annonça qu'il allait faire descendre les cloches du petit carillon de cette abbaye, bien que le jury des arts eut cru devoir les réserver pour la célébration des fêtes nationales. Ces deux membres lui répondirent qu'ils étaient chargés et obligés, en vertu de la loi et des instructions du comité d'instruction publique, de réserver tout ce qui pouvait servir aux arts ou à l'instruction publique; que ce petit carillon, dont toutes les cloches avaient été fondues en 1661, par le célèbre Hémony de Zutphen, un des plus fameux fondeurs de cloches qu'il y ait jamais eu, était un chef-d'œuvre en son genre, et qu'il fallait le conserver pour célébrer les fêtes nationales, dans le temple de la loi; que ces cloches d'ailleurs, d'une pesanteur très-modique, par l'art avec lequel elles sont fondues, surpassaient de soixante fois la valeur de la matière; que ce serait un vrai vandalisme de les détruire, pour en retirer la modique valeur de la matière. Enfin le citoyen Duhamel, cédant à nos instances, a promis de ne pas toucher à ces cloches, jusqu'à ce qu'on eut obtenu sur cet objet une décision du ministre de l'intérieur.

Ce peu d'observations suffisent, citoyens administrateurs, pour que vous interposiez votre autorité en faveur de nos réclamations. En effet, vous

en fut remplacée par une sphère céleste, sans doute, pour indiquer la destination scientifique du bâtiment.

La bibliothèque particulière de l'ex-abbaye étant devenue trop étroite pour les livres recueillis par le jury des arts

avez senti avec nous, le jour que vous avez visité le local de Baudeloo, que c'est dans cette église qu'il fallait établir le temple de la loi; qu'à cet effet, il fallait conserver le superbe jeu d'orgues et le carillon que dans ce moment on voudrait détruire. Vous sentirez avec nous la nécessité de conserver ce petit chef-d'œuvre, admiré à juste titre par tous les étrangers; vous jugerez que ce carillon, qui par la justesse de ses sons et de son harmonie charme tous ceux qui l'entendent, est nécessaire pour célébrer avec pompe la majesté des fêtes nationales et vous observerez que la valeur matérielle s'en réduirait presqu'à rien pour la république, tandis que la perte, appréciée sous le rapport de l'art, en serait inappréciable.

Nous nous persuadons, Citoyens, que vous appuyerez fortement nos réclamations auprès du ministre de l'intérieur.

Salut et respect

COPPENS, *Président.*

CH. VAN HULTHEM, *Secrétaire.*

Le jury des arts au citoyen Benezech, ministre de l'intérieur,

CITOYEN MINISTRE,

Constamment occupés à recueillir, depuis cinq ou six mois, tous les monuments épars des arts et des sciences de ce département, le temps nous a manqué jusqu'ici, pour vous faire parvenir les réclamations dont nous avons cru devoir vous parler en peu de mots, lorsque vous avez bien voulu nous recevoir, le jour de votre arrivée dans cette commune. Un objet urgent nous oblige de prendre aujourd'hui notre recours vers vous et de solliciter l'interposition de votre autorité en faveur de nos réclamations.

Dès que le jury des arts fut nommé, nous avons examiné, avec deux membres de l'administration du département, les différentes maisons nationales; et, après avoir pris inspection de toutes, nous avons jugé que la ci-devant abbaye de Baudeloo était le local le plus propre pour y établir l'école centrale, la bibliothèque publique, le jardin des plantes, et le cabinet d'histoire naturelle. L'administration du département a converti l'église en temple de la loi, et nous crumes devoir conserver à ce sujet le superbe jeu d'orgues et le petit carillon qui surmonte l'église, pour célébrer avec pompe la majesté des fêtes nationales.

Ce carillon est un petit chef-d'œuvre en son genre. Fondu en 1661 par

et des sciences, l'administration du département résolut de convertir en bibliothèque le nouveau temple de la loi et de consacrer à ce dernier usage l'église de St. Michel, qui était bien plus vaste.

D'après les plans de l'architecte Pisson, en date du 9 Fructidor, an IX, on appropria à sa nouvelle destination la charmante église de Baudeloo qui, jusqu'alors, malgré les malheurs des temps, avait échappé, comme par miracle, à la dévastation : au reste, le seul moyen de la conserver, c'était de l'affecter à un usage d'utilité publique. Le maître-autel et les deux autels latéraux avec leurs tableaux anciens, l'enceinte du chœur, avec les portes de

le célèbre Hémony, de Zutphen, un des plus habiles fondeurs de cloches qui aient jamais existé, il est à juste titre admiré de tous les étrangers et charme par l'harmonie et la justesse de ses sons : il est digne enfin d'être conservé comme une sorte d'instrument de musique, dont la découverte est due à ce pays, le premier ayant été fait à Alost, vers 1481.

Le citoyen Duhamel, chargé de faire descendre et transporter les cloches des couvents supprimés, est venu hier nous annoncer qu'il allait procéder à l'enlèvement du carillon du temple de la loi. Nous lui avons fait observer qu'en vertu de la loi et des recommandations du comité d'instruction publique, nous avions cru devoir réserver ce carillon; que sa valeur matérielle, vu le peu de pesanteur des cloches, était presque nulle pour la république, tandis que sa valeur, considérée sous le rapport de l'art, était inappréciable; que ce serait commettre un véritable acte de vandalisme que de fondre ces cloches, pour la matière; et qu'enfin nous nous serions adressés au gouvernement pour être autorisés ultérieurement à conserver cet objet d'art; nous ajoutâmes enfin que le carillon du temple de la loi, à Bruxelles, quoique bien inférieur au nôtre, à plus d'un titre, avait également été conservé.

Nous connaissons, citoyen ministre, votre amour pour les arts, pour tout ce qui peut tendre aux progrès de l'instruction publique, et contribuer à ajouter de la pompe à la célébration des fêtes nationales : aussi nous nous persuadons que vous approuverez notre gestion et que vous nous autoriserez définitivement, le plus tôt qu'il vous sera possible, à réserver le carillon qui fait l'objet de nos réclamations.

Salut et respect, etc.

de fer et les stalles, furent enlevés : entre chaque arcade, on établit, dans toute la longueur du bâtiment, de doubles locaires, de façon que les livres faisaient face dans la nef et dans les bas-côtés : un grand locaire fut pratiqué à la place du maître-autel, et deux autres cachaient les deux portes latérales de l'église, de manière qu'on n'entra plus que par la porte du milieu. Le magnifique pavé de marbre de la nef principale fut remplacé par le plancher provenant de la bibliothèque de l'abbaye de St. Pierre, et qui est si remarquable par la longueur et la qualité de son bois de sapin rouge. De l'ancienne sacristie à droite du chœur, on fit une salle de lecture qui sert aujourd'hui de cabinet au bibliothécaire.

Ces travaux furent exécutés par l'architecte Pisson pour la somme de 12,850 francs, payables comme suit :

Matériaux évalués	7,850
En numéraire	3,600
En solives de la maison abbatiale de St. Pierre .	1,400
Fr.	12,850

Les matériaux dont il est question étaient :

Les marbres et autres matériaux du grand autel, à l'exception des colonnes et des statues, qui devaient être transportées au muséum.

Les deux autels latéraux, avec les statues, à charge de remplacer chaque autel par un panneau de marbre.

Les stalles et boiseries du chœur, avec les marbres qui l'entouraient.

La porte en fer du chœur avec les deux ballustrades en fer des bas-côtés.

Le pavé de marbre de la grande nef.

Tous les bois et locaires qui se trouvaient dans la galerie à côté de l'église.

Les locaires de l'ancienne bibliothèque de Baudeloo.

Divers ornements, colonnes et pilastres en bois ainsi que les planches qui se trouvaient au chapitre de l'église de St. Pierre.

Une ballustrade en fer, tous les locaires et boiseries de la bibliothèque de St. Pierre, à l'exception des bas-reliefs et des cadres.

Une porte avec des glaces, quatre grandes glaces, etc.

Ces riches et nombreux débris durent largement payer l'entrepreneur de ses peines et de ses frais de construction : à cette époque, les agents du gouvernement ne songeaient guères à l'économie. Quant à M. Van Hulthem, avec cette probité que nous lui avons tous connue, il présida activement à l'exécution des travaux de la bibliothèque, dont il peut à juste titre être regardé comme le véritable fondateur.

En 1819, l'acquisition de la riche collection de M. Lammens augmentant considérablement le nombre des volumes, on fut forcé de faire à la disposition intérieure de la bibliothèque de nouvelles modifications. On augmenta d'un tiers le nombre des tablettes ou rayons, en plaçant de doubles locaires entre les pilastres et les murailles des bas-côtés ; celles-ci reçurent aussi des étagères, telles que nous les voyons aujourd'hui. Chaque locaire, garni pour la conservation des livres, de portes en trailles de fil de fer, depuis la plinte jusqu'à la hauteur de sept pieds, est composé de 13 rayons, dont quatre pour les in-folio, quatre pour les in-4 et cinq pour les in-8.

Ces étagères présentent un développement de 742 mètres carrés ; en y ajoutant 117 autres mètres pour

les deux salles adjacentes et celle des manuscrits et incunables, on trouvera dans la bibliothèque de Gand une superficie de 841 mètres carrés, couverte de livres.

On fit encore en 1820 des changements à la façade de l'édifice : on la décora d'une péristyle de quatre colonnes d'ordre corinthien qui ornaient autrefois la façade des salons de repos de l'abbé, situés au fond de son jardin particulier, actuellement celui de la bibliothèque. Malheureusement ce péristyle, fait avec l'architecture du monument religieux, un contraste que le goût réprouve. On y lit sur la frise cette inscription : BIBLIOTHECA PUBLICA ACADEMICA. Il donne entrée à la salle moderne en dôme qui précède le vaisseau de l'ancienne église.

Ce bâtiment présente à l'intérieur une salle de 142 pieds de longueur, sur 58 de large : l'architecture en est à la fois légère, élegante et riche : au jugement de personnes qui ont parcouru les principaux dépôts scientifiques littéraires de France, de Hollande et d'Allemagne, il est peu d'édifices de ce genre qui offrent à la première vue un aspect plus agréable et qui se prêtent mieux à leur destination. Le milieu de la salle est occupé par trois vastes tables, en acajou massif et recouvertes d'un drap vert fort fin : chacun d'elles peut recevoir au moins vingt lecteurs, qui y trouvent l'encre, les plumes et le papier dont ils pourraient avoir besoin. En hiver les travailleurs sont reçus dans une salle de lecture adjacente, bien chauffée et construite en 1828. Au fond de la salle s'élève un vaste *scriban* ou pupitre mobile, en acajou massif, de six tablettes ; il provient de l'ancienne bibliothèque de l'abbaye de St. Pierre. A l'aide de cette ingénieuse machine, un savant peut consulter, simultanément et sans quitter son siège, au moins 18 volumes in-folio. Ces

tablettes tournent facilement autour d'un axe, en conservant toujours leur position légèrement inclinée de haut en bas.

A gauche, dans le rond-point, un tableau provenant aussi de l'ancienne bibliothèque de l'abbaye de St.-Pierre-lez-Gand, offre au lecteur l'inscription suivante :

MONITUM BIBLIOTHECÆ.

Lectio scripturarum munitio est
adversus peccatum.
(Chryst. in Luc.)

Quis inoffenso mea calcas limia pastu,
Pieriis cupiens invigilare choris;
Ingrediare, sile; libris utare modestè;
Post studium, simili claude, repone, modo.
Non plica, non maculæ fiant; modo lustret ocellus:
Quod placet, in charta scribe, notesve tua.
Pulpita, seu sedes, quo competit, ordine sistas;
Omnia, tanquam sint vasa sacrata, vide.
Ultimus egrediens post se mox ostia claudat:
Ne res corrodat musve canisve meas.
Væ furi! sed et hinc librum transferre caveto,
Ni tua sint vacuo nomina juncta loco.
Ad binos trinosve dies retineto, vel ultrà
Cum venia; reus est qui secus ausus erit.
Veniit hìc virtus, tum clara scientia rerum:
Hæcce tui pretio vendo laboris, eme.
Exigitur studium, non ditis copia Crœsi:
Sic studeas, tuus ut sit scopus una Trias.

Si cette espèce de prosopopée, de la bibliothèque elle-même aux visiteurs, ne brille pas par l'élégance du style et le mérite de l'imagination, elle fait connaître au moins

la sollicitude que les bons religieux de St. Pierre éprouvaient pour la conservation de leurs livres et de leurs manuscrits.

Autour du rond-point sont placés sur des piedestaux les bustes des Belges célèbres dans les arts, dans les sciences ou dans l'histoire de la philanthropie, et dont on ne peut trop rappeler les noms glorieux : nous les citerons par ordre chronologique.

Henri GOETHALS, plus connu sous le nom de HENRI DE GAND, théologien célèbre, surnommé le Docteur Solemnel; né à Gand en 1217, mort à Tournai en 1293. — Son buste est exécuté par M. Pierre Devigne, artiste gantois.

André VÉSALE, né à Bruxelles, en 1514, mort de faim le 15 Octobre 1564, dans l'ile de Zante, où il avait fait naufrage, au retour de son voyage à la Terre-Sainte. Il fut le restaurateur de l'anatomie en Europe. — Son buste est dû au sculpteur Godecharles, de Bruxelles.

Rembert DODONÉE, ou plus exactement Dodoens, plus connu sous le nom latin de Dodonœus, médecin habile et célèbre botaniste du XVIe siècle, né à Malines le 19 Juin 1518, mort à Leide le 10 Mars 1585.

Abraham ORTELIUS (en flamand Ortell ou Oertel), l'un des restaurateurs de la géographie, né à Anvers, en 1527, mort dans la même ville, le 18 Juin 1598.

Juste LIPSE, célèbre philologue et savant polygraphe, né le 18 Octobre 1547, au village d'Isque, entre Bruxelles et Louvain ; mort dans cette dernière ville, le 24 Mars 1606.

Antoine SANDERUS, l'historien de la Flandre et du Brabant, né à Anvers, en 1586, d'une famille Gantoise, mort à l'abbaye d'Afflighem, le 16 Janvier 1664, où il avait trouvé un asile, après s'être ruiné par l'impression de ses précieux ouvrages. — son buste est de Godecharles.

Pierre Paul RUBENS, le plus illustre peintre qu'ait produit l'école Flamande. Né à Cologne, le 29 Juin 1577, d'une

famille Anversoise, réfugiée momentanément en cette ville; mort à Anvers le 30 Mai 1640.

Antoine van DYCK, célèbre peintre de l'école Flamande, surnommé le roi du portrait: né à Anvers le 22 Mars 1599, mort à Londres, en 1641.

André-Ernest-Modeste GRÉTRY, l'un des plus illustres compositeurs Belges de musique, né à Liége le 11 Février 1741, mort à Montmorency le 24 Septembre 1813. — Son buste fut exécuté en l'an XIII (1805) par Rutxhiel, sculpteur Belge, né à Maestricht et mort à Rome, en 1837.

Le chanoine Pierre-Joseph TRIEST, né à Bruxelles le 30 Août 1760; mort à Gand le 24 Juin 1836 : surnommé le *St. Vincent de Paule de la Belgique*. Il fonda lui seul et entretint 24 hospices et autres maisons de charité, où plus de 5000 infortunés des deux sexes trouvent toutes les sortes de consolations. Combien des princes peuvent se vanter d'avoir fait autant pour l'humanité souffrante? — Son buste est dû au sculpteur Parmentier, à Gand. On peut consulter sur la vie de ce bienfaiteur des pauvres, sa Biographie suivie d'une statistique de tous les établissements qu'il a fondés; (par M. l'avocat Pierre de Decker). Gand, Van Ryckegem, 1836, in-8, de 50 pages, et notre article Biographique inséré dans le recueil intitulé : *Portraits et histoire des hommes utiles*. Paris, 1833-34, gr. in-8°. fig.

Charles van HULTHEM, premier conservateur de la bibliothèque de la ville de Gand, dont il peut être regardé comme le fondateur : né à Gand le 17 Avril 1764, mort dans la même ville le 16 Décembre 1832. — Son buste est de M. Julien le Clerq, né à Gand, sculpteur et graveur de médailles.

C'est M. Van Hulthem lui-même qui a commencé à ses propres frais cette collection : elle est continuée par ses successeurs et sera augmentée sous peu du buste de Van Praet, de Bruges, mort à Paris, bibliothécaire du roi, et de celui de De Meulemeester, également de Bruges, graveur des loges de Raphaël.

Heureusement située entre la France, la Hollande, l'Angleterre et l'Allemagne, où se font constamment des ventes considérables de collections de livres, dans lesquelles elle peut facilement s'enrichir, la Belgique a toujours possédé de nombreuses bibliothèques particulières : mais par une déplorable fatalité qui ne peut s'expliquer que par l'incurie des divers gouvernements étrangers auxquels elle a appartenu avant la fin du XVIIIe siècle, elle ne possédait encore qu'une seule bibliothèque accessible au public, et celà dans un pays couvert de villes riches et opulentes : encore la bibliothèque de Bruxelles, pillée à diverses reprises, ou abandonnée à la direction d'hommes incapables, était-elle loin de répondre à la splendeur de la capitale de Brabant, siège alors du gouvernement général de la Belgique. Il y avait, il est vrai à Louvain une fort belle bibliothèque ; mais elle était exclusivement réservée à l'usage de l'université. Anvers, une des plus riches cités de l'Europe, et qu'au XVI siècle on pouvait appeler la Tyr moderne et l'Athènes de la Belgique, Anvers bien déchue de sa splendeur et de son amour pour les sciences et les arts, ne comptait pas de collection littéraire. Quant à Tournai, sa riche bibliothèque ne s'ouvrait que pour le chapitre de sa cathédrale. Il y avait bien encore d'autres dépôts des productions de l'esprit humain dans nos abbayes et nos monastères que n'avaient point frappés les suppressions de Joseph II, mais parfois on appliquait *l'odi profanum vulgus et arceo* d'Horace et pour le laïc studieux, il n'y avait guère de secours à en tirer, à moins d'une faveur spéciale. « C'est pour rémédier à cet inconvénient, dit de la Serna Santander (1), que dans la ville

(1) Préface, p. 3, du Catal. de Santander. Brux., 1792. 4 vol. in-8.

de Gand, capitale de la Flandre, un grand nombre de personnes instruites, enflammées du désir d'étendre le goût des sciences, ont formé une société littéraire très-utile, et qui remplace avantageusement le besoin qu'on y éprouve d'une bibliothèque publique. Cette société a une belle maison sur le Cauter, où elle se rassemble tous les jours et où elle commence à former une bibliothèque qui, sous la direction de M. Ch. van Hulthem, jeune homme plein de connaissance littéraires et bibliographiques, deviendra probablement un jour très-considérable. Il serait à souhaiter que les autres villes de la Belgique, excitées d'une noble émulation, s'empressassent d'établir, à l'exemple de Gand, de semblables corps littéraires, qui pourraient suppléer avec avantage au besoin qu'elles ont d'une bibliothèque pour l'instruction du public. »

Nous ne croyons pas pouvoir mieux faire connaître la première formation de la bibliothèque, qu'en recueillant les renseignements que nous fournit le rapport adressé le 14 Floréal an V, à l'administration centrale du département de l'Escaut, par le Jury temporaire des arts et des sciences, dont B. Coppens, était président et Ch. van Hulthem, secrétaire (1).

(1) Qu'on nous permette de citer l'extrait d'un mémoire *inédit*, rédigé par Ch. van Hulthem, pour faire partie du mémoire général envoyé au gouvernement français, en Germinal an IX, par le conseil du département de l'Escaut. Cet extrait renferme de curieux renseignements sur l'origine de nos diverses collections scientifiques, que la ville de Gand peut aujourd'hui montrer avec tant d'orgueil aux étrangers.

« L'instrction publique, si utile à toutes les classes de la société est un des objets les plus dignes de l'attention du gouvernement : Le but de l'instruction publique est de développer les facultés intellectuelles et morales des citoyens et de les rendre propres à remplir dignement les places auxquelles ils seront un jour appelés par leur vocation ou le vœu de leurs concitoyens. »

« Pour parvenir à ce but la loi du 3 Brumaire an IV, établit dans chaque

« Nous avons transporté au dépôt de Baudeloo, les bibliothèques des Récollets, Carmes-chaussés et déchaussés, Dominicains, Augustins, des abbayes de Waerschoot et de Tronchien-

canton une ou plusieurs écoles primaires, et une école centrale dans chaque département : elle établit auprès de chaque école centrale une bibliothèque publique, un jardin botanique et un cabinet d'histoire naturelle et de physique expérimentale. Qu'il nous soit permis de jeter un coup-d'œil sur l'état présent de chacun des établissements littéraires. »

« L'école centrale du département fut organisée au mois de Floréal an V, un grand nombre de candidats se présentèrent pour les places de professeurs. Le jury d'instruction publique nomma des citoyens dont le savoir et la probité, en captivant la confiance du public, devaient assurer le succès de l'école. Aussi un grand nombre d'élèves fréquentèrent-ils chaque année les leçons, et des citoyens d'un âge formé ne dédaignèrent-ils pas de les fréquenter pour acquérir de nouvelles connaissances ou accroître celles qu'ils possédaient déjà. »

« Cette école fut placée à Gand dans une ci-devant abbaye (celle de Baudeloo), presqu'au centre de la ville : la situation et la beauté du jardin décidèrent le choix de cet emplacement Les établissements requis par la loi près de chaque école centrale et si nécessaires pour accroître et améliorer l'instruction furent promptement organisés : il ne sera pas inutile de dire un mot de leur existence actuelle. »

« Une bibliothèque publique bien orgrnisée est de tous les établissements littéraires le plus utile pour propager les lumières dans un pays : c'est là que le jeune homme doit apprendre à connaître les instruments dont il aura à faire usage dans la carrière des sciences, c'est là que l'homme instruit trouve de quoi agrandir ses connaissances et que le savant puise les matériaux qui doivent faire l'objet de ses médiations. »

« La bibliothèque de l'Escaut, formée des bibliothèques des corps religieux, d'une partie de celle du conseil de Flandre, de celle des états et autres administrations civiles, est riche en grands corps d'histoire, en collections des SS. Pères, en conciles, en ouvrages de droit. Elle possède quelques grands ouvrages d'histoire naturelle. Il lui en manque un grand nombre sur les arts, les sciences et la littérature ancienne et moderne. Elle ne possède pas non plus les mémoires des sociétés savantes ni ces ouvrages qui représentent l'état actuel des sciences. Pour commencer à remplir cette lacune, nous voterons une somme de 3000 livres, somme qui est loin d'être exorbitante, quand on considère l'immense population de ce département, l'amour du peuple pour les arts et les sciences et les sommes considérables que le département verse annuellement dans le trésor public. »

« Le jardin botanique est après le jardin de Paris, un des plus vastes de la république. Il est formé des semences envoyées par l'administration du

nes, de l'administration du Vieux-Bourg, du ci-devant conseil de Flandres et de l'abbé de Saint-Pierre; cette dernière avait considérablement souffert pendant que le général S..... (1)

jardin national des plantes de la capitale de la France, par un grand nombre de végétaux que l'école a achetés, enfin par un plus grand nombre donné par les amateurs de cette ville qui aiment à enrichir le jardin de tout ce qu'ils possèdent de rare et de curieux. Les plantes y sont classées d'après le système de Linnée. Près de dix mille végétaux, des serres supérieurement éclairées, faites d'après les meilleurs principes, une grande et belle orangerie et des bacs à forcer, montrent ce qu'avec de faibles moyens, il est possible de faire en peu d'années, lorsqu'un zèle éclairé conduit l'ouvrage, soutenu par l'économie et des soins assidus. Un jardin aussi spacieux exige quelques frais et a besoin de plusieurs ouvriers : nous croyons que le gouvernement ne trouvera pas exhorbitante la somme que nous avons arrêtée pour son entretien.

« Le cabinet d'histoire naturelle possède une collection d'oiseaux et de quadrupèdes, des bois exotiques et indigènes, des minéraux, des coquillages : un des projets du professeur est de présenter dans un local tout ce qu'offrent dans ce département les trois règnes de la nature. »

« Le gouvernement n'ayant pu fournir à l'école les instruments qui lui sont nécessaires pour les expériences de physique et de chimie, cet établissement s'en serait vu privé, si un citoyen bienfaisant, ami des sciences, n'était venu à son secours, en lui prêtant un grand nombre de belles machines qu'il avait en sa possession. Mais on ne pourra pas toujours retenir ces instruments, et il en est d'ailleurs de nécessaires qui manquent à cette collection. Pour former insensiblement ce cabinet, nous avons pensé qu'une somme de 2000 francs pourrait suffire : nous en demandons l'approbation du gouvernement. »

« Depuis la cessation des leçons de médecine à l'université de Louvain, le charlatanisme le plus effréné s'est introduit dans les villes et à la campagne. Il est temps enfin de faire cesser ces maux. L'intérêt bien compris du pays veut qu'il y soit établit une école spéciale de médecine, et tous les projets présentés sur cet objet au corps législatif en ont placé une dans les départements réunis de la Belgique. Notre trop grand éloignement de Paris est cause qu'une foule de jeunes étudiants vont prendre leurs degrés en Hollande et au-delà du Rhin, où ils obtiennent facilement des diplômes. Ils viennent ensuite éprouver leur inexpérience sur leurs malheureux concitoyens. Pour prévenir des abus aussi criants, vous sentez, citoyen ministre, combien il est urgent d'organiser promptement dans ce pays une école spéciale de médecine. »

(1) Le général désigné par cette initiale est le comte Nicolas-Marie de Songis, né en Champagne en 1761, et mort en 1809. Il fut élevé au grade

avait occupé la maison abbatiale; en effet, les scellés ont été brisés, les portes ouvertes par la force, et les meilleurs tableaux, estampes, livres et dessins furent enlevés. »

« Il reste encore à transporter au même local la bibliothèque des Capucins, celle des religieux de Saint-Pierre et celle des ci-devant Etats. »

« Quant aux autres qui se trouvent dans les maisons religieuses des différens cantons du département, les moyens nous ont jusqu'à présent manqué pour les faire transporter, et nous avons même lieu de craindre qu'un grand nombre de tableaux ne soient déjà vendus. Quant aux livres mêmes, ils consistent en grande partie en ouvrages de théologie et de jurisprudence, parmi lesquels se trouve une superbe collection des meilleures éditions des SS. Pères et des conciles; un grand nombre de livres d'histoire, parmi lesquels se distinguent les grandes collections historiques, comme sont celles de Martene et Durand, de Baluse, de Canisius, de Dachery, de Bolandus et ses successeurs, les collections des historiens d'Allemagne, celles des historiens de France de D. Bouquet, de l'Italie de Muratori (cette dernière est incomplète), le corps diplomatique, etc., il manque à cette classe une grande partie des historiens anciens et modernes. »

« Pour la théorie et l'histoire des arts et sciences, nous avons trouvé très-peu d'ouvrages, et presque rien pour la médecine. »

« Pour l'histoire naturelle nous avons les ouvrages d'Aldrovandus, de Buffon, Réaumur, Zwammerdam. »

« Nous avons trouvé une assez belle collection de dictionnaires, tant pour les langues que pour l'histoire, la géographie et les sciences, tels que sont le Thesaurus Roberti Stephani, édition de Londres, le Glossarius de Du Cange avec le supplément de

de général d'artillerie. Si nous en croyons la *Galerie historique des Contemporains*, Mons, 1827, VIII, 252, il se distingua successivement en Italie, en Egypte, en Pologne en Allemagne, et donna partout des preuves de la plus grande valeur et du plus rare mérite. On serait tenté de croire en lisant le rapport du Jury de Gand, que le brave général n'était pas insensible à la possession de nos objets d'art et de nos raretés bibliographiques.

Carpentier, le dictionnaire géographique de la Martinière, le dictionnaire historique de Moréri dernière édition, celui de Bayle, Chaufepié, etc., le dictionnaire encyclopédique, première édition de Paris avec les supplémens. »

« Parmi les auteurs classiques un grand nombre d'anciens auteurs latins nous manque et presque tous les grecs. »

« Nous avons la collection des arts et métiers de l'académie des sciences, les mémoires de l'académie des inscriptions et belles-lettres, ceux de l'académie des sciences; mais plusieurs volumes des dernières années de ces deux académies nous manquent. »

« Nous avons une belle collection d'ouvrages sur les médailles et les antiquités; mais pour completer cette collection, il y a encore un grand nombre d'ouvrages qui nous manquent et même les plus précieux, tels que le Museum Florentinum, les antiquités d'Herculanum, les vases Etrusques de Hamilton, les médailles de Pélérin, les pierres gravées du cabinet du roi, du duc d'Orléans, celles de Marlbourough, de l'empereur, etc.

Nous avons quelques ouvrages sur la typographie, quelques descriptions de bibliothèques, telles que celles de la bibliothèque nationale de Paris, etc. »

« Sur la diplomatique, nous n'avons que Mabillon seul et encore sans le supplément. »

« La littérature et surtout la littérature moderne nous manquent presque entièrement. »

« En général nous avons un très-beau fond pour commencer une bibliothèque publique; les livres surtout que nous avons trouvés à l'abbaye de Saint-Pierre, et au ci-devant conseil de Flandres sont supérieurement conditionnés; mais il nous manque un grand nombre d'ouvrages dans toutes les classes, surtout en histoire naturelle, médecine, physique, chimie, arts et sciences. Ce sera en tâchant d'obtenir du ministre de l'intérieur quelques ouvrages des dépôts nationaux, en assignant tous les ans une somme pour acheter d'anciens et de nouveaux ouvrages; ce sera surtout aux connaissances, au zèle et aux

travaux infatigables d'un bon bibliothécaire qu'on devra la perfection de cette bibliothèque, désirée depuis si longtemps par tous ceux, à qui les lettres et les connaissances humaines ne sont pas indifférentes. »

De tous ces ouvrages recueillis dans divers dépôts religieux et civils, nos archives de la bibliothèque ne possèdent d'autre inventaire du temps que celui de la collection de l'ancien Conseil de Flandre : il est rédigé de la main de M. Van Hulthem, qui a rendu alors tant de services aux arts et aux lettres. Cet inventaire, fait le 20 Ventôse et le 30 Germinal an V, ne contient que 194 ouvrages, la plupart des autres ayant déjà disparu : mais on y remarque de grandes et importantes collections, telles que celles de Martene et Durand, de Montfaucon, de P. Bayle, de Moreri, et presque tous les historiens les plus remarquables des Pays-Bas.

Insensiblement la collection était devenue tellement nombreuse que la bibliothèque de l'ancienne abbaye de Baudeloo pouvait à peine en contenir un tiers : le reste était placé dans des chambres adjacentes.

M. Van Leemput, professeur d'histoire à l'école centrale fut le premier conservateur de la bibliothèque que l'on venait de réunir, mais qui n'était pas encore publique. Il en exerçait déjà les fonctions dès le mois de Floréal, an VI. Il fut remplacé en l'an VIII par M. Van Hulthem, qui, après avoir assisté le 18 Brumaire à la fameuse séance du Conseil des Cinq-Cents, venait de retourner dans sa patrie. Le premier soin de ce savant bibliophile, fut de rendre publique la bibliothèque de l'école centrale ; cependant comme elle s'accroissait journellement, il transforma en bibliothèque, comme nous l'avons déja vu, la

jolie église de l'abbaye de Baudeloo, et aussitôt que les livres y furent transportés et rangés, il s'empressa de l'ouvrir au public : ce qui eut lieu avant la fin de l'an X.

Le savant A. G. Camus, qui visita la Belgique à la fin du mois de Septembre 1802, parle avec éloges de la bibliothèque de Gand, et termine en ces termes : « C'est à cette bibliothèque qu'on a donné, peut-être pour la première fois, une leçon complète de bibliographie et d'histoire littéraire. Le programme publié par le citoyen Van Hulthem en l'an IX, n'a qu'un défaut, à mon avis; c'est d'excéder par l'abondance des matières, la variété et la multiplicité de l'érudition, les bornes d'un cours de bibliographie, même celles d'un cours d'histoire littéraire. Tous les ouvrages qui étaient cités comme monuments ont été, autant que possible, mis sous les yeux des élèves. Une belle collection de médailles leur donna une idée de la numismatique et de l'art monétaire chez différents peuples. On leur montra, sur les originaux, les commencements, les progrès et l'état actuel de la gravure en taille-douce. Des manuscrits de différents âges; des éditions du XVe siècle; des exemplaires d'ouvrages imprimés chez les Plantin, les Turnèbe, les Guérin; des ouvrages de Baskeville, Bodoni et Didot, leur présentèrent la variété des formes des anciennes écritures, les premières productions de la typographie, les modèles des éditions belles et bonnes qui font le charme de ceux qui étudient; des exemples de livres de luxe, qu'on lit peu, mais que l'on contemple avec le même plaisir que des gravures (1). »

Cet intéressant programme qui a paru à Gand, chez

(1) Voyages dans les départements réunis. Paris an XI (1803), in-18. vol. 2, p. 127 et 128.

P. J. De Goesin-Verhaeghe, forme 8 pages in-4 : il est devenu fort rare; mais on le trouve réimprimé dans le *Magazin encyclopédique* de Millin ; Ginguené en fit un grand éloge dans sa *Décade philosophique* et Camus en parle encore très-honorablement dans son *rapport à l'institut*, Paris, Baudouin, an XI, in-4, pag. 74-76. M. Van Hulthem donna cette leçon à la bibliothèque publique trois fois par Décade, pendant deux ans (1).

Nommé, sans l'avoir aucunement sollicité, membre du tribunat, en 1802, il garda ces fonctions jusqu'à la suppression de ce corps en 1808, mais il conserva toujours son titre de bibliothécaire du département de l'Escaut. Sa place fut remplie *ad interim*, par un de ses anciens élèves, M. J. B. G. Wallez, de Gand, qui fut depuis 1830, pendant quelques années, secrétaire de la légation Belge à Londres.

La bibliothèque de l'école centrale fut cédée à la ville de Gand, par le gouvernement Français, le 3 Prairial an XII, sur la demande qu'en avait faite l'administration communale. Dans cet acte de cession, signé par le ministre Chapsal, il est dit : « La possession des bibliothèques et musées est laissée aux villes qui en jouissaient, avant la loi du 11 Floréal an X, sur l'instruction publique, pourvu qu'elles se chargent de pourvoir aux frais de leur conservation. Je vous invite en conséquence à prévenir la ville de Gand qu'elle pourra disposer du musée et de la bibliothèque formés dans son sein et les administrer aux frais de la commune (2). »

M. Faipoult, préfet du département de l'Escaut, où il a laissé de si honorables souvenirs et dont à la maison de

(1) Voyez notre notice sur Ch. van Hulthem, en tête de son catalogue, vol. I, p. XXIV.

(2) Voir les archives de la ville de Gand et celles de la Bibliothèque.

ville de Gand, on conserve le portrait avec un religieux respect, disait en terminant la lettre qui accompagnait l'envoi de cet acte : « Dans ce nouveau bienfait, Monsieur le Maire, vous trouverez une preuve nouvelle de l'intérêt que porte le gouvernement à la ville de Gand et qu'elle justifie à tant de titres. »

Dans le premier temps de sa formation et aussi longtemps qu'il a fait partie de l'école centrale, ce dépôt scientifique s'est beaucoup enrichi par de fréquents envois de la part du ministre de l'intérieur. Il recevait ordinairement un exemplaire des meilleurs ouvrages nouveaux qui paraissaient à Paris, surtout du nombre de ceux que le gouvernement français faisait publier à l'imprimerie de la république. Par ce moyen, on eut bientôt ajouté aux bons livres anciens sur les sciences mathématiques et physiques, les ouvrages des savants les plus distingués de la France, dont les découvertes ont tant contribué aux rapides et brillants progrès de cette branche de l'instruction.

Ce fut pour la première fois en 1800 que l'on mit à la disposition du bibliothécaire une somme pour achats de livres. Dans le même temps M. Van Hulthem, en acceptant ces fonctions, employa au même usage le montant du premier semestre de ses appointements, qui s'élevaient par an à 2400 francs. Les années suivantes, jusqu'à l'époque où un arrêté des consuls donna aux villes la propriété des bibliothèques qui cessaient d'appartenir aux écoles centrales, le conseil général du département vota un fonds pour entretenir et augmenter cette grande collection. Depuis, le conseil municipal a témoigné l'intérêt qu'il prenait à la conservation de la bibliothèque en lui accordant les sommes qu'il jugeait nécessaires.

Cependant nous avons tout lieu de croire qu'à cette époque l'administration communale ne fut pas des plus libérales à l'égard du dépôt littéraire confié au zèle de M. Van Hulthem. En effet nous avons trouvé quelque part dans la correspondance officielle de celui-ci : « Je ne puis trop le répéter, on me donne fort peu d'argent pour l'usage de la bibliothèque... et ce n'est qu'avec du zèle et de l'économie que cet établissement peut subsister et être porté au degré d'utilité auquel je serais si heureux de le voir parvenir. J'ajoute à la bibliothèque publique l'usage de la mienne, dont la formation m'a coûté des sommes très-considerables et des peines infinies. Le peu d'argent qu'on m'accorde et mon desir de faire arriver un jour la bibliothèque en état réel de splendeur, sont cause qu'il me faut user de beaucoup de prudence et d'économie, etc. »

Toutefois à l'aide des subsides de la commune et des cadeaux du gouvernement républicain, on est parvenu à joindre aux richesses littéraires rassemblées à Gand, une grande partie de ce qui leur manquait pour en rendre l'usage plus général, en offrant à toutes les classes de lecteurs une lecture assortie à leur profession et à leurs connaissances acquises, et un choix de quelques uns de ces ouvrages qui devaient répandre dans le pays le goût de quelques sciences utiles, presque nouvelles, par la manière dont on les cultivait depuis peu d'années.

Ce qui contribua encore à la prospérité de la biblothèque, c'est que M. Van Hulthem eut le talent bien précieux pour un bibliothécaire, d'intéresser à cet établissement des amis des sciences qui voulurent l'enrichir de leurs dons : on sait que c'est par de semblables dons, offerts par de grands princes et les premiers savants de l'Europe, que la célèbre bibliothèque de Gottingue est devenue

l'une des plus importantes du monde. Celle de Gand dut à la munificence du prince Joseph Bonaparte, plus tard roi de Naples, le superbe ouvrage de Piranesi, en 29 volumes grand in-folio, si souvent consulté par les peintres, les sculpteurs et les architectes. Le Virgile de Didot, de 1798, in-folio, et les trois volumes du Racine, du même typographe, ouvrages les plus remarquables que la typographie eut encore produits jusque-là, furent donnés par M. le préfet Faipoult, ainsi que la belle description des plantes du jardin de Cels, de Ventenat. M. Van Hulthem envoya, entre autres, la précieuse collection des antiquités d'Herculanum, 9 volumes in-folio, et plusieurs autres collections importantes.

Un ancien élève de l'école centrale, M. Joseph van Haut, de Gand, qui avait remporté les prix dans différents concours et qui mourut à Paris, élève de l'école de médecine, se souvint de la bibliothèque où il avait puisé une partie de son instruction, et lui légua sa collection de livres.

Forcé à de fréquentes absences pour se rendre à Paris, où il avait été appelé pour exercer les fonctions législatives, d'abord au tribunat, ensuite au Conseil des Cinq-Cents, M. Van Hulthem, comme nous l'avons vu, s'était fait remplacer ad intérim par M. J. B. G. Wallez; mais celui-ci, après avoir rendu de grands services au dépôt qui lui avait été confié, demanda et obtint sa démission le 22 Avril 1809, après le retour du titulaire.

A peine M. Van Hulthem était-il rendu à ces paisibles occupations bibliographiques, qu'il eut un beau matin, le 19 Août 1809, le bonheur de voir arriver à sa bibliothèque chérie, pour y être déposées, cinq énormes caisses, remplies de bon nombre d'incunables et de manuscrits

que lui envoyait M. le baron d'Houdetot, alors prefet de l'Escaut et M. Geynet, directeur des domaines. Ces cinq caisses contenaient des ouvrages provenant de l'abbaye de St. Pierre, à Gand, et l'on se disposait à les faire passer en Angleterre pour les délices des bibliophiles de ce pays, quand elles furent découvertes à Amsterdam et saisies par l'administration des domaines. Cet heureuse capture fournit à la bibliothèque de Gand, outre les plus beaux manuscrits qu'elle possède et qu'il serait trop long d'énumérer, des raretés bibliographiques qu'elle montre avec orgueil, telles que la célèbre *Bible de* 1472, de Schœffer de Mayence, *la Bible polyglotte* de Plantin, celle de Watson, et plusieurs autres non moins remarquables en diverses langues orientales ; le *voyage de Bredenbach à Jérusalem*, édition de Mayence, 1488 ; les *Domitii Calderine commentarii in M. Valerium Martialem*, Venetiis, 1487; *Valère le Grand translaté de latin en français*. Paris, Ant. Verard. sans date, in-folio ; le *Monasticum anglicanum* complet, etc. Il est assez digne de remarque que parmi ces incunables, il ne s'en trouve pas un seul imprimé aux Pays-Bas.

Nommé en 1810 aux fonctions de recteur de l'académie impériale de Bruxelles, M. Ch. van Hulthem quitta la bibliothèque de Gand, rassemblée et conservée par ses soins vigilants, accrue, enrichie et vivifiée par son zèle intelligent et son désintéressement si généreux. Il fut remplacé par M. Walwein de Tervliet, qui fut installé le 29 mai 1810, dans ses fonctions, par le maire de Gand, M. Ch. Pycke et le secrétaire, M. Ch. Pieters.

Jusqu'à cette époque, quoiqu'établie depuis treize ans, la bibliothèque ne possedait encore que deux fragments de catalogue : le premier celui des manuscrits avait été

commencé par M. Van Hulthem; le second, celui de théologie, par M. P. J. de Goesin-Verhaeghe[1], savant

(1) Nous devons à l'obligeance de M. l'architecte Goetghebuer des renseignements qui nous permettent de consacrer quelques mots de souvenir à ce savant bibliographe qui, comme Ermens de Bruxelles, conserva ou plutôt créa chez nous l'art de la catalographie, qui exige tant de connaissances et de soins munitieux. Leurs nombreux catalogues, dont quelques-unes sont pourvus de tables, sont fort recherchés des amateurs Belges et étrangers et il est à espérer, dans l'intérêt de la bibliographie, que leur méthode ne sera pas perdue en Belgique.

Pierre-François-Antoine de Goesin, peintre, ancien professeur de l'académie de dessin et de l'école centrale, un des directeurs de la société royale des beaux-arts et de littérature, naquit à Gand le 12 Janvier 1753 et y mourut le 18 Avril 1831.

Il était fils de Pierre-François, imprimeur de l'empereur d'Autriche, et appartenait à une famille qui, depuis la quatrième génération, avait exercé avec distinction à Gand l'art de la typographie. Il avait reçu une éducation très-soignée, et savait les langues flamande, latine, française, allemande et italienne; il joignait à ces connaissances beaucoup d'amour pour les beaux-arts. En 1774, il remporta à l'académie de dessin de Gand, le grand prix d'après nature.

Enflammé par ce premier succès, qui semblait lui ouvrir une carrière brillante, il voulut se livrer exclusivement à la peinture et partit en 1775 pour l'Italie, où il résida pendant cinq ans, et s'adonna à l'étude assidue des grands maîtres. Dans ses voyages, rien de ce que l'Italie, l'Allemagne et la France offrent de curieux, n'échappa à son œil observateur.

De retour dans sa patrie, il essaya de mettre en pratique ses études et peignit pour l'hôtel de M. le comte d'Hane, seigneur de Leeuwerghem, quatre dessins de porte, et, pour le séminaire, le portrait du prince de Lobkowitz, évêque de Gand; malheureusement ces deux ouvrages furent trouvés si médiocres qu'on n'osa les exposer au grand jour.

Ce mauvais début et d'autres incidents non moins désagréables déconcertèrent ses parents, qui, après avoir fait pour son éducation artistique de nombreux sacrifices et se voyant trompés dans leurs espérances, le firent ainsi que son frère, admettre, en 1784, dans le corps des imprimeurs de Gand.

A peine entré dans cette nouvelle carrière, le jeune Pierre de Goesin fut nommé en 1785, imprimeur de sa majeste impériale, pour la Flandre, et alla se fixer à Bruxelles jusqu'en 1789. Chassé de cette ville par la révolution brabançonne, il vint se réfugier à Gand, et s'y établit; mettant à profit ses connaissances aussi nombreuses que variées, il y acquit bientôt le titre de

imprimeur, qui parait avoir été attaché pendant quelque temps à la bibliothèque : plus tard, M. Joseph Roose, de Lima, ancien élève de l'école centrale, fit, en qualité d'aide-bibliothécaire, le catalogue des ouvrages de médecine et celui des belles-lettres.

Tout en s'occupant d'un nouveau classement bibliographique, qui pouvait être fort bon, mais dont le grand défaut était d'être tout-à-fait insolite et que pour cette raison son successeur ne put conserver, M. Walwein de Tervliet rédigea et publia le Catalogue des manuscrits (1), alors au nombre de 234. Depuis, ce nombre s'est acru jusqu'au chiffre de 556. Ce catalogue laisse assurément bien des choses à désirer ; mais on n'a pas assez, ce nous semble, tenu compte à l'auteur des difficultés que présente un

l'imprimeur le plus instruit de la Belgique. Outre les bons et nombreux ouvrages sortis de ses presses, pendant quarante ans, on a de lui :

1° Historie en inrichting der koninglyke academie van teeken, schilder en bouw-kunde van Gend, 1794, in-8. — 2° Description pittoresque de l'église cathédrale, à Gand, 1819, in-18. — 3° Notice sur l'incendie de cette église, en 1822, in-18. — 4° Notice des tableaux de musée, in-8. — 5° Guide de l'étranger dans la ville de Gand, dont 40 pages seulement ont été imprimées. — 6° Les catalogues d'expositions de tableaux de l'académie de Gand, en 1792, 1796, 1802, 1804, 1806, 1808, 1810, 1812, 1814, 1817, 1820, 1823, 1826, 1829. — 7° Les catalogues des livres du conseiller G. J. Rooman, 1791, du baron Dubois de Schoondorp, 4 vol. in-8, 1804-1810; des professeurs B. Coppens, F. Cassel, Van Bavière; des abbés Ghesquière et Van de Velde, etc. etc. MM. Ch. van Hulthem et de Laval, sous-bibliothécaire de l'université de Gand, ont beaucoup travaillé à ce dernier catalogue qui est très-estimé.

(1) *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de la ville de Gand, classés par le bibliothécaire Joseph-Antoine Walwein de Tervliet, écuyer, ci-devant commissaire ou sous-intendant du district d'Ypres; depuis haut-échevin du pays de Waes; actuellement membre des états de la Flandre Orientale et de la classe de littérature de la société royale des beaux-arts de Gand, etc.* Gand, Houdin, 1816, de 56 pag. in-8°, non compris 3 feuillets pour le titre, l'avertissement et la table. *Devenu fort rare.*

semblable travail. M. Walwein a du moins rendu un service aux lettres en indiquant au public les richesses manuscrites que possédait alors notre bibliothèque, la seule jusqu'a présent en Belgique qui ait le catalogue imprimé d'une partie de ses manuscrits; car nous ne parlerons pas du dépôt de Tournai dont la collection, sous ce rapport, n'offre pas encore grand intérêt.

A cette époque le budget de la bibliothèque, accordé par l'administration municipale, avait été singulièrement réduit : il ne s'élevait plus qu'à la modique somme annuelle de 1800 florins, dont 567 formaient le traitement du bibliothécaire; le reste était réparti entre le traitement du sous-bibliothécaire, son aide de service, l'achat et la reliure des livres, etc. On devine bien que les nouvelles acquisitions devaient être fort insignifiantes.

Mais une ère nouvelle et brillante va s'ouvrir : le gouvernement des Pays-Bas, graces aux instances pressantes de M. le comte de Lens et de M. Van Hulthem, décrète en Octobre 1817, l'érection d'une université à Gand. La ville par un acte, approuvé par un arrêté royal du mois de Janvier 1816, N° 77, mit sa bibliothèque, avec tous les objets mobiliers qui s'y trouvaient, à la disposition et à la jouissance de cet établissement d'instruction supérieure, sous certaines conditions, parmi lesquelles nous remarquerons seulement la suivante, formant l'article VII. « *Si par suite de circonstances qui ne peuvent être prévues, l'université cessait d'exister dans la ville de Gand, ou que celle-ci renonçât à la jouissance de la bibliothèque, la ville de Gand, rentrera dans la plénitude de sa propriété, sans que du chef des accroissements ou du décroissement des valeurs, soit des batiments, soit des divers ouvrages, livres et autres objets qui s'y trouveront alors, il y aura lieu*

à indemnité quelconque, de part ni d'autre, tellement que la ville en rentrera en jouissance pleine et entière dans l'état qu'elle se trouvera (1). »

Cette cession fut faite sous la régence de M. Philippe, comte de Lens et du St.-Empire, chambellan de S. M. le roi des Pays-Bas, chevalier de l'ordre du Lion Belgique, membre de la première chambre des états-généraux, bourgmestre; de MM. F. Verhegghen, De Meyer, J. B. van Bosterhout, Piers de Raveschoot, Roman de Block et Minne, échevins; MM. L. Rottier et Hye Schouttheer, secrétaires.

La remise de la bibliothèque à l'université eut lieu le 9 Février 1818. MM. Charles-Joseph-Jean de Meyer, échevin, et Joseph Van Bambeke, conseiller de régence, assistés de M. François-Jean-Pierre Hye-Schoutheer, secrétaire de la ville, étaient délégués de la part des bourgmestre et échevins de Gand. M. le comte de Lens, président du collége des Curateurs de l'université de cette ville, assisté de M. Norbert Cornélissen, secrétaire-adjoint de l'université, représentaient le collége des Curateurs. En même temps eut lieu, en remplacement de M. Walwein de Tervliet, l'installation, comme professeur-bibliothécaire, de M. Pierre Lammens, chevalier de l'ordre royal du Lion Belgique, déjà nommé à ces fonctions, dès le mois de Novembre 1817. M. Lammens eut un traitement de 2500 florins des Pays-Bas, outre les divers avantages attachés alors à la place de professeur, dont il ne fut pas tenu de remplir les fonctions.

D'après l'article 6 du contract de cession de jouissance de la bibliothèque, la régence avait stipulé qu'il serait fait un inventaire de ce dépôt, afin de connaître quel en était

(1) Voir aux archives de la ville et à celles de la Bibliothèque.

l'état au moment de sa remise au gouvernement. M. Charles Van Coetsem, médécin et répétiteur à l'université, et M. Jean François De Laval, compagnon typographe, furent chargés de ce soin. Leur inventaire, commencé le 17 Février 1818, fut achevé le 1er Décembre de la même année. Il nous fait connaître que la bibliothèque comptait alors

23,700 volumes imprimés depuis le XVIe siècle.
202 incunables
234 manuscrits.

Cet inventaire, est aujourd'hui déposé à l'Hôtel-de-Ville et forme un gros volume in-folio. En l'examinant, on est à même d'apprécier qu'elle était déjà à cette époque les richesses de la bibliothèque de Gand. On y trouve, il est vrai, un grand nombre d'ouvrages de théologie ascétique et de jurisprudence : mais ce serait une grave erreur de croire qu'il n'y eut alors que cette espèce de livres. L'on y remarque de nombreuses et riches séries d'ouvrages les plus recommandables sur toutes les connaissances humaines, telles que l'histoire générale et particulière, les antiquités, les belles-lettres, l'histoire naturelle, etc. etc.

Une fois attachée à l'université, la bibliothèque prit de rapides et utiles accroissements : elle jouit chaque année d'un subside de 2000 florins qui furent uniquement consacrés à de nouveaux achats et aux frais de reliure : plusieurs fois le gouvernement ajouta à ce subside une somme extraordinaire de 700 florins, et, en 1824, il donna de cette manière 1000 florins pour acquisitions à faire à la vente de la célèbre bibliothèque de Meerman. Mais ce qui contribua le plus alors à donner une haute réputation à la bibliothèque de Gand, ce fut l'achat qu'elle fit, par contrat du 15 Janvier 1818, de la plus grande partie de

la riche collection de M. Lammens. Cette collection, précieuse surtout sous le rapport de la beauté des éditions et du choix des exemplaires, fut payée 32,000 florins : cette somme fut prise sur le subside extraordinaire accordé à chacune des trois nouvelles universités, pour la première formation de leurs collections scientifiques et littéraires : quant aux autres universités de Louvain et de Liège, cette dernière surtout, elles préférèrent acquérir des ouvrages tout-à-fait modernes, afin d'être de suite au courant de la science.

La collection cédée par feu M. Lammens pouvait se monter à environ 18,000 volumes, qui furent bientôt réduits à 13 ou 14,000 au plus; car, formée principalement, comme la bibliothèque de Gand, après la dispersion des dépôts littéraires des couvents et des abbayes, elle dut nécessairement présenter beaucoup de doubles que M. Lammens reprit pour une somme de 7550 florins. Ce qui vient à l'appui de notre assertion, c'est que dans un recolement, fait en Mars 1827, c'est-à-dire neuf ans après cet achat, et après de nouvelles acquisitions, pendant ce laps de temps, d'environ 20,000 florins, on trouva 426 manuscrits et 42,824 volumes imprimés, non compris les brochures.

M. Lammens, qui outre son titre de bibliothécaire, avait celui de professeur ordinaire avec le traitement attaché à cette place, mourut le 9 Juin 1836, à l'âge de 74 ans, à la suite d'une longue maladie. Le 13 Avril, de la même année, il avait eu pour successeur l'auteur de cette notice. Fidèle aux principes de son ami M. Van Hulthem, pendant les dix-sept années de son administration, il s'appliqua à augmenter, dans le dépôt confié à ses soins éclairés, la série des grands ouvrages fondamentaux

et des livres anciens qui pouvaient servir à compléter l'histoire de chaque science : aussi, la bibliothèque de Gand renferme-t-elle de grandes richesses bibliographiques, sous ce point de vue, tout en présentant aux lecteurs une collection, moins nombreuse à la vérité, mais encore très-remarquable d'ouvrages modernes.

M. Lammens était très-difficile dans le choix de ses exemplaires : tous ceux qu'il a acquis sont d'une beauté remarquable, et le bibliophile saura toujours les reconnaître.

C'est sous sa direction que le catalogue actuel a été confectionné et transcrit par le sous-bibliothécaire M. J. F. De Laval, homme aussi modeste que laborieux, qui a bien mérité de la ville de Gand pour les services rendus à l'établissement auquel il s'est consacré tout entier depuis vingt ans. Ce catalogue se compose de dix volumes manuscrits in-folio, comme suit :

1° Théologie.

2° Jurisprudence.

3° Médecine.

4° Philosophie. — Physique et chimie. — Histoire naturelle.

5° Mathématiques, appendice aux sciences. — Arts et Métiers. — Beaux-arts.

6° Belles-Lettres.

7° Classiques latins et grecs.

8° Histoire générale, moins celle de la Belgique.

9° Histoire de la Belgique.

10° Antiquités. — Histoire littéraire. — Bibliographie et Biographie.

Dans chacun de ces catalogues les ouvrages sont rangés d'abord par ordre alphabétique de noms d'auteurs, et ensuite, de titres, pour les livres anonymes. La biblio-

thèque possède encore un catalogue complet de ses manuscrits, un autre pour ses incunables et un troisième pour les thèses et dissertions académiques, divisées par facultés.

On s'occupe actuellement d'un catalogue méthodique général, travail important et nécessaire, que l'ancien gouvernement avait déjà demandé, dès l'année 1818. La régence de la ville de Gand, avec une munificence éclairée digne de la reconnaissance de tous les hommes instruits, vient de voter une somme de 1250 francs pour l'impression, presque terminée en ce moment, du catalogue spécial de la faculté de jurisprudence. On espère pouvoir livrer successivement les autres à l'impression.

La bibliothèque de Gand possédait à la fin du mois d'Octobre 1837, 51,601 volumes imprimés et 556 manuscrits.

Les livres imprimés se subdivisaient ainsi :

Incunables.			325
Imprimés depuis 1500,		in-8°	36,077
—	—	in-4°	10,113
—	—	in-folio.	5,226

D'après les renseignements qui nous avaient été fournis, nous avions donné à cette bibliothèque, dans la première édition de notre *Guide de Gand ou notices historiques sur cette ville, ses institutions*, etc., publié en 1825, *environ* 60,000 volumes ; dans la seconde, qui a paru en 1830, *plus* de 60,000 volumes et dans l'édition de 1837, nous lui avons assigné 62,000 volumes. Il est inutile de dire que ces chiffres ont été répétés par tous les écrivains qui parlent de la bibliothèque de Gand et qui croyaient ne pas pouvoir puiser leurs renseignements à meilleure source que dans un livre spécial.

Mais ayant voulu, au mois d'Octobre dernier, vérifier personnellement ce nombre, après avoir compté volume par volume, comme l'ont fait plusieurs autres bibliothécaires, en ayant soin de n'évaluer chaque dizaine de brochures, dissertations, discours, pamphlets et autres pièces fugitives, qu'un seul volume, nous n'avons trouvé que le chiffre ci-dessus, malgré des accroissements successifs depuis douze ans. Mais il est à remarquer que cette bibliothèque n'a plus ni doubles ni livres défectueux : elle a vendu en 1837 les 2,800 volumes de cette catégorie, qu'elle comptait autrefois, et le produit de cette vente a servi à acquerir quelques grandes collections dont elle était encore privée.

Quoique nous ne soyons pas tout-à-fait de l'avis de M. Benjamin Delessert, qui prétend, page 7 de son *Mémoire sur la bibliothèque royale de Paris,* 1835, grand in-4°, qu'une seule personne peut facilement compter 30 à 40,000 volumes par jour, nous désirons beaucoup avec lui que chaque bibliothécaire donne le chiffre *exact* des richesses bibliographiques qui lui sont confiées, en prenant pour bases les principes suivis par les savants Van Praet et Demanne. D'après la manière de compter ordinaire, le chiffre de notre bibliothèque se fut monté à environ 65,000 volumes (1).

Quelques exemples nous prouveront combien doit encore être erronée la statistique de bibliothèques. On donnait à celle de St. Marc, à Venise, 150,000 volumes : son bibliothécaire, M. l'abbé Beltio, vient de réduire ce chiffre à 65,000. Des estimations populaires portaient la

(1) Voyez notre *Statistique des principales bibliothèques de l'Europe*, dans la *Revue de Bruxelles*, Décembre, 1837, de 35 pages.

célèbre bibliothèque Bodléienne à 300 et même 400,000 volumes imprimés. Le judicieux Balbi et le *Quarterly review* de 1826 ne lui accordent que 200,000 volumes, et le savant Haendel abaisse même ce chiffre à 180,000. Il n'est presque pas de bibliothèques auxquelles on ne puisse appliquer une réduction plus ou moins forte (1).

Voici la statistique de nos bibliothèques publiques, rangées d'après leur importance.

	Imprimés.	Manuscrits.
Bruxelles, bibliothèque de la ville. .	140,000	
» bibliothèque royale (2). .	60,000	16,000
Louvain, bibliothèque de l'université.	105,000	246
Liège, » »	60,000	437
Gand, » »	51,600	556
Tournai, bibliothèque de la ville (3).	27,000	127
A reporter. .	443,600	17,366

(1) Balbi, Essai statistique sur les bibliothèques de Vienne. Vienne et Paris, 1835, in-8°.

(2) La bibliothèque royale de Bruxelles a été fondée en 1837, après l'acquisition, faite par le gouvernement Belge, au prix de 279,400 francs, de la bibliothèque Van Hulthem, dont nous avons publié le catalogue méthodique, Gand, Poelman, 1836-37, 6 vol. in-8°. Cette bibliothèque, d'une grande importance pour l'histoire du pays, se composait d'environ 60,000 volumes et de 1100 manuscrits.

Les bibliophiles et les amis de l'histoire apprendront avec plaisir, que M. Marchal, Conservateur des manuscrits de Bourgogne, réunis maintenant à la bibliothèque royale, a déjà imprimé, aux frais du gouvernement Belge, mais non encore publié, la première partie du catalogue du précieux dépôt qui lui est confié : cette première partie, qui comprend 300 pages in-folio est intitulée *Extrait de l'inventaire général*, etc., et compte 15,000 titres. La seconde partie, dont l'impression avance rapidement, portera le titre de *Répertoire méthodique par classification des matières.*

(3) On possède sur cette bibliothèque l'opuscule suivant : *Précis historique et bibliographique sur la bibliothèque publique de la ville de Tournay, par M. Victor Deflinne-Mabille, Bibliothécaire de cette ville.* Tournay, Renard-Dosson, 1835, in-8. 77 pages.

		Report. . .	443,600	17,366
Anvers, bibliothèque de la ville. . .			14,000	26
Mons,	»	»	12,000	310
Courtrai (1),	»	»	12,000	300
Namur,	»	»	11,000	
Bruges (2),	»	»	10,000	626
			502,600	18,628

On peut évaluer de 190,000 à 200,000 le nombre des volumes disséminés dans des dépôts qui ne sont pas publics, mais qui offrent de garanties de conservation permanente, tels que la bibliothèque de la Chambre des représentants, des écoles militaire et vétérinaire, de la Cour de cassation, des cours d'appel, des archives générales du royaume, des grands séminaires de Malines, Liège, Gand, Namur et Bruges, de Bollandistes, à Bruxelles, des Jésuites, à Gand, de quelques athénées, colléges ou académies des beaux-arts, etc. etc.

Ainsi donc la Belgique, si riche autrefois en dépôts scientifiques et littéraires et dont les bibliothèques des seuls jésuites comptaient plus de 800,000 volumes, ne

(1) Cette bibliothèque, presque exclusivement consacrée à l'histoire de la Belgique, a été donnée en 1835, par M. Goethals-Vercruysse, membre de l'académie de Bruxelles, sous la condition qu'elle serait publique, à un établissement de bienfaisance fondé par lui dans sa ville natale. La munificence du respectable donateur a ajouté à ce bienfait une rente annuelle pour l'entretien et la conservation de ce dépôt historique et littéraire. Nous rappelons ce fait encore peu connu, car l'on ne peut donner trop de publicité à des actes d'un si noble et si généreux amour pour son pays. On peut voir sur l'importance de cette bibliothèque la notice biographique que nous avons consacrée à M. Goethals, et qui est insérée dans l'annuaire de l'académie de Bruxelles, Année 1839.

(3) Le catalogue complet ou plutôt l'inventaire des manuscrits de la bibliothèque de Bruges a été imprimé dans la *Bibliotheca manuscripta* de Hænel, 1830. in-4°.

contiendrait plus dans ses collections publiques et dans celles qui présentent des garanties de durée, que tout au plus 702,000 volumes, c'est-à-dire, moins encore que la seule bibliothèque royale de Paris, qui est à la vérité le plus riche dépôt du monde en ce genre.

Voici quelques-unes des raretés ou *Cimelia* de la bibliothèque de Gand, que nous nous faisons un devoir d'indiquer aux amateurs et aux bibliophiles, en attendant que nos occupations nous permettent de publier un catalogue raisonné et complet de nos manuscrits et de nos incunables.

MANUSCRITS.

1. Vita Sancti Amandi, Episcopi Trajectensis ad Mosam ac Gandensium aliorumque Belgarum Apostoli, etc. a Baudemondo ejus discipulo, tertio Blandiniensis monasterii abbate. Petit in-4.

Manuscrit très-précieux du IXe siècle, et le plus ancien que possède la bibliothèque de Gand. Il a été publié par Henschenius dans les *Acta Sanctorum*, à l'année 1658, tome I, 848, et dans les *Acta Sanctorum Belgii*, IV, 244. Perth en donne aussi un extrait dans ses *Monumenta Germaniæ Historica*, 2e volume, 1828, pag. 184.

2. Vitæ Sanctorum Belgicorum. in-4.

Manuscrit remarquable sur vélin, du commencement du XIe siècle et comprenant 193 feuillets. Il est orné de miniatures grossières, de lettres enluminées et de figures au trait. On y lit de la main de Justus Rycquius, poète Gantois bien connu, les lignes suivantes :

Jussit hunc venerandæ antiquitatis librum in hanc formam noviter compingi D. Justus Rycquius Canonicus et bibliotheca-

*rius ecclesiæ cathedralis St. Bavonis Gandensis A° Dn*i 1623. et plus bas sa devise : οὐχ' ἡ κτῆσις, ἀλλ' ἡ χρῆσις.

Fidèles à ce précepte, les bons chanoines de St. Bavon ont si bien fait usage de cette légende, qu'on vient d'être obligé d'en faire renouveler la reliure, en 1837.

3. Liber Floridus, a Lamberto Ornulphi filio, Canonico sancti Audomari, de diversorum auctorum floribus contextus. Grand in-folio.

Manuscrit très-important, sur vélin, écrit vers 1120 et orné d'un grand nombre de miniatures peu gracieuses, et qui portent le cachet de l'époque à laquelle elles ont été exécutées. Ce livre contient plus de cent cinquante différents traités sur toutes les branches de connaissances humaines; c'était la véritable encyclopédie de l'abbaye de St. Bavon, pour laquelle elle a été compilée par Lambert, fils d'Onulphe, chanoine de St. Omer, qui a eu le soin d'y insérer sa généalogie.

Il contient bon nombre de traités historiques et géographiques. Parmi les premiers, nous citerons la chronique des Normands et de leurs invasions et la petite chronique des comtes de Flandres. Il a beaucoup servi à plusieurs écrivains du XIIIe siècle, qui en parlent avec éloge, et surtout à Jean Thielrode, dont M. Aug. van Lokeren a publié la chronique de St. Bavon, en l'accompagnant de savantes et utiles recherches. Plusieurs extraits en ont été publiés par M. A. van Lokeren (1), par M. Warnkoenig (2), par M. Mohne (3), et en dernier lieu par M. le chanoine J. J. de Smet (4).

(1) Chronique de St. Bavon, à Gand, par Jean de Thielrode. Gand, 1835, in-8. *Martyrhologium*, pag. 201-208.

(2) Histoire de la Flandre et de ses Institutions civiles et politiques, jusqu'à l'année 1305. Brux. 1835, Tome I, pag. 330-333.

(3) Dans l'*Anzeiger*.

(4) Voyez dans la collection des chroniques Belges inédites, le recueil des Chroniques de Flandre, publié par J. J. de Smet, Tome Ier. Bruxelles, 1837, pag. 1 et suivantes.

« Le *Liber Floridus*, dit M. Warnkoenig, a été souvent extrait : il s'en trouve quelques fragments à la bibliothèque de Wolfenbuttel. Il mérite d'être examiné à fond, non-seulement par ceux qui s'occupent d'histoire politique, mais encore par les amateurs de l'histoire des sciences et des arts : par exemple, de l'astronomie, de la philosophie et même de la musique (1). »

4. Carmina Adelmi Episcopi de laude Virginatis, sive de laude Sanctorum. — Ejusdem liber de septem vitiis principalibus. — Caii Sedulii carmen Paschale, de miraculis Veteris Testamenti et libri de Novo Testamento. Grand in-4.

Manuscrit du XIIe siècle, sur vélin, de 95 feuillets et provenant de la ci-devant abbaye de St. Pierre de Gand. Il est très-proprement relié et décoré des N couronnés de Napoléon. Enlevé par les commissaires de la Convention, il fut transporté à Paris, placé à la bibliothèque nationale, et rendu à Gand, après la bataille de Waterloo. C'est le seul qui ait été restitué à notre bibliothèque.

C'est d'après ce Ms., collationné avec deux autres, que M. Bormans, professeur ordinaire à l'université de Liège, se dispose à donner une nouvelle édition du *Carmen Paschale* de *C. Sedulius*, dont la dernière, et la meilleure, à ce que nous sachions, a été faite à Rome, en 1794, in-4.

5. Biblia Sacra, in-12. mar. rouge. d. s. tr.

Manuscrit sur vélin du XIIe siècle, chef-d'œuvre de calligraphie microscopique, d'une beauté et d'une régularité admirables. Le vélin, qui en est d'une étonnante blancheur, est d'une telle finesse que la chaleur de la main le fait crisper. Le texte en est écrit sur deux colonnes, de trente-six lignes la page pleine. Les initiales sont peintes en rouge et bleu, et

(1) *Extrait des procès-verbaux de la Commission royale d'histoire.* Bruxelles, 1834, in-8. 1er vol. p. 60. Nous ajouterons que la bibliothèque de Douai possède aussi son *Floridus Liber*, copie faite au XVe siècle des parties historiques du *Liber Floridus* de St. Bavon.

les capitales, ornées de petites miniatures d'une délicatesse extrême. Le volume compte 559 feuillets dont les 468 premiers sont chiffrés au *verso*, par une main du temps.

Ce chef-d'œuvre de patience et de calligraphie, dont il serait difficile, à cause de l'exiguité du caractère gothique, de lire une page sans se reposer la vue, provient de l'abbaye de St. Pierre-lez-Gand, où il a probablement été écrit.

6. Cronica Gandensis cœnobii, in-folio.

Manuscrit sur vélin, écriture du XIVe siècle, et continué, de 1341, 1345 et de 1349-1350. Il est placé à la suite d'un autre manuscrit également sur vélin. Cette chronique a été publiée d'après ce manuscrit par Perth, en 1828, dans le second volume de ses *Monumenta Germaniæ Historica*, p. 185-191.

7. Livre d'heures, en latin et en français. Grand in-8.

Magnifique manuscrit sur vélin, du XVe siècle, de 108 feuillets de texte ou miniatures.

Ce manuscrit, l'un des plus précieux que l'on connaisse en ce genre, a été exécuté par les miniaturistes les plus habiles, probablement pour l'une des *librairies* de la cour de Bourgogne. On y compte quarante six grandes miniatures (y compris les vingt-quatre du calendrier), vingt-deux petites et un nombre infini de lettres *ystoriées* et rehaussées d'or. Ce qu'on n'y admire pas moins, c'est la richesse des bordures de chaque page et qui sont toutes différentes. Dans ces bordures, du verso du folio 14 au verso du folio 16, six petites autres miniatures représentent la Passion.

Au milieu du XVIe siècle, ces heures ont appartenu à un amateur célèbre, Alexandre Petau, fils de Pierre, conseiller au Parlement de Paris, et qui y a fait ajouter ses armoiries dans la miniature du mois de mai. Il appartenait en dernier lieu à la bibliothèque de l'abbaye de St. Pierre, à Gand.

Nous donnons à la tête de notre notice une gravure au trait, par M. Ch. Onghena, d'une des miniatures de ce manuscrit, aussi remarquable par la composition que par le coloris.

8. Plutarchi historiographi greci liber de viris clarissimis e greco sermone in latinum diversis plurimorum interpretationibus virorum illustrium translatus. Grand in-folio, première reliure, recouverte en soie et à coins de cuivre.

Ce manuscrit sur vélin, est l'un des plus beaux qu'ait fait exécuter, à Gand, à la fin du XVe siècle, le célèbre Raphaël de Marcatelle, abbé de St. Bavon, évêque de Roses, et l'un des nombreux fils naturels de Philippe-le-Bon, si connu également par son amour pour les lettres. Il se compose de 248 feuillets, d'une batarde moyenne, et au nombre de 39 lignes, les pages pleines. Il compte quinze grandes miniatures remarquables par leur naiveté et le soin avec lequel elles ont été exécutées par l'artiste, dont le nom nous est resté inconnu. Tous les héros de la Grèce et de Rome y sont revêtus du costume flamand de la brillante cour de Bourgogne. Chacune des miniatures représente ordinairement trois épisodes de la vie du héros auquel elle est consacrée: en voici l'indication sommaire :

1° Thésée, son départ. — Il tue dans la forêt le fameux voleur Périphêtes. — Son retour auprès de son père, par lequel il se fait reconnaître.

2° Romulus et Rémus sont allaités par la louve. — Fondation de Rome. — Rémus est tué par Romulus.

3° Lycurgue fait jurer par les Lacédémoniens l'observation de ses lois.

4° Numa Pompilius rendant la justice.

5° Solon, entrevue des sept sages de la Grèce.

6° Publicola, son respect pour la majesté souveraine du peuple. — Travaux et dédicace du temple de Jupiter Capitolin.

7° Alcibiade, son entrevue avec le roi de Perse. — Il est couché avec sa concubine Timandra, dans une maison d'un bourg de la Phrygie, à laquelle les ennemis mettent le feu. — Il veut se sauver et tombe percé de flèches. — Timandra et deux autres femmes l'ensevelissent.

8° Coriolan fléchi par sa mère et les dames romaines. — Son armée lève le siège de Rome. — Il meurt assassiné par les satellites de Tullus.

9° Thémistocle, son entrevue avec le roi de Perse. — Il s'empoisonne pour ne pas servir contre sa patrie.

10° Camille, siège de Rome par les Gaulois : Camille chasse Brennus.

11° Périclès, Agariste sa mère rêve qu'elle enfante un lion et peu de jours après accouche de Périclès. — Celui-ci se rend maître de la ville des Samiens, après un blocus de neuf mois.

12° Fabius Maximus prend sur Annibal la ville de Tarente.

13° Caton l'ancien, son histoire en sept tableaux.

14° Marcus : Il prend Syracuse. — Son entrée triomphale à Rome. — Il est tué dans une embuscade.

15° Annibal. Victoire de Cannes. — Défaite de Zama. — Son entrevue avec Prusias. — Il s'empoisonne.

9. Monotesseron seu unum ex quatuor sive concordia Evangeliorum venerabilis doctoris magistri Johannis de Gerson. 2 vol, in-fol. Max. reliure antique à bossettes en cuivre.

Sur vélin, exécuté par les ordres de Raphaël de Marcatelle, comme l'indiquent les armoiries de ce prélat, peintes au bas du titre de chacun des volumes, qui sont ornés de cent trente quatre très-grandes miniatures d'une belle conservation. Le premier compte 346 feuillets et le second 209.

Flores musicæ artis, per Hugonem sacerdotem Kentlingensem, magistrum Joannem de Muris, Guidonem (d'Arezzo), Egidium Carlerium et Joannem Tinctorem. Grand in-fol.

Manuscrit sur vélin, à deux colonnes, et contenant 206 feuillets. Ce magnifique manuscrit, l'un des plus précieux que possède notre bibliothèque, est orné de majuscules rehaus-

sées d'or et de riches bordures. Parmi les traités inédits qu'il contient, nous appelons principalement l'attention sur le suivant : *Ars discantus et argumenta musicæ per magistrum Joannem de Muris, cum aliquibus conclusionibus de perfectione et imperfectione figurarum*, folio 34 à 49 verso. On sait que ce maître florissait vers 1330. La souscription qu'on lit au folio 206 recto, nous apprend que la transcription de ces traités a été terminée en 1504, à Gand, par un calligraphe nommé Marc Antoine d'Ackerghem : *Explicitus est liber scriptus Gandavi per me M. Anthonium de Aggere sancti Martini. Anno domini* M. V° IIII. *prima die aprilis*. Ce manuscrit avait probablement été commandé par Raphaël de Marcatelle.

Un de nos jeunes compositeurs les plus instruits, M. Léon de Burbure, de Termonde, dont la musique a souvent recueilli les plus brillants suffrages, s'occupe à mettre au jour les traités inédits que contient ce volume.

11. Platonis opera, cum Marsilii Ficini argumentis, in-fol. maximo, reliure en velours rouge, avec bosettes et coins en cuivre doré.

Sur magnifique vélin, de 554 pages, à deux colonnes, avec lettres majuscules et bordures en miniatures et rehaussées d'or. Au bas du titre, les armoiries de Raphaël de Marcatelle, nous indiquent que ce manuscrit a été exécuté vers la fin du XV° siècle, par les ordres de ce savant et généreux prélat, qui aimait tant les beaux et bons livres.

12. Le Coran, en Arabe. Grand in-folio, reliure orientale.

Manuscrit de la fin du XVII° siècle, magnifique exemplaire royal, comme il parait par le mot *mâlichi*, qui se trouve dans le demi-cercle à droite du premier tableau et qui signifie : *appartenant au roi*.

De 292 feuillets ou 484 pages, entourées chacune d'un cadre en or et d'autres ornements également en or. Les

feuillets 2 verso et 3 recto, 139 verso et 140 recto, 290 verso et 291 recto sont couverts d'ornements enluminés et rehaussés d'or.

Au milieu du tableau, à gauche, peint à l'avant dernier feuillet, on lit cette belle pensée, dont nous devons la traduction à l'obligeance d'un savant orientaliste, notre concitoyen, M. Léopold van Alstein :

« Au nom du Dieu clément et miséricordieux, dis : Je prendrai mon refuge dans le seigneur des hommes, le roi des hommes, le Dieu puissant (protecteur) des hommes, contre la mauvaise inspiration du démon; c'est lui qui par les Génies (les Anges) inspire le cœur des hommes. »

Ce curieux Ms., dont les gardes sont en papier de palmier, afin de protéger le texte contre toute humidité, a été envoyé en 1826, pour l'université de Gand, au duc Bernard de Saxe-Weymar, par le général Van Geen, de Gand, alors commandant dans l'île de Java, en qualité de Lieutenant-Général.

INCUNABLES.

1. Augustinus de vita Christiana. — Idem, de singularitate Clericorum. Coloniæ. Ulric. Zell de Hanau, 1467. in-4, avec plusieurs autres opuscules de la même époque.

Ces deux traités sont très-rares, de cette édition, et ont été vendus 850 francs. Voyez pour le premier, Panzer, I, 326, N° 381, et pour le second, le même Panzer, I, 274, N° 1, et Lavallière, I, pag. 173, N° 475.

2. Biblia sacra latina, sans lieu, ni date ou nom d'imprimeur, mais sortie des presses de Mentelle, à Strasbourg, avant 1470, 2 vol. in-fol. avec lettres capitales en miniatures rehaussées d'or.

Voyez de La Serna, dictionn. bibliogr. N° 262, et Brunet, édition de 1820, I, 198, 3°. Vendue chez Crévenna 115 florins.

3. Cornelius Tacitus, in-folio, imprimé, vers 1470, à Vénise, par Vendelin, frère de Jean, de Spire, premier imprimeur de Venise.

Edition princeps ne renfermant que les six derniers livres des Annales, et les cinq premiers des Histoires. Les cinq autres premiers livres des Annales n'étaient pas encore découverts, et ne furent imprimés, pour la première fois, qu'en 1515, à Rome.

Cette édition, la première dans laquelle on ait fait usage de réclames, fut vendue chez Gaignat, 670 francs, chez la Vallière, 740, et chez Crévenna 380 florins de Hollande.

Dans le même volume, qui provient de la bibliothèque de l'abbaye de St. Pierre, à Gand, et fut acquis par le célèbre Antoine de Marcatelle, que nous avons déjà cité à cause de son amour pour les beaux et bons livres, on trouve :

Thucydidis Atheniensis historici gravissimi historiarum Peloponnensium libri octo. in-folio.

Première édition de cette version, imprimée avant 1500.

4. Biblia latina, Moguntiæ, Petrus Schoiffer de Gernsthem, 1472, gr. in-folio.

On y lit à la fin cette curieuse et intéressante souscription, aux abréviations de laquelle nous suppléons :

Presens hoc opus præclarissimum Alma in urbe Moguntina, inclite nationis germaniæ, quam dei clementia tam alti ingenii lumine donoque gratuito cœteris terrarum nationibus præferre illustrareque dignata est, artificiosa quadam adinventione imprimendi seu caracterizandi absque ulla calami exaratione sic effigiatum et ad eusebiam dei industrie consummatum per Petrum Schoiffer de Gernsthem. Anno dominice incarnationis millessimo quadringentesimo septuagesimo secundo, in vigilia mathie apostoli.

5. Liber ruralium commodorum a Petro de Crescentiis cive Bononiensi ad honorem Dei omnipotentis en serenis-

simi regis Karoli compilatus. Lovanii, Johannes de Westphalia, (1474), in-fol. à 2 colonnes et à 42 lignes.

Première édition, à laquelle l'imprimeur ait mis son nom.

6. Joannes de Platea, institutiones seu elementa domini Justiniani. Lovanii, Joannes de Paderborne in Westphalie, 1475, in-folio à 2 colonnes et de 48 lignes.

Edition fort rare et qui est encore consultée avec fruit par les savants.

7. Gnotosolitos sive speculum conscientiæ, auctore Arnoldo Gheyloven, de Hollandia de Rotterdam. Bruxellis (Apud Fratres vitæ Communis), 1476, in-fol.

Ce traité de Théologie morale et canonique, imprimé alors pour la première fois, est en même temps le premier ouvrage typographique exécuté dans la ville de Bruxelles. Il sort des presses des Frères de la vie Commune, utile communauté religieuse dont un des statuts ordonnait la transcription des manuscrits. Après l'invention de l'imprimerie, ces religieux s'occupèrent avec zèle à répandre dans les Pays-Bas cette merveilleuse découverte.

On trouve dans *De la Serna, Dict. bibliogr.* II, 435-438, la description de ce livre précieux dont les exemplaires sont excessivement rares. Celui-ci est de la plus admirable conservation.

8. Bible mit horen boecken. Delft in Hollant, Jacob Jacobs-soen ende Mauricius Yemants-soen, 1477. in-fol. a 2 colonnes, et de 38 lignes, la page pleine. 1er vol.

Première édition de la bible en flamand.

9. La somme rurale, par Jean Boutillier. Bruges, Colard Mansion, 1479, grand in-folio.

Voyez la description de ce volume dans l'excellente *Notice sur Colard Mansion*, par Van Praet. Paris, 1829, in-8, pages 38-40. Van Praet ne connaissait que trois exemplaires de cette

édition : celui de la bibliothèque royale de Paris, magnifique exemplaire, vendu chez Ermens, à Bruxelles, 60 fr. ; celui de la bibliothèque de Bruges, donné par M. Van Praet lui-même à sa ville natale, et celui de Le Candèle, vendu en 1838, 440 francs à la vente de ce dernier, à Bruxelles, et acquis par M. François Vergauwen, de Gand, membre de la chambre des représentants. Notre exemplaire est donc le quatrième connu jusqu'ici.

Cette édition, dont on avait ignoré l'existence pendant long-temps, est la première de cet ancien droit français.

Nous relèverons en passant quelques-unes des erreurs dont tous les bibliographes ont farci l'article de Jean Bouteillier. Il naquit à Mortagne, aujourd'hui dépendance de la commune de Forest, de l'arrondissement et à 3 lieues 3/4 de Tournai : il était donc Belge. Sa famille était illustre depuis long-temps dans l'Artois, et, parmi ses ancêtres, on compte un noble faiseur de chansons du XIIIe siècle, *Colars le Bouthillier*. Son testament, daté du 16 Septembre 1393, prouve qu'il était de bonne maison et conseiller du roi à Tournai. Il fut, d'après ses desirs, enterré dans l'église de St.-Brice, de cette ville. Selon La Croix du Maine, il aurait commencé à écrire sa fameuse *somme rurale* le 13e jour de l'an 1460 : c'est une erreur de près d'un siècle.

Voyez pour les détails *Lambinet*, *Van Praet*, déjà cité, et surtout *M. P. Paris*, *manuscrits français de la bibliothèque royale*, Paris, 1837, II, 187-191.

10. Les quatre novissimes, ou les quatre choses dernières auxquelles la nature humaine doit toujours penser, traduit de latin (de Denys de Leeuwis ou de Rickel, le chartreux) en vers et en prose (par Thomas le Roy, bénédictin de St. Martin de Tournay). Audenaerde, sans nom d'imprimeur (Arnaud Lempereur) et sans date (vers 1480), in-4 avec figures.

Livre, indépendamment de sa grande rareté, très-remarqua-

ble sous le rapport de l'intérêt littéraire et de ses planches en bois. Voyez en la description dans le *Manuel* de Brunet, édition de 1820, III, 177, et dans Du Puy de Montbrun, *Recherches bibliographiques sur quelques impressions néerlandaises du XVe et du XVIe siècles.* Leide, 1836, in-8, page 5 et 6.

11. Rethorica (sic) divina Guillermi parisiensis. Gandavi per Arnoldum Cæsaris, 1483. Petit in-4.

Ce livre est à juste titre regardé comme la première impression gantoise. Bien qu'il soit fort rare, on en compte cinq autres exemplaires à Gand, ceux de feu MM. Lammens et Van Hulthem (celui-ci maintenant à la bibliothèque royale, de Bruxelles) : les trois autres sont dans les riches collections de M. Borluut de Nortdonck (exemplaire Van de Velde) de M. F. Vergauwen (exemplaire double de la bibliothèque de l'université) et de M. Ch. Pieters (exemplaire Le Candèle, cité par Lambinet). La bibliothèque royale de Paris en possède aussi un exemplaire.

12. Summa angelica de casibus conscientiæ, per fratrem Angelum de Clavasio, ordinis Minorum vicarium generalem Cismontanorum fratrum observantiæ compilata. Impressa Alosti, per Theodoricum Martini. Anno 1490, in-fol.

C'est une des impressions les plus considérables de l'introducteur de l'art typographique en Belgique, et dont on ne connait que cinq exemplaires.

La bibliothèque de l'université de Gand est entretenue aux frais du gouvernement : les batiments le sont par la ville.

Son personnel se compose ainsi que suit :

Un bibliothécaire ; un sous-bibliothécaire, logé dans le local ; un aide-bibliothécaire ; un garçon de salle.

Pour achats de livres et reliure 10,000 francs par an,

depuis les années 1836, 1837 en 1838 : antérieurement, sauf quelques subsides extraordinaires, sa dotation annuelle etait de 4,400 francs. Pendant l'espace de vingt ans, depuis 1818 jusqu'en 1838, elle a acquis, aux frais du gouvernement, pour 188,000 francs de livres : sa valeur totale actuelle peut être évaluée à un demi-million de francs. Depuis la réorganisation de l'université, elle s'accroit annuellement de 1800 à 2000 volumes, presque tous ouvrages les plus modernes; elle emploie par an aux reliures une somme de 800 à 1000 francs.

Elle est surtout riche en grandes collections qu'on regarde à juste titre comme le fondement de toute bibliothèque publique : elle possède toutes les publications académiques les plus importantes de l'Europe, et soixante-huit journaux scientifiques et littéraires, en français, allemand, anglais, etc., etc.

Elle est ouverte tous les jours au public, excepté pendant les vacances, les dimanches et les fêtes, l'espace de cinq heures, dont trois le matin et deux l'après-midi. Depuis le mois d'Octobre 1837, elle est administrée d'après un réglement spécial. Les professeurs de l'université ont seuls le droit d'emprunter des ouvrages à ce dépôt : mais la même faveur, sur l'autorisation de M. l'Administrateur-Inspecteur, est accordée aux personnes notables de la ville : le nombre des volumes imprimés, prêtés à domicile, pendant l'année 1837, s'est élevé à plus de 4000; quant aux manuscrits, ils ne peuvent sortir de l'établissement, sans une autorisation spéciale du ministre de l'intérieur. Le chiffre moyen des lecteurs y est d'une quinzaine par jour, et ce nombre serait plus fort, si la situation de ce dépôt littéraire et scientifique était moins excentrique.

Le gouvernement Belge envoie à la bibliothèque un exemplaire de toutes les publications qu'il fait à ses frais et de toutes celles auxquelles il souscrit. Le gouvernement anglais lui a accordé en 1834 un exemplaire de la magnifique collection des *records*, composée de plus de 70 volumes in-folio, et elle a reçu en cadeau, en 1838, de la société biblique de Londres, la collection des traductions des Saintes Ecritures, en quatre vingt treize langues, et formant 118 volumes in-4 et in-8, dont vingt-sept en mantchoux et en chinois, imprimés sur papier de chine. De son coté, le gouvernement francais vient de lui envoyer en présent la collection des *Mémoires inédits sur l'Histoire de France*, grande et utile publication commencée par M. Guizot et continué par son successeur, M. de Salvandy.

En acquittant une dette de gratitude envers les gouvernements, bienfaiteurs de notre bibliothèque, nous sommes forcés de nous faire l'interprète de la reconnaissance publique, envers un haut fonctionnaire que sa modestie ne nous permettrait pas de nommer, et qui, entre autres grandes publications utiles et nécessaires qui manquaient à la ville de Gand, nous a donné le *Moniteur Français*, complet jusqu'à ce jour, en 103 volumes in-folio.

Depuis un an, nous avons commencé à réunir les collections de tous les journaux quotidiens qui paraissent à Gand, et les propriétaires de la *Gazette van Gend*, du *Messager de Gand*, du *Constitutionnel des Flandres*, et du *Gendsche Mercurius*, nous font cadeau d'un exemplaire de leurs feuilles. Plusieurs typographes de notre ville, sachant que nous tachons de rassembler toutes les impressions sorties des presses gantoises, se sont fait aussi un plaisir et un devoir de seconder nos efforts,

en nous adressant aussi un exemplaire de tous ceux qu'ils impriment. Si cette collection pouvait se compléter, depuis de l'introduction de l'imprimerie en nos murs jusqu'à ce jour, ce serait la meilleure histoire des diverses périodes du développement intellectuel ou de la marche rétrograde de notre grande cité.

SUR ARNAUD ET PIERRE DE KEYSER,

PREMIERS IMPRIMEURS DE GAND.

Thierry Martens, d'Alost, eut la gloire d'importer dans la Belgique la découverte de l'imprimerie, et le premier livre qu'il mit au jour par l'admirable et ingénieux procédé, inventé par Guttenberg, de Mayence, fut le *Speculum conversionis peccatorum*, Alost, 1473, in-4. L'imprimerie ne fut introduite à Gand que dix ans plus tard, après avoir pris date d'antériorité dans les autres principales villes du Brabant et de la Flandre, moins puissantes, moins riches que la capitale de ce dernier comté. En effet, après Martens, Jean de Westphalie imprime à Louvain, son *Liber ruralium Commodorum*, en 1474; à Bruges, Colard Mansion, donne son *œuvre de Boccace, du Déchiet des nobles hommes et femmes*, en 1476 : la même année, les Frères de la vie Commune font paraître à Bruxelles, leur *Speculum conscientiæ*, gros in-fol. La même année encore Martens publie à Anvers le *Thesaurus pauperum*. A Audenaerde, Arnaud de Keyser donne ses *Sermones L Hermanni de Petra*, in-fol., en 1480. Enfin, en 1483, le même Arnaud de Keyser, d'Audenaerde, imprime à Gand, sa *Rhetorica divina*, in-4.

Nous avons voulu rechercher la cause pour laquelle la ville de Gand, fut dix ans avant de voir exercer dans son

sein l'art ingénieux popularisé en Belgique par Martens, et nous la trouvons dans les dissentions et les guerres continuelles qui l'agitaient alors, et dont fut une des premières causes l'artificieux Louis XI, qui convoitait le riche héritage de Charles-le-Téméraire. Tout le monde sait qu'un des épisodes les plus dramatiques de cette époque fut, en 1477, l'exécution à mort de Hugonet et d'Imbercourt, ministres de Marie de Bourgogne, convaincus d'avoir trahi le pays.

On conçoit qu'une série d'événements aussi graves dût retarder la propagation à Gand des arts paisibles de la paix, et par conséquent l'introduction de la typographie.

On ignore jusqu'à présent quel fut le lieu de naissance d'Arnaud de Keyser. Les recherches auxquelles se sont livrés à Audenaerde quelques amis des lettres, tels que MM. de Rentere, Vander Meersch et Jules Ketele, n'ont abouti qu'à prouver une seul chose, c'est que De Keyser n'était pas né à Audenaerde, et qu'il n'était pas même bourgeois de cette ville; car son nom ne se trouve indiqué sur aucun des registres de la *Poorterye* ou bourgeoisie de cette commune. Son nom, si généralement répandu chez nous, indique peut-être qu'il était flamand. Ne pourrait-il pas être soit le fils, soit le frère de ce Pierre de Keyser (*Petrus Cæsaris*), qui imprima à Paris, de 1473 à 1484, fut licencié en beaux arts et connu par son habilité dans l'art typographique (1)? Qu'on veuille bien remarquer en passant que le premier ouvrage imprimé par Arnaud de

(1) Guidonis de Monte Rocherii manipulus Curatorum. — Qui completus est Parisiis per venerabilem virum Petrum Cæsaris et artibus magistrum ac hujus artis industriosum opificem. Anno M. CCCC. L. XXIII. in-fol. char. Goth. à 2 colonnes (voyez Panzer, II, 274. N° 19).

Pragmatica sanctio Caroli (VII) Francorum regis. Parisiis (Petrus Cæsaris) 1484, petit in-4. *Ibid.*

Keyser, à Audenaerde, est un ouvrage flamand, et que son fils porte le prénom de Pierre, qui a bien pu lui être donné, comme c'en est encore la coutume de nos jours, parce que c'était celui, soit de son grand-père, soit de son oncle. Ce sont là, nous dira-t-on, des suppositions bien hasardées : nous l'avouons, et nous ne les avons faites que dans le but d'exciter à des recherches qui pourraient amener à éclaircir cette époque de l'histoire de notre imprimerie.

Si nous en croyons Chevillier (1), Pierre de Keyser était Allemand, de même que son associé Jean Stol, ce que du reste il ne prouve aucunement; il s'instruisit dans l'art typographique chez Ulric Gering, le plus ancien imprimeur de Paris, et établit seul, dans la capitale de la France, la seconde imprimerie, en l'an 1473 : car ce fut seulement l'année suivante qu'il s'adjoignit Jean Stol. Il habita rue St. Jacques, près des Jacobins, à l'enseigne du Soufflet Vert *in vico sancti Jacobi in intersigno follis viridis*. De Keyser et Stol ayant fait un grand nombre d'impressions sans nom d'imprimeur, on les distingue par cette marque d'avec celles de Gering, qui logeait dans la même rue au *Soleil d'Or*. De La Serna nous dit (2) qu'on ignore le temps de la mort de Pierre de Keyser : mais Chevillier nous apprend que ce célèbre imprimeur demeurait encore à la fin de sa vie, dans la même rue de St. Jacques, à l'enseigne du *Cygne et du Soldat*, vis-à-vis la petite rue Frementelle. Les docteurs de Sorbonne, à qui cette maison appartenait, lui en avaient fait en 1486 un bail à vie, et il la tint jusqu'en 1509, comme le

(1) *Origine de l'imprimerie de Paris*. Paris, 1694, in-4. pag. 55 et suivantes.

(2) *Diction. Bibliographique*. Bruxelles, 1805, Ier vol. pag. 228.

prouvent les registres des procureurs de cette compagnie.

Arend ou Arnold de Keysere ou de Keyser, Arnaud Lempereur ou Arnoldus Cæsaris, (car cet artiste a francisé et latinisé son nom, suivant la mode de son temps) étant le premier imprimeur de Gand, nous croyons devoir, dans un livre de la nature de celui-ci, indiquer la liste des ouvrages qu'il a publiés, soit à Audenarde, soit à Gand.

1° Dijstorie van Saladine. A la fin, Taudenaerde gheprendt, sans nom de l'imprimeur (Arend de Keysere,) et sans date, (vers 1480) in-4.

Ce livre si curieux sous le rapport littéraire et dont on ne connait qu'un seul exemplaire, celui de J. Koning et qui a passé maintenant dans la bibliothèque de la ville de Harlem, commence en ces termes :

Edele herten ghy blijde gheesten
Ghy constighe minnaers van pstorie
Ledt up de nabolghen scone ieesten
Die u sal bringhen ter memorie
Van auontuere ende van victorie
Van minnen van edele gheweerken
Het is een tijdcurtinghe vul van glorien
Up voorledene saken meerken.

Le poème finit par ces quatre vers au recto du trentième et dernier feuillet.

Hier hendt dpstorie van Saladine
Int curte ghecopuleert van nijen
Luste dede mp bestaan de pine
Ende dedelhept vanden paijen (1).

2° Hermanni de Petra, Ord. Carthus. sermones L super orationem dominicam. A la fin : Pressum Aldenardi per

(1) Voyez sur ce poème : J. F. Willems, Verhandeling over de nederduysche tael- en letterkunde (Antw., 1819, gr. in-8), deel II, blz. 144 en 145.

me Arnoldum Cæsaris meosque sodales dominicæ incarnationis supra M^um CCCC^um, Anno LXXX°. Unde ferant laudes cuncta creata deo. in-folio.

De 135 feuillets, à deux colonnes, y compris 7 feuillets de tables en tête du volume et commençant par ces mots : In sequenti opusculo inaudita ac melliflua expositio, etc.

Après la souscription, au recto du feuillet 135, suivent douze vers placés à coté du fleuron d'Arnaud de Keyser : en voici les deux derniers :

Arnoldi manibus faveat deus arbiter equus
E quibus effluxit utilis iste liber.

Nous donnons la description de ce rare volume et sa véritable souscription d'après l'exemplaire de M. le professeur Serrure, à Gand. Il s'en est trouvé à la vente de Vande Velde un autre exemplaire qui est maintenant en Angleterre (1).

3° De quatuor novissimis ou les quatre choses dernières auxquelles la nature humaine doit toujours penser; traduit du latin (de Denys de Leeuwis ou de Rickel, le Chartreux) en vers et en prose (par Thomas le Roy, bénédictin de St. Martin de Tournay). Audenarde sans nom d'imprimeur (Arnaud Lempereur), et sans date (vers l'an 1480), petit in-4. avec figures.

De 149 feuillets, signatures a2 — t3, avec quatre planches taillées en bois.

La première représente la Mort, armée de sa faux et moissonnant les hommes.

La seconde, le Jugement dernier.

La troisième, l'Enfer.

La quatrième, le Paradis.

(1) Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. le professeur et docteur J. J. Vande Velde. Gand, 1831, N° 4533.

Ces planches, quoique mal exécutées, ont un style de grandeur qu'on ne trouve pas dans bien des compositions plus modernes.

Les deux premiers feuillets sont occupés par la préface du traducteur et la table ; en voici le commencement :

Saint-Jeromme desirant le salu de ung cescun. Semper aliquid boni facito ut dyabolus te occupatum inveniat.

Le livre se termine au recto du feuillet 149, par l'acrostiche suivant qui donne le nom du traducteur :

Toy qui ricesse, en ce monde obtenir
Honneur, tresor, desires et avoir
Moy, que en ta fin te fault par mort venir
Memoire, en coer, doibs bien dicelle auoir
Aussi penser lextreme jugement
Soubs quel seras iugie reallement
Les griefs tourmens que pecheurs souffriront
Es bas enfers, que dyables leur feront
Ramembre aussi, de paradis la gloire
Ou seront mis ceulx qui bien fait auront
Y bien penser, fait tous vices excloire.

Suivent ces deux derniers vers :

Priiez pour l'impresseur de ce livre excellent,
A Audenaerde impresse pour instruire toute gent.

La page se termine par le fleuron de de Keyser.

Voyez une description très-detaillée de ce livre précieux dans le Brunet, Manuel, édition de 1820, II, 177. Notre bibliothèque est la seule à Gand, à ce que nous sachions, qui en possède un exemplaire.

La fin des troubles de la ville de Gand ayant permis à de Keyser de transporter ses presses d'Audenarde à Gand, où il devait trouver un théâtre plus vaste pour l'exercice de son art, il y imprima successivement les cinq ouvrages suivants :

4° Guillermi Parisiensis Episcopi rethorica (*sic*) divina. A la fin : Explicit rhetorica divina doctoris uncti et ungentis magistri Guillermi Parisiensis de sacra et sanctificativa

oratione aliquiter abbreviata. Impressa Gandavi per me Arnoldum Cæsaris. Anno Dni M. CCCC. LXXXIII. XIo. Kal, sept. in-4, à longues lignes, contenant en tout 129 feuillets et 52 chapitres; on y voit le point en étoile, les virgules et les traits d'union en ligne oblique : les signatures finissent q, 5.

Mattaire, Marchand, Visser et tous les bibliographes les plus instruits annoncent que cet ouvrage est le premier livre imprimé à Gand, et ils ont raison. Quant à l'abbé Lambinet(1), avec ce ton tranchant qui convient moins encore à un bibliographe qu'à tout autre, il nous dit : « Je suis fondé à croire qu'ils se trompent, parce que Arnout lui-même commence la dédicace de son livre par ces mots : *Arnoldus Cæsaris librorum utiliorum qualiscumque promulgator*, etc. *Donc*, ajoute-t-il, *il avait déjà imprimé d'autres livres avant celui-ci.* » Assurément il en avait imprimé d'autres, dont nous venons de donner les titres : mais c'était à Audenarde et non point à Gand. Ainsi donc la *Rhetorica divina* est toujours le premier livre connu sorti des presses gantoises. L'erreur de Lambinet provient de ce que, sur la foi de Mattaire et de Valère André, il attribue à un *Jean* l'Empereur (*Johannem Cæsaris*), qui n'a jamais existé, les *Sermones L Hermanni de Petra* cités plus haut. La méprise de Valère André et de Mattaire a trompé leurs successeurs : P. Marchand, F. G. Freytag, J. Visser, G. W. Panzer, J. Jansen, J. N. Paquot, L. Haen, Lambinet, G. Peignot et autres. Debure, dans son catalogue de La Vallière, N° 590, La Serna et après lui M. Delpierre(2), sont les seuls qui restituent ce livre à *Arnoldus Cæsaris*.

M. Du Puy de Montbrun, dans ses excellentes et conscien-

(1) Origine de l'imprimerie, Paris, 1810, in-8, I, 303.

(2) Aperçu historique et raisonné des découvertes, inventions, innovations et perfectionnements en Belgique, dans les sciences, les arts, l'industrie, etc., depuis les Romains, par Octave Delpierre. Bruges, 1836, in-8, page 176.

cieuses *Recherches*, a complètement rétabli la vérité sur ce point intéressant de notre histoire de l'imprimerie.

5° Dyalogus super libertate ecclesiastica inter Hugonem decanum et Oliuerium burgimagistrum et Cathonem secretarium interlocutores thenen. — Canones penitentiales per episcopum civitatensem ex corpore juris collecti. — Item tractatus de defectibus occurrentibus in missa. — Item breviloquium sancti Thome de Aquino ordinis fratrum predicatorum. — Item summa Joannis Andree doctoris eximii de sponsalibus et matrimonio. — Tractatus magistri Joannis Gerson de symonia. — Ejusdem tractatus de probatione spirituum. — Item tractatus ejusdem valde utilis de eruditione confessorum. in-4. Sans indication de lieu ou de nom d'imprimeur (Arnoldus Cæsaris), sans date (vers 1483).

Cette impression d'Arnaud de Keyser, que nous n'avons vu indiquer par aucun bibliographe, contient 91 feuillets sans chiffres ni réclames, mais avec signatures suivies depuis a2 jusqu'à m2 : elle est complètement semblable pour le caractère, le papier et la justification, à la *Rhetorica divina* du même typographe, à la suite de laquelle elle se trouve placée dans l'exemplaire de la bibliothèque de l'université de Gand.

6° Vyf bouken Boecij de consolatione philosophie. A la fin : Gheprint te Gend by Arend de Keysere den derden dach in Mei 1485. Grand in-folio.

De 343 feuillets, à deux colonnes, non compris 10 feuillets de table qui, dans l'exemplaire de la bibliothèque, sont placés à la fin du volume. La souscription se trouve à la seconde colonne du verso du dernier feuillet : elle est ainsi conçue :

Hier endt dat weerdich bouck, boetius de consolatione philosophie, ten trooste leeringhe ende confoorte aller

menschen. Gheprindt te Ghendt by my Arend de Keysere den derden dach in Mey int iaer ons heeren duust vierhondert vier ende tachtentich. Deo Gracias.

Terminé par l'écusson de de Keyser.

Les indications des trois impressions suivantes d'Arnaud de Keyser, qui appartiennent à la bibliothèque de la ville de Bruxelles, nous ont été fournies par M. François Vergauwen, membre de la Chambre des Représentants, bibliophile gantois, qui possède lui-même une collection d'incunables, tous imprimés dans les Pays-Bas, collection déjà au nombre de près de 400 volumes, plus intéressante et plus nombreuse que n'en ont jamais possédé feu MM. van Hulthem et Lammens. M. Vergauwen ayant fait une étude toute spéciale des incunables de notre pays, nous ne balançons pas à ajouter toute confiance à ses recherches bibliographiques et à donner aux presses d'Arnaud de Keyser les impressions anonymes qui suivent :

7° Francisci Petrarchæ poete laureati rerum memorandarum liber primus incipit feliciter.

Ce traité se termine au verso de la signature y 3. Au recto suivant on lit :

Liber Haymo de Xrianarum (christianarum) rerum memoria. Prologus.

Ce traité finit au verso de la sign. dd. 2: suivent 4 ff. de table et la souscription :

In hoc finis tabulæ Haymonis de Xristianarum rerum memoria cujus materia ex prologo vel ex taccis per libelli finem latius si libet cognosces.

In-4 à longues lignes, dont 29 dans les pages entières, sans chiffres ni réclames, avec les signatures a. 2. — dd. 3. En tout semblable à la *Rhetorica divina* d'Arnaud de Keyser.

8° Leonardi Aretini epistolæ familiares. Souscription : Finit (sign. t iiii) liber nonus epistolarum familiarium

Leonardi Aretini viri sui temporis sine contradictione doctissimi et poete laureati.

On trouve au recto du dernier feuillet l'epitaphe de l'Aretin, en 16 vers latins.

In-4 à longues lignes, dont 29 dans les pages pleines, sans chiffres ni réclames, mais avec signatures a. i.— TS. Caractère d'Arnaud de Keyser. En tout semblable à la *Rhetorica divina* et aux *Quatre novissimes*. Sans lieu, ni date, ou nom d'imprimeur.

9° Domini Mancini de passione Domini nostri Jesu-Christi liber incipit.

Ce traité se termine au verso du 24 f. par le mot τέλος, sans aucune souscription.

In-4 à longues lignes, dont 25 aux pages entières, sans chiffres ni réclames, avec les sign. a. iii — d. iiii. Caractère romain. On voit au titre une petite gravure figurant la présentation de J.-C. au temple. Caractères d'Arnaud de Keyser.

De 1488 à 1516, ou plutôt jusqu'à 1513, car nous croyons pouvoir regarder comme imprimée chez P. de Keyser, la Vie de St. Liévin, in-4. indiquée plus bas, sous le N° 10, nous ne connaissons plus d'impression qui porte le nom de notre premier typographe ou de son fils. Nous avions toujours pensé qu'il était impossible que les presses gantoises n'eussent rien produit pendant l'espace de vingt-trois ans. En effet, nous avons trouvé dans la bibliothèque de Gand (Catalogue imprimé de Jurisprudence, page 99, N° 1349) l'ouvrage suivant : la découverte de ce volume doit nous faire supposer que d'autres ouvrages plus ou moins importants, ont du voir le jour chez nous à la même époque :

Lambertus de Ramponibus super .ff. veteri (cujus scriptoris rara est copia) profundissime scientie doctor Hujus rei Johannes Andree testis est sup. cap. si pater

de testa. in Novella. li. VI. Qui per ceteros etiam doctores probatissimos scribentes super jure tam civili quam canonico non parum commendantur. nec immerito. Est enim interpretando subtilis. distinguendo clarus et resolvendo securus. Quamobrem ab optimo quoque et studiosissimo amplectendus.

Cum gratia et privilegio.

Après ce feuillet viennent trois autres feuillets de table, imprimés sur deux colonnes : suivent LIX ff. de texte, chiffrés au recto seulement, et également sur deux colonnes.

A la fin on lit cette intéressante et curieuse souscription :

Opus impressum Gandavi Anno D^ni M. CCCCC. XIII. XI Septembris industria et labore Simonis Cock et Judoci Petri de Hallis ex Brabancia originem sumentium. Cum privilegio illustrissimi Archiducis Austrie ducis Burgundie Brabancie, et cet. Ne quis audeat id ipsum imprimere nec alio in loco impressum in Brabancia et aliis patriis Brabancie appendentibus vendere intra triennium. sub pena confiscationis eorumdem librorum et aliis penis in dicto privilegio contentis.

Au verso, une grande planche en bois occupant toute la page et représentant la Pucelle de Gand : c'est la même planche dont Pierre de Keyser a fait plus tard usage.

Cette intéressante souscription nous fait donc connaître deux typographes qui ont exercé leur art à Gand, Simon de Cock et Judocus Petrus de Halle, en Brabant, en 1513, peut-être même avant que Pierre de Keyser, ait été en âge de continuer la profession de son père. Elle nous apprend en outre que, dès cette année, certains privilèges étaient déjà accordés aux imprimeurs par nos princes.

Nous allons maintenant passer en revue les titres des impressions de Pierre de Keyser, arrivées jusqu'à nous et dont

nos recherches nous ont donné connaissance. Nous sommes loin de regarder notre travail comme complet : plus d'un connaisseur pourra probablement y faire d'ntéressantes additions, et par là nous arriverons insensiblement à enrégistrer nos anciennes richesses bibliographiques.

1° Carmen rithmicum de Passione Domini, devotissimi magistri Houden Anglici, sacre theologie professoris. Prostat hoc aureum opusculum Gandavi in officina Petri Cæsaris bibliopole, cujus impensis ac solerti industria feliciter in lucem prodiit anno 1516. Petit in-8 de 95 feuillets. (Biblioth. Hulthemiana, N° 11,784).

Il parait que cet imprimeur ne trouvait pas un débit bien rapide de ses productions typographiques et qu'il avait à se plaindre de la parcimonie des amateurs de son époque. Il termine un de ses livres par ces mots : Eme, eme, eme, achetez, achetez, achetez, et dit à la fin de celui-ci :

Solve graves loculos, nec avaris parcito nummis;
Optimus exiguo venditur ære liber.
Gandava exiguo circum Capitolia nummo
Hunc Petrus Cæsar bibliopola dabit.

2° Tragedia de Passione D^ni^ nostri Jesu Christi : que Theoandrathanatos inscribitur per Joannem Franciscum Quintianum Stoam. A la fin : Impressum Gandavi in officina Petri Cæsaris ante Capitolium. Anno domini M. D. XVIII. Decimo septimo Kalendas Deccemb. (*sic*). Pet. in-8. (Biblioth. Hulthemiana, N° 23,823).

Edition fort rare, de 48 feuillets, sans chiffres ni réclames, mais avec signatures A. ii. — ff. iiii. orné de deux petites planches en bois, la première au titre, représentant le crucifiement; la seconde, une presse, fleuron de l'imprimeur, avec ces mots au-dessus *Prelum Cæsareum* et au bas *Petrus Cæsar Gandavus.*

On lit les vers suivants sur le titre :

Paschasii Zoutterii Hondegani Prosopopeia qua hic liber suam fortunam dextro jam Hercule adeptam enarrat :

Lugdunum gracilem meis, feroci
Morsu, diripuit satis medullam :
Ac mille implicuit cutem lituris.
Cur hausto cerebro caput vacavi
Quas Gande nitidum jubar fideli
Prelo. Bibliophola Petrus iste
Cæsar (subsideat furor) repressit
En? jam candidulum caput reduco
Plene cesarea virens medela :
Cur fervens celeri gradu Minerve
Applausus properet : dabit pusillo
Me Cesar precio. Crepent locelli.
Nummos excutiat manus crumena.

Ces vers font surtout allusion aux critiques qu'avaient essuyées les tragédies de Jean François Conti, plus connu sous le nom de Quinzano, et appelé en latin Quintianus Stoa, né en 1484, à Quinzano, village dans le Brescian. Ses condisciples l'avaient appelé Stoa, Portique des Muses, parce qu'il versifiait avec une telle facilité, qu'il semblait ne pouvoir s'exprimer qu'en vers. Il fut l'instituteur de Francois I, roi de France, qui lui dut cet amour des lettres dont il devint le restaurateur.

Zoeterius, comme il le dit lui-même à la post-face de cette édition, habitait au sommet du Sablon (den Sand-berg), *in vertice montis arenosi*, où il était maître d'école (ypodidascalus) pour les langues anciennes. Le Sablon semble avoir été à diverses époques le séjour de l'instruction et des muses. C'est là qu'habitait d'abord dans la première moitié du XVIe siècle, Pierre de Keyser, fils de Arnoult, qui importa à Gand l'art de l'imprimerie : il est très-probable qu'il habitait la maison de son père. C'est là aussi qu'en 1550 deux professeurs célèbres, Paul et Gillis Houckaert (*Eucharius*), enseignèrent les langues grecque et latine à l'historien Marchant, ainsi qu'au premier évêque de Gand, Jansénius, qu'il ne faut pas confondre avec cet autre qui

donna son nom au *Jansénisme*(1). Le savant Cornille Jansénius, célèbre entre autres par sa Concordance des Evangiles, vint occuper sur la même montagne un hotel qui porte aujourd'hui le N° 1, et notre premier évêque français, Fallot de Beaumont, avant de prendre possession du palais episcopal actuel, y habita la maison connue sous le N° 16. Aujourd'hui, en cette même maison, demeure le représentant de la littérature flamande, en Belgique, M. J. F. Willems, auquel nous sommes redevables d'un grand nombre d'intéressantes publications littéraires et historiques.

3° P. Fausti Andrelini epistolæ proverbiales seu morales ac multum sententiosæ. Impressum Gandavi ante Capitolium per Petrum Cæsarem, 1520. in-4. (Bibl. Hulthem. N° 11,580.)(2)

(1) Diericx, mém. sur la ville de Gand, II, 101.

(2) M. l'architecte Goetghebuer possède un tableau très-curieux, gravé sur bois, imprimé par Pierre de Keyser. En voici la description :

Longueur de 74 centimètres sur 39 de hauteur, en tête se trouve une vue de la ville de Gand, au-dessous de laquelle est assise la Pucelle de Gand, dans son bastion, s'appuyant d'une main sur le lion de Flandre et tenant de l'autre son étendard. Cent-un écussons des nobles bourgeois de Gand forment l'encadrement, avec cette inscription :

Dese voorghaende wapenen syn de wapenen van den Edelen porters van Ghendt, alsoo zy van hauts-tyde in schepenen bouck staen.

Hier naer volghen de wapenen vanden neeringhe van Ghendt, ende die ambachten (au nombre de cinquante-cinq et quatre blasons en blanc.). Souscription : *Gheprent te Ghendt by my Pieter de Keysere by sente Veerhilde plaetse by der Cranen anno* M.CCCCCXXIIII.

Cette estampe a toujours appartenu à la famille Van Lede, qui y figure comme appartenant à la noble bourgeoisie de Gand : M. Goetghebuer en est devenu propriétaire quelques jours avant la mort du vénérable Pierre van Lede, archiviste de la province de la Flandre occidentale, et dernier membre de sa famille.

La vue de la ville de Gand, mentionnée ci-dessus, est la plus ancienne que l'on connaisse : elle a dix ans de plus que le tableau représentant la même vue, et appartenant aussi à M. Goetghebuer.

Parmi quelques copies de lettres et d'anciens comptes du cabinet du même amateur, se trouve un compte signé de *Pieter de Keysere notarius apostolicq ende imperial ende boucprintere*, en date du 18 Juillet 1539.

On lit à la fin les deux distiques suivants dont le second est le même que le précédent du N° 1.

Longos cæsarea candens virtute per annos,
Ardua Gandavum tollis super astra cacumen.
Gandava exiguo, etc.

4° De keyserlyke Ordonnacien Edicten : Statuten Gheboden : Oocmede verboden Deffencien : ende Inhibitien. Ghepublieert over allen Skeysers landen van haerwaertsover : den XV dach van Novembre anno M. V° XXXI. Gheprent te Ghendt by de Crane by Pieter de Keysere Boucbindere ende men vindtse daer te coope. A la fin : Gheprent te Ghendt by Pieter de Keysere Boucprentere by der Crane : diese by consente van myn heere Scepene vande Kuere ghetranslateert heeft den XV Novembris anno M. D. XXXI. in-4.

De 12 ff. non cotés : signat. A ij — C ij : au titre un encadrement gravé en bois, orné de diverses figures d'hommes, d'enfants, et, au verso du dernier f., une grande planche représentant la *Pucelle de Gand* avec la légende *Ganda Virgo.* (Dans ma collection.)

5° Ordenancien en statuten die de K. Maj. op den 7 dagh Octobris 1531 heeft doen lesen en verclaren den staten sinen landen van Herrewertsover en gepubliceert den 15 Novembris daer aen volgende, soo om te extirperen de lutheraensche en andere gereprobeerde secten, en te versiene op de ongeregeltheyt van der munten, als om ordine te stellen op de policie van den voorseyden landen, etc. Gend, Pieter de Keysere, 1531. in-4. (Catalogue Ermens, N° 4166.)

6° Costumen ende usantien vande stede van Ceule. Ghendt, Pieter de Keysere. 1534. in-4. (De la collection

de M. le baron de Westreenen de Tiellandt, à la Haye. Seul exemplaire connu imprimé sur vélin.)

7°. Triumphes Dhonneur faitz par le commandement du roy, a Lempereur en la ville de Poictiers, ou il passa venant Despagne en France le IX jour de Decembre, Lan Mil cinq cens XXXIX. Ensemble de lentrée et triumphes faitz audict Empereur le premier jour de Lan en suivant par les Université, cité et Ville de Paris en France. Imprimé a Gand pres le Chasteau par moy Pierre Cæsar Lan M. CCCCC. XXXIX le XIX Janvier.

Petit in-8 de 15 feuillets non cotés. Au titre les armes impériales d'Autriche, avec la devise de Charles-Quint *Plus oultre* : au revers l'écusson de France au trois fleurs de Lys. (Biblioth. Hulthem.)

8° Ordonnances de Lempereur nostre sire touchant la navigation des rivieres publiques de ses Pays-Bas, sur la decision du prochés meu pardevant sa Maj. dentre ses villes de pardecha et les navieurs de Gand. *Suivent les armes de Charles-Quint.* — Cum gratia et privilegio Cesareo ad biennium. Gandavi per Petrum Cesaris. Anno d^ni^ M. D. XL. III. Decembris. *Souscription.* Imprimé à Gand par moy Pierre Cesar demourant pres leglise saincte Pharailde. L'an. Mil cincq cens quarante ung le troisième jour de Decembre. Pet. in-4. de 24 feuillets dont les 23 premiers sont chiffrés au recto. (A la bibliothèque de Gand, n° 2838bis de l'ancien catal. de jurisprudence.)

9° Mandement de lemperiale Maieste faict lan de nostre Seigneur mille cincq cens quarante sept. Imprime a Gand par moy Pierre Cesar Imprimeur et Libraire iure et privilegie de par L. M. Lan de grace Mil cincq cens quarante sept. Le cincquieme iour de Novembre. in-4 de 4 ff.

Au titre les armes de l'empereur et au verso du dernier feuillet le fleuron de l'imprimeur, représentant sa presse avec ces mots : *prelum cesareum. Petrus Cesar gandavus.* (Dans ma collection.)

Les quatre impressions qui suivent et qui sont indiquées dans la bibliothèque Belgique de Foppens, sortent très-probablement des presses de Pierre de Keyser, bien que le nom de ce typographe ne soit point cité. Ce qui contribue beaucoup à corroborer cette supposition, ce sont entre autres les rapports intimes qui existaient entre les frères Houckaert et de Keyser; quant à la cinquième, il n'y a aucun doute.

10° Eucharii, Vita S. Lævini, episcopi et martyris; S. Coletæ; S. Berthulphi confessoris; comœdia de patientia Chrysellidis; Pæan sacrum et laudes in S. Agnetem et S. Catharinam; tractatus de pœnitentia; morales institutiones, omnia carmine. Gandavi, 1513. in-4.

11° Eucharii, in laudem Salvatoris a morte resurgentis carmen elegiacum. Gandavi, 1519, in-4.

12° Eucharii, dialogus Charitis et Gandæ, super obitu Maximiliani Rom. Imper. Augusti, ob canonicam electionem Caroli V, se vicissim consolantium. Gandavi, 1519. in-4.

13° Eucharii, dialogus de moribus urbanorum et rusticorum, versu heroico. Gandavi, 1520. in-4.

14° Primitie Stephani comitis Bellocassii. Prosopopeia libri.

Oblecto et prosum : variis si quidem ego vatum
Floribus ornatus : verum et sublimia canto :
Solve crumenam igitur, Cæsar dabit ære pusillo
Pro rostris habitans Gandavis : solve crumenam.

Explicite sunt primitie Stephani Co. Bello. Adolescentium

Caslétanorum moderatoris : et impresse Gandavi in Lynce in Cesareo prelo : impensis honesti viri Petri Cesaris pro rostris quod vulgo dicitur ante Domum Scabinorum habitantis.

In-4 à longues lignes, avec signatures a i — b 3. Caractère romain. Au titre et au verso du dernier f. le *prelum Cesareum*. (A la Bibliothèque de Bruxelles.)

L'un des descendants d'Arnaud de Keyser, probablement l'un de ses fils, Martin de Keyser, exerça d'une manière distinguée l'art typographique, à Anvers, dans la première moitié du XVIe siècle. Nous connaissons une trentaine d'ouvrages importants sortis de ses presses, seulement de 1528 à 1534. Sa bible latine de 1534, sa bible française de la même année, et ses deux éditions du Nouveau Testament flamand de 1531 et 1535 furent mis à l'index par les docteurs de Louvain et défendus par Charles-Quint[1]. Mais du moins il n'éprouva pas, à ce que nous sachions, le malheureux sort de Jacques Liesvelt qui paya de sa vie l'impression de sa fameuse bible. M. Jules Ketele, d'Audenarde, qui a décrit un des impressions de Martin de Keyser dans le *Bulletin du bibliophile* [2], a remarqué que cet imprimeur portait ses initiales M et K dans son fleuron, avec cette devise qui sentait quelque peu l'hérésie : *sola fides sufficit* et qu'une plume bien orthodoxe avait biffée dans son exemplaire. Le même bibliophile remarque encore que Jean de Ruremonde, belge, acheta le fond de de Keyser, belge aussi, et s'en servit à Cologne, sans même se faire graver un écusson qui lui fut propre.

(1) Voyez : *Die Catalogen oft inventarissen vanden quaden verboden boucken : ende van andere goede, diemen den jongen scholieren leeren mach, na advys der Universiteyt van Loeven. Loeven* Servaes van Sassen, M. CCCCC. L. In-4 12 blz.

(2) Paris, Techener, 1838, N° Ier. 3e serie, pag. 5 et 6.

Après avoir fait connaître notre bibliothèque publique, on nous saura gré, pensons-nous, de consacrer quelques lignes à constater l'état actuel de nos autres richesses bibliographiques particulières, qui certes ne le cèdent en rien à aucunes autres du pays.

La ville de Gand possède un grand nombre de bibliothèques et de collections d'objets d'art, heureux fruits de l'instruction, du luxe et de la prospérité; collections formées avec persévérance en un rare esprit de conservation, les unes à grands frais, les autres à force de temps, de patience et de recherches, soit par de riches amateurs, soit par de simples bourgeois. Ce goût pour les lettres et les beaux-arts, si nous en croyons le vieux traducteur français de Guicciardin, était déjà bien vif, dès le milieu du XVIe siècle : « En l'abbaye de St. Pierre, dit-il, on voit une insigne et ancienne bibliothèque, comme aussi ez couvens et maisons des frères Prescheurs, des Carmes et des Chartreux. Les librairies y sont fournies de bons livres, qui y est un rare trésor pour cette ville, laquelle est autant bien garnie de ces raretéz que ville qui soit en tous les Pays-Bas... En ceste ville, on use d'une grande piété, et bon ordre pour dresser escoles et estudes pour l'entretien et nourriture d'un grand nombre des pauvres qui sont enseignés aux dépens de la ville. »

Ce goût des lettres, des sciences et des beaux-arts, ne fait que grandir dans la ville natale de Charles-Quint, de Daniel Heinsius, de Liévin Meyer, du Chanoine De Bast, etc. Aussi possède-t-elle aujourd'hui 47 cabinets de tableaux, 13 de gravures et dessins, 10 d'antiquités et de verres peints, 29 de médailles, monnaies, etc., 6 d'histoire naturelle et de physique, 48 bibliothèques remarquables, s'élevant ensemble au chiffre d'environ

200,000 volumes, 9 collections de manuscrits et autographes, etc. Un seul fait prouvera quelle est la richesse de ces bibliothèques ; c'est qu'on y compte vingt-un exemplaires du magnifique ouvrage intitulé : *Description de l'Egypte*, qui a couté 3600 fr.

Nous commencerons par citer deux bibliothèques qui ne sont pas exposées, comme celles des particuliers, à se disséminer après la mort de ceux qui les ont créées : nous voulons parler de la bibliothèque des Jésuites, à Oost-Ecloo et de celle du Seminaire Episcopal, près de St. Bavon. La première compte 22,000 volumes sur presque toutes les branches de connaissances humaines ; la seconde ayant principalement trait à la théologie, en compte environ 8,000. Dans cette catégorie entre encore la bibliothèque de feu M. le Chanoine Triest, à l'établissement des Sourdes-Muettes : elle contient environ 7000 volumes, parmi lesquelles une nombreuse collection d'ouvrages sur l'instruction des sourds-muets, des aveugles, etc. Nous allons parler des autres qui se distinguent le plus, soit par leur spécialité, soit par leurs richesses.

La riche collection de M. Borluut de Nortdonck et la plus nombreuse de la ville de Gand, pour les plus beaux ouvrages de luxe et à planches qui se publient dans toute l'Europe. M. de Nortdonck possède aussi bon nombre d'incunables précieux imprimés dans le pays, et de magnifiques collections de gravures.

La bibliothèque de feu M. Lammens, appartenant maintenant à M. le professeur Van Coetsem, s'élève à environ 45,000 volumes imprimés et 300 manuscrits. Nous en avons donné une notice détaillée dans les *Liminaires* du VIe volume (celui des Mss.) de la *Bibliotheca Hulthemiana*, pag. XXXVII—XLII, où nous mentionnons un

grand nombre d'anciennes bibliothèques de bibliophiles Belges.

M. Léopold Van Alstein, savant orientaliste, possède une bibliothèque unique en son genre en Belgique, et fort peu connue jusqu'ici, même à Gand. Sa collection, qui s'est surtout enrichie, depuis la mort des orientalistes français Champollion, Abel de Rémusat et de Chézy, à la vente desquels notre concitoyen a été le principal acquéreur, compte aujourd'hui environ 150 manuscrits, presque tous inédits, en langues persanne, arabe, turque, arménienne, chinoise, mantchoux, etc., et 16,000 volumes imprimés, dont 4 à 5000 appartiennent aux mêmes langues orientales.

M. Francois Vergauwen, compte, dans sa collection d'environ 3000 volumes, outre des manuscrits du plus grand intérêt, parmi lesquels il en est trois du IXe siècle, la série la plus riche et la plus complète d'incunables des Pays-Bas, qu'aucun bibliophile belge ait encore formée : elle se compose de près de 400 volumes, tous reliés avec le luxe et les soins d'un bibliomane. Voyez ce que nous dit plus haut, page LXV, de cette collection si utile aux recherches bibliographiques

M. le professeur Serrure, dont la bibliothèque est composée de près de 5000 volumes, possède une des collections les plus nombreuses du pays, pour l'ancienne histoire littéraire, généalogique et numismatique des Pays-Bas. Aucune autre n'est aussi riche surtout en vieux romans flamands de chevalerie, etc.

La bibliothèque de M. le vicomte De Clerque de Wissocq de Soesberghe, est remarquable par un très-grand nombre d'ouvrages de luxe et à planches : moins nombreuse, celle de M. Brisart ne compte guères qu'un millier de

volumes imprimés et manuscrits : mais parmi les imprimés, il n'y a pas un seul article qui ne soit pour ainsi dire unique, soit comme impression sur peau de vélin, soit par la beauté et le choix du papier, soit par les doubles ou triples gravures dont ils sont *illustrés*. Parmi les manuscrits, on remarquera toujours un magnifique livre d'heures, le seul de cette espèce connu à Gand, écrit en lettres d'or et d'argent sur peau de vélin cramoisi.

La collection de M. Willems, si connu par ses importantes publications sur la langue et la littérature flamandes, ainsi que sur l'histoire de la Belgique, se compose d'environ 10,000 volumes imprimés et manuscrits : elle est spécialement consacrée, dans un but utile, aux études littéraires et historiques, dans leurs rapports avec les Pays-Bas.

M. Ch. Pieters, bibliophile instruit, a fait de l'éclectisme dans le choix intelligent et sévère de ses livres, qu'on pourrait appeler une *bibliothèque à la Nodier :* sans s'attacher à une spécialité, il a recueilli des raretés bibliographiques où des impressions remarquables de la France, de l'Angleterre, des Pays-Bas, etc., au nombre d'environ un millier, de préférence de petit-format et toutes d'une reliure très-recherchée. C'est dans cette collection que se trouve le beau livre de prières Mss. sur vélin, avec miniatures, ayant appartenu à Antoine de Bourgogne, fils naturel de Philippe-le-Bon.

La bibliothèque de M. Minne, rue des Champs, est dans un genre tout différent; elle compte environ 20,000 volumes sur toutes les branches de connaissances humaines.

Une des bibliothèques les plus remarquables de Gand, est encore celle de Madame la comtesse douairière d'Hane de Steenhuyse. Formée par trois générations successives,

elle compte environ 10,000 volumes d'ouvrages intéressants et utiles et un assez bon nombre de manuscrits et de chroniques sur l'histoire de la Belgique, recueillis avec soin par un des ancêtres de la famille.

La ville de Gand renferme encore beaucoup d'autres bibliothèques dignes d'attention et d'estime, et d'autant plus remarquables qu'étant presque toutes spéciales elles présentent de grandes ressources aux investigations de l'homme studieux. Nous citerons en première ligne celle de M. Benoni Verhelst, pour l'histoire naturelle, les antiquités et les beaux-arts, la plus considérable en ce genre et formée avec le plus de soins et de dépenses; celle de M. de Meyer, pour les incunables et une suite de livres d'heures et de manuscrits sur vélin, des diverses époques, aussi remarquables par les miniatures que par la calligraphie; de M. le professeur Van Coetsem, pour la médecine, au nombre d'environ 12,000 volumes et la plus complète en ce genre que l'on connaisse en Belgique; celle de M. Ch. de Bremmaeker, neveu de feu M. Ch. van Hulthem, aussi la plus riche de toutes les bibliothèques publiques ou privées du pays, en ouvrages sur l'architecture et les arts qui en dépendent; de M. Papejans de Morchove, pour la botanique et la chimie; de M. Eug. Régnaut, pour la numismatique; de M. Ph. Blommaert, pour la littérature et l'histoire du pays; de MM. N. D'Huyvetter, Ch. Onghena, Aug. van Lokeren et Th. de Coninck, pour les beaux-arts; de M. l'architecte Goetghebuer, dont le cabinet possède une suite de près de 3000 gravures, plans, portraits, etc., qui se rapportent exclusivement à des souvenirs historiques de la ville de Gand; de M. le chanoine J. J. de Smet, pour la théologie et l'histoire des Pays-Bas; de M. J. B. Delbecq, pour l'histoire de

la gravure aux Pays-Bas et les antiquités de la Flandre. M. De Busscher, père, ancien imprimeur, possède aussi une belle bibliothèque d'amateur, de 7 à 8000 volumes, tous reliés avec luxe.

Parmi les quarante-huit bibliothèques que nous avons indiquées, il en est encore plusieurs qui mériteraient d'être citées et que nous sommes obligés de passer sous silence. Si aux 200,000 volumes environ que contiennent ces bibliothèques, nous en ajoutons encore 150,000 pour les autres qui ne sont pas mentionnées, car, à Gand, il n'y a pas de famille tant soit peu aisée qui ne possède au moins quelques centaines de volumes, nous trouverons que notre ville compte au moins, y compris la bibliothèque publique, approximativement 400,000 volumes. Ce chiffre égale, à 50,000 volumes près, ce que renferment, comme nous l'avons vu plus haut, celui des dix autres bibliothèques publiques du royaume.

APPENDICE.

—

L'impression des *Recherches* qui précèdent était déjà terminée, lorsque nous nous sommes aperçu de l'omission, à l'article d'Arend de Keyser, de deux ouvrages sortis des presses de ce célèbre typographe, ouvrages que cependant nous connaissions fort bien : nous nous empresserons donc de compléter la série de ses productions typographiques connues jusqu'ici :

Tractatus de periculis circa sacramentum eucharistie contingentibus.

Petit in-4, sans date, de 12 pages non chiffrées : sur le frontispice une figure gravée en bois, représentant la dernière Cène.

Après le titre on lit à la seconde page : *Incipit tractatus de periculis que contingunt circa sacramentum eucharistie, et de remediis eorundem ex dicto sancti Thome de Aquino.* Souscription : *Explicit de suffragiis misse impressis Gandavi per Arnoldum Cesaris* (*circa* 1483).

Un exemplaire de ce *rarissime* opuscule, indiqué sous le N° 1846 du catalogue Vande Velde, appartient maintenant à la bibliothèque de feu M. Lammens.

Voici l'autre impression :

Tractaet van aliantie ende eendragticheyt tusschen die drie staten van den hertoghdom van Brabant, ende die

staten van Middelborch, Lussenborch, Vlaenderen, enz. Souscription : Ghedaen tot Ghent den eersten dach in Mey 1488.

Petit in-folio de 6 feuillets, sans date (vers 1488), sans nom d'imprimeur ou lieu de ville.

D'après la liste que nous avons donnée (pag. 60-66) des impressions connues d'Arend de Keyser, on en compterait donc onze, toutes du XVe siècle : mais il n'y en a réellement que dix, car le *Liber Mancini de Passione Domini nostri*, n'est pas sorti de ses presses, mais bien de celles de son fils Pierre : c'est une erreur que nous tenons d'autant plus à rectifier qu'elle nous appartient en propre, et nullement à M. Fr. Vergauwen, bibliophile instruit, qui a bien voulu nous faire part de ses découvertes particulières. A ce compte, le contingent typographique de Pierre de Keyser s'augmentera d'une nouvelle impression, et le chiffre des ouvrages que nous lui devrons s'élèvera à quinze.

RECHERCHES

SUR LES AUTRES

BIBLIOTHÈQUES DE LA BELGIQUE.

ANVERS.

Bibliothèque de la ville. — L'origine de cette bibliothèque paraît remonter à l'époque de l'établissement de l'imprimerie en cette cité, par le célèbre Thierry Martens, en 1476. Dans un registre de la ville, cité par Papebrochius et Dierexsens, *Antw. Christ. Nasc.* tom. III, pag. 247, il est fait mention d'un jurisconsulte qui légua sa collection de livres à Anvers, pour augmenter la bibliothèque publique. Ce jurisconsulte était le secrétaire Guillaume Pauwels, et nous sommes heureux de pouvoir faire connaître le catalogue de sa collection, encore inédit, et dont nous devons la communication à l'obli-

geance de notre savant ami, M. J.-F. Willems[1]. Ce catalogue est d'autant plus intéressant qu'il pourra fixer

(1) *Aengaende den boeken die meester Willem Pauwels, wilen pensionnaris der stad van Antwerpen, derselver stad in testamente beset heeft.*

Allen den ghenen die dese letteren zelen zien oft horen lesen, borgermeesters ende schepenen der stad van Antwerpen, saluyt!

Doen cont ende kennen openbaerlic dat wy van here Cornelis Den Hont, priester, Costene van Halmale, ende Pieteren De Bot, als executuers van den testamente wylen meester Willems Pauwels, advocaets doen hy leefde der voirs. stad, gehadt ende ontfangen hebben ende ons by hen dueghdelijc achtervolgende den inventaris daer op gemaect ende hier na geinsereert van stucke te stucke gelevert sijn de boeken desselfs wylen meester Willems, die hy in ende met synen testamente deser vores. stad goedertierlyke gegeven ende gemaect heeft om die te leggen in een camer tot behoef ende gebruke der pensionaris ende secretarysen ende clercken der stad dienende sonder die wech te leenen, te vercoepen oft te verthierene. Ende mids desen achtervolgende der condicien in de voirs. makinghe toegevoeght, soe ontlasten wy in den name ende van wege der voirs. stad dien voirgenoemden wylen meester Willem, sine weduwe ende executuers ende alle andere des quitancie behoevende van al tghene des hy ten tyde van sinen overlidene inder voirs. stad gehouden mocht zijn. Den inventaris voergekeurt volght hier na ende es desen.

Inventarium librorum quondam magistri Wilhelmi Pauli legatorum opido Antwerpiensi et in sua domo repertorum.

Primo decretum cum apparatu.
Item decretales.
Sextus Clementine, Panormitanus super quarto et quinto decretalium, parvum volumen : omnes simul in pressura et papiro.
Codex in pergameno.
Digestum vetus in pergameno, cujus processus est per litteras.
Digestum inforciatum in papiro impressum.
Digestum novum in papiro cujus processus est per magna capita.
Instituta glosata.
Alia instituta scripta in papiro sive glosi.
Lectura Bartoli in papiro scripta super novem libros codicis.
Ejusdem lectura scripta super prima parte digesti veteris.
Lectura ejusdem super secunda parte ff veteris.

l'époque de l'impression de plusieurs ouvrages, sur lesquels on ne pouvait former que des conjectures, et

Duo volumina Bartoli super digesto novo.
Casus breves Bartoli super codice.
Practica Ferrariensis scripta in papiro.
Alvarotus super feudis in papiro, non ligatus.
Summa Tancreti sive glosa in pergameno.
Tractatus Panormitani impressus de ordine judiciorum.
Singularia Ludovici de Roma super quinto decretalium, impressa in papiro.
Tractatus clausularum in contractibus rescriptis, etc.
Appod (?) solitarum editus per dominum Vitalem de Cambanis.
Catholicon in papiro et pressura.
Biblia in papiro et pressura.
Ysidorus ethymologiarum.
Laurentius de Valla.
Vegetius de re militari scriptus.
Terrentius cum commento Donati impressus.
Tractatus de clade magnae Troyae in papiro scriptus.
Valerius Maximus scriptus, sed non completus.
Commentum Valerii Maximi in pressura.
Epistolæ familiares Tully.
Epistolae et exordia Gasparini.
Tulius de officiis in pressura.
Epistolae Karoli in lilio.
Epistolae Senecae ad Lucillum scriptae in papiro.
Declamationes Quintiliani.
Salustius in Lucium cum aliis tractatibus.
Speculum regum et principum.
Paradoxa Tulii de senectute.
Eneas de duobus amantibus cum aliis tractatibus in uno volumine.
Rethorica Cyceronis cum praeceptis et Eleganciis Gasparini.

In orconden van welken dinghen hebben wy borgemeesters ende scepenen voirs. der voirs. stad segel ten saken deze letteren doen aenhangen.

Gegeven int jaer Ons heeren duysent vier hondert ende tachtentich, na costume van scriivene shoefs van Camerijck, op ten vyften dach van aprille vore Passchen.

Collationnata cum originali littera concordat.

BOSTYN.

montrer de quels éléments se composait alors la bibliothèque d'un jurisconsulte belge.

Ainsi donc la bibliothèque d'Anvers existait déjà, au moins en 1480 : elle était placée à la maison-de-ville, et on ignore comment elle fut dispersée. On voit encore dans Dierexsens qu'on en institua une nouvelle en 1505; elle eut apparemment le sort de la première, dans les troubles et les scènes de destruction dont Anvers fut le théâtre, plus que toute autre ville de la Belgique, pendant les guerres du XVIe siècle.

Dans les premières années du siècle suivant, époque à laquelle les arts de la paix commençaient à réfleurir aux Pays-Bas, on forma une troisième collection de livres, qui fut placée, d'abord à la galerie de la Bourse, et transportée, en 1663, à l'hôtel-de-ville, où elle a été conservée jusqu'à ce jour.

Le savant chanoine Aubert Le Mire en fut le premier bibliothécaire et probablement aussi le fondateur; il en a publié, en 1609, le catalogue qui est devenu d'une très-grande rareté (1). François Swertius, son ami, dont le nom est également connu dans l'histoire littéraire de nos provinces, participa à ce travail. La préface qui est très-courte, mais qui paraît avoir servi de cadre à la dissertation que publia plus tard Sanderus, ne nous fournit malheureusement aucune particularité littéraire ou bibliographique, intéressante pour la Belgique. Elle nous ap-

(1) Bibliothecæ Antverpianæ primordia. Aubertus Miræus, Bruxellensis, canonicus et bibliothecarius Antv. colligendo publicabat. Antv., apud Davidem Martinum, 1609; grand in-4° de 24 pages, non compris le titre et la préface qui occupent deux feuillets. *Catalogue de la Bibliothèque Van Hulthem*, vol. 4, pag. 6, n° 22,578. Cet ouvrage est si rare, qu'il n'a pas été connu de Paquot. Voyez ses *Mémoires*, I, 143.

prend seulement, après nous avoir fait rapidement passer en revue les plus grandes bibliothèques anciennes et modernes et les hommes qui en furent les créateurs, que les Anversois, stimulés par d'aussi beaux exemples, songent enfin sérieusement à établir chez eux un dépôt des connaissances humaines : car « c'est là, ajoute-t-il, « le seul ornement qui semble manquer à leur ville, « la plus belle de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie. » Cet éloge paraît quelque peu exagéré, car Anvers était alors bien déchue de sa splendeur, depuis les troubles du XVIe siècle.

Cette bibliothèque ne contenait alors que trois cent cinquante-deux ouvrages, la plupart en latin et quelques-uns en grec : on y remarque la belle Bible d'Arias Montanus, qui sortait des célèbres presses de Plantin et qui avait été donnée à la bibliothèque par le magistrat d'Anvers. Il est assez singulier qu'on n'y trouve aucun livre moderne, soit flamand, soit français : les savants en *us* de cette éqoque ont sans doute craint de déroger à leur dignité, en introduisant dans ce sanctuaire de la science, les langues vulgaires, qui, dans d'autres pays, avaient cependant déjà fait des progrès notables et produit des ouvrages pour lesquels on abandonne aujourd'hui les Grecs et les Romains.

Le Mire divise son catalogue méthodique en quatre sections principales; car nous ne parlerons pas de ses subdivisions. Ce sont :

La théologie.

La jurisprudence.

La médecine.

L'histoire.

Cette dernière partie est la plus riche : après elle vient

la théologie; quant à la jurisprudence, elle ne compte que quatre ouvrages; la médecine n'en a pas d'avantage.

Cette bibliothèque paraît avoir été fondée plutôt par la générosité des habitants de la ville que par la munificence de l'administration communale, qui ne figure dans les dons que pour la bible d'Arias Montanus, dont il a déjà été fait mention. Aubert Le Mire, qui en fut le donateur le plus généreux, a eu soin d'ajouter après chaque ouvrage le nom de celui qui en avait enrichi la bibliothèque naissante. Si tous les conservateurs de dépôts publics avaient cette attention, leurs collections, il n'y a pas de doute, s'accroîtraient plus rapidement : car s'il est des hommes qui aiment à cacher leurs bienfaits, combien ne s'en rencontre-t-il pas d'autres qui sont flattés de voir leur générosité mise au grand jour? Cette remarque, au reste trouve plus rarement son application chez nous que chez d'autres peuples plus méridionaux.

Parmi les autres bienfaiteurs de la bibliothèque d'Anvers, dont Le Mire nous a conservé les noms, tels que Laurent Beyerlynck, chanoine de la cathédrale de Notre Dame, le doyen Jean Del Rio, Jean Gevaert, chanoine et official, le chevalier Antoine Berchem, le bourgmestre Nic. Roccoxe, l'ami de Rubens; Jacques Marchant, l'auteur de la *Description de la Flandre;* Jean Hovius; Jean Brant, secrétaire de la ville; Emanuel Ximènes, chevalier de l'ordre de Saint-Etienne; Jean Happaert, trésorier de la ville; Louis Nonius; Antoniotti Sivori, consul de Gènes à Anvers, etc., on remarque surtout François De Sweert ou Sweertius, qui devait lui-même posséder une grande bibliothèque, si l'on en juge par les précautions qu'il impose à ceux qui la visitent,

comme l'indique l'inscription qu'il y avait fait placer[1]. Cette inscription, écrite en latin du temps d'Ennius, comme si celui du siècle d'Auguste était à dédaigner, accuse le mauvais goût de l'auteur, Prosper Stellart, moine de l'ordre de Saint-Augustin. Nous n'en citerons qu'une partie :

Quisquis es,
Hanc legem lege,
Herus et hæres edico tibi :
Musarum Apollinisque sacer hic locus,
Multis clausus, paucis reclusus;
Si cum paucis vivis, sapis.
Adesto, inesto.

Quoscumque libros, qualeisvecunque
Spectabis inibi, libere
Tangito, legito.
Impressi nei perturbantor :
MSS. nei tanguntor;
Adtentare secus
Capital esto.

Visi lective, electi placitive,
Nei rogantor, nei efferantor,
Importunus si sies
Exesto, abito.

Lors de la destruction des couvents, à la fin du XVIIIe siècle, la bibliothèque d'Anvers s'enrichit des livres recueillis dans ces établissements : jusqu'à cette époque, elle ne s'était accrue que par des présents, parmi lesquels ceux de Plantin et de ses successeurs occupent la première place. En 1803, quelque temps après l'abandon qui en fut fait par le gouvernement français, la biblio-

(1) Swertius, *Athenæ Belgicæ*, p. 55, et M. De Reiffenberg, *Archives de Philologie*, tome I.

thèque centrale, composée en grande partie des dépouilles des couvents, fût transférée à l'hôtel-de-ville, et augmenta encore l'ancienne collection qui fut ouverte au public le 1er frimaire an XIV (21 novembre 1805). Dès lors, la ville y alloua de temps en temps de petites sommes pour les acquisitions : ensuite le crédit alloué devint régulier, et jusqu'en 1836 fut porté à 1200 francs par an. Celui de 1837 fut de 2000 francs, et en 1838 il fut de 3600 francs. Tous les hommes instruits espèrent que le conseil communal sentira la nécessité de maintenir au moins ce dernier crédit, afin de mettre la bibliothèque d'Anvers à même de satisfaire aux besoins du public, surtout sous le rapport des beaux-arts, des voyages, du commerce et de l'histoire, et de la littérature des Pays-Bas.

Ce dépôt littéraire possède beaucoup d'ouvrages de théologie : cependant comme les acquisitions ont toujours été faites pour la faculté d'histoire, cette partie est maintenant la plus riche et forme en général le tiers de la collection.

La bibiothèque d'Anvers compte actuellement 14,000 volumes imprimés, et seulement 26 manuscrits. Si les renseignements que nous avons recueillis ne sont pas erronés, elle ne possédait plus en 1809 que 1500 volumes, ce qui ferait croire qu'elle avait éprouvé de grandes pertes : en 1826, ce nombre s'était déjà élevé à 6000.

L'école flamande, dont l'Académie d'Anvers est la pépinière, brille en ce moment d'un nouvel éclat. Les magistrats de cette ville qui, à diverses époques ont accordé de si nobles encouragements aux artistes et aux hommes de lettres, rendraient, nous en sommes certains, un immense service aux peintres de cette école et à leurs

nombreux élèves, en leur fournissant, pour leurs études historiques et de costumes, des ressources bibliographiques que ceux-ci cherchent envain dans le dépôt d'Anvers et qu'ils ne trouvent parfois qu'à Bruxelles ou à Gand.

M. Mertens, conservateur actuel de cette bibliothèque, en a rédigé avec soin un bon catalogue qui facilite les recherches et empêchera le retour des dilapidations que cet établissement a éprouvées autrefois et sans lesquelles il devrait compter 25 à 30,000 volumes, comme plusieurs autres villes, même de second ordre dans notre pays. Car par sa population la ville d'Anvers occupe le troisième rang en Belgique, tandis que par sa bibliothèque elle tient à peine la sixième ligne.

Avant de terminer cet article, disons un mot sur les anciens manuscrits de cette bibliothèque.

En 1609 elle en possédait quarante-trois, la plupart d'un intérêt remarquable, comme on peut le voir dans les *Primordia* d'Aubert Le Mire que cite Sanderus (1). Ces manuscrits lui avaient été donnés par les héritiers du savant Juste-Lipse, par le bibliophile Jean Gevartius, chanoine et official d'Anvers, par l'historien François Swertius et par le célèbre imprimeur Jérome Verdussen, dont la famille occupe encore de nos jours un rang distingué dans la patrie des Plantin et des Moretus. Nous y avons remarqué pour l'histoire de la Belgique, les manuscrits de *Dinterus*, de *Pierre Divœus*, de *Guillaume Heda*, les *Annales de Jacques de Guise*, les *Annales des évêques de Liége*, par *Notgerus et Herigerus*, abbé de Lobbes; pour la littérature, les manuscrits grecs des *Fables d'Esope*, des *Lettres du tyran Phalaris*, les

(1) *Biblioth. Mss.*, pag. 350-253.

OEuvres d'Hésiode, etc., un *Velleius Paterculus* et un *Eutrope* avec les notes manuscrites de *Juste-Lipse*, etc.

Aujourd'hui la bibliothèque d'Anvers possède seulement vingt-six manuscrits qui ne méritent pas même, dit-on, l'honneur d'être cités.

Bibliothèque de Christophe Plantin. — C'est l'une des curiosités d'Anvers que l'amateur instruit visite avec le plus de plaisir et de vénération. Elle est encore conservée dans toute son intégrité par M. Moretus, l'un des descendants de ce fameux Moretus, dont le nom flamand était Moerentorff, et qui épousa la fille de Plantin : on y voit encore les presses et tous les ustensiles d'imprimerie qui ont servi à l'usage de Plantin. La famille Moretus, quoiqu'immensément riche, n'a pas dédaigné l'art typographique auquel elle doit sa splendeur : elle paye encore sa patente d'imprimeur et ses presses font paraître encore de ces beaux bréviaires en lettres rouges et noires, que les ecclésiastiques recherchent avec empressement. Les souvenirs se pressent en parcourant cette belle habitation où l'on admire les portraits de Christophe Plantin, et ceux de sa femme, de sa fille, de Moretus, son gendre, d'Alphonse, roi de Castille, de Mathias Corvinus, roi de Hongrie, de Juste-Lipse, de Montanus, d'Ortelius, de Laurent de Medicis, des Papes Léon X et Nicolas V : presque tous ces portraits sont de Van Dyck et de Rubens.

Outre une collection complète de toutes les éditions sorties des célèbres presses Plantiniennes, le bibliophile y admire un exemplaire de l'édition *princeps* du concile de Trente, auquel les souverains pontifes ont apposé leur approbation et leur sçeau, ainsi qu'un exemplaire

sur vélin de la célèbre bible à laquelle Plantin a laissé son nom.

Voici quelques-uns des manuscrits qu'on y remarque et qui sont presque tous sur vélin et très-anciens :

Ovidii metamorphoses.

Prisciani grammatica. in-4.

Claudianus.

Somnium Scipionis.

Homeri versio latina, du XIIe siècle.

Codex membr., in quo sunt Sedulii carmina et Persii satyræ, Lucani Pharsalia et alii poetæ veteres.

Daretis Phrygii historia belli Trojani.

Codex membr., vetustus, qui diversa Ciceronis scripta continet.

Decretum Gratiani.

Nonnulli commentarii in jus civile (1).

(1) Hænel, *Bibliotheca Manuscripta*, 1830. in-4°.

BELŒIL.

> C'est à mon Père que la gloire de mon Belœil est due. Il en a autant que d'avoir fait un poème épique. Tout ce qui est grand, qui est digne, noble et majestueux lui appartient.
>
> LE PRINCE CHARLES DE LIGNE.

Bibliothèque des princes de ligne. — Les chefs de cette maison, dans laquelle l'amour des lettres et des beaux-arts semble être un apanage de famille, possédaient autrefois à Bruxelles une bibliothèque précieuse, qui fut spoliée en 1794, lors de la seconde entrée des Français en Belgique. A cette époque, jusqu'en 1796, des individus de diverses agences s'introduisaient à Bruxelles dans les demeures des habitants désignés comme émigrés, s'en emparaient pour ainsi dire et y commettaient toute espèce d'extorsions : les livres ne furent pas plus épargnés que le reste. Pour mettre un terme à ce honteux pillage, l'administration du département de la Dyle, donna en 1796, à M. De Laserna-Santander l'ordre de faire transporter au dépôt général les débris de diverses bibliothèques de ces maisons, et de lui remettre un inventaire individuel et séparé de tous ces livres (1).

(1) Mém. historique sur la bibliothèque de Bourgogne, pag. 104.

Il paraît que la collection bibliographique des princes de Ligne échappa à cette dernière mesure : car, lors de la levée du séquestre des biens de cette illustre maison eut été effectuée, le prince Louis, père du prince actuel, envoya au château de Belœil tout ce qui restait de sa bibliothèque de Bruxelles et qui n'était pas dépareillé.

La bibliothèque de Belœil était principalement composée d'ouvrages militaires, rassemblés avec le plus grand soin, depuis près de trois siècles, par les princes de Ligne qui s'étaient le plus distingués dans la carrière des armes : c'est donc sous ce rapport une des bibliothèques particulières les plus complètes qui existent, non-seulement en Belgique, mais encore en Europe. Il s'y trouve entre autres ouvrages des plus remarquables les plans de batailles, siéges de villes, fortifications, etc., qui ont appartenu au prince Eugène de Savoie et au prince Louis de Bade, avec des notes et des dispositions, écrites en marge de leurs propres mains. La collection des cartes et ouvrages géographiques est aussi des plus nombreuses et s'élève au-delà de deux mille.

Le maréchal de Ligne a pris soin de publier lui-même le catalogue d'une partie de sa bibliothèque : on le trouve dans la collection de ses œuvres, Vienne et Dresde, 1807, 30 vol. in-12, sous ce titre : *Catalogue raisonné des livres militaires de ma bibliothèque*. C'est, je crois, le seul prince qui ait porté aussi loin l'amour des livres et fait preuve d'autant de connaissances bibliographiques.

Aux éléments anciens de cette bibliothèque, le prince actuel a réuni par des acquisitions successives, faites avec discernement, les meilleurs ouvrages modernes qui ont paru depuis une trentaine d'années dans chacune

des branches de connaissances humaines, de sorte que cette collection se compose aujourd'hui de plus de vingt-deux mille volumes, dont plus de vingt mille reliés avec soin, de trois mille gravures reliées, de deux cents dessins originaux des principaux peintres de l'école flamande, tels que Rubens, Van Dyck, Teniers, Snyers, etc., et d'environ cent-vingt manuscrits.

Une collection non moins intéressante est celle de tous les ouvrages qui traitent, soit de l'histoire générale des Pays-Bas, soit de l'histoire des provinces et des différentes villes : cette série est toujours tenue, avec le soin le plus louable, au courant de tout ce qui paraît de nouveau.

L'infatigable Sanderus nous a laissé (1) la nomenclature des manuscrits que possédait à Bruxelles, en 1640 et 1641, le prince Albert-Henri de Ligne. Cet inventaire comprend seize articles : il paraît avoir été rédigé de la main même de ce prince qui aimait beaucoup les livres, comme plus tard le célèbre maréchal de ce nom ; celui-ci, ainsi que nous venons de le voir, ne crut pas déroger à sa haute noblesse en rédigeant et en faisant imprimer le catalogue de sa bibliothèque Ce qui m'engage fortement à croire que cette liste a été fournie à Sanderus par le prince lui-même, c'est qu'après chacun des articles on y trouve des explications qui ne peuvent avoir été écrites que par le possesseur de cette collection, telles que celles-ci : *j'ay eu ce livre de quelques amis*, *j'ay fait copier*, etc., elles se terminent par cette phrase : *si en dedans peu de temps i'en puis auoir encore quelques autres*

(1) Biblioth. Belgica manuscripta. Insulis, ex officina Tussani le Clercq, 1641, in-4. 2e partie, p. 1 et 2.

(manuscrits), *ie ne manqueray de vous le faire sçauoir; i'en espere un fort rare.*

Le premier indiqué dans cette nomenclature est le fameux *Livre de la Passion*, dont nous parlerons avec détail plus tard. Le libellé en est suivi de cette note curieuse : « Ce livre est en velin faict a la pointe du caniuet, en « sorte que les figures et characteres son percees a iour. « L'empereur Rodolphe l'ayant veu, fist sçayoir si feu le « PRINCE DE LIGNE s'en vouloit faire quitte, lui en offrant « onze mille escus d'or. Aussy une personne voyant la « bibliothèque du *Vaticant*, ceux qui luy faisoient veoir « aduouerent qu'il n'y auoit chose à l'esgal du luivre qu'ils « avoient veu entre les mains du PRINCE DE LIGNE. »

Nous ne pouvons résister au plaisir d'indiquer quelques autres manuscrits qui se trouvent encore probablement à la bibliothèque de Belœil et dont il est utile de connaître l'existence, pour le développement de nos études historiques. Il en est d'autres, tels que le Tournoi de Compiège, en 1238, qui seront cités plus bas.

Les chroniques de feu Maistre Molinet, en 2 volumes in-fol. *Ecrit en grande partie par l'un des fils de l'auteur.*

Les ambassades de feu monsieur Lamoral prince de Ligne, volume in-folio, sur vélin. *Original.*

Quelques fragmens de l'histoire des comtes de Haynau et de Flandres. *D'après l'original ou du moins d'après une ancienne copie de l'historien Chifflet.*

Les mémoires de messire Jean, seigneur de Haynin et Lowegnies, chevalier, etc., in-folio, *d'après une copie de Chifflet.*

Commissions et autres diverses ordonnances de Sa Majesté catholique Philippe II, pendant les troubles de ses Pays-Bas et autres diverses pièces, servantes à l'his-

toire de ce temps. *Manuscrit regardé comme original et dont quelques pièces peuvent avoir été imprimées.*

Chroniques de messire Jacques de Hempricourt, ou miroir de la noblesse de Hesbain, in fol. *Regardé comme une des plus anciennes copies.*

Cronique du roy Louys XI, de l'an 1461, et de son couronnement à Rheims, etc., avec cette note : « *C'est en vieux charactère : il y at apparence que l'autheur est* George Chastelain, *mais il n'est pas asseuré : l'on veoit au tiltre d'un chapitre vers le milieu du liure :* Icy le dit George parle de telle chose, *cela me faict juger ce que dessus, veu qu'en ce temps je ne connois pas d'autre autheur de ce nom.* »

Mémoire de Jacques de Clercq, escuyer, etc. *Copie faite d'après celle de la bibliothèque de S. Vaast, à Arras.*

Chronique depuis l'an 1518 jusqu'à l'an 1527, par Robert Macquereau, in-4°.

Les anciennes chroniques originelles d'Albericus et de Balduin d'Avesne, etc. etc.

Parmi les manuscrits, il en est d'aussi précieux par leur exécution que par les souvenirs qui s'y rattachent : tels sont le Missel du XIVe siècle, qui a appartenu à Charles-Quint et le livre de prières de ce grand prince, tous deux sur magnifique peau de vélin et enrichis des miniatures les plus exquises. A côté de ces deux merveilles de calligraphie, on ne peut s'empêcher de contempler avec attendrissement un autre livre qui a appartenu à deux reines bien malheureuses, Marie Leczinska et Marie-Antoinette, et dont cette dernière, princesse si infortunée, se servit dans ses derniers moments à la prison du Temple.

Mais le livre le plus précieux de cette collection, et qui est d'un prix dont ne se sont pas même approchés les raretés payées le plus cher au monde (1), est le fa-

(1) Pour prouver notre assertion, nous donnons ici les prix respectifs des sept volumes, soit manuscrits soit imprimés, qui se sont le plus approchés de l'offre faite par l'empereur Rodolphe pour le *Livre de la Passion* des princes de Ligne.

Le Décameron de Boccace, imprimé à Venise, par Valdarfer, en 1471, in-fol. de 267 feuillets, acheté à la vente de M. De Roxburghe, en 1812, pour la somme de 2260 liv. st. (fr. 54,240), par le marquis de Blandfort, maintenant duc de Marlborough (a)..... fr. 54,240

Le Tite-Live, imprimé à Rome, vers 1470, par Conrad Sweynheym et Arnoud Pannartz, gr. in-fol. acheté à la vente du libraire Edwards, en 1813, par sir Mark Masterman Sykes, 903 liv. st. (b)..... fr. 21,672

Le Missel, exécuté pour le duc de Bedfort, régent de France sous Henri VI, in-4o., acheté en 1815, par le marquis de Blandford (c), 687 liv. st..... fr. 16,488

Ayajn Akbery, composé et copié par l'empereur Akbar. Vendu en 1825, à la vente de l'orientaliste Langlès, à Paris..... fr. 16,200

Le fameux manuscrit d'Homère (e), déposé maintenant au Britisch Museum, acheté à Londres chez M. Towneley, en 1815, par le docteur Burney, 620 liv. st..... fr. 14,880

La Guirlande de Julie, écrite par N. Jarry, en 1641, in-fol. de 98 feuillets (f). Ce bouquet, chef-d'œuvre de galanterie, est écrit en lettres rondes sur vélin de choix, et les figures de toutes les fleurs ont été peintes par le fameux Robert. Il fut donné, à Melle De Rambouillet, Julie-Lucine d'Angène, par M. De Montausier et fut acheté à la vente de De la Vallière, par Peyne, libraire de Londres..... fr. 14,510

Psalmorum codex. Moguntiæ, Joh. Fust et Petrus Schoiffer de Gernsheym, 1457, in-fol. (g). Ce livre précieux, première impression du monde avec date certaine, a été donné à la bibliothèque royale de Paris, par Louis XVIII, qui l'avait fait acheter à la vente de M. Marc-Carthy..... fr. 12,000

Nous ne parlons pas de la Méthode d'épeler, de Vyse, dont le ma-

(a) Brunet, Manuel du Libraire.
(b) Van Praet, Catalogue de livres sur vélin, N° 15.
(c) H. J. Hoyois, Musée Bibliographique, Mons, 1837, in-8. pag. 171.
(d) Magas. Univ., tom. 1.
(e) Peignot; Variétés, etc., p. 39.
(f) Idem. Essais de Cur. Bibl., p. 63 et suivantes.
(g) Brunet, Manuel.

m

meux livre de prières qui a appartenu à Henri VII, roi d'Angleterre, à Henri VIII et à Marie Stuart. Ce chef-d'œuvre de patience, de goût et de dessin, dont l'empereur Rodolphe II a offert la somme énorme de onze mille écus d'or (121,000 francs), a été successivement cité et décrit avec plus ou moins de soins par Ant. Sanderus (1), Marchant (2), de Bure (3), P. Lambinet (4), Gabriel Peignot (5), De Reiffenberg (6), Hoyois (7), etc. et par l'auteur même de cette notice qui a indiqué quelques autres ouvrages analogues, mais d'un moins grand intérêt, exécutés en Belgique (8). Pour bien faire apprécier cette merveille, nous emprunterons à l'abbé Lambinet la description détaillée qu'il nous en a donnée.

« J'avais lu dans le tome 1er des Nuits Parisiennes, et j'avais conservé l'anecdote suivante : L'empereur Rodolphe (Rodolphe II, fils de l'empereur Maximilien II), offrit onze mille ducats pour un livre, qu'on a vu en 1640, dans le cabinet du Prince de Ligne (à Bruxelles),

nuscrit original a été payé à son auteur 2200 liv. st. (fr. 52,800), plus une rente viagère de 30 guinées : ce manuscrit d'un livre essentiellement utile ne saurait être rangé parmi les raretés et curiosités bibliographiques (a).

Nous recommandons aux amateurs de ces raretés, un livre publié par un de nos compatriotes, M. H. J. Hoyois, et intitulé : Musée Bibliographique, collection d'ouvrages imprimés et manuscrits, dont le moindre prix est de 1000 francs. Mons, Hoyois-Derely, 1837, gr. in-8, XXIII et 192 p.

(1) Biblioth. Belg. manuscripta, II partie, pag. 1-2.

(2) Histoire de l'imprimerie, pag. 11.

(3) Bibliogr. Instructive, No 114.

(4) Origine de l'Imprimerie, Paris, 1810, tom. II, p. 242-5.

(5) Essais de Curiosités bibliographiques, et Dict. de Bibliologie.

(6) Archives philologiques.

(7) Musée bibliographique, Mons, 1837, pag. IX et 91.

(8) Annuaire de l'Académie royale de Bruxelles, ann. 1839, p. 107.

(a) Rev. Bibliogr. des Pays-Bas, Juin 1825.

intitulé : *Liber Passionis domini nostri Jesu-Christi, cum figuris et caracteribus ex nulla materia compositis*, c'est-à-dire, *Livre de la Passion de N. S. J.-C. avec des figures et des caractères qui ne sont d'aucune matière.* Quelques années après, livré aux plaisirs de la bibliographie, je priai M. Le Gros, secrétaire du Prince de Ligne, de me montrer ce livre singulier. J'ai bien examiné ce chef-d'œuvre d'industrie et de patience : en voici la description, l'histoire et le mot de l'énigme.

« Ce livret, in-12, contient 24 feuillets, compris neuf estampes : le vélin est de la plus grande blancheur et du plus beau poli. Le premier feuillet, qui sert de frontispice, représente des H *couronnées*, entremêlées de *roses*. Le second, qui est aussi une autre vignette, représente les armes du roi d'Angleterre, avec la devise : *Hony soit qui mal y pense*, et au-dessous *une rose*, et *deux herses*. La date de cet ouvrage a été déterminée par quelques anglais, entre autres, par H. C. Englefield, en 1774, en voyant les armes d'Angleterre, et surtout la figure de la *rose* et de *deux herses*, qui était la devise ou plutôt le monogramme de Henri VII. Ce prince est parvenu au trône d'Angleterre en 1485, et il est mort en 1509. On présume que cette pièce rare a été faite entre ces deux époques, et même qu'elle a été présentée à ce monarque. La date du fidéicommis, qu'on lira plus bas, appuie ceste présomption. Au troisième feuillet commence : *Passio Domini nostri Jesu Christi secundum Johannem, Ca.* XVIII. Le texte entier de la Passion, en latin, occupe quinze feuillets : sept autres représentent les principaux mystères de la passion et sont placés à côté du texte qui les cite. Les 24 feuillets de ce livre sont du plus beau vélin, comme nous l'avons dit ci-dessus.

Sur chacun d'eux on a découpé avec la pointe d'un canif ou d'un autre instrument fort tranchant, toutes les lettres et tous les traits des figures, qui préalablement y avaient été dessinées. Par cette opération, chaque feuillet est percé à jour, et ne présente que différentes espèces de vides. Entre chaque feuillet du vélin, on a interposé une feuille volante de papier bleu, qui fait voir les lettres et les figures aussi distinctement que si elles étaient gravées ou imprimées. Tel est le mot de l'énigme : *cum figuris et caracteribus ex nulla materia compositis.*

« Le grand mérite de cet ouvrage, que l'on range dans la classe des *difficiles nugæ*, consiste dans l'ordonnance et la composition des neuf tableaux, dans la correction du dessin et l'expression des figures. Les lettres rondes, dont le texte de la Passion est composé, sont d'une forme et d'une netteté parfaites. Leur découpure et celle des traits des figures sont d'un délié, d'un fini, d'une précision et d'un ferme dont on voit peu d'exemples.

« A la fin du livret, on voit écrit sur parchemin son fidéicommis, et de quel chef il est parvenu à la maison de Ligne. Voici la copie du sonnet qui l'annonce :

La comtesse Isabeau d'Hochstrate et Culembourg
Tint ce chef-d'œuvre ancien entre son héritage;
Depuis sa chère niepce Anne de Rennebourg,
Succédant à ses biens, eut ce livre en partage.

Sa fille de La Laing Marie l'hérita,
De qui les quatre sœurs après le possédèrent,
Dont ma mère eut un quart qu'elle me transporta :
Les trois à ma faveur leur part me délaissèrent.

Or maintenant j'ordonne et commande à mon filz,
De le garder soingneux comme un œuvre très-digne,
Et qu'à mes successeurs tousiours de père en filz
Ce livre soit au chef de la maison de Ligne.

LAMORAL PRINCE DE LIGNE, 1609.

« Charles, Prince de Ligne, a déposé dans ses archives ce chef-d'œuvre comme fidéicommis à sa famille, le 15 Décembre 1773. »

Ce livre de prières singulier, phénix et bijou des raretés bibliographiques, paraît avoir été exécuté comme nous l'avons dit pour Henri VII, roi d'Angleterre. Mais ce qu'on ignore généralement, c'est la manière dont il a passé de mains royales dans la maison princière de Ligne. Il fut donné en présent de noces par le duc de Lorraine au prince Florent de Ligne, à l'époque du mariage de celui-ci avec Louise de Lorraine, nièce et filleule de Louise de Lorraine, reine de France, épouse de Henri III. C'est le prince Claude Lamoral de Ligne, vice-roi de Sicile, qui refusa les onze mille ducats d'or qui lui furent offerts pour cet objet unique par l'empereur d'Allemagne.

Cette bibliothèque possède encore, parmi les documents d'un grand intérêt :

1°. Une collection de manuscrits de l'ordre de la Toison d'Or, concernant les différents chapitres où furent décorés tous les chefs de la maison de Ligne.

2° Un recueil et mémorial des plus détaillés concernant l'histoire des troubles des Pays-Bas, au temps du cardinal de Granvelle, ouvrage qui n'a jamais été livré à l'impression.

3° L'histoire de l'ordre Teutonique, par Paul Schreiber, manuscrit de l'an 1641.

4° L'histoire et les armories de ceux qui figurèrent au grand tournoi de Compiègne, en l'an 1238, manuscrit très-estimé.

5° Les manuscrits autographes des œuvres posthumes du maréchal prince de Ligne.

6° Les correspondances et lettres autographes de l'impératrice Cathérine II, du Grand Frédéric, de Joseph II, Léopold, Voltaire, Jean Jacques Rousseau et des hommes les plus remarquables du dernier siècle, avec lesquels le célèbre prince Charles fut en relation, pendant une période de plus de soixante années.

Cette correspondance doit être des plus intéressantes : car quel homme aurait pu dire comme lui ? « Les bontés « paternelles du bon, du respectable empereur Fran- « çois I, maternelles de la grande Marie-Thérèse, et quel- « quefois presque fraternelles de l'immortel Joseph II; la « confiance entière du maréchal Lascy, et presqu'en- « tière du maréchal Laudon, la société intime de l'adora- « ble reine de France; l'intimité de Cathérine *le Grand*, « mon accès chez elle à presque toutes les heures, les « bontés distinguées du Grand Frédéric, rendraient mes « mémoires bien intéressants »

Ces documents précieux avaient été vendus par le maréchal à la fin de sa vie, à la librairie Cotta, de Stuttgart, pour que le produit en fut distribué, après sa mort, aux soldats de la compagnie des gardes de l'empereur, dont il était capitaine : mais le prince, son petit fils, parvint à les racheter des héritiers de Cotta. On sait que les œuvres posthumes du maréchal de Ligne, mort à Vienne, en 1814, parurent en cette ville ainsi qu'à Dresde, en 1817, 6 vol. in-8°. La collection de ses œuvres avait été publiée par lui, dans les mêmes villes, en 1807, 30 vol. in-12.

7° Des collections très-complètes de documents et de chartes des comtes de Hainaut et de Flandres, des ducs de Bourgogne, des papes, des empereurs d'Allemagne, des rois de France, d'Espagne, d'Angleterre et d'une foule

de souverains et d'hommes célèbres avec lesquels la maison de Ligne s'est trouvée en rapport depuis le onzième siècle.

Le prince actuel, son Altesse Sérénissime Eugène de Ligne, dont l'amour pour les lettres et les beaux-arts est bien connu en Belgique, fait prendre à ses frais, avec le plus noble désintéressement, des copies de tous les documents manuscrits de sa bibliothèque, les plus intéressants pour l'histoire de la Belgique, dans le but louable de les déposer aux archives générales du royaume, à Bruxelles (1).

Voulant en outre encourager d'une manière efficace l'étude de l'histoire du pays, le prince a mis, au commencement de l'année 1838, à la disposition de la Commission royale d'histoire pour la publication des chroniques belges inédites, une somme de 2500 francs, à offrir en prix à l'auteur d'un ouvrage historique, jugé par elle digne de cette récompense. La commission a donc proposé, au nom de M. le prince de Ligne, un prix de cette somme pour un ouvrage qui réunira au mérite du fonds, celui de la forme et où sera traitée d'une manière satisfaisante l'*Histoire de la ville de Bruxelles jusqu'en* 1814, *embrassant à la fois les institutions, les faits et les monuments.* L'ouvrage, rédigé en français ou en flamand, et pouvant former environ deux volumes in-8, devra être adressé avant le premier Juillet 1840 au secrétaire de la commission (2).

Toutes les précieuses collections de Belœil que nous venons d'énumérer sont classées dans une seule salle,

(1) Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire (Belge), II, 36-37.

(2) Ibid. 94-96.

occupant le rez-de-chaussée de la façade de droite, à l'intérieur de la troisième cour du château.

On remarque dans la bibliothèque un superbe plan en relief de la Suisse, fait avec les plus grands détails, ainsi que le catalogue au moyen duquel on peut reconnaître chaque localité. Ce plan a cinq pieds de longueur sur trois de largeur et a été fait à Genève : deux autres plus petits, du même genre, reproduisent la France et l'Allemagne, avec les montagnes et les rivières également en relief.

Un autre objet non moins intéressant par les souvenirs qui s'y rattachent, quoique sous le rapport de l'exécution il ne soit guères remarquable que par sa simplicité, est l'*écritoire* ou cassette dont le maréchal se servit pendant un grand nombre d'années et qui l'accompagna dans son voyage en Crimée, avec l'impératrice Cathérine II. C'est un souvenir que lui avait donné Frédéric le Grand, qui s'en était servi longtemps lui-même.

Le maréchal de Ligne avait fondé au chateau de Belœil, vers 1780, une imprimerie dont les presses ont servi à publier un petit nombre d'ouvrages : nous regrettons de ne connaître que le suivant, du à sa plume spirituelle et féconde : *Coup-d'œil sur Belœil.* A Belœil, de l'imprimerie du P. Charles De — (Ligne). MDCCLXXXI. in-8° de 150 pag., suivies d'un feuillet non chiffré contenant une pièce de vers adressés par le prince à l'abbé Delille. Ce volume est assez bien imprimé et chaque page en est encadrée. Il est assez rare, parce qu'il n'a jamais été mis en vente et qu'il était destiné à être donné en cadeaux : on en a fait quelques années après une nouvelle édition à Bruxelles et il a encore été réimprimé dans les œuvres du Prince, en 1807. C'est une des produc-

tions littéraires le plus estimées de l'auteur et le docteur Meisser lui a fait de nombreux émprunts pour le beau dictionnaire de la province de Hainaut, publié en 1835 à Bruxelles, par M. Ph. Vandermaelen.

Cette imprimerie particulière a entièrement cessé en 1794, au milieu de la tourmente révolutionnaire : elle mériterait d'être plus connue. Parmi les autres établissements du même genre qui existaient autrefois en Belgique, nous citerons celle du vertueux Druitius, évêque d'Ypres, du célèbre numismate Goltzius, à Bruges et du savant baron de Villenfagne, à Liège, mort en 1826 (1).

(1) Les magnifiques impressions de Goltzius sont trop connues pour que nous en parlions. Nous indiquerons, comme sorti des presses de l'évêque d'Ypres, le N° 804 de notre catalogue de la bibliothèque Van Hulthem, vol. I : *Statuta synodi dioecesanæ Ypresnis, anni* 1577. Ypris in Ædibus Episcopi. pet. in-4°. Une des productions typographiques les plus rares du baron de Villenfagne est la première édition de son *Histoire de Spa*, pet. in-12, de 6 pag. non chiffrées, 322 et 3 pour l'*errata*, qui doit remonter de 1791 à 1792, époque à laquelle ce savant historien était bourgmestre. La police ombrageuse de Napoléon, armée du décret impérial du 18 Novembre 1810, fit disparaître cette imprimerie fondée dans un seul but d'amusement. Voyez dans l'Annuaire de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, année 1836, la *Notice biographique sur le baron de Villenfagne*, communiquée par M. De Chénedollé.

Nous regrettons de n'avoir pu vérifier si ces quatre imprimeries particulières, créées en Belgique, sont mentionnées parmi celles dont M. Gabriel Peignot a donné la notice dans son *Répertoire de bibliographies spéciales*, pag. 70 et suivantes, et auxquelles M. Charles Nodier a ajouté deux spirituels et savants articles, insérés dans ses *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, pag. 173 et 305.

BRUGES.

La bibliothèque de Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, était, après celle des ducs de Bourgogne, la plus belle et la plus nombreuse de toute la Flandre. Il avait fait exécuter lui-même, à Bruges et à Gand, par des écrivains et des enluminneurs habiles, qui se trouvaient en grand nombre à cette époque dans ces deux villes, la plus grande partie des manuscrits qu'elle renfermait.

VAN PRAET,
Recherches sur Louis de Bruges, pag. 81.

Bibliothèque de la ville. — Cette bibliothèque existe depuis 1797. Elle était attachée alors à l'Ecole Centrale établie dans l'ancienne abbaye des Bernardins, dite des Dunes, où est aujourd'hui le séminaire diocésain. Elle occupait le local affecté autrefois à cet usage, lors de l'existence de l'abbaye. A la suppression des ordres religieux, les articles les plus précieux, surtout des manuscrits, ne s'y retrouvèrent plus. Néanmoins il y resta un assez bon nombre d'ouvrages, tant imprimés que manuscrits, la plupart sur la théologie, et dont le choix ne répondait pas à la richesse et à la réputation de

science de l'abbaye des Dunes[1]. Ce fond, dont une bonne partie fut mise au rebut, s'accrut avantageusement par des envois de bons livres de la part du gouvernement français. L'école centrale fut remplacée, dans le même local, par le lycée, durant l'existence duquel la bibliothèque cessa d'être publique. En 1814, peu de temps après la retraite des Français, comme il n'y avait plus dans ce local de grand établissement d'instruction, et que la bibliothèque se trouvait dans une position trop excentrique pour pouvoir être fréquentée assiduement, les livres en furent transférés à l'hôtel-de-ville, où ils occupent deux salles qui ne suffisent plus.

Ce dépôt littéraire compte 10,000 volumes imprimés, parmi lesquels une quarantaine d'incunables, dont l'amateur distingue les suivants :

Douze impressions de Colard Mansion, premier im-

(1) Sanderus nous a conservé le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'abbaye des Dunes, dans sa *Bibliotheca Manuscripta*, I, 150-207. Nous remarquons que malgré le pillage et le feu dont cette collection, alors l'une des plus riches de la Flandre, eut à souffrir au XVIe siècle, elle possédait encore en 1638 mille vingt-cinq manuscrits, dont nous nous sommes amusé à faire le relevé, comme suit, d'après la classification bibliographique suivie dans cette abbaye :

Histoire sainte et interprètes	121
Pères de l'Eglise	298
Scolastiques	54
Casuistes et controversistes	90
Conciles, canonistes et juristes	75
Orateurs	56
Histoire sacrée et profane	111
Livres ascétiques et offices divins	60
Médecins	35
Philosophes	151
Humanistes et manuscrits en langues vulgaires	74
	1025

primeur de Bruges, et dont plusieurs sont en double. Parmi ces impressions le bibliophile admire surtout le *Bocace*, de 1476; le *Boèce*, de 1477; la *Somme rurale de Boutillier*, de 1479, et les *Métamorphoses d'Ovide*, de 1484. Presque toutes ces impressions brugeoises ont été données à sa ville natale par le savant M. Van Praet, mort dernièrement, l'un des conservateurs-administrateurs de la bibliothèque royale à Paris.

La seconde partie du *Gnotosolitos*, premier livre imprimé à Bruxelles en 1476.

Le *Fasciculus de Veldenor* (sic) t'Utrecht, 1480.

Ptolemæi cosmographia. Ulme 1482.

Speculum historiale Vincentii, Nuremberge, Koburger, 1483. Enorme volume digne de remarque à cause de la quantité d'historiettes pieuses qui y sont rapportées.

Le *Boecius d'Arend de Keysere*, Gand, 1485.

Hartman Schedel chronicarum liber. Nuremberge, Koburger, 1493.

Les manuscrits y sont au nombre de 536, parmi lesquels nous citerons les suivants :

1° *Liber creaturarum*, écriture du XV° siècle, sur vélin, in-folio, avec des figures en miniatures peu conformes aux objets qu'elles représentent, mais assez bien peintes pour le temps.

2° *Speculum doctrinale*, de Vincent de Beauvais, d'une belle écriture du XV° siècle, sur vélin, in-folio. Il est orné de figures grotesques qui contrastent beaucoup avec le sujet du livre. Tous deux proviennent de l'abbaye des Dunes.

3° *Chronica monasterii S. Bertini*, sur papier, écriture du XV° siècle. Publié, mais avec des lacunes, par Dom Martène, Tome III du *Thesaurus Anecdotorum*.

4° Recueil des comptes de la confrérie dite de S. Jean l'Evangeliste, à Bruges, dont les membres étaient des écrivains ou copistes de livres, des enlumineurs, des imprimeurs, etc. Le premier de ces comptes est de 1454, le dernier de 1523. Ce manuscrit quoiqu'écrit sur papier, est un des plus précieux et des plus intéressants de cette collection.

5° Levens der graven van Vlaenderen, door Petrus Ledoulx. pet. in-folio, finissant à l'année 1793, et orné des dessins de toutes les statues en pierre des comtes de Flandre, qui décoraient autrefois la façade de l'hôtel-de-ville de Bruges : dessins reproduits dans le *Précis des Annales* de cette ville, par M. O. Delpierre.

6° *Summa pauperum in legibus a Magistro Vacario.* Manuscrit sur velin et d'une écriture du XIIIe siècle. Ce traité de législation, écrit au XIIe siècle, et dont l'auteur est anglais, a été imprimé à Leipzig.

7° *Ordonnance de la Toison d'or.* Beau manuscrit du XVe siècle sur vélin.

8° *Annales de la ville de Bruges et du Franc, jusqu'à l'année* 1763. Vol. in-fol. de 1009 pages. Cette histoire est, à peu de chose près, la même que celle qu'à publiée, en flamand, Custis, sous le titre de Jaerboek van Brugghe et dont la seconde édition de 1765 a 3 vol. pet. in-8.

9° *Chronycke van den Lande ende Graefschepe van Vlaenderen, door Niclayes Despars,* 2 vol. in-folio. Chronique importante que publie en ce moment M. le professeur De Jonghe, à Bruges.

10° *Cronyke van Vlaenderen*, par un auteur inconnu. in-folio, écriture du XVe siècle.

11° *Nauwkeurige beschryving van het Land van den Vryen, door Adriaan Baltyn, anno* 1604. in-folio. Cet

ouvrage sur le Franc de Bruges est fait avec soin et sur des documents authentiques. M. Delpierre en a inséré un abrégé dans le *Messager des sciences et des arts, de Gand, année* 1838 : précédemment M. Warnkoenig en avait tiré grand parti pour son *Histoire de Flandre.*

12° Chronica monasterii S. Andreæ apostoli juxta Brugas, ordinis Benedicti, scripta ab Arnulpho Goethalsio ejusdem monasterii. Publié en grande partie par M. Delpierre, en 1839. Dix ans auparavant M. Jules Van Praet, aujourd'hui secrétaire du roi, en avait traduit quelques chapitres à la suite de son ouvrage sur l'*Origine des Communes flamandes,* Gand, 1829. in-8.

13° *Incipit prologus Ardensis ecclesie presbyteri Lamberti super Ghisnensem historiam et Arnoldum de Ghisnes.* In-folio, écriture du XVI° siècle. Imprimé dans la collection de J. P. Ludewig, intitulé : *Reliquiæ manuscriptorum,* in-8, Francofurti, tome 8, page 369, collection peu connue en Belgique.

La nomenclature suivante des grands ouvrages qu'on trouve à la bibliothèque de Bruges, prouve que l'homme qui se livre aux études historiques peut y satisfaire en partie à ses besoins.

Bibliotheca Patrum.
Labbæi Concilia.
Harduini Concilia.
Bullarium Luxemburgi.
Ordonnances des rois de France de la troisième race.
Duchesne, historiæ Francorum scriptores.
Miræi diplomata.
Mieris Charterboek.
Pistorii rerum Germanicarum, etc.

Menckenii scriptores rerum Germanicarum, præcipue Saxonum.

Byzantinæ historiæ scriptores.

Rymer, acta et fœdera.

H. Savile, rerum anglic. scriptores.

Twisden, hist. angl. scriptores decem.

H. Warton, Anglia sacra.

Acta SS. Bolandi.

Acta SS. Belgii selecta.

D. Martene, veterum scriptorum collectio amplissima.

— *thesaurus anecdotorum.*

Pezii thesaurus anecdotorum.

Dacherii spicilegium.

Mabilonii vetera analecta.

H. Canisii Thesaurus monumentorum, ed. Basnage.

Labbæi nova bibliotheca manuscriptorum.

Grævii thesaurus antiquit. et historiar. Italiæ.

Collection des mémoires de l'académie de Bruxelles.

Mém. de l'acad. des inscriptions et belles-lettres de France.

Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi de France.

Collection académique de Dijon, partie française, partie étrangère.

Monuments de la France, par Alexandre de Laborde.

Feu M. Scourion, secrétaire de la ville de Bruges, mort en 1838, en a rempli pendant longtemps les fonctions de bibliothécaire et jouissait à ce titre d'un traitement de 635 francs: c'était un homme instruit, ancien élève de l'oratoire, et aimant beaucoup les livres. Mais avec le faible subside de 600 francs par an, qui furent portés ces dernières années à 1000 francs, pour achats

et reliures, il ne lui fut guère permis d'augmenter le dépôt confié à ses soins et de le tenir au courant de la science. Depuis sa mort, l'administration communale a senti le besoin de doter ce dépôt littéraire d'une manière plus libérale et de séparer les fonctions de secrétaire de la ville d'avec celles de bibliothécaire. Elle a appelé à ce dernier poste avec un traitement de 1200 fr. M. Octave Delpierre, connu dans le monde savant par plusieurs ouvrages historiques sur le pays.

Le premier travail imprimé que nous connaissions, destiné à faire connaître les richesses de la bibliothèque de Bruges, est l'inventaire de 480 manuscrits réunis dans ce dépôt, et qu'a publié M. Gustave Hænel dans sa *Bibliotheca Manuscripta,* Leipzig, 1830, in-4, ouvrage où sont recueillis tous les catalogues inédits des manuscrits appartenant aux bibliothèques de France, de Suisse, de Belgique, d'Angleterre, d'Espagne et de Portugal. Nous avons toute raison de croire que cet inventaire a été communiqué à M. Hænel par le savant M. Scourion.

En 1835, M. O. Delpierre nous a donné dans son *Précis des annales de Bruges*, pag. 99-103, une notice sur la bibliothèque de cette ville et sur douze des principaux manuscrits qu'on y voit. Plus tard, dans le *Messager des sciences historiques, de Gand*, année 1839, il nous a décrit quelques autres manuscrits intéressants surtout sous le rapport de l'histoire de la Belgique. Nous renvoyons à ces deux articles ainsi qu'à l'inventaire publié par Hænel, les personnes qui auraient besoin de se livrer à des études spéciales. Plusieurs manuscrits historiques de Bruges sont encore cités et décrits, d'après le catalogue dressé si exactement par M. Scourion, dans les *Comptes-rendus des séances de la commission royale d'his-*

toire (de Belgique), I, 121-123 et 231-235. Nous avons consulté avec fruit toutes ces indications pour notre notice.

Bibliothèque du Séminaire Épiscopal. — On sait que la célèbre abbaye des Dunes fut fondée en 1107, entre Furnes et Dunkerke, au milieu des dunes de la mer, auxquelles elle a emprunté son nom. Cette abbaye, qui a produit un grand nombre d'hommes instruits, possédait une des bibliothèques les plus précieuses et les plus riches de la Belgique et composée presqu'en entier de manuscrits: elle fut malheureusement dévastée, lors de l'incendie de cet asyle religieux, en 1578, par les Gueux. En 1627 Bernard Campmans, de Douay, élu abbé en 1623, pour ne plus voir sa communauté exposée aux pillages des corsaires hollandais, transféra le siège de son abbaye au refuge de Ter-Doest, dans la ville de Bruges, et y construisit le superbe bâtiment au quel il donna le nom d'abbaye des Dunes. Depuis la révolution française, cette ancienne abbaye servit successivement d'école centrale, de lycée et d'athénée: en 1833, elle fut cédée par l'administration communale pour l'établissement d'un séminaire épiscopal.

Nous empruntons à l'intéressant et magnifique *Album pittoresque de Bruges*, par M. O. Delpierre, Bruges, 1837, in-folio, fig., les détails que nous donnons sur la bibliothèque de cet établissement, dont le premier fond a été formé de quelques-uns des ouvrages de l'ancienne collection de l'abbaye des Dunes, qui, après avoir été conservés par le dernier religieux de ce monastère, Nicolas de Roover, ont été remis au séminaire diocésain. Par un acte de sa dernière volonté, Mgr. Van Susteren, XIVe évêque de Bruges, donna aussi toute

sa bibliothèque à ce même établissement et en 1836, M. Ryckewaert, président du séminaire de Gand, lui légua aussi sa collection de livres qui était assez considérable, de sorte que ce dépôt littéraire et scientifique, successivement augmenté, est devenu fort remarquable, sans être cependant une des plus belles du pays : car elle ne contient encore que 7000 volumes environ, tant imprimés que manuscrits. Les bibliothèques de cette espèce à Malines et à Liège ont déjà acquis un tout autre degré d'importance.

Voici l'indication des principaux manuscrits sur vélin :

1° *Valere-Maxime en français*, 3 vol. in-folio, orné chacun de miniatures et d'arabesques, en or et en couleurs. Cet ouvrage porte la date de 1401. On croit, mais à tort, pensons nous, que plusieurs miniatures sont de Jean van Eyck.

2° *Genealogia deorum gentilium*, in-folio, avec miniatures.

3° Un *missel* in-folio, avec miniatures, lettres en or, etc. Il porte la date de 1454, et on y lit vers la fin : *Den welcken boec nu ghecost heeft seere littel min dan XI ß gr.*

4° Un *idem*, portant la date de 1547.

5° Un *idem*, sans date, mais beaucoup plus ancien que les précédents et moins bien conservé.

6° Un *idem*, in-4, avec miniatures.

7° Plusieurs autres *missels*, plus ou moins anciens et de différents formats.

8° Quatre *breviaires* in-4, avec belles miniatures et autres ornements.

9° Un *breviaire* in-18, très-ancien, avec miniatures qui indiquent le XIV° siècle.

10° *Opera Petrarchæ*, in-folio, avec miniatures aux initiales et plusieurs autres de grande dimension.

11° Un *livre de prières*, in-8, avec belles miniatures.

12° *Petrarcha de gestis Caii J. Cæsaris*, in-4, avec lettres initiales en or.

13° *Dionysius areopagita*, in-folio.

14° *Flavius Josephus*, in-folio.

15° *Boetius, de consolatione philosophiæ*, in-4.

16° *Musica Boetii*, in-4.

17° *Cicero de officiis*, in-4.

18° *Liber Aristotelis de animalibus*, in-4.

19° *Logica et Isagoge Porphyrii.*

20° *Vita abbreviata S. Hugonis, cartusiensis monachi et Lincolniensis episcopi*, in-folio.

21° *Jacobi de Vitrario historia orientalis. — Ejusdem historia Iherosolimitana abbreviata*, in-folio.

22° *Pauli Orosii de ormesta mundi*, in-folio.

23° *Jornandes episcopus, de origine Gothorum*, in-fol.

24° *Guillielmi de Lugduno, summa de vitiis.*

25° *Ludolphi de Saxoniâ de vita Christi*, 3 vol. in-folio.

26° *Mauritii distinctiones per ordinem alphabeticum.* Cet ouvrage est une espèce d'encyclopédie.

27° *Speculum historiale fratris Vincentii, de ordine prædicatorum*, in-folio avec la date de 1481.

28° *Tacuinum sanitatis in medicina ad narrandum sex res necessarias et in narratione juvamenti ciborum et potuum, juxta consilia meliorum ex antiquis. Composuit autem hunc librum Elbuchasem el Muchar Faus Habadum, filii Vucellam medici de Baldachi*, in-folio.

Ce titre singulier est copié littéralement.

On voit par cette liste de manuscrits, tous sur peau de vélin, que la bibliothèque du séminaire est beaucoup

plus riche sous ce rapport que celle de la ville : elle possède encore beaucoup d'autres ouvrages manuscrits qui traitent de théologie et de médecine.

Outre plusieurs incunables, mais d'assez peu d'importance, on y trouve aussi une collection des meilleures éditions de nos historiens nationaux et quantité d'éditions de luxe.

BRUXELLES.

Les ouvrages dédiés ou présentés par plusieurs auteurs à quelques anciens comtes de Flandre, nous prouvent quelles étaient la faveur et la protection accordées par ces souverains aux littérateurs et avec quel empressément ils accueillaient leurs ouvrages, qu'ils avaient soin de conserver comme des objets précieux : aussi les personnes auxquelles on confiait le soin des bibliothèques portaient-elles le titre de Garde-joyaux.

DE LASERNA-SANTANDER,
Mém. historique sur la bibliothèque de Bourgogne, p. 3.

Honneur soit rendu au roi des Belges, qui a pensé que la bibliothèque royale, dont il est fondateur, était aussi un monument propre à augmenter les illustrations de son règne! Les rois bibliophiles ne sont pas si nombreux qu'il me soit permis d'omettre leurs noms dans nos modestes annales. Depuis Charlemagne, l'histoire de France n'en a compté que trois, François I, Henri II et Henri III, auxquels la justice nous prescrit de joindre Anne d'Autriche.

La riche Librairie des ducs de Bourgogne avait besoin d'être continuée. Le roi des Belges l'a senti; son nom figurera désormais parmi ceux des souverains qui ont glorieusement contribué à la propagation des connaissances humaines et de la civilisation.

CHARLES NODIER,
Bulletin du Bibliophile, vol. III, p. 621.

Bibliothèque Royale. — La collection bibliographique si célèbre de feu M. Ch. Van Hulthem, de Gand, destinée à former le noyau d'une bibliothèque royale, fut achetée le 2 Août 1836, par le gouvernement belge, sauf la ratification des Chambres, pour la somme de 279,400 fr.

Les commissaires délégués par le ministre de l'intérieur pour cette acquisition furent MM. J. B. D'Hane-de Potter, administrateur-inspecteur de l'université de Gand; J. J. de Smet, chanoine de la cathédrale de St. Bavon, à Gand, membre de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et A. Voisin, conservateur de la bibliothèque de l'université et de la ville de Gand.

Cette acquisition honore le Ministre qui l'a conclue et le pays entier : elle fut accueillie avec reconnaissance et approuvée à une immense majorité par la chambre des Représentants et par le Sénat. Voici un extrait de l'exposé des motifs accompagnant le projet de loi, présenté par M. le ministre De Theux, le 23 Novembre 1836, pour l'achat de cette précieuse collection et pour la création d'une bibliothèque royale :

« Le projet de loi que nous avons l'honneur de vous présenter, a pour objet de seconder les efforts si louables de nos littérateurs et de nos savants, dont l'émulation est justement excitée par l'amour de la patrie.

« La nécessité d'une vaste bibliothèque, qui mette à la portée de chacun les éléments nécessaires pour se perfectionner dans les diverses parties des connaissances humaines, se fait vivement sentir.

« Le besoin d'une bibliothèque nationale était moins grande alors que la plupart des abbayes possédaient des collections précieuses. C'était là que nos savants puisaient cette érudition qui faisait l'admiration de l'Europe. Mais ces richesses ont été englouties par la révolution française, lorsqu'elle détruisit les institutions qui les avaient accumulées. C'est à peine si quelques débris en sont restés dans le pays.

« Les bibliothèques des universités ne peuvent remplir

le but désiré, à cause de leur destination spéciale et de leur éloignement de la capitale. Celle de la ville de Bruxelles est loin d'être complète : et l'état financier de la ville ne lui permet pas d'allouer les fonds nécessaires, pour maintenir cet établissement au niveau des besoins qu'enfantent chaque jour les progrès de la science. Ainsi, la bibliothèque des manuscrits, dite des *ducs de Bourgogne*, est demeurée l'unique dépôt appartenant à l'état.

« Malgré quinze années de paix le gouvernement des Pays-Bas ne s'occupa aucunement de remédier à un état de choses aussi préjudiciable aux intérêts des Belges.

« Il appartenait au gouvernement actuel, chargé de doter la Belgique régénérée des institutions que réclame l'état présent de la civilisation, de tourner ses vues vers la création d'une bibliothèque nationale. Déjà, depuis longtemps ce projet avait attiré son attention. Cependant la difficulté de former tout d'un coup un établissement de cette importance arrêtait encore son exécution, lorsqu'il s'est présenté une occasion unique d'en former le noyau, dès à présent connu très-avantageusement dans le monde savant..... »

Le 19 Juin 1837, parut l'arrêté royal qui établissait à Bruxelles, sous la dénomination de *bibliothèque royale*, « un dépôt général et public de tous les livres imprimés, « estampes, cartes et plans appartenant à l'état, et qui « n'étaient pas spécialement affectés au service de quelque « établissement. » Nous avons inséré en entier cet important arrêté organique, pag. LII à LVI des liminaires du VI vol. du catalogue Van Hulthem.

Par arrêté royal de la même date, furent nommés membres d'administration du conseil de la bibliothèque :

MM. *De Gerlache* (Et.-Const.), premier président de la cour de cassation, membre de l'académie, *Présid.*

Froidmont, docteur en médecine.

De Ram (P. F. X.), membre de la commission royale d'histoire et de l'académie.

D'Hane-de Potter, membre du sénat, administrateur-inspecteur de l'université de Gand.

Le chevalier *B. DuBus de Ghisignies*, membre de la chambre des représentants.

Quetelet, directeur de l'observatoire, secrétaire-perpétuel de l'académie.

Comte *Amédée de Beauffort*.

M. le baron de Reiffenberg, professeur à l'université de Liège, fut nommé le 25 Juillet 1837 conservateur de la bibliothèque, avec un traitement de 7000 francs.

Un arrêté du 8 Août 1835 avait établi à Bruxelles un musée d'armes anciennes, d'armures, d'objets d'art et de numismatique. Par un autre arrêté du 2 Août 1838, la collection de médailles, appartenant à l'état, fut réunie à la bibliothèque royale.

Antérieurement, le 28 Juin 1838, de nouvelles dispositions royales avaient aussi décidé l'adjonction à la bibliothèque du roi des manuscrits dits de Bourgogne, en vertu de l'arrêté suivant:

Art. 1er. La bibliothèque des manuscrits de l'état, dite des ducs de Bourgogne, est réunie à la bibliothèque royale et soumise aux dispositions de notre arrêté du 19 Juin 1837.

Art. 2. La bibliothèque royale est divisée en deux sections: celle des livres imprimés, estampes, cartes et plans et celle des manuscrits.

Art. 3. Il est attaché à chacune de ces sections au

moins un bibliothécaire, portant le titre de conservateur-adjoint.

Art. 4. Les fonctions de conservateur-adjoint à la section des manuscrits seront remplies par M. Marchal, qui continuera néanmoins à porter le titre de conservateur des manuscrits.

Par dérogation à l'article 12 de notre arrêté du 19 Juin 1837, ledit sieur Marchal demeure chargé de la confection du catalogue des manuscrits.

Le traitement du sieur Marchal est porté à 5000 francs.

Transférée à Bruxelles, pendant l'année 1838, la bibliothèque Van Hulthem fut placée à l'aile gauche du palais de l'industrie, et ouverte au public le 15 Mai 1839, sous le nom de bibliothèque royale. Comme elle est aujourd'hui propriété de l'état, on nous permettra de rappeler sur sa formation et son accroissement divers détails que nous avons déjà indiqués ailleurs (1).

Mais auparavant, nous regardons comme un devoir de signaler aussi à la reconnaissance du pays et des savants le zèle et la persévérance qu'a mis à conduire à bonne fin l'acquisition de la collection Van Hulthem, M. Hipp. Dellafaille, administrateur de l'instruction publique et des beaux-arts. Cette importante transaction, qui devait avoir pour résultat la création d'une bibliothèque royale, a soulevé des difficultés de plus d'un genre, que nous avons été personnellement à même de mieux connaître que tout autre, et a donné lieu à une volumineuse correspondance que la commission chargée de l'achat, a fait déposer parmi les manuscrits de l'université de Gand.

(1) Notice biographique et littéraire sur Ch. Van Hulthem, de 70 pages, placée en tête de son *Catalogue*, Gand, Poelman, 1836-37, 6 forts vol. in-8.

Première section. — Imprimés. Ch. Van Hulthem, curateur de l'université de Gand, membre de l'académie de Bruxelles, mort à l'âge de 68 ans, en a consacré plus de cinquante à former sa bibliothèque. Il n'avait encore que neuf ans lorsqu'il acheta son premier ouvrage, du fruit de ses petites épargnes: c'était l'*Inleyding tot de algemeene teykenkonst, door W. Goerée* (*Introduction aux arts du dessin*). Sur le feuillet de garde de ce livre, il en a consigné le souvenir en ces mots: *C'est le premier livre que j'aie acheté en* 1773, *ayant alors neuf ans: il a été suivi d'un nombre considérable d'autres ouvrages.* Son père lui avait laissé une bibliothèque peu considérable, à l'augmentation de laquelle il consacra successivement, non seulement le traitement de ses diverses places, qui s'éleva dans certaines années de 15 à 18,000 francs, mais encore la plus grande partie de sa fortune particulière, que l'on disait être assez considérable. Ceux qui ont connu personnellement ce grand bibliophile, savent qu'il ne faisait de dépense que pour ses livres et qu'il n'avait pas d'autre passion. Il était toujours au courant des publications nouvelles, et il ne se faisait pas de vente dans la Belgique, en Hollande, en France et sur les frontières de l'Allemagne, dans laquelle il ne fit acheter pour des sommes considérables, afin de compléter l'histoire de chaque science. De plus, il était en correspondance avec des savants français, italiens, anglais et allemands, dans le but d'obtenir plus promptement leurs nouveaux ouvrages.

« Insensiblement sa collection réunit tout ce qu'on pouvait posséder de plus curieux en imprimés, en manuscrits et en estampes, principalement sur l'histoire

et la littérature du pays[1]. La plupart des raretés cachées jusqu'alors dans les monastères, celles de l'évêque de Nélis, de Major, Servais, Ermens, Van den Block, Nuewens, etc. étaient passées entre ses mains. Ses amis se souviendront toujours que, lorsqu'on venait à parler devant lui d'un livre introuvable, d'une édition douteuse, il laissait dire quelque temps, donnait à son sourire une expression malicieuse et toute particulière, puis, d'un air de satisfaction intérieure, et avec cet accent gaulois qu'il serait impossible d'imiter, terminait par ces deux mots: *Je l'ai.* »

« Ce bibliomane ne possédait pourtant pas de bibliothèque proprement dite, car, avant qu'on en rédigeât le catalogue, ses livres n'étaient point classés: ils restaient déposés dans des caisses, ou empilés dans les appartements de deux maisons, l'une à Bruxelles, l'autre à Gand. Ce nonobstant, il savait par cœur toutes les richesses dont il était propriétaire, et que Camus admirait déjà en 1803. Souvent on le surprenait lavant des feuillets jaunis, ou enfin contemplant, avec une enfantine volupté, quelque beau torse de femme en gravure. C'était là tout son commerce avec l'autre sexe.

« ..... Emporté d'un coup d'apoplexie foudroyante, il mourut sur un tas de livres, comme un brave sur le champ de bataille.... Vers la fin de sa vie, il s'était réduit, pour satisfaire sa passion favorite, et quoiqu'il eût une fortune assez considérable, à une sorte de misère opulente. Sa maison, sa table étaient négligées, mais ses livres se multipliaient. L'or, le tabis et le maroquin n'y étaient pas épargnés. »

(1) Le baron de Reiffenberg, *Bulletin du Bibliophile*, Paris, 1836. pag. 326-328.

Si M. Van Hulthem aimait les livres pour leur contenu, il ne les aimait pas moins pour leur forme extérieure : aussi la plus grande partie de ses exemplaires sont-ils de choix, parfaitement reliés et dans un excellent état de conservation. On sait qu'aidé de son fidèle et intelligent domestique, Joseph, qui l'a servi pendant 28 ans, jusqu'au moment de sa mort, il a lavé lui-même de 20 à 22,000 volumes, qui maintenant se conserveront encore intacts pendant deux ou trois siècles. Quand l'ancienne reliure était un peu remarquable, il faisait remettre le livre dans sa couverture : dans le cas contraire, il lui faisait donner par Catoire, alors relieur du roi à Bruxelles, une reliure toujours en proportion de l'importance de l'ouvrage, et qui allait souvent jusqu'au maroquin rouge ou vert, doublé en tabis.

De 1820 jusqu'en 1830, M. Van Hulthem a fait relier annuellement pour 7 à 8000 francs, c'est-à-dire pour une somme de plus de 70,000 francs, ce qu'on n'a su qu'après sa mort, par les comptes de son relieur que l'on a trouvés. Pendant ce laps de temps, son domestique a fait environ 300 fois le voyage de Bruxelles; car M. Van Hulthem ne voulait jamais que ses livres voyageassent seuls, crainte d'accident.

Un grand nombre de ses exemplaires sont remarquables, soit par des armoiries de rois ou de princes, soit par des notes manuscrites et des signatures d'illustres savants, auxquels ils ont appartenu. On sait quel prix les vrais amateurs attachent à ces sortes d'exemplaires : de plus, environ 900 volumes, surtout ceux qui intéressent le pays, portent sur leurs gardes de curieuses annotations écrites de la main de leur dernier possesseur.

Il ne put malheureusemeut jamais mettre en ordre

cette immense collection. Il avait à peine fait revenir les restes de sa bibliothèque de Bruxelles, lorsque la mort le surprit; il n'avait alors classé qu'un petit nombre d'ouvrages d'histoire dans une seule chambre. Tout le reste était entassé pêle-mêle, à hauteur d'homme, dans un vaste salon et dans quatorze chambres, ou renfermé encore dans des caisses depuis 25 ou 30 ans. Pour qu'on pût les cataloguer, on fut obligé de faire établir des rayons de bibliothèque qui coûtèrent 6000 francs. On devine facilement quel travail dût présenter ce premier placement, surtout pour le complétement des ouvrages dépareillés.

Parmi ses reliures les plus précieuses, on en remarque de Derome, Padeloup, Bozérian, Bradel l'aîné, Bisiaux, tous relieurs célèbres de Paris; d'Ikeleir et de De Keyser, d'Anvers; de Schavye et de Catoire, de Bruxelles; de J. et A. Froding, et de A. Van Rossum, d'Amsterdam, etc. D'autres anciennes reliures, aussi de luxe, portent les armoiries de Louis XIV, de Louis XV et du Dauphin de France (plus tard Louis XVI), du président De Thou, de De Bose, secrétaire perpétuel de l'académie, du cardinal Armand Gaston de Rohan de Soubise, du duc d'Orléans, du cardinal Lomélie de Brienne, de Colbert, du président Hénault, de l'évêque Huet, du président De Côte, de Papon de Mancune, de Fleurieu, ministre de Louis XVI, du cardinal prince de Bourbon, de Du Cange, du chancelier d'Aguesseau, du ministre Turgot, etc. D'autres plus intéressantes pour notre pays, sont aux armoiries de la maison d'Autriche, d'Albert et d'Isabelle, d'Ant. Fugger, célèbre négociant d'Anvers, du prince Charles de Lorraine, de Cobentzl, de la maison de Ligne et d'Aremberg, de Marguerite

d'Autriche, tante de Charles V, d'Olden Barneveldt, du cardinal d'Alsace, archevêque de Malines, etc., etc.

Il attachait un très-grand prix aux ouvrages portant la signature d'hommes connus dans la république des lettres : aussi en a-t-il réuni un bien grand nombre. Il possédait beaucoup d'exemplaires avec les signatures suivantes, intéressantes pour les Pays-Bas : Ant. Sanderus, Jean De Witt, Chrétien Huygens, Abr. Ortelius, Liévin Torrentius, H. Goltzius, Huydecoper, D. Wyttenbach, Ph. Clichtovæus, J. Perizonius, Dan. Papenbroeck, baron Du Bois de Schoondorp, La Serna Santander, Chr. Plantin, Raphelengius, Verhoeven, Aub. Miræus, Anna Maria van Schuurman, Fr. Swertius, André Schott, Ant. Triest, Lauwerin, de Bruges, Clusius, H. Boerhaave, H. Cliffort, H.-C. Cras, J. M. Kemper, président C. Wynants, Jean Meursius, Justus Ryckius, président de Nény, Mme Wyttenbach, née Gallie, Pierre Gillis (Ægidius), G. Gevartius, Dom. Lampsonius, de Bruges, etc., etc. Pour la France et les autres pays de l'Europe, nous trouvons les signatures des célébrités suivantes : le peintre David, Malesherbes, défenseur de Louis XVI, Pingré, Etienne Baluze, L. Langlès, général De Pommereuil, l'abbé Le Blond, président De Thou, A. V. Arnauld, Anquetil Duperron, Koch, auteur de l'histoire des révolutions en Europe, Joh. Schweighoeuser, A. G. Camus, J. Bernouilli, Grégoire, ancien évêque de Blois, J. J. Casaubon, Gabr. Brotier, J. D. Schoepflin, H. Valesius, Gabr. et Guill. Fabricius, Guill. Cambden, Thomas Astle, F. Creuzer, P. Lambecius, Jacopo Morelli, Philibert de la Marc, Mme De Stael, Paciandi, le P. Affo, J. B. Gence, J. Boileau, docteur de Sorbonne, Jean Racine, Hans Sloane, Vaillant, etc., etc.

Ce qui est plus intéressant encore ce sont les ouvrages annotés à la main par des hommes connus. Parmi ceux qui appartiennent à cette catégorie, nous remarquerons, pour les Pays-Bas, les noms suivants: Daniel Heinsius, Samuel Pitiscus, J.-B. Verdussen, Paquot, Foppens, P. Burmann junior, P. Francius, le bollandiste Ghesquière, Mols, d'Anvers, Rutgerus Tapperus, docteur de Louvain, Jacq. Goyers, chanoine de Malines, P. Wierdsma, surnommé le Salomon de la Frise, Ermens, G. Meerman, le commandeur C. F. de Nieuport, Mathieu Verheyden, peintre à la Haye, F. G. Verhoeven, Jaerens, héraut de l'ancien Brabant, Jean Molanus, etc. Pour les autres pays nous trouvons: Bossuet(1), Adr. Valesius, De la Lande, De Lambre, Camus, d'Ansse de Villoison, l'abbé de Saint-Léger, Basan, T. T. De Murr, le cardinal Jérôme Alexandre, L. C. Valkenaer, l'évêque Huet, l'abbé Rive, J.-Christ. von Aretin, Titon du Tillet, J. J. Oberlin, Houard, La Harpe, le célèbre philantrope Howard, etc.

M. Van Hulthem a fait graver, pour placer en tête de ses livres, cinq espèces de vignettes, avec son nom: deux de ces vignettes portent aussi son titre de président de la société de botanique de Gand, auquel il tenait plus qu'à tous les autres. La première, qui est aussi la plus belle, fut gravée en 1806 par E. De Ghendt, de St. Nicolas, d'après le dessin de B. Duvivier, de Bruges; elle représente l'Etude, dans un cabinet de

(1) N° 1363 du catalogue: *J. B. Bossuet, évesque de Méaux, Maximes et réflexions sur la comédie.* Paris, 1694. in-12. v. éc.

« Cet exemplaire, dit en note M. Van Hulthem, est destiné à une nouvelle édition. Les changements et les retranchements sont de la main de Bossuet. »

travail, orné de tous les attributs des diverses connaissances humaines, avec cet épigraphe : *Omnes artes, quæ ad humanitatem pertinent, habent commune quoddam vinculum.* Cic. Il a payé cette vignette 60 louis : ce prix paraîtrait exagéré, si l'on ne savait combien M. Van Hulthem aimait à encourager les artistes.

La seconde, gravée par A. Cardon, de Bruxelles, d'après A. Lens, d'Anvers, nous montre Minerve assise, tenant d'une main une palme et de l'autre une couronne. On lit au-dessous : *Secundas res ornat, adversis perfugium ac solatium præbet.* Dans sa troisième vignette il a choisi pour emblême une bibliothèque, au milieu de laquelle domine le buste de cet immortel Erasme dont il était l'un des admirateurs les plus ardents : elle est gravée par Jouvenel, de Gand, d'après le dessin de l'architecte F. T. Suys, d'Ostende, et porte pour épigraphe ces mots célèbres d'Erasme, Chap. I. Ep. 12. *Libri vocati præsto sunt, invocati non ingerunt sese, jussi loquuntur, injussi tacent, secundis in rebus moderantur, consolantur in afflictis, cum fortuna minime variantur.* La quatrième, gravée par Ch. Onghena, de Gand, représente d'après la belle médaille que Braemt, aussi de Gand, a gravée pour la société d'agriculture de cette ville, la tête de Cérès, avec cet exergue : *Ex libris Car. Van Hulthem soc. reg. agricult. et botan. Gand. præsidis.* Elle est entourée d'une riche guirlande formée de fleurs et de fruits, de la composition de T. F. Suys. La cinquième enfin, renferme dans une guirlande de fleurs et de fruits cet éloge de l'agriculture, emprunté à Cicéron : *Nihil est agricultura melius, nihil homine, nihil libero dignius.*

Il aimait singulièrement à recueillir les ouvrages qui

portent les vignettes des principaux bibliophiles de la Belgique, auxquels il avait voué une sorte de culte : il possédait beaucoup d'exemplaires qui ont appartenu aux amateurs suivants : H. J. De Rega, docteur en médecine, à Louvain, mort en 1754; J.-F. Foppens, mort en 1761; C. F. Custis, mort en 1762; L. Bosch, prêtre de l'oratoire, à Louvain, en 1763; Guill. Smits, récollet d'Anvers, en 1770; J. B. Verdussen, d'Anvers, en 1773; Fr. Mols, de la même ville, en 1791; van Paffenrode, aussi d'Anvers, en 1795; Pierre van Reysschoot, de Gand; en 1795; Henri van den Block, curé de Ste Gudule, à Bruxelles, en 1807; G. J. De Servais, à Malines, même année; comtesse d'Yve, à Bruxelles, en 1814; Ch.-L. Van Bavière, dans la même ville, en 1815; J. P. Baudewyns, aussi à Bruxelles, en 1817; J.-F. Van de Velde, à Beveren (Flandre orientale), mort en 1823; J.-B. Lauwers, à Anvers, en 1825.

Quand un amateur mourait sans avoir fait exécuter sa vignette, M. Van Hulthem se chargeait de ce soin : c'est ainsi que tous les exemplaires qui ont appartenu à van Reysschoot, son premier maître, à Jérome De Bosch, d'Amsterdam, mort en 1811, à Baudewyns et à Lauwers, ont des vignettes imprimées à ses frais.

M. Van Hulthem aimait tant ses livres, qu'il en avait partout, jusque dans son salon et dans sa salle à manger : la table, sur laquelle il prenait son modeste diner, en était couverte et à peine y avait-il place pour étendre une serviette; l'alcôve même, dans laquelle il couchait, en était encombré. Il craignait si fort la fumée et la poussière pour ses livres, qu'il ne voulut jamais de feu dans sa chambre, même pendant les hivers les plus forts. Dans les dix dernières années de sa vie, lorsque le froid

était trop intense, et qu'étant au lit, il éprouvait de la peine à se réchauffer, il se faisait mettre sur les pieds un de ses in-folios. Le livre de prédilection qu'il avait choisi à cet effet, était : *C. Barlæi rerum per octennium in Brasilia et alibi gestarum, sub præfectura comitis J. Mauritii, Nassoviæ principis, historia.* Amst., 1647, in-fol., relié en parchemin. Nous avons déjà dit qu'à Paris, en 1795, au milieu de la famine, quoiqu'étant sans pain depuis plusieurs jours, il s'était occupé à recueillir six grandes caisses de livres. Pendant l'hiver rigoureux de 1825, on le vit revenir en diligence du fond de la Hollande; il avait oublié son manteau, et tenait sur ses genoux, avec une opiniâtre persévérance, deux magnifiques volumes in-4, qu'il n'avait pas osé, crainte qu'ils ne se frotassent, déposer dans sa malle.

Ces détails de bibliophile sont plus que suffisans : nous aurions pu citer une foule d'anecdotes qui prouveraient quel amour M. Van Hulthem éprouvait pour ses livres, et, par suite, la parfaite conservation dans laquelle ils se trouvent. Car, à l'exception d'une trentaine de volumes, percés de balles quand sa maison servit de quartier-général aux patriotes belges, lors de l'attaque du Parc, en 1830, et de quelques autres de peu d'importance qui ont souffert d'un trop long séjour dans les caisses, tous les autres sont de beaux exemplaires.

La bibliothèque de M. Van Hulthem, y compris les manuscrits, s'élève à plus de 32,000 numéros, ce qui donne environ 64,000 volumes, d'après le calcul ordinaire de deux volumes par numéro, l'un portant l'autre.

Il est encore important de remarquer que cette précieuse bibliothèque est la plus complète, pour tout ce qui concerne le pays, qu'aucun gouvernement ou par-

ticulier ait jamais réunie en Belgique, et qu'il serait impossible aujourd'hui, avec trente ans de travail et de peines, d'en créer une semblable, parce que M. Van Hulthem à formé sa collection des débris de celles des couvents et des abbayes, non seulement des Pays-Bas, mais encore de la France.

Sa riche collection d'ouvrages traitant de l'histoire et de la littérature des Pays-Bas, occupe en entier les 533 pages du 4e volume de son catalogue et s'étend du N° 22,422 à 29,350, où elle forme près de sept mille articles.

Un extrait du voyage imprimé du savant Camus, en 1803, nous fera connaître ce qu'était déjà la bibliothèque de M. Van Hulthem à cette époque (1), et la réputation dont elle jouissait aux yeux des étrangers :

« La bibliothèque du citoyen Van Hulthem mérite elle-même d'être comptée parmi les plus belles bibliothèques particulières. Je ne m'arrêterai pas sur les parties qui sont communes chez tous les amateurs éclairés; collections d'auteurs classiques, collections de monumens historiques, etc., etc. Ce qui est propre à cette bibliothèque, c'est une nombreuse collection d'ouvrages sur l'histoire de la Belgique. Tout ce qui a trait à cette histoire, dans quelque langue que ce soit, y est rassemblé : des collections rares et complètes de mémoires d'académies, notamment d'académies hollandaises, tels que ceux des sociétés de Harlem, d'Utrecht, de Rotterdam, de la littérature hollandaise de Leyde, de l'académie des scien-

(1) Voyage dans les départemens nouvellement réunis; par A. G. Camus, membre de l'institut national, etc. Paris, 1803. 2 vol. in-16. Voyez vol. II, pag. 125 et suivantes.

ces de Vlissingue, et d'autres sociétés littéraires; de la société de médecine d'Anvers, de la société de médecine de Bruxelles; les mémoires couronnés par l'académie de Bruxelles, etc. : ensuite une autre collection également considérable d'ouvrages sur l'histoire littéraire et la bibliographie; les premiers livres imprimés à Gand : une collection d'estampes, riches en premières productions de la gravure et en belles épreuves d'estampes de graveurs de l'école flamande; enfin, quelques manuscrits relatifs à l'histoire et à la législation de la Belgique, et particulièrement de la ville de Gand; des recueils intéressants, et en grande partie manuscrits, acquis à la vente de la bibliothèque de Mercier, abbé de Saint-Léger, entre autres un exemplaire de l'*Histoire de l'Imprimerie*, par Prosper Marchant, considérablement augmenté de notes par Marchant lui-même, copiées sur le manuscrit original qui est à la bibliothèque de Leyde; l'*Onomasticon* de Saxius, avec un grand nombre de notes et de corrections par Mercier; la correspondance de Mercier avec Crévenna et le suédois Bjornstal, etc. »

Tel était l'état où cette bibliothèque se trouvait déjà en 1803. Depuis il n'y a pas eu une vente, surtout en Belgique, où elle n'ait fait de nombreuses et importantes acquisitions. Jamais M. Van Hulthem n'a revendu ou cédé un seul livre; aussi a-t-il souvent jusqu'à trois ou quatre exemplaires des livres les plus rares. Le nombre de ceux qu'il a donnés et fort minime : nous ne connaissons que MM. Braemt et Onghena, tous deux graveurs, qui aient reçu de lui en cadeau quelques ouvrages sur l'art de la gravure.

Ce serait un fort long travail que d'énumérer seulement les principaux livres très-rares et très-précieux

rassemblés dans sa bibliothèque : l'amateur saura bien les reconnaître en feuilletant les cinq volumes du catalogue imprimé. Nous nous contenterons de jeter un coup-d'œil rapide sur l'ensemble des parties les plus riches.

Nous remarquerons d'abord la collection qui traite des arts, des sciences, des lettres et de l'histoire de la Belgique. On sait combien M. Van Hulthem aimait son pays, et il a réuni tous les ouvrages qui y avaient rapport directement ou indirectement. On peut dire qu'il possédait dans sa bibliothèque tout livre où il était fait mention d'un belge, n'importe en quel pays ce livre ait paru. Non seulement M. Van Hulthem avait recueilli tout ce qu'il y avait de mieux en ce genre, dans les collections les plus connues du pays, telles que celles de l'évêque de Nélis, de l'abbé Ghesquière, de van den Block, d'Ermens, de Servais, de Nuewens, de Gasparoli, de Brasseur, de la comtesse d'Yve, de Meerman, etc., mais il a eu le bonheur de se procurer à l'étranger plusieurs ouvrages de cette catégorie, si rares qu'on ne les avait jamais possédés dans ces collections, déjà si riches. Souvent même il compte deux ou trois exemplaires de livres d'une rareté telle que beaucoup d'amateurs n'avaient pu les voir.

Nous citerons principalement ensuite les collections sur les sciences et les beaux-arts, telles que sur l'histoire des mathématiques, de la musique, de la botanique ancienne et moderne, surtout dans ses rapports avec la Belgique, de la peinture, de la sculpture, etc.; les livres de luxe à estampes, la numismatique de tous les pays, l'iconographie, etc.

La division des belles-lettres n'est pas moins riche, surtout sous le rapport de la collection d'auteurs grecs

et latins des éditions les plus estimées, telles que celles des *Variorum*, des *Aldes*, des *Elzevirs* et des *Barbou*, et sous celui de la philologie, des collections académiques, des facéties et des livres singuliers. Sa collection des *Plantins* est la plus complète que l'on connaisse dans le pays.

Une grande division, l'une des plus complètes, est celle qui renferme l'histoire générale et particulière, les grands voyages, la géographie, l'histoire littéraire, la bibliographie, l'histoire de l'imprimerie et la biographie.

Il est généralement connu que M. Van Hulthem possédait dans sa bibliothèque presque toutes les premières éditions des livres imprimés dans les Pays-Bas, dont quelques-uns, tels que la *Bible des pauvres*, le *Speculum humanæ salvationis*, se vendent seuls jusqu'à plusieurs milliers de francs.

« Le département des livres imprimés de la bibliothèque royale, est formé pour la majeure partie, dit le Moniteur Belge du 22 Juillet 1839, de la belle bibliothèque que feu M. Van Hulthem avait mis toute sa vie à rassembler. Elle renferme environ 70,000 volumes, dont un grand nombre d'une extrême rareté. La division relative au pays est d'une richesse extraordinaire.

« Quoique dans le principe la moitié environ du budget de la bibliothèque royale ait été consacrée à l'appropriation des locaux, cependant sur les fonds disponibles on a fait des acquisitions importantes et nombreuses. De grands et somptueux ouvrages concernant les études religieuses, l'histoire, la littérature, les sciences et les arts, ont été achetés; on a complété les collections commencées et choisi dans les bibliothèques de MM. Powis, Bekker, Dotrenge, le baron Le Candele, Fuhrman,

Heinrich et Lammens, ce qu'elles possédaient de mieux.

« De son côté, le gouvernement belge a été fort magnifique; il a fait déposer à la bibliothèque royale une grande quantité d'ouvrages technologiques, de livres en langues orientales, tous ceux auxquels il souscrit journellement, les journaux administratifs de chaque province, le *Bulletin officiel*, les publications de l'école de gravure et de la société des Beaux-Arts, etc., etc.

« Le gouvernement français nous a traités avec une bienveillance marquée : nous lui devons les documens inédits de l'histoire de France, la Paléographie de Wailly, la Galérie de Versailles, l'ouvrage du comte de Bastard sur les miniatures des manuscrits, dont *chaque planche coûte* 400 *francs* et dont le volume reviendra à la somme énorme de soixante mille fr.

« L'Angleterre nous a accordé sa colossale publication des Récords.

« La Prusse s'est montrée également généreuse.

« Le comité historique du Piémont a offert ses publications.

« Des cartels conclus avec les universités et les sociétés savantes du Nord, avec les académies d'Espagne et du Portugal, enrichiront la bibliothèque d'une foule d'écrits intéressans et qui la plupart ne sont pas dans le commerce.

« Des libraires et des particuliers ont aussi fait des cadeaux qui leur méritent de la reconnaissance.

« Les livres nouvellement achetés sont tous marqués sur le dos au chiffre du Roi, et portent pour légende : *Bibliothèque royale,* avec l'indication, sur le premier feuillet de garde, de la date de l'achat, du libraire et du prix, ainsi que du nom du relieur.

« Le catalogue du fonds Van Hulthem est imprimé. On se propose de publier, de deux ans en deux ans, celui des accroissemens successifs de ce dépôt, de sorte que le public sera toujours à même de savoir quelles sont les ressources littéraires dont il peut disposer.

« Indépendamment de ce catalogue, on en confectionne trois autres qui resteront manuscrits, savoir :

« 1° Un inventaire des achats, par ordre chronologique : cet inventaire est en double expédition; une copie est adressée chaque trimestre au ministère de l'intérieur;

« 2° Un catalogue méthodique suivant la nature des sujets : ce catalogue est rédigé sur un plan neuf et philosophique;

« 3° Un catalogue alphabétique par noms d'auteur, avec des notes et observations bibliographiques.

« L'ordre qui résulte de tous ces soins, l'économie sévère de l'administration, l'empressement des bibliothécaires à aller au-devant des désirs des lecteurs, la rapidité et la régularité du service, sont au-dessus de tout éloge.

« Les médailles qu'on est occupé à classer ne dépassent pas encore le chiffre de 4000. On s'attachera de préférence à former une numismatique belge, car la bibliothèque royale a l'ambition de montrer la Belgique sous toutes ses faces.

« Les estampes atteignent déjà le nombre d'environ 25,000. Le gouvernement a acquis le beau cabinet de feu M. Van Parys, qui offre presque toute l'école flamande. A côté de ces productions, si intéressantes pour des belges, on voit l'œuvre d'Albert Durer presque complet et quantité de morceaux précieux des écoles italienne, française, anglaise et allemande. »

Bibliothèque de Bourgogne. — Nous n'avons pas l'intention, comme on le pensera bien, de faire ici l'histoire de la bibliothèque de Bourgogne. Deux écrivains bien connus des bibliophiles et des littérateurs, De La Serna-Santander et M. Barrois nous ont fourni à ce sujet d'importants renseignements et ne nous ont laissé que fort peu de chose à dire de nouveau sur les premiers temps de sa formation. Aussi nous contenterons-nous d'esquisser rapidement l'historique de ce précieux dépôt, en recueillant peut-être quelques détails qui ont échappé à nos devanciers, et en racontant ensuite quelles ont été ses diverses vicissitudes depuis trente ans environ.

Dès les temps les plus reculés, les comtes de Flandre et de Hainaut, et les ducs de Brabant tels que Baudouin IX, Philippe d'Alsace, Gui de Dampierre, Baudouin V de Hainaut, le duc Henri III, Jean 1er, Jean IV, etc., se sont toujours distingués par la noble protection et par les encouragements qu'ils accordaient aux lettres. Un inventaire des livres de Robert de Béthune, fait en 1322, à Courtrai, nous apprend que la collection bibliographique de ce prince s'élevait à 13 volumes (1). Celle qui fut délais-

(1) Ce curieux inventaire est probablement le plus ancien que l'on connaisse pour la Belgique : nous le publions ici pour la première fois, d'après les copies que nous tenons de l'obligeance de notre ami, M. Lenz, professeur à l'université de Gand : nous en conservons religieusement l'orthographe, qui est un cachet du temps, et nous nous permettons seulement de remplir les abréviations :

INVENTAIRE DES LIVRES MONSEIGNEUR DE FLANDRES.

Premiers. Une somme estrete de latin en romans sous code et sous digeste.

Item. Un estret d'institude en franchois et la dedens a une constitution sous les fief.

Item. Un autre livre en franchois rimé des miracles Nostre Dame.

Item. Un autre de Godefroi de Buillon noef en deux volumes.

Item. Un livre de la vie des sains et des aposteles.

sée par Jehan, dernier comte de Namur, se composait, d'après l'inventaire de 1429, seulement de 8 volumes manuscrits qui furent vendus ensemble 21 écus 18 gros. On doit cependant regarder Philippe-le-Bon, comme étant réellement le créateur de la célèbre bibliothèque actuelle de Bourgogne, qui fut établie vers 1431. Ce prince, qui éleva ses états au rang des premières puissances de l'Europe, fit réunir les manuscrits précieux qu'il hérita successivement, en qualité de comte de Flandre et d'Artois, de duc de Brabant, de comte de Namur, de Hainaut, etc. Le savant M. Gabriel Peignot dans un ouvrage trop utile pour être une rareté bibliographique, a publié les quatre inventaires des plus intéressants qui nous font connaître en quoi consistaient les *librairies* des prédécesseurs de Philippe-le-Bon; en voici le résumé:

Le premier est celui de Philippe-le-Hardy, mort à Halle, le 24 avril 1404. Quoique ce prince eût laissé ses affaires dans un si mauvais état que sa veuve ait renoncé à sa succession, son inventaire rédigé la même année par maître Richard le comte, son barbier et son garde-joyaux, porte cinquante-neuf manuscrits.

Item. Un livre qui raconte plusieurs exemples de la vie des pères et est au comenchement du livre li contes du barisiel (?).

Item. Un livre qui porle (*parle*) de Ruth, de Thobie, de lapocalipse et de pluseurs autres choses de le bible, translaté de latin en romans.

Item. Un livre de merlin.

Item. Deus petis livres de sermons.

Item. Deux quaiers (cahiers) de le vie sainte Estase qui sont des lois et des sermons.

Item. Un livre couvert de parcemin de cronikes des contes de Flandres.

Item. Un autre petit livre qui porle des dys comandemens nostre singneur.

(Inventaire fait à Courtrai le 21e jour du mois de Septembre 1322, des choses délaissées par Mgr. de Flandres. — Original en parchemin déposé aux Archives de Lille.)

Le deuxième est celui de sa veuve, Marguerite de Flandre, mort à Arras, le 16 mars 1405; il fut commencé le 16 mai 1405 par le tabellion Nicaise Buridan, et porte cent vingt-un manuscrits.

Le troisième, celui de Marguerite de Bavière, veuve de Jean sans Peur, morte à Dijon le 23 janvier 1423, en comprend seulement vingt-neuf.

Enfin le quatrième inventaire, celui du malheureux Charles-le-Téméraire, tué devant Nancy, fut commencé en 1475 par ordre de Louis XI et donnait les titres de quatre-vingt-deux manuscrits.

Malheureusement ces derniers manuscrits furent perdus pour notre pays. En apprenant la mort de son redoutable ennemi, Louis XI fut tellement transporté de joie, que malgré son avarice, il donna à Georges de la Trémoille, seigneur de Craon, qu'il avait nommé gouverneur général de Bourgogne, tous les meubles et joyaux du feu duc, qui se trouveraient dans la maison de Dijon. On sait que les manuscrits, à cause de leur prix et de leurs précieux ornements, faisaient alors toujours partie des joyaux.

« Que sont devenus, dit M. Peignot, les livres mentionnés parmi les meubles dans cet inventaire dont nous venons de donner la liste?

« Nous avons lu quelque part que les manuscrits des ducs de Bourgogne (ceux dont il est ici question, c'est-à-dire ceux qui étaient à Dijon) se trouvèrent dans la bibliothèque de M. de Rochefort: ils provenaient sans doute de la succession de M. de la Trémoille. De là, ils passèrent dans celle de M. Gagne de Perrigni, qui les transmit à M. le président de la Marche, d'où ils furent acquis partie par M. de la Vallière, partie par M. Pont de Vesle, et partie par la bibliothèque du roi. »

Non content de réunir les héritages en manuscrits recueillis ou acquis successivement par Louis de Maele, Philippe-le-Hardi, Jean sans Peur et autres princes, Philippe-le-Bon prit à son service David Aubert, l'un des hommes les plus capables de son époque et qu'il chargea du soin de faire et d'acheter de nouveaux manuscrits. L'atelier bibliographique, ou mieux comme on disait alors le *scriptorium* fut établi dans la ville de Bruxelles et les manuscrits qui en proviennent, le disputent en beauté et en richesse à ce qui a été exécuté de plus parfait en ce genre en Italie, en Portugal, en France et en Angleterre. Philippe-le-Bon n'épargna aucune dépense pour obtenir les plus beaux manuscrits connus, et il fit à cet effet venir de l'étranger des savants et des dessinateurs qui pouvaient co-opérer à cette grande entreprise. Aussi dès 1443 David Aubert regardait-il déjà la librairie de son maître comme la plus riche et la plus considérable du monde : « A cesty présent volume, dit-« il dans le prologue de sa chronique de Naples, esté « grossé et ordonné pour le mettre en sa librairie (de « Philippe, duc de Bourgogne) ou autrement, J et, no-« nobstant que ce soit le prince sur tous autres garnis « de la plus riche et noble librairie du monde, si est-il « moult enclin et désirant de chascun jour pour l'ac-« croistre, comme il fait, pourquoi il a journellement « et en diverses contrées grands clercs, orateurs, trans-« lateurs et escrivains à ses propres gaiges occupés. »

Les inventaires publiés par le savant M. Barrois dans sa Bibliothèque Protypographique et le catalogue de la bibliothèque actuelle de Bourgogne dont M. Marchal a commencé depuis deux ans l'impression, nous apprennent que la maison de Bourgogne Valois, ou de la se-

conde race possédait des librairies non-seulement dans notre pays, à Anvers, à Bruges, à Bruxelles et à Gand, mais encore à Dijon et à Paris.

L'inventaire fait à Bruges, vers 1467, époque de la mort de Philippe-le-Bon, contient mille trente-sept manuscrits. Les anciennes divisions d'après lesquelles ils sont classés, tout informes quelles sont, n'en sont pas moins curieuses à étudier, comme point imperceptible de départ des système bibliographiques, sur lesquels on est de nos jours encore bien loin de s'entendre. Et cependant depuis n'avons-nous pas eu Bacon ? Voici ces divisions :

Bonnes moeurs ; étiques ; politiques.
Chapelle.
Librairie Meslée.
Livres de Gestes.
Livres de Ballades et d'Amours.
Chroniques de France.
Oultre-mer ; Médecine ; Astrologie.
Livres non parfaits.

L'inventaire de 1477, par messire Charles de Berlaymont, Vylain de Rassenghien et autres, ne spécifie pas les articles de la librairie de Bourgogne, à Anvers : il renferme seulement *in globo* la quantité de 958 articles pour les seuls manuscrits : puis suivent les imprimés.

La troisième librairie, celle de Gand, comptait d'après l'inventaire fait en 1485 seulement vingt-un manuscrits.

Enfin la quatrième librairie de nos ducs dans la Belgique, celle de Bruxelles qui finit par surpasser toutes les autres, renfermait sept cent quarante-six manuscrits, d'après l'inventaire rédigé en 1487, du temps de Maxi-

milien I. Nous terminerons cette petite statistique en disant que toutes les librairies des ducs de Bourgogne possédèrent ensemble trois mille deux cent onze manuscrits. Aucune maison royale, à cette époque, n'était aussi riche en productions de l'esprit humain.

A défaut de comptes des dépenses faites chez nous par nos ducs pour leurs librairies, nous citerons un extrait de ceux qui ont été retrouvés à Dijon et publiés par M. Peignot, dans son Catalogue d'une partie des livres composant l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne de la dernière race, Paris, Jules Renouard, 1830, in-8°, ouvrage très-rare dont nous ne connaissons qu'un seul exemplaire en Belgique.

1406. Le duc (Jean sans Peur) paye à Jacques Raponde 60 fr. (428 fr.) pour faire istoire en la bible en latin et en francoys, que le feu duc avoit faict faire, et que son fils vouloit donner au duc de Berry.

1409. Le duc achepte de pierre Linfol, libraire en l'Université à Paris, pour 150 escus d'or (2,250 fr.), ung livre en francoys, nommé *Valere-le-grand.*

Guillaume de la Charité, escripvain, faict, par l'ordonnance de maistre Jean Petit, conseiller du duc, certaines escriptures touchant le propos faict par iceluy maistre Jean Petit, pour la justification du cas advenu en la personne de feu le duc d'Orléans et aultres escriptures touchant cette matière. (*Par ordonnance datée de Paris,* le 10 mai 1409.

1417. Le duc faict faire, à Dijon, un esteuf de cuir pour mettre ung livre de *Thitus-Livius* (sic) pour en faire donc au cardinal des Hoursins (Ursins), lors au concile de Constance.

1419. Le duc (Philippe-le-Bon), achepte du doyen

de Liège, son conseiller, un *Bréviaire,* à l'usaige de Rome, qui est très-notable et bien enluminé, pour donnerà la duchesse sa femme, du prix de 200 escus d'or (3,000 fr.).

1442. Le (même) duc paye 51 fr. (352 fr. 55 c.) à Philippe de Montant, escuyer, pour ung livre appelé Avissenne (Avicenne), pour mettre en sa librairie.

1454. Droin Ducret, clerc à Dijon, reçoit du (même) duc 5 fr. (28 fr. 40 c.) pour avoir escript en parchemin, l'istoire et dictié du banquet du duc, faict à Lille, le 17 Février 1453; contenant LXYJ feuillets en volume; chaque feuillet au prix d'un gros, prix accoustumé.

1460. Le (même) duc paye à Hugues de Talins, son croniqueur, qui estoit venu ès pays de par de-cà, où il avoit esté envoyé pour enquerir et sçavoir, tant par les fondations des églises, comme aultrement, les noms des rois et ducs, qui ont esté en Bourgogne le temps passé, et les fondations et choses par eux faictes durant leurs vies, afin d'icelles rediger, en faire chronique, 8 fr. 3 gros (45 fr. 65 c.).

Sous Maximilien d'Autriche, époux de Marie de Bourgogne, les reliures précieuses et couvertes de pierreries ainsi que des manuscrits furent vendus aux usuriers pour subvenir aux dépenses de ce prince, surnommé le *nécessiteux*, et qui fut souvent en guerre avec ses propres sujets. Lorsqu'il vint pour épouser notre riche héritière de Flandre et de Bourgogne, il était tellement pauvre, qu'arrivé à Cologne, il n'eût pas eu de quoi payer ses frais de route, si nos seigneurs flamands ne lui eussent donné leurs bourses.

Mais sous les règnes de Philippe-le-Beau, son fils et de l'empereur Charles-Quint, la bibliothèque de Bour-

gogne reprit un nouvel éclat, grâces à la faveur marquée qu'accordait aux lettres une femme qui les cultivait elle-même avec distinction, Marguerite, tante de Charles-Quint et sa gouvernante aux Pays-Bas.

Cette bibliothèque, ce qu'on ignore assez généralement, doit aussi de la reconnaissance au fameux Philippe II dont nous n'avons pas ici à juger le caractère politique. Avant son départ pour l'Espagne, en 1559, ce prince, d'après les conseils du vertueux et savant Viglius « donna « l'ordre de faire rassembler dans un corps tous les livres, « qui étaient dans ses pays de par-deça, et nommément « ceux laissés par feu de bonne mémoire Marie, reine « douairière d'Hongrie et de Bohème sa tante (*morte en* « 1558) et de tous ces livres faire une belle *librayrie* ou « bibliothèque en tel lieu qu'il ordonnerait, afin que lui « et ses successeurs y puissent *prendre passse-temps à lire* « *estui livres* (1), »

Le président Viglius nommé *trésorier et garde* de cette bibliothèque recueillit à Bruxelles tous les livres de la feue reine de Hongrie ainsi que ceux qui appartenaient à Philippe II, en qualité de souverain et qui étaient disséminés dans les différentes résidences royales, à Malines, Marimont et à Vueren. Pendant la longne et terrible lutte contre l'Espagne, le dépôt de Bourgogne perdit beaucoup de ses précieux manuscrits que le comte de Cobenzl retrouva plus tard dans diverses bibliothèques d'Allemagne : mais vers la fin du XVIe siècle, les gouverneurs-généraux des Pays-Bas semblèrent s'occuper du soin de l'augmenter et de lui rendre quelque splendeur. En 1594, l'archiduc Ernest, et l'année suivant le comte de Fuentes

(1) De La Serna, mém. hist.. pag. 41.

ordonnèrent qu'on ne délivrât aucun privilège d'imprimer un livre, à moins que l'imprimeur n'en déposât à la bibliothèque deux exemplaires bien reliés. De la Serna croit que cette mesure, qui tourne à l'avantage du public et qui existe avec quelques modifications partout en Europe, excepté en Belgique[1], contribua à enrichir de livres précieux la nouvelle bibliothèque : il paraît qu'il n'en fut rien, car les secrétaires du conseil de Brabant refusèrent opiniâtrément, pendant plusieurs années, de la mettre à exécution, ou en usèrent plus tard pour « se faire livrer à leur prouffit quatre, cinq ou six exemplaires, » comme nous l'apprennent les trois pièces dont nous avons donné les originaux aux archives de la ville de Gand et dont nous publions l'une ici[2]. Ces documents

(1) On nous assure cependant que l'on s'occupe de proposer à nos chambres une loi sur le dépôt légal des livres, et nous savons qu'un de nos représentans les plus zélés a déjà recueilli à cet égard tous les renseignemens nécessaires. Nos principaux éditeurs-libraires seraient si peu disposés à réclamer contre cette mesure utile à la science et au pays, que l'un d'eux, M. Méline, aussitôt la création de la bibliothèque royale actuelle, a fait cadeau à cet établissement littéraire de ses productions typographiques les plus belles et les plus importantes.

(2) Treschier S^r et especial amy, la pluspart *des secretes ordinaires du conseil* ordonné en Brabant nous ont faict supplier que voulsissions ordonner à Nicolas Hellinx receveur général de Brabant au quartier de ceste ville *de leur paier leurs petits gaiges bois et charbons qu'avons faict* suspendre jusques a tant que tous les secretaires du dit conseil auraient satisfaict au contenu de lacte de monsieur le conte de Fuentes *disposant que les secretaires du privé conseil de Brabant en depeschant octroy pour povoir imprimer quelques libvres*, debvroient prendre obligation de limprimeur pour endedens temps competent délivrer au prouffict de la bibliothecque de leurs Al^ses *deux volumes reliez en cuir noir ou rouge*, alléguans les dits secretaires ordinaires de Brabant, quilz ne seroient en faulte de a ce satisfaire de leur costel ains que icelle faulte *reste a aucuns secretaires naians gaiges* de manière que eulx supportent la paine du meffaict daultruy. Et comme en lacquit de nostre debvoir nous ne povons delaisser

nous font connaître quel désordre devait régner alors dans l'administration du pays.

Sous Albert et Isabelle, la bibliothèque fut confiée à

a faire executer la dite ordonnance et que c'est une grande indignité pour les dits secretaires a sopposer et opiniastrer contre une ordonnance du prince du pays sans la vouloir executer, encores quilz le puissent faire sans aucun grief ou dispence leur, *eulx qui se font livrer a leur prouffict quatre cincq ou six exemplaires,* comme lon dict sans de ce avoir aucun tiltre, A ceste cause et que leurs Alxes ne pourroient prendre de bonne part a leur arrivée que les dits secretaires n'entendent leur obéir en chose si petite, vous escripvons cestes afin que achevez de faire constraindre tous les autres secretaires de bailler conjoinctement une certification de toutes les octroyz dimprimer libvres qu'ilz ont depesche depuis la date de lacte du dit Sr Conte jusques a ce jour avec ordre de au mesme satisfaire au bout de chacune annee pour ladvenir, pour ainsy povoir recouvrer les libvres et les mettre en mains du garde joyaulx, ou bien adviser avecq le vice chancelier, apres que sera pourveu sur le passé quil ordonne que la depesche des octroyz d'imprimer libvres, soit enchargé aux secretaires ordinaires seulz, ou lung deux qui soit voluntaire de a ce satisfaire, avecq defence aux aultres de plus sy entremettre. A tant, treschier Sr et especial amy, notre Seigneur vous ait en sa Ste garde. De Bruxelles au bureau des finances le ixe de Juillet 1599. D. V.

Les chief tresorier general et commis des dits finances,

(signé) Croonendaele.

Superscription :

A notre treschier Sr et especial amy Jaques de Tzestich conseillier et procureur general au conseil de leurs Alteses Sermes ordonné en Brabant.

Rpta 17 July 99.

L'insinuation des origineles lettres closes a ceste joincte a este faict par moy huissier soubsigné, a l'instance de Monsr le procureur general en Brabant, respectivement sur le xixe et xxe de Juillet 1599, aux secretaires du conseil du dit Brabant, scavoir Berthem, Van Houte, Muyshont, Lombaerts, maître Jacq. Facuwez, maître Henry Facuwez, Cools, Serneus, Buschere, Boudewyns, Wouwere, De Witte et Piermans, afin deulx en regler suyvant icelles lettres les ayant a leur requeste donné copie des mesmes lettres, tesmoing etc.

(Signé) Vandersaert.

un homme instruit, à un savant qui avait donné à Anvers des preuves de son amour pour les livres, en contribuant plus que tout autre à la création d'un dépôt littéraire en cette ville: mais après lui, grâces à la coupable incurie et à l'ignorance de nos Gouverneurs-généraux qu'on nous envoyait, cet établissement tomba dans un oubli si scandaleux, qu'après le déplorable incendie de 1731 dans lequel, les manuscrits et les livres dérobés aux flammes furent jetés dans les caveaux de la chapelle de l'ancienne cour, ces précieuses reliques littéraires y furent oubliées jusqu'en 1754, époque à laquelle elles furent *découvertes* par un ministre ami des lettres et des arts, le comte de Cobenzl lui-même. Cependant ce riche dépôt, inconnu à ceux mêmes qui y étaient préposés alors à sa garde, avait été scruté par des agents du maréchal de Saxe, après la prise de Bruxelles, en 1746, et ils en avaient enlevé environ 180 magnifiques manuscrits que l'on plaça à la bibliothèque du roi, à Paris, et dont moins de la moitié seulement, en vertu du traité de 1769, fut rendue deux ans après. En 1772, s'étant considérablement enrichi par les bibliothèques de la corporation supprimée des Jésuites et par les dons d'un grand nombre de personnes notables, le dépôt de Bourgogne fut ouvert au public. Mais il n'était pas encore au bout de ses spoliations et de ses malheureuses vicissitudes.

En 1794, le représentant du peuple français Laurent, enleva de la bibliothèque de Bourgogne sept chariots chargés de manuscrits et de livres les plus précieux, et le 21 septembre de la même année, des commissaires des sciences et des arts, nommés Michel le Blond, De Wailli et Faujas enlevèrent le reste des manuscrits et des livres précieux: les premiers au nombre de cent soixante-onze.

Mais bientôt l'administration centrale et supérieure de la Belgique, composée d'hommes éclairés et probes, vint arrêter les honteuses spoliations de nos dépôts littéraires et scientifiques. Le 1er janvier 1795, MM. Gérard et De La Serna Santander, furent chargés de remettre en ordre la bibliothèque de Bourgogne, de constater son état actuel, et d'en faire l'inventaire au plus tôt possible. Terminé au bout de quarante jours, ce travail fit reconnaître qu'un millier de manuscrits environ avait été dédaigné par les commissaires de la Convention. MM. Gérard et La Serna y joignirent d'abord environ 300 volumes manuscrits et imprimés, provenant de la célèbre bibliothèque de l'abbaye de Gembloux, que le général Ferrand avait trouvés cachés chez des fermiers et qu'il avait fait transporter à Bruxelles par les fourgons militaires. Les recherches successives des deux hommes instruits, préposés par l'autorité à la réorganisation de la bibliothèque de Bourgogne, enrichirent encore ce dépôt, des livres déposés à l'ancien couvent des Riches-Claires, de la même ville, de ceux de la collection des États de Brabant, de quelques bons ouvrages choisis dans la bibliothèque du Grand Conseil de Malines, etc., et dans celles d'une foule de couvents et de maisons religieuses supprimés. Vers la fin de 1795, chargé seul de la direction générale De la bibliothèque, M. de La Serna ne cessa de rendre d'immenses services au dépôt qui lui fut confié et qu'il administra jusqu'en 1812. Ayant eu alors l'inconcevable imprudence de répandre à Bruxelles une proclamation en faveur du roi d'Espagne, il fut poursuivi par la police, et Ch. Van Hulthem, alors recteur de l'académie de cette ville, fut appelé à le remplacer.

Autrefois les manuscrits n'avaient jamais été séparés

des imprimés : mais, après la restitution faite par le gouvernement français, en vertu des conventions du 20 Novembre 1815, M. Van Hulthem, déjà bibliothécaire de la ville de Bruxelles, fut nommé conservateur des manuscrits de Bourgogne : il s'adjoignit plus tard, si nous sommes bien informé, M. le baron de Reiffenberg qui publia alors dans les *mémoires de l'Académie* et dans ses *Archives philologiques* des notices intéressantes sur plusieurs manuscrits de cette bibliothèque. Malheureusement, ni l'administration de la ville de Bruxelles ni le gouvernement ne paraissaient songer le moins du monde à ces deux précieux dépôts, à tel point que les trésors littéraires renfermés dans la bibliothèque des manuscrits n'étaient point accessibles aux amis de la science et que Ch. Van Hulthem, dont le désintéressemeut était bien connu, remplissait gratuitement ses doubles fonctions. Il donna en 1821 sa démission de bibliothécaire de la ville, et en 1826 celle de conservateur des manuscrits de Bourgogne.

Si cet antique dépôt n'était pas resté propriété du gouvernement, il fût demeuré à peu près stationnaire, comme la bibliothèque municipale de Bruxelles : il n'eût point acquis en 1827, ainsi que nous le verrons plus bas, environ 400 manuscrits des Bollandistes, et il n'aurait point reçu le prodigieux accroissement que tous les hommes instruits y ont remarqué, depuis 1832 jusqu'aujourd'hui.

Ce fut en 1827 seulement que l'on songea à faire jouir le public des richesses historiques de la collection de Bourgogne. L'honneur en revient à M. Van Gobbelschroy qui, pendant son ministère, rendit aux sciences et aux lettres des services dont les hommes instruits lui

tiendront toujours compte. La première mesure à prendre était de constater le nombre et l'état des ouvrages que la bibliothèque possédait : car tous les volumes, provenant des abbayes, gisaient encore à terre, dans la plus grande confusion. Par un arrêté du 4 novembre 1826, M. Gachard, à cette époque archiviste-adjoint du royaume, fut chargé de dresser un inventaire de la collection; ce catalogue sommaire contenait 2176 articles, savoir : 996 manuscrits qui n'avaient point été transportés en France; 288 manuscrits provenant de l'abbaye de Gembloux et 892 ayant appartenu à différents monastères. En ajoutant à ce nombre celui des manuscrits rapportés de Paris après la bataille de Waterloo, et dont il existait un catalogue aujourd'hui déposé à la bibliothèque même, la collection entière des manuscrits pouvait posséder à cette époque 2800 volumes, dont un certain nombre contiennent plusieurs articles différents.

La mesure projétée par M. Van Gobbelschroy ne se fit pas attendre. Par un arrêté royal du 16 Janvier 1827, la bibliothèque des manuscrits dite de Bourgogne, fut annexée à celle de la ville, et M. S. Vande Weyer, qui, avec un traitement de 1500 florins, avait remplacé M. Van Hulthem à la garde de ce dépôt, fut nommé conservateur des manuscrits et obtint à ce titre un supplément de traitement de 300 florins.

Ce fut vers la fin de la même année que le gouvernement parvint à acquérir une partie de la bibliothèque de l'ancienne abbaye de Tongerloo, qui comprenait les manuscrits des Bollandistes, au nombre de 392 numéros. Les imprimés de cette célèbre bibliothèque avaient déjà été envoyés à la Haye, comme l'avait été précédemment toute la riche collection de Gérard, et l'on se

disposait déjà à faire prendre la même direction aux manuscrits des Bollandistes, quand M. Dugniolle, référendaire au ministère de l'intérieur, obtint de M. Van Gobbelschroy qu'ils fussent déposés à la bibliothèque de Bourgogne, comme intéressant spécialement l'histoire de la Belgique (1).

On sait comment M. Vande Weyer fut destitué en 1830. Par arrêté royal du 9 Février de la même année, la bibliothèque de Bourgogne fut réunie aux archives anciennes de l'état à Bruxelles, dont M. Lortye était secrétaire-général. M. Marchal, employé dans cette administration, fut désigné par M. de La Coste, qui avait succédé à M. Van Gobbelschroy, pour être préposé à la garde de la bibliothèque, sous la direction et la surveillance de M. Lortye.

Le 22 Février 1831, le gouvernement provisoire de la Belgique, sur le rapport du comité de l'intérieur, nomma M. Marchal conservateur des manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne, au traitement de 1,200 florins : le 25 Avril suivant, un arrêté du Régent éleva ce traitement au chiffre de 1,500 florins.

L'attention du gouvernement belge fut appelée depuis cette époque sur la bibliothèque de Bourgogne, que l'on verra chaque année s'organiser et s'enrichir. Dès 1832, des fonds furent alloués pour construire les belles armoires en chêne de la première salle et bon nombre de précieux manuscrits, jusqu'alors abandonnés dans la poussière, y furent déposés après avoir été reliés. En 1835, d'autres armoires, dues à la bienveillance de

(1) Nous avons emprunté plusieurs de ces renseignements à un article intéressant et consciencieux, inséré dans le N° 190 du *Conservateur belge*, de 1837.

S. M. la reine, Louise, garnirent une seconde salle. De plus, le gouvernement mit généreusement à la disposition de M. Marchal des fonds pour augmenter ce dépôt, surtout sous le rapport des documents intéressants pour nos annales historiques et littéraires. C'est ainsi qu'en moins de huit années le conservateur actuel a pu faire de nombreux achats, formant environ sept mille articles manuscrits. Les principales acquisitions ont eu lieu chez M. Verheyst et aux ventes publiques de bibliothèques de Beyts, Vande Velde, Héber, de Renesse, Le Candèle, Vanden Zande, d'Anvers, de Chézy, Soulange, Dulaure, Rosny, etc., etc. L'achat, par le gouvernement belge, de la seule bibliothèque Van Hulthem, a enrichi de plus de onze cents volumes manuscrits l'ancienne librairie de Bourgogne.

« La seconde section de la Bibliothèque royale, celle des manuscrits, dit le Moniteur belge du 22 Juillet 1839, c'est l'ancienne bibliothèque de Bourgogne. On en imprime présentement le catalogue, qui ira au-delà de 25,000 numéros et sera orné de copies coloriées de miniatures.

« On a le droit de le dire, sans crainte d'être accusé de prévention nationale : cette collection peut rivaliser avec les plus belles de l'Europe, tant sous le rapport de l'éclat, de la richesse et de l'expression des peintures, que de l'antiquité des monumens et de l'importance historique et littéraire du contenu de la plupart des volumes. MM. Mone et Pertz lui ont rendu pleine justice sous ce rapport, et, chaque jour, des savans la visitent avec une surprise mêlée d'admiration. »

Bibliothèque de la Ville. — Pour l'historique de ce riche et précieux dépôt littéraire, nous renverrons à ce que nous avons dit de la création, de l'augmentation successive et des diverses vicissitudes de la bibliothèque de Bourgogne, avec laquelle elle a été confondue pendant environ quatre siècles. Si, à différentes époques, il n'eut pas éprouvé des pertes aussi sensibles, il serait assurément l'une des premières collections du monde savant, et à même de rivaliser honorablement pour la partie ancienne avec la bibliothèque du roi à Paris, et avec celles de Londres, de Vienne et Munich. On sait quelles étaient les richesses bibliographiques des jésuites, ordre auquel on n'a jamais contesté ni la science, ni l'instruction. Lors de la suppression de leur ordre en Belgique, les bibliothèques de leurs diverses maisons établies à Bruxelles, Anvers, Gand, Bruges, Courtrai, etc., etc., contenaient, d'après le rapport officiel des agents du gouvernement de Marie-Thérèse, au moins 800,000 volumes, c'est-à-dire, beaucoup plus que n'en possèdent aujourd'hui toutes nos bibliothèques publiques ainsi que celles qui sont attachées à diverses corporations civiles ou à de grands établissements d'instruction. C'est dans cette masse prodigieuse d'ouvrages que l'impératrice-reine, sur les instances de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, permit de recueillir tous les manuscrits, et de choisir deux exemplaires de tous les ouvrages relatifs à l'histoire belgique et deux autres des livres les plus rares, et un au moins de ceux d'une utilité reconnue dans une biblothèque publique et fréquentée. Cette mission difficile fut remplie avec autant de sagacité et de connaissance que de zèle, par M. Gérard, alors bibliothécaire, et on conçoit quels trésors devrait recéler la col-

lection municipale de Bruxelles si, à la fin du siècle dernier, elle n'avait point été spoliée.

Malgré toutes ces vicissitudes, ce dépôt public est encore assurément le plus riche du pays en fait de ces anciennes éditions, de ces raretés bibliographiques si recherchées des amateurs et qui se payent au poids de l'or. Voici à cet égard quelques indications que nous devons à l'obligeance de M. Ph. Vandermaelen, membre de de l'académie et fondateur de l'établissement géographique de Bruxelles, si connu dans l'Europe entière. Ces indications, pensons-nous, lui ont été communiquées par le conservateur actuel, M. Goethals.

On remarque parmi les plus anciens monuments de la typographie :

Deux fragments du *Donat*, en caractères fixes, taillés dans le bois ;

Les premières impressions des villes de la Belgique, telles que celles d'Alost, de Louvain, d'Anvers, de Bruxelles, de Bruges, d'Audenarde et de Gand, ainsi que celles d'autres pays ;

Des premières éditions d'auteurs classiques, tels que le Cicéron *de officiis*, publié par Vandelen, de Spire, en 1470, sur grand papier ;

Une magnifique collection de romans et de poèmes français, allemands et espagnols, imprimés dans le XVe siècle, tels que le *Fier-à-bras*, *Baudouin comte de Flandres*, *Tristan-le-Lionnois*, les *Cent Nouvelles Nouvelles*, etc., etc. *La Nef des Fols*, de Strasbourg 1494, *le Jeu des Echecs*; on y trouve aussi deux pièces *rarissimes* du même siècle ; l'une, la lettre d'Américc Vespuce, qui annonce sa découverte, impression d'Anvers, l'autre, celle par laquelle Christophe Colomb fait connaître la

sienne : cette dernière semble sortir des presses de Rome.

Les ouvrages suivants se distinguent encore autant par leur rareté, que par la beauté de leur conservation :

La cité de Dieu, de St. Augustin, impression d'Abbeville, en grand papier;

La traduction française de *Valère-Maxime*, publiée à Lyon, antérieurement à l'année 1470, 2 vol. in-folio ;

Le Miroir de la vie humaine, de 1479, en grand papier ;

Une collection admirable et peut-être unique d'éditions aldines;

Les Femmes saintes de Boccace, édition de Ferrare, ornée de gravures sur bois de la plus grande beauté;

Les *Faceties morales* ou les *Fables d'Esope*, *de Laurentius Valla*, dont l'impression attribuée au célèbre Guttemberg, semble avoir été faite vers l'an 1460.

Toute cette partie de la bibliothèque, consacrée aux incunables, est classée par villes, d'après l'ordre chronologique.

La partie moderne n'est pas moins remarquable et offre beaucoup d'ouvrages des plus curieux.

Dans la salle de théologie on distingue de superbes exemplaires des *Polygloltes de Ximènes* et de *Walton*, de la *Bible latine de Sixte-Quint;* la première traduction complète en français, des livres saints sur vélin, et imprimée à Anvers, par Martin Lempereur, en 1530, etc.

Dans la salle de la littérature française, l'amateur remarquera entre autres les *Loups ravissants* et l'*An des sept Dames*.

La littérature espagnole y est d'une grande richesse; elle possède le rarissime *Cancionnero de Séville*. Cette partie de la bibliothèque est d'autant plus précieuse que

la plupart des livres espagnols, qui ont été imprimés en si grand nombre chez nous, au XVIe et au XVIIe siècle, ont presqu'entièrement disparu de la Belgique.

On cite encore parmi les curiosités l'*Atlas de l'empire de la Chine*, en chinois, avec notes manuscrites du frère Noël, qui en a fait usage sur les lieux.

Les ouvrages contemporains, destinés à tenir les hommes studieux au courant du développement intellectuel, n'y sont pas aussi nombreux. Pouvait-il en être autrement? Depuis 1802, époque à laquelle le gouvernement français avait cédé cette bibliothèque à l'administration communale, ce dépôt avait été singulièrement négligé. De plus Hænel, dans sa *Bibliotheca manuscripta*, in-4°, 1830, adresse à l'ancienne régence de Bruxelles un reproche bien grave et auquel nous répugnons à ajouter foi : ce serait d'avoir voulu vendre publiquement les manuscrits précieux du dépôt de Bourgogne, pour subvenir aux folles dépenses qu'elle aurait faites pour la construction de son théâtre royal actuel : et il ajoute que ce n'aurait été qu'à l'intercession de feu Ch. Van Hulthem qu'elle aurait renoncé à ce projet de vandalisme. Si ce fait est vrai, et nous aimons toujours à le regarder comme fort hasardé, ce serait un nouveau service que Ch. Van Hulthem aurait rendu aux lettres et aux arts dans son pays.

Si les renseignements qu'on nous a fournis sont exacts, cette bibliothèque jouit, depuis 1831 seulement, d'un subside annuel fixe de 4000 francs. La moitié de cette allocation est donnée en traitement au bibliothécaire; l'autre moitié est affectée au salaire d'un aide, aux achats, reliures et frais de bureau.

Nous fiant à des rapports officiels et que par conséquent nous avions tout lieu de croire exacts, nous avons

à plusieurs reprises donné 140,000 volumes imprimés à la bibliothèque de Bruxelles. Des observations fondées nous ont été adressées pour nous engager à rectifier ce chiffre et à le réduire à 100,000 volumes tout au plus. Nous adoptons, après un mur examen, ce dernier chiffre comme s'approchant davantage du nombre véritable des volumes de ce dépôt littéraire. Le savant Balbi nous a prouvé, par plusieurs exemples frappans, dans son *Essai statistique sur les Bibliothèques de Vienne*, que l'évaluation de certaines grandes collections bibliographiques était souvent exagérée d'un tiers et parfois plus du double (1).

Bollandistes. — La bibliothèque de ces savants Jésuites fut fondée vers 1630, par l'infatigable Bollandus, qui avait formé d'abord le projet de publier les chroniques belges. Elle s'accrut bientôt des livres et des papiers délaissés par le père Héribert Rosvveyde, qui avait l'intention de mettre au jour une collection hagiographique, et dont la pensée successivement développée donna naissance aux *Acta Sanctorum*. Grâces aux travaux et aux relations littéraires de Bollandus et

(1) Voyez dans la *Revue de Bruxelles*, Décembre 1837, notre *Statistique des principales Bibliothèques de l'Europe*, pag. 82. — *Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles*, 1839. *Projet d'un catalogue imprimé à l'usage de toutes les bibliothèques de la Belgique*, pag. 317 et ci-dessus pag. 61. Nous aimons à rectifier cette erreur : car ayant publié la statistique de nos bibliothèques, nous sommes cause d'une inexactitude qui a été répétée, avec notre statistique, par un grand nombre d'écrivains.

Il est très-probable que la bibliothèque de la ville de Bruxelles sera réunie sous peu à celle du roi, et que toutes les autres collections scientifiques et artistisques, déposées au musée, seront également acquises par l'état. Les négociations entamées depuis longtemps à cet effet sont sur le point d'obtenir un résultat heureux.

de ses principaux collaborateurs, tels que Henschenius et Daniel Papebroeck, la bibliothèque dite des Bollandistes s'accrut de jour en jour. Ce dernier ayant hérité une assez opulente succession de son père, riche négociant de Hambourg, établi à Anvers, la consacra à l'acquisition de manuscrits et de livres pour enrichir la bibliothèque particulière de l'association. Après la suppression des Jésuites, les Bollandistes avaient, de l'aveu même du ministre, continué leurs travaux dans la maison-professe, à Anvers, pendant deux ans, jusqu'en 1775. Mais dans le cours de cette année, cette même maison ayant été désignée pour l'établissement de l'école militaire, la bibliothèque et les archives furent jetées, sans inventaire, dans des caisses et transportées ainsi à Bruxelles. En 1778, le gouvernement sentant toute l'importance de la continuation des *Acta Sanctorum*, sous le rapport de l'histoire et de la religion, favorisa la translation des Bollandistes, à l'abbaye de Caudenberg, à Bruxelles. On donna alors à ces religieux, mais seulement à titre de prêt, tous leurs manuscrits et livres nécessaires pour la continuation de leur publication. Ils avaient possédé à Anvers, au milieu de leur bibliothèque, un grand bureau avec 240 tiroirs, divisés par mois et jours de l'année et renfermant les actes relatifs à la vie des saints et les écrits déjà préparés pour l'impression; ce bureau fut replacé à Caudenberg et tous les documents retrouvés dans leur ancien ordre. On leur prêta également une partie des livres et manuscrits du *Musæum Bellarmini*, autre établissement littéraire, fondé d'abord, comme l'on sait, vers le commencement du XVIIIe siècle, à Malines, dans le but d'écrire contre les jansénistes, et transporté plus tard, dans la maison-professe d'Anvers.

Quant aux autres ouvrages provenant de la bibliothèque des Bollandistes et du *Musæum Bellarmini*, une partie en fut vendue avec les livres des Jésuites, et l'autre fut déposée à la bibliothèque royale.

Par suite du système de réformes conçu par Joseph II, l'abbaye de Caudenberg se vit frappée de suppression, et l'association des Bollandistes fut forcée d'abandonner encore le pieux refuge où elle avait continué avec un zèle soutenu sa publication. Par une convention du 11 Mai 1789, le gouvernement transféra à la riche abbaye de Tongerloo, dans la Campine, pour une somme de 12000 florins, la propriété des bibliothèques des Bollandistes et dumusée Bellarmin. Mais à peine ces religieux étaient-ils installés dans leur nouveau domicile, et rendus à leurs travaux que la révolution brabançonne éclata (1).

Lors de l'entrée des Français, en 1794, les religieux de Tongerloo et les Bollandistes, eurent soin, avant de se disperser, de mettre leurs archives et leur bibliothèque en sureté chez les fermiers des moines. Tous ces trésors historiques éprouvèrent dès-lors de grands dégats. Des livres, des manuscrits précieux devinrent la proie des flammes ou des vers. On raconte que vers le temps de la conclusion du concordat avec le St. Siége, l'un de ces dépôts littéraires ayant été découvert par l'administration des domaines, le fermier qui le récélait, effrayé des suites fâcheuses que cette saisie pouvait avoir pour lui, mit lui-même le feu à l'habitation où ce dépôt était caché, afin qu'on n'eut point de preuves contre lui. Les temps étant devenus un peu plus calmes, on songea

(1) Nous avons puisé ces renseignements dans l'excellent mémoire historique de M. Gachart, *sur les Bollandistes et leurs travaux*, inséré dans le *Messager des Sciences et des Arts*, Gand, 1835, t. III, p. 200 et suiv.

aussitôt à réunir les restes de cette collection si riche autrefois. Tous les livres et manuscrits qui se trouvaient dans les environs de Tongerloo furent successivement déposés pendant la nuit au château de Westerloo. Le gouvernement eut connaissance de ce fameux dépôt et fit des propositions pour l'acquérir. Les sept moines qui avaient survécu, craignant, aver raison, de tout perdre, s'ils n'acceptaient pas ces offres, vendirent pour 7000 florins, qu'ils se partagèrent entre eux, tous les livres et manuscrits qui leur restaient. Les livres, parmi lesquels il se trouvait beaucoup d'anciennes éditions, furent envoyés à la bibliothèque royale, à La Haye, où ils occupent encore une place spéciale; on obtint que les manuscrits, au nombre de 392, fussent déposés à la bibliothèque de Bourgogne (1).

Les autres livres et manuscrits qui avaient été cachés dans les environs d'Anvers et en Hollande, furent réunis à Anvers, et vendus publiquement dans cette ville en 1825. Les trois principaux acquéreurs à cette vente, furent le fameux bibliophile anglais Héber, qui aimait à prendre le nom de Williams, MM. Van Hulthem et Lammens. La bibliothèque de ce dernier possède plus de 200 numéros qui y furent acquis. On n'apprendra pas sans intérêt que plusieurs manuscrits autographes des Bollandistes sont déjà revenus d'Angleterre en Belgique. M. Léopold Van Alstein, en a acquis sept ou huit à Londres, dans le mois de Juin 1837.

Depuis 1836 les Bollandistes, avec un zèle des plus louables, ont reconstitué leur société, et repris leurs

(1) Nous devons quelques-uns de ces détails à l'obligeance du père Boone, chef de la nouvelle association des Bollandistes belges.

travaux dans le local du collége de St. Michel, à Bruxelles, sous la direction des pères J.-B. Boone, Joseph Vander Moere, Prosper Coppens et Joseph Van Hecke. Le gouvernement, pour encourager leurs pénibles recherches, leur a accordé un subside annuel de 6000 francs. Ils ont déjà recueilli quelques débris de leur ancienne bibliothèque, et soit par des achats, soit par des dons, ils sont parvenus à réunir une collection de cinq à six mille volumes, parmi lesquels des manuscrits, les plus nécessaires pour la continuation de leur grande et importante entreprise littéraire, au sujet de laquelle ils ont fait appel à tous les hommes instruits, sous le titre de : *De prosecutione operis Bollandiani quod* Acta Sanctorum *intitulatur*. Namurci, e typogr. F. J. Doulfils, 1838, gr. in-8, 60 pp.

Bibliothèque du sénat, placée au Palais de la nation. — Elle se compose : 1° Des archives imprimées de la première chambre des états-généraux de l'ancien royaume des Pays-Bas. 2° Des archives du sénat. 3° De la collection complète des pièces imprimées par le sénat. 4° De la collection complète des pièces imprimées par la chambre des représentants. 5° Des collections du moniteur, du bulletin officiel, du mémorial administratif de chaque province, etc. 6° Des ouvrages dont il est fait hommage au sénat. 7° Des ouvrages de sciences législatives, politiques et administratives acquis par la questure. Environ 3000 volumes.

Bibliothèque de la chambre des représentans, placée également dans le Palais de la nation. — Cette collection est composée des mêmes éléments que la précédente, et elle contient environ 5000 volumes, parmi lesquels on

remarque la magnifique collection des *records* de l'Angleterre. Le conservateur en a déjà publié le catalogue, dont il doit paraître sous peu une seconde édition, augmentée considérablement.

Bibliothèque de l'académie royale des sciences et belles lettres de Bruxelles. — Cette collection est déposée dans une salle particulière de la bibliothèque de la ville. Elle possède principalement les mémoires des académies et sociétés savantes de l'Europe et de l'Amérique, et s'est surtout accrue sous ce rapport par la vaste correspondance qu'a établie avec ces corps savants M. Quételet, secrétaire perpétuel de l'académie, qui, elle-même, dans l'espace de ces sept dernières années a publié 37 volumes in-4., in-8. et in-12. Les seuls membres de l'académie ont le droit d'avoir chez eux en communication les ouvrages de cette bibliothèque. Environ 1600 volumes.

Bibliothèque de l'observatoire royal. — Cette collection est fort remarquable. Elle est formée avec persévérance par les soins de M. Quételet, créateur et directeur actuel de ce bel établissement qui occupe déjà un rang très-distingué parmi les autres institutions analogues en Europe. Elle se compose spécialement des ouvrages des astronomes et des mathématiciens anciens et modernes, parmi lesquels ceux des savants des Pays-Bas présentent une série des plus complètes et sans doute unique en son genre. M. Quételet ne laisse échapper aucune occasion de l'enrichir. Environ 2500 volumes.

Bibliothèque de l'école militaire. — Elle est formée particulièrement d'ouvrages sur l'art militaire et sur l'histoire, en français et en allemand. Environ 1500 volumes.

Ces cinq dernières bibliothèques, moins celle de l'académie royale des sciences et belles-lettres, ont été créées il y a fort peu d'années, et seulement depuis notre séparation d'avec la Hollande: on n'a donc pas lieu de s'étonner si elles ne sont pas encore fort considérables. Mais le gouvernement affecte chaque année des subsides spéciaux à leur entretien et à leur accroissement, et il n'y a pas de doute que l'utilité immense de semblables collections toutes spéciales ne soit de plus en plus appréciée.

Bibliothèque de l'établissement géographique de M. Ph. Vander Maelen. — Cet établissement, unique en son genre, situé aux portes de Bruxelles, dans le faubourg de Flandres, jouit en Europe d'une réputation bien méritée. Sa bibliothèque, formée avec soin et à grands frais, contient la collection la plus complète qu'un particulier ait peut-être jamais formée de tous les atlas et de presque toutes les cartes publiées jusqu'à ce jour : elle compte en outre bon nombre de cartes manuscrites que n'ont même pas dans leurs dépôts les gouvernements les plus intéressés à les posséder. Sans se borner exclusivement à la science de la géographie et de la topographie, M. Ph. Vander Maelen à également réuni dans sa bibliothèque, qu'il ouvre avec la plus grande obligeance aux recherches des savants, une immense collection de voyages, les mémoires de presque toutes les sociétés savantes de l'Europe, les statistiques générales et particulières et les journaux scientifiques d'un grand nombre de pays et une série fort riche d'ouvrages sur l'histoire naturelle. Ce qui donnera une idée de la richesse de cette collection pour la géographie et la statistique, c'est que j'y ai trouvé un exemplaire du rarissime *Mémoire statistique du dépar-*

tement de l'Escaut, par le *préfet Faipoult*. Paris, imp. impériale, an XIII, gr. in-fol. Pendant longtemps l'on n'avait connu en Belgique que l'exemplaire de la bibliothèque Van Hulthem, N° 27,491, de son catalogue, aujourd'hui à la bibliothèque royale de Bruxelles. Dans toutes les bibliothèques publiques de Paris, je n'ai trouvé qu'un seul exemplaire de ce travail si intéressant pour la Flandre Orientale : c'est dans la collection particulière, faite à l'imprimerie royale, de toutes les productions typographiques sorties des presses de ce magnifique établissement, si bien réorganisé depuis peu d'années par les soins éclairés de M. Le Brun. La rareté de cette statistique du département de l'Escaut s'explique en ce que cet ouvrage n'ayant point été terminé, il n'a pas été publié et que le fonds en a malheureusement été détruit.

Cette bibliothèque est tenue avec un ordre digne de servir de modèle : tous les ouvrages en sont portés sur trois catalogues différents. Dans l'un ils sont enrégistrés par ordre de formats (chaque format est désigné par une lettre de l'alphabet en un N° d'ordre); un second les offre distribués alphabétiquement, par noms d'auteurs : dans le troisième enfin ils sont classés, d'après un système scientifique.

Au milieu de la salle est placée la mappothèque ou dépôt de cartes, sur laquelle s'élève un globe terrestre dont la dimension est de dix mètres environ. Ce globe, approche pour la masse de celui de Coronelli, offert par le cardinal d'Estrée à Louis XIV, et qui est conservé dans une des salles du rez-de-chaussée, à la bibliothèque royale de Paris. Dans les tiroirs de la mappothèque est classée une collection très-précieuse de quinze cents atlas généraux, formant un total d'environ 20,000 feuilles :

cette collection se compose de cartes françaises, anglaises, des, russes, polonaises, danoises, italiennes, portugaises, américaines, etc., etc.

On lit dans la *Description des principales Collections que renferme l'établissement géographique,* fondé par M. Ph. Vander Maelen, p. 243-249, l'indication des curieux atlas de cette mappothèque. Nous y renvoyons les lecteurs amis des études géographiques (1).

M. Ph. Vander Maelen, qui fait le plus noble usage de sa fortune, réunit dans son établissement, un jardin de naturalisation, et un cabinet d'histoire naturelle qu'enrichissent annuellement des voyageurs belges envoyés dans les diverses parties du nouveau monde. Ses nombreux ateliers, dirigés par ses soins, ont déjà produit des ouvrages très-remarquables, tels que l'atlas universel en 400 feuilles, l'atlas de l'Europe en 165 cartes sur grand colombier, la carte de la Belgique en 42 feuilles, celle de la Hollande en 24 feuilles, les dictionnaires géographiques spéciaux de chaque province de la Belgique, in-8, etc. Ce savant distingué, membre d'un grand nombre d'académies, publie en ce moment une magnifique et nouvelle carte de la Belgique, en 24 feuilles, dont la partie scientifique est confiée à M. L. Gérard, inspecteur du cadastre de la Flandre orientale; il a commencé en outre une édition complète des œuvres d'Euler.

Bibliothèque de M. Verbeyst. — On ne nous pardonnerait pas de passer sous silence la librairie ancienne et moderne de M. Verbeyst, établissement peut-être unique

(1) Cette description se trouve insérée à la fin du *Dictionnaire des hommes de lettres, des savans et des artistes de la Belgique, présentant l'énumération de leurs principaux ouvrages.* Bruxelles, établissement géographique, 1837, in-8. IV et 264 p.

en Europe, espèce d'arsenal littéraire et scientifique, riche toujours de trois à quatre cent mille volumes, et dans lequel viennent *se compléter* à l'envi, les bibliophiles non-seulement de la Belgique, mais encore de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne. Bien plus, M. Verbeyst entretient des relations même avec l'Amérique, où il expédie des cargaisons entières de ces bons vieux livres que le vulgaire appelle *bouquins*, mais que l'homme instruit et l'amateur paient parfois au poids de l'or. Il n'est par rare de lui voir former en quelques semaines une bibliothèque plus ou moins complète, au gré du riche seigneur qui veut monter son hôtel, ou de l'amateur qui est pressé de jouir et qui veut s'épargner de longues et fastidieuses recherches de livres.

M. Verbeyst est un homme instruit et qui, si je ne me trompe, a fait toutes ses études à l'université de Louvain : il est secondé dans ses travaux par son fils, jeune homme doué d'une admirable mémoire locale et qui met en deux minutes la main sur le livre désiré, quelle que soit la faculté à laquelle celui-ci appartienne. Ce jeune homme qui a sucé pour ainsi dire avec le lait maternel le goût et l'amour des livres, nous fait espérer que le bel établissement de M. Verbeyst ne disparaîtra pas avec son fondateur. Cet établissement a été créé depuis cinquante ans environ, à l'époque où tant de trésors littéraires et scientifiques furent jetés dans le commerce, à la suite de la suppression des ordres religieux. Pour remplacer les ouvrages qui en sortent et pour se recompléter, à l'exemple de ce bon et savant Gabriel Naudé, qui achetait dans son voyage en Flandre des livres à la toise, M. Verbeyst, acquiert souvent des bibliothèques entières.

Voulant organiser sa librairie comme une grande bibliothèque publique, afin d'y faciliter les recherches, depuis quatre à cinq ans, il s'est fait construire, à l'extrémité de Bruxelles, au bout de la rue de Terre-Neuve, un vaste bâtiment formant un carré long et coupé horizontalement par trois gigantesques étages; chacun de ses étages est une salle, coupée par une multitude de locaires, qu'éclairent des fenêtres donnant sur un jardin. Cette bibliothèque, bâtie sans aucun luxe, présente un avantage que n'offrent pas bien de semblables dépôts publics : c'est d'être entièrement isolée et de se trouver par conséquent hors des atteintes de tout incendie.

Il est encore à Bruxelles bon nombre de bibliothèques spéciales qui par leurs richesses et leur utilité méritent d'être signalées aux bibliophiles.

Nous citerons d'abord la bibliothèque de M. Carmoly, qui est, après celle de M. Léopold Van Alstein, à Gand, l'un des plus riches dépôts de manuscrits orientaux du pays. On y distingue surtout, d'après une note qui nous a été communiquée, des manuscrits hébreux, uniques en Europe, tels que les œuvres astronomiques d'*Alkendi*, d'*Aben-Esva*, de *Massala*, les lettres polémiques et littéraires de *Sesseth-ben-Ishac*, de *Moïse Maimonides*, d'*Ibn-Tybbon* et d'*Abraham Maimonide;* les poésies d'*Alcharizi*, d'*Absalon-ben-Meschi*, le fameux *Sefer* Hamaaloth, de *Palkira*, transcrit et traduit en latin par le célèbre Buxtorf, suivi de la correspondance hébraïque de ce dernier savant avec les orientalistes les plus renommés de son temps; les œuvres cabalistiques de *Guikadila*, les opuscules anti-chrétiens de *Johanan Loria*, les autographes de *Salomon Hena*, d'*Issachar* et *Meir Carmoly;* les mémoires historiques d'*Eléazar*, de *Garmiza* et une

foule d'autres manuscrits qui ont échappé aux recherches des bibliographes. Cette collection, que nous signalons avec d'autant plus de plaisir qu'il en existe guère de semblable dans la Belgique, possède aussi un recueil de lettres autographes des savants du XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, et des raretés bibliographiques de la première époque de l'imprimerie.

L'histoire naturelle est richement représentée par les précieuses collections spéciales de M. Robyns, de M. le chevalier Bernard Dubus de Ghysignies et de M. Drapiez, connu par plusieurs ouvrages d'histoire naturelle : cette dernière collection renferme environ 10,000 volumes. Celle de M. Dubus possède surtout bon nombre de ces somptueux ouvrages d'ornithologie que les presses anglaises seules savent éditer avec un luxe, qui les rend accessibles à bien peu de fortunes et même aux bibliothèques publiques. Ces trois amateurs instruits ont eu la bonne idée de rédiger pour leurs travaux un catalogue commun de leurs trois bibliothèques, dans le genre du catalogue général des onze bibliothèques maritimes de France (1) et de celui que nous avons proposé, il y a tantôt deux ans, pour toutes les dépôts publics de la Belgique.

(1) *Catalogue général des livres composant les bibliothèques du département de la marine et des colonies.* Paris, impri. royale, 1837-9, vol. I et II, gr. in-8. La première pensée de la confection de ce catalogue, aussi utile qu'il présente une grande économie pour les frais d'impression, a été conçue par M. Bajot, inspecteur des bibliothèques maritimes de France, et la classification en a été principalement confiée au modeste et savant bibliothécaire de Rochefort, M. Levot. Qu'il me soit permis d'exprimer ici ma reconnaissance à ces deux bibliographes instruits, qui, avec la plus rare obligeance, ont bien voulu me faire connaître les moyens matériels qu'il ont mis en usage pour la confection de ce catalogue précieux, unique jusqu'ici en son genre.

D'autres collections bibliographiques non moins intéressant, nous restent encore à citer : celle de S. A. S. le duc d'Arenberg, renfermant un grand nombre d'ouvrages à planches, de voyages pittoresques et plusieurs MSS. d'un grand prix. Elle est décorée avec infiniment de goût de vases étrusques et d'autres objets antiques, et occupe toute la belle salle au rez-de-chaussée du corps de logis de l'hôtel d'Arenberg. Elle compte environ 14,000 volumes : mais il est a regretter que la partie des ouvrages modernes n'y soit pas aussi riche que celle des anciens ouvrages. La collection de M. le baron de Stassart, possède environ 10,000 volumes et la série la plus nombreuse du pays d'autographes d'hommes célèbres, au nombre de 14 ou 15,000; celles de M. le comte Amédée de Beauffort, pour les beaux-arts, de M. Julien de Bonne et de M. Théodore De Jonghe sont fort riches : cette dernière compte au moins 14,000 volumes, ayant principalement trait à l'histoire du pays et à la jurisprudence, et tous reliés avec un grand luxe.

Celle de M. de Gerlache, premier président de la cour de cassation, est également fort remarquable : elle est composée d'un choix de classiques, de publicistes, d'historiens nationaux et étrangers, et spécialement d'une collection d'histoires et de manuscrits sur les annales de la province de Liége et de beaucoup de pièces concernant les débats politiques et parlementaires du royaume des Pays-Bas, de 1814 à 1830 : on y compte environ 12,000, presque tous d'une reliure soignée et élégante. La bibliothèque de M. Nothomb ministre des travaux publics, est a peu près formée des mêmes éléments : on y distingue deux collections d'un très-grand intérêt et peut-être uniques dans le pays : d'abord celle des brochures pu-

bliées sur la révolution brabançonne de 1790, au nombre de plus de 4000 pièces, toutes analysées par M. Nothomb lui-même; ensuite celle des brochures sur la révolution Belge de 1830, formant déjà plus de 40 gros volumes in-8.

Nous terminerons cette nomenclature par la bibliothèque particulière de M. le baron de Reiffenberg, conservateur de la bibliothèque du roi : cette collection qui renferme un grand nombre de raretés et de curiosités bibliographiques dans tous les genres, peut s'élever au chiffre de 10,000 volumes.

Moins nombreuse et formée dans le genre de M. Ch. Nodier, la collection de M. E. Chalons, l'un des fondateurs les plus instruits et le plus zélé de la société des bibliophiles de Mons, présente un choix exquis de ces bijoux littéraires et historiques qui font les délices du bibliomane.

COURTRAI.

> Si l'amour passionné des livres est une faiblesse, c'est de toutes la plus innocente, et je dirai la plus respectable; car, dégagée d'un grossier matérialisme, elle suppose une préoccupation de l'intelligence pour l'intelligence, un culte que la pensée se rend à elle-même....
>
> BARON DE REIFFENBERG,
> Bulletin du Bibliophile, 1838, p. 215.

Bibliothèque Goethals. — Lors de la suppression des corporations religieuses, à cette époque désastreuse et de déplorable souvenir, où tant de dépôts ecclésiastiques et publics de connaissances humaines furent honteusement spoliés, dispersés ou détruits, ce que Ch. Van Hulthem avait été à Gand, De La Serna-Santander à Bruxelles, M. Cuvelier à Tournai, feu M. Goethals-Vercruysse (1) le fut à Courtrai, quoique sur un théâtre moins grand. Comme eux, doué de cette courageuse persévérance, de ce rare esprit de conservation qui semble

(1) Voyez la notice que nous avons consacrée à la mémoire de ce savant dans l'*Annuaire de l'Academie royale des sciences et belles lettres de Bruxelles*, année 1839.

l'apanage du flamand, il mit plus de persistance à sauver les monuments du génie et les titres historiques de nos annales, que les modernes vandales ne mettaient d'acharnement à les disperser. Ami passionné des livres, de ceux surtout qui étaient consacrés aux souvenirs de la patrie, il sauva de la destruction, dans sa ville natale, tout ce qu'il put et en enrichit sa bibliothèque, que, dès ses plus jeunes ans, il avait commencé à former plutôt en ami de l'histoire de son pays qu'en bibliophile et encore moins en bibliomane : car on lui entendit souvent répéter cette pensée d'un philosophe : *les livres rares sont rarement de bons livres.* Il avait aussi conservé, soit en les recueillant, soit en les rachetant au poids du papier, une bonne partie des archives de sa ville natale ; ceux qui ont été à même d'apprécier l'intégrité de son caractère et son amour pour l'histoire, ont déjà deviné qu'il les restitua aussitôt que la tourmente révolutionnaire se fut appaisée et qu'il put le faire sans crainte pour l'avenir de ces précieuses reliques. Malheureusement, nous devons l'avouer avec un sentiment pénible et presque de honte aux yeux de l'étranger, les diverses administrations communales qui se sont succédé à Courtrai depuis quinze à vingt ans, laissent avec une insouciance condamnable, dépérir ces archives où, vu le désordre qui y règne, il est impossible de faire aucune recherche. Nous devons cependant reconnaître, pour être justes, que si tous les membres du conseil de Courtrai, étaient convaincus, comme le bourgmestre actuel, M. F. Bethune, de la haute importance de ce dépôt et que si les louables efforts de ce fonctionnaire instruit et éclairé avaient été secondés, ce déplorable état de choses eut déjà cessé depuis longtemps.

Les investigations conservatrices de M. Goethals-Vercruysse ne s'arrêtèrent pas à Courtrai et à ses environs : il les étendit jusqu'à Lille et à Tournai. Dans la première de ces villes, il recueillit un assez bon nombre de documents historiques, provenant des célèbres archives des comtes de Flandre, et dans la seconde, il acheta entre autres chez un épicier, pour une *plaquette* (1), la fameuse édition xylographique de l'Apocalypse de S. Jean, dont il n'existe, à ce que nous sachions, que deux exemplaires dans toute la Belgique. C'est à Anvers qu'il fit l'acquisition à fort bas prix, de son magnifique et précieux manuscrit sur velin de *Li Muisis*, qui provenait de l'abbaye de S. Martin, à Tournai, et que publie en ce moment M. le chanoine J. J. De Smet, membre de la commission royale d'histoire. Le libraire Bincken, qui ne connaissait pas le mérite de ce manuscrit, l'avait acheté à la vente de l'évêque de Nélis, dans l'intention d'en faire des couvertures de livres.

Désirant encore être utile après sa mort à sa ville natale, sous le rapport de l'histoire du pays et des lettres, qui avaient toujours été les objets de ses études de prédilection, il nourrissait depuis longtemps la pensée de donner sa bibliothèque à la ville de Courtrai : dès 1834, il en avait déjà rédigé l'acte de donation, au sujet duquel il avait même consulté l'auteur de cette notice. Malheureusement on ne sut pas profiter de dispositions aussi généreuses et si louables, et quelques difficultés s'étant élevées au sujet de l'usage de cette donation, elle fut perdue pour la ville et le donateur la céda à perpétuité, sous

(1) Petite pièce de monnaie qui a déjà entièrement disparu chez nous, depuis l'introduction du système monétaire du ci-devant royaume des Pays-Bas, et qui valait environ 30 centimes.

la clause expresse que l'accès en serait libre au public, à l'établissement des Sœurs de Charité, que sa philantropie chrétienne avait fondé dans le même local.

Cette bibliothèque, formée avec tant de soins pendant près de cinquante ans, et qui, outre les collections de médailles, d'histoire naturelle et d'antiquités, compte environ 12,000 volumes imprimés et 300 manuscrits, ayant presque tous trait à notre histoire nationale, sera non seulement conservée intacte et ouverte aux travaux des hommes studieux, mais encore enrichie par la sollicitude de la famille, qui en continue toutes les souscriptions. Elle y a fait ajouter une salle de lecture, et pour faciliter les recherches, elle a confié à un homme instruit, M. l'avocat De Bien, qui se prête à ce travail avec la plus rare obligeance, le soin de rédiger deux catalogues, l'un méthodique, l'autre alphabétique.

Toutefois, nous devons l'avouer, si cette bibliothèque fut devenue la propriété de la ville, celle-ci aurait continué l'œuvre du fondateur, en affectant à l'augmentation annuelle de cette collection, pour la tenir au courant de notre histoire et de notre littérature, un subside annuel, et en l'ouvrant à certains jours fixes de la semaine. Il est à espérer que l'administration communale de Courtrai, ville riche et industrieuse, qui compte environ 18,000 habitans, sentira la nécessité de s'entendre avec l'honorable famille du défunt pour faire jouir les Courtraisiens des avantages d'une véritable bibliothèque publique.

Une des collections qui sera le plus souvent consultée dans la bibliothèque Goethals et avec le plus de fruit, sera la chronique manuscrite de Courtrai et de la plus grande partie de la Flandre Occidentale, ainsi que d'une partie du département du nord. Pendant plus de cinquante

ans, M. Goethals y a réuni successivement tout ce qui pouvait intéresser l'histoire politique, civile, religieuse, militaire et littéraire de ces localités : c'est une mine féconde à exploiter pour les annales d'une bonne partie de la Flandre. Nulle part ailleurs, entre autres, on ne trouvera autant de renseignements certains sur les opérations militaires dont elle a été le théâtre en 1792 et 1794. Il avait fait venir à grands frais des dépôts de la guerre de Vienne et de Berlin toutes les relations officielles imprimées, ou fait copier celles qu'il n'avait pu se procurer: ils les a toutes traduites en flamand. On sait combien les relations françaises de ces événemens sont ou incomplètes ou inexactes.

Cette précieuse collection se compose de quatre-vingt cinq volumes manuscrits in-8 et de dix-huit volumes in-4, tous fort nettement écrits et bien reliés.

La plupart des savants de nos jours qui voient ce que la bibliothèque de M. Goethals renferme en outre de copies de manuscrits ou d'imprimés rares, d'analyses, d'extraits, de notices rédigées par lui, le tout écrit de sa main et d'un caractère très-net et très-soigné, croient à peine que la vie d'un homme, la mieux remplie, ait pu suffir à de semblables travaux, exécutés avec toute la persévérance et l'exactitude d'un véritable bénédictin.

Parmi les imprimés, on remarque l'importante et utile collection des *Acta Sanctorum* des Bollandistes, en 54 volumes in-folio, collection que sont loin de posséder toutes nos grandes bibliothèques.

C'est là qu'est conservée la pierre sépulchrale du roi Sigis, tué à la fameuse journée des éperons d'or, et dont parle le chanoine De Bast : nous avons aussi mentionné dans notre notice sur la bataille de Courtrai ce monument

historique, recueillis par M. Goethals, lors des changements opérés dans l'ancienne église de l'abbaye de Groeningue.

Outre le précieux manuscrit de *Li Muisis*, dont nous avons déjà parlé, et ceux de *Dinterus*, des *Brabantsche Yesten*, etc. Voici une liste de quelques autres MSS. de la bibliothèque Goethals, que les amis de notre histoire nous sauront gré de leur faire connaître :

1. Chi sensuivent le commenchement de ung libvre contenant pluiseurs choses advenues depuis l'an mil deux cens quatrevingt et quatorze jusques à l'an mil quatre cens quatrevingt et dix c'est asscaveoir tant en France en Flandre (et principalement de Tournai) en Normandie en Bretaigne en Gascoigne en pais de Bourdelois en reaulme de Naples en Loreine et en moult de aultres lieus lesquelles choses sont aux lisans moult plaisantes a oyr pour connoitre les quelles advenues. *MS. in-fol. sur papier, a deux colonnes*, *de* 404 *pages écriture du temps. Ce MS., qui est d'un grand intérêt historique, parait original: il en existe une copie à Paris.*

2. Cronicques abregées de Nicaise Ladain, roi d'armes, intitulée Grenade, depuis 1492 jusqu'en 1545, *in-folio d'environ* 400 *pages.*

3. Mémoires de Jehan, seigneur de St. Remy, premier roy d'armes de l'ordre de la Thoison d'or. *in-folio. XVI*e *siècle.*

4. Scheppendommen van Gend, 1301-1537. 2 vol. in-folio, *formant ensemble* 653 *pages*, *écriture moderne, contenant beaucoup de renseignements peu connus.*

5. Histoire des troubles de Tournai de 1566 à 1584. in-folio.

6. Hier beghindt die toecomsten van den oorloghen

tusschen die van Ghendt ende den hertoghe Philips van Bourgoingen, grave van Vlaenderen (1450), in-fol. *Copie de la main de M. Goethals.*

7. Geusianismus Flandriæ Occidentalis, autore R. Patre Carolo Wynckio S. Theol. Licent. Ord. FF. Prædicatorum, priore conventus Iprensis. Postumam manum apposuit rev. pater Henricus à Myrica, Dominicanus Winocibergus, in-folio de 88 pages. *Copie de M. Goethals.*

8. *Manuscrit sur le même sujet, en français.*

9. Auctuarium chronici Belgici Auberti Miræi ab anno 1635, quo illud desiit, usque ad annum 1720; studio et opera C. van Gestel, pastoris in Westrem comitatus Alostani. *in-folio de* 179 *pages, écrit en entier de la main du savant évêque de Nélis.*

10. Chronicke van Vlaenderen, tot 1422. *in-folio de* 1040 *pages. XVIe siècle.*

11. *Autre chronique de Flandre, jusque vers* 1414. *in-folio de* 270 *feuillets.*

12. Rare geschriften behelsende het gedenckweerdighste dat er is voorgevallen binnen de stadt van Brugghe, sedert het jaer 1645 tot ende met het jaer 1684, door M. Jacques Inbona (sic) *in-folio.*

13. Cronike van Ghendt, 1379-1541. *in-folio du XVIIe siècle.*

14. Compte de Guy Quillant conseiller et gouverneur général de la despense ordinaire et extraordinaire, depuis Janvier 1426 jusqu'à la fin de Décembre 1427. *in-folio sur vélin très-précieux, d'environ* 300 *pages.*

15. Comptes de la cour de l'archiduc Maximilien d'Autriche jusqu'en 1497. *in-folio vélin.*

16. Idem de la cour de Philippe-le-Bon, de 1440-41. *in-folio vélin.*

17. Discours des choses advenues en la ville de Gand, de 1565 à 1567. in-folio. *Copie moderne avec grand nombre de pièces à l'appui.*

18. Annalen van Veurne en Veurnambacht, door Paulus Heinderyckx, schepen van Veurne. 2 *vol. in-fol. écriture moderne, formant ensemble plus de* 800 *pages.*

19. Response justificative du magistrat de Gand sur les troubles de 1567, par Jan van Hembyse. in-folio. *Copie moderne.*

20. *Le même, en flamand.*

21. Memoriael van M. Jan van Dadeselle, ridder, 1431-1451. in-folio. *Copie de la main de M. Goethals. Nous avons donné une analyse et des extraits de ces mémoires dans le Messager des sciences et des arts, années* 1827-28.

22. Mémoires de Paul de Carondelet, chevalier, au service de Charles-Quint, par lui assemblés d'après ses lettres, commissions, etc. pour servir à l'instruction et documents des siens fils, in-folio. *Copie moderne.*

23. J. Nolf, rym-kronyk, 1780-1799. in-folio.

24. F. Carette, recueil de plusieurs choses mémorables arrivées aux Pays-Bas, jusqu'en 1581. gros in-4.

Bibliothèque de la société des beaux-arts et de l'industrie. — Cette collection, commencée cette année seulement, dans le local du musée, à l'aide de dons volontaires et de souscriptions, est peu nombreuse encore, car nous ne sommes ni en Angleterre, ni en Allemagne, où ce mode de former des dépôts littéraires et scientifiques est mis en usage avec un véritable succès. Nous croyons que pour ne pas rester stationnaires et que pour prendre d'utiles développements, de semblables

institutions doivent, chez nous, être subsidiées par les communes, quand elles ne le sont pas par l'état. Aussi, dans l'intérêt public, émettons nous le vœu que cette bibliothèque devienne communale et que l'administration de la ville y consacre annuellement un subside pour l'acquisition d'ouvrages utiles sur l'industrie, les beaux-arts, l'histoire et la littérature du pays, si toutefois la régence de Courtrai ne pouvait, d'accord avec l'honorable famille de feu M. Goethals, prendre une mesure analogue pour la riche bibliothèque léguée par ce savant.

LIÉGE.

Les pacifiques et sûres conquêtes de l'esprit, les études politiques et morales, au premier rang desquelles je place l'histoire du pays, encore si peu connue, offriront à mes compatriotes une utile et noble occupation et de nouveaux genres de gloire à acquerir.

(M. DE GERLACHE.) Préface des révolutions de Liége sous Louis de Bourbon.

La bibliographie est l'expression la plus nette de l'état des connaissances dans une société, comme le catalogue est l'image la plus exacte d'une bibliothèque bien ordonnée.

CH. NODIER.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ. — On connaît l'amour de Pétrarque pour ses livres (1): sa bibliothèque le suivait partout, ce qui l'obligeait à entretenir un grand nombre

(1) « Une curiosité graphico-littéraire, qui a été respectée comme un monument précieux de littérature, par Jacques Sadolet, Jean Casa et Louis Bucatello : c'est la *Veste* de Pétrarque, qui se voyait encore pleine d'écriture et couverte de ratures, en 1527. Cette simple veste était de cuir passé. Pétrarque, qui en était habillé, y écrivait les pensées qu'il craignait de perdre. » Voy. Peignot, cité dans le *Musée Bibliographique ; collection d'ouvrages imprimés et manuscrits, dont le moindre prix est de* 1000 *francs, recueillis et publiés par H.-J. Hoyois, ancien imprimeur-libraire.* Mons, Hoyois-Derely. 1837, gr. in-8. à la page XVII.

de chevaux, jusqu'à ce qu'il en fit don à la république de Vénise, par une cédule de l'an 1362, à condition qu'une si rare collection ne serait jamais ni divisée, ni vendue[1]. Il fesait rechercher avec un zèle incroyable les manuscrits des anciens, en France, en Angleterre, en Italie et jusqu'en Grèce. C'est ainsi qu'il rendit au monde littéraire les institutions oratoires de Quintilien, mais incomplètes, les lettres de Cicéron et les tragédies de Sophocle.

Lorsque Pétrarque, à l'âge de vingt-cinq ans, parcourut la Belgique, toujours à la recherche de ses manuscrits, il avait la coutume, quand il passait à quelque distance d'un monastère, de se détourner de sa route pour en visiter la bibliothèque. Arrivé à Liége, où il trouva de riches collections de livres, il y retint ses compagnons de voyage, pour l'aider à copier deux oraisons de Cicéron qu'il fit connaître à l'Italie. Pétrarque se plaint de n'avoir trouvé qu'avec beaucoup de peine de l'encre dans cette cité étrangère : encore, ajoute-t-il, cette encre était-elle jaune, comme du saffran[2].

Dès le commencement du XVIIIe siècle, la cité de Liége, qui a joué un rôle si palpitant d'intérêt dans nos annales, avait déjà l'avantage de posséder une bibliothèque publique; sans être considérable, celle-ci renfermait en général de bons livres, comme en fait preuve

(1) *Biogr. Univ.*, XXXIII. 520.

(2) Circa quintum et vigesimum vitæ annum inter Belgas, Helvetiosque festinans, cum Leodium pervenissem, audito quod esset ibi bona copia librorum, substiti, comitesque destinui donec unam Ciceronis orationem manu amici, alteram mea manu scripsi, quam postea per Italiam effudi, et ut videas, in tam bona civitate barbarica, atramenti aliquid, et id croceo simillimum reperire magnus labor fuit. *Petracha, Epist. rer. sen.* L. XV. Ep. I. p. 949.

le premier catalogue imprimé de cette collection bibliographique, devenu aujourd'hui très-rare (1). Ces espèces de catalogues sont fort curieux à étudier : ils nous font connaître quel était alors dans chaque pays la manière de classifier l'arbre des connaissances humaines. On remarque dans celui-ci que tous les livres, sans égard au format, y sont rangés d'après l'ordre alphabétique, en deux séries. La première est formée de la *théologie*, de la *morale dogmatique* et de l'*histoire ecclésiastique* : elle compte 122 ouvrages et 232 volumes. La seconde série, comprenant la *jurisprudence*, la *géographie*, la *chronologie*, l'*histoire*, les *mathématiques*, la *littérature*, les différentes branches des beaux-arts, etc. compte 250 ouvrages et 504 volumes, parmi lesquels sept manuscrits : ainsi donc la bibliothèque de Liége ne possédait en 1732 que sept cent vingt-neuf volumes imprimés.

Les manuscrits, l'un surtout, n'étaient pas sans intérêt : en voici la nomenclature :

1° Commentaria in jus canonicum et decretalia, incepta Ferrariæ anno 1448 et consummata Mantuæ, 1449, in-4. sur vélin.

2° Commentaires de César, en vieux gaulois, in-4. sur vélin.

3° Glossæ in jus canonicum, superbe manuscrit in-4. sur vélin, d'une écriture minuscule très-remarquable.

4° Gregorii Turonensis Episcopi historia Francorum, in-4° sur vélin, du VIIIe siècle, manuscrit aussi précieux que magnifique et qui a disparu lors des spoliations de 1794.

(1) *Catalogus librorum bibliothecæ Leodiensis*, 1732, de 45 pages pet. in-8. sans nom d'imprimeur.

5° Histoire de la ville et du païs de Liége, ancien manuscrit in-folio.

6° Institutes de l'empereur Justinien, en français, in-folio, sur vélin.

7° Pawillart, statuts, loix et paix du païs de Liége, in-folio.

Ce dernier manuscrit, dont les copies sont du reste assez nombreuses, se trouve encore aujourd'hui à la bibliothèque de Liége : peut-être en est-il de même de quelques-uns des autres indiqués ici (1).

Deux autres éditions du catalogue de cette bibliothèque, celle de 1749 (2) et de 1767, prouvent que cet établissement possédait à ces époques les plus beaux ouvrages publiés jusqu'alors. Ces trois éditions successives, faites dans l'espace de trente-cinq ans, montrent aussi l'amour des Liégeois pour les fortes études et les accroissements successifs de leur collection bibliographique.

Malheureusement cette bibliothèque, transportée à Maestricht, à l'approche des armées républicaines de la France, fut entièrement enlevée par des représentants du peuple, lors de la prise de cette ville, et transportée en France, où elle fut distribuée entre plusieurs villes frontières.

Il est à déplorer que le magistrat de Liége ait négligé

(1) Voy. *Messager des sciences et des arts, de Gand,* année 1834, 121-22.

(2) *Catalogus librorum Bibliothecæ civitatis Leodiensis,* 1749, in-8. M. Namur, ancien sous-bibliothécaire de l'université de Liége, actuellement conservateur-adjoint à la bibliothèque royale à Bruxelles parait n'avoir connu ni l'édition de 1732 ni celle de 1767. Voyez sa bibliographie paléographico-diplomatico-bibliologique générale, II, p. 152 et 162 et suiv. Nous en sommes d'autant plus faché, que notre pays étant fort peu riche en catalogues de bibliothèques publiques, nous devons enrégistrer précieusement les rares travaux que nous possédons en ce genre.

de réclamer, en temps opportun, la restitution de cette collection, qui fut à jamais perdue pour la Belgique, et qu'il fut impossible de redemander en 1815, au jour des grandes restitutions.

Des documents authentiques, déposés à la bibliothèque actuelle de l'université, font foi que dans la première moitié du siècle dernier, le subside accordé annuellement par la cité de Liége pour acquisitions de livres au dépôt communal, s'élevait à six cents florins de Liége (720 fr.), somme assez notable pour cette époque.

Lors de la suppression des établissements religieux, dans le ci-devant département de l'Ourte, tous les livres provenant de ces établissements furent réunis dans un dépôt central établi à Liége. Comme dans plusieurs autres localités, cette opération se fit d'une manière très-irrégulière et fut en général confiée à des personnes peu scrupuleuses, de sorte que la majeure partie des trésors littéraires, répandus en grande quantité dans les nombreux couvents de l'ancienne principauté de Liége, fut dispersée et perdue non-seulement pour nos dépôts publics, mais encore pour le pays. Malgré ces dilapidations, on était encore parvenu à rassembler environ 15,000 volumes, lorsqu'en 1804, un décret impérial ordonna le partage de ces livres entre la ville de Liége et le séminaire épiscopal qu'on allait établir. Il parait que l'on procéda à ce partage d'une manière bien singulière et que l'on traita à peu près les livres, immortels dépositaires de la pensée et du génie de l'homme, comme des matériaux de construction : ils furent pour ainsi dire mesurés à la toise ou au pied cube, sans la moindre connaissance ou attention, de sorte qu'une partie des volumes d'une foule d'ouvrages fut transportée pêle-mêle

au séminaire, tandis que l'autre partie fut avec insouciance laissée à la bibliothèque de la ville : on peut encore aujourd'hui reconnaître dans l'une et l'autre de ces collections bibliographiques les traces de ce scandaleux partage, qui accuse de l'ignorance la plus extraordinaire les individus qu'on y préposa. C'est aussi vers cette époque, mais seulement alors, que la ville éleva des réclamations pour obtenir la restitution ou du moins l'équivalent des livres qui lui avaient été enlevés. Une décision ministérielle fit droit à cette demande et plusieurs caisses de livres furent envoyés du dépôt central de Paris à la bibliothèque de Liége.

La direction de ce dépôt fut alors confiée à M. Bassenge, qui en demeura chargé jusqu'à la fin de ses jours : il est à déplorer que ce fonctionnaire en ait pris si peu de soin, qu'un grand nombre de volumes se perdirent pendant sa gestion. Après sa mort, en 1812, il fut remplacé par un homme peu lettré et encore moins versé dans l'étude si difficile de la bibliographie, M. l'abbé Terwangne. En nommant celui-ci à cette place, on lui enjoignit de confectionner et de faire imprimer, au plus tard un an après son entrée en fonctions, un catalogue de la bibliothèque, telle qu'elle était alors. Cette mesure si utile fut exécutée et elle eut du moins l'avantage, à défaut d'autres, de prévenir des pertes ultérieures.

La collection bibliographique de la ville de Liége demeura stationnaire et sans recevoir aucune espèce d'accroissement jusqu'en 1817, époque de la fondation de l'université. La ville fit alors cession de sa bibliothèque, composée à cette époque d'environ 7000 volumes, à ce nouvel établissement de haute instruction publique, et, dès la première année, le gouvernement lui alloua une

somme spéciale de 18,000 florins pour de nouvelles acquisitions : un subside annuel de 3000 florins fut également accordé pour l'augmentation successif de cette collection. On avait proposé à l'administration de l'université naissante l'achat des doubles provenant de la bibliothèque de M. Lammens, acquise par l'université de Gand : mais à Liége, comme de raison, on préféra s'enrichir d'ouvrages modernes, d'une utilité immédiate, et destinés à mettre de suite les études académiques au niveau de la science.

En 1822, un jugement du tribunal de Ruremonde fit restituer au gouvernement la propriété d'une grande partie des livres de la bibliothèque de l'ancienne abbaye d'Everboden, jusqu'alors soustraits à ses investigations. Ces livres, au nombre d'environ 8000, presque tous d'une admirable conservation, et parmi lesquels se trouvaient quelques manuscrits précieux, furent donnés à la bibliothèque de l'université.

Un autre don, d'environ cent-cinquante manuscrits, provenant de la ci-devant abbaye de Saint Trond, vint encore accroître, en 1825, ces richesses littéraires.

En 1818, peu après la fondation de l'université, M. Warnkoenig, professeur à la faculté de droit, fut nommé premier bibliothécaire de l'université, et l'on conserva M. Terwangne en qualité de sous-bibliothécaire. Deux ans après, M. Fiess, docteur en droit, leur fut adjoint, avec la charge spéciale de la confection des catalogues; il fut, en 1823, nommé sous-bibliothécaire, après le décès de M. Terwangne.

La bibliothèque de l'université de Liége est la mieux organisée et la mieux tenue de toute la Belgique : le catalogue méthodique et le catalogue alphabétique en

sont rédigés avec le plus grand soin et de manière à pouvoir répondre à tous les besoins de la science. La reliure, qui est si souvent négligée dans des établissements de cette espèce et qui cependant contribue tant à la bonne conservation des livres, y est l'objet d'une attention soutenue et toute particulière; aussi n'y compte-t-on pas de livres brochés : une somme annuelle de 1200 francs y est consacrée, depuis vingt ans.

L'honneur de cette organisation si complète, à laquelle, parmi tout ce que nous avons vu, nous ne pouvons comparer que les trois seules bibliothèques de la chambre des Députés, de l'Institut de France et du Louvre, à Paris, appartient exclusivement à M. Fiess, conservateur actuel, homme aussi instruit et laborieux que modeste.

La bibliothèque de Liége se compose en ce moment de 60,000 vol. et de 20,000 brochures et dissertations; ces dernières peuvent former, d'après le calcul ordinaire, 2000 volumes, ce qui donnerait ensemble 62,000 vol.

Elle possède 400 manuscrits : il s'en trouve plusieurs de très-précieux, parmi lesquels nous signalerons :

1° Deux exemplaires du *Reinhardus Vulpes*, publié par le savant M. Mone, ancien professeur à l'université de Louvain, aujourd'hui conservateur des archives du grand duché de Bade.

2° La vie de Jésus-Christ, en prose flamande, publiée en 1837, par M. Meyer, actuellement professeur à l'université de Groningue : c'est d'après cet écrivain, le plus ancien manuscrit en prose flamande, connu jusqu'ici.

3° Deux beaux exemplaires de la Pharsale de Lucain, du XIIe siècle, sur vélin.

4° Une superbe Bible, en 2 volumes, écrite à l'abbaye de St. Trond, vers la fin du XIe siècle.

5° Le manuscrit autographe de *Lambertus Parvus* et de Reinerus, de la chronique dite de St. Jacques. C'est ce Ms. qui a servi à l'édition donnée par les savants D. Martène et Durand, dans l'*Amplissima Collectio*.

On trouve dans les comptes rendus de la commission royale d'histoire (de Belgique), I, 25 et 271-276, la liste des manuscrits de cette bibliothèque relatifs à l'histoire de notre pays.

Remarquons en passant, qu'Hænel, dans sa *Bibliotheca manuscripta*, ne donnait, en 1826, à la bibliothèque de l'université de Liége que 20,000 volumes imprimés et *quelques* manuscrits, dont il en cite seulement trois. Ce qui prouve combien il est nécessaire que nous fassions connaître nous-mêmes les richesses de nos dépôts littéraires.

Nous terminerons en disant, qu'outre les dons mentionnés dans le cours de cette notice, la somme totale consacrée depuis 1817 jusqu'au 1er Janvier 1839 pour acquisitions de livres s'élève à deux cent-quarante-deux mille (242,000) francs. Pendant le même laps de temps, la bibliothèque de l'université de Gand n'a obtenu également de l'Etat que la somme de cent quatre-vingt-huit mille (188,000) francs. D'où provient cette différence de 54,000 francs, en faveur de Liége? Est-ce l'effet de la partialité du gouvernement, ou du zèle des anciens administrateurs de cette université?

Bibliothèque du séminaire épiscopal. — Cet établissement possédait, avant la révolution française, plusieurs collections de livres. La principale, établie dans l'ancien couvent des jésuites, transformé en séminaire épiscopal depuis la suppression de cet ordre célèbre, se composait

des livres de ce couvent réunis à ceux du séminaire; la deuxième se trouvait établie au petit séminaire de Liége, à Louvain, et la troisième au petit séminaire de St. Trond.

Ces différentes bibliothèques subirent, lors de la révolution française, le sort de tous les riches et précieux dépôts littéraires des nombreuses abbayes et couvens du pays.

La nouvelle bibliothèque du séminaire est due aux soins infatigables de Mgr. Barrett et au concours généreux des ecclésiastiques du diocèse. A Liége, comme ailleurs, l'on avait fait, dans de vieux cloitres, un dépôt central de tous les débris des différentes bibliothèques provenant des corporations réligieuses et d'établissemens ecclésiastiques supprimés; dépôt composé de livres que ni le gouvernement, ni la ville, ni le Lycée ne trouvèrent dignes d'occuper une place dans leurs bibliothèques. Mgr. Barrett réclama l'abandon de ce dépôt en faveur de la nouvelle bibliothèque du séminaire, et comme nous l'avons vu plus haut (1), il en obtint d'autant plus facilement la moitié, que l'humidité du local et la négligence de l'administration en avaient laissé pourrir une partie considérable.

Par mandement du 20 Décembre 1817, Mgr. Barrett annonça au clergé son intention de fonder au séminaire une bibliothèque ecclésiastique, publique pour le clergé, et le pria de vouloir le seconder par des dons et des legs de livres. On s'empressa de répondre à cet appel, et de nombreux envois permirent bientôt de jeter les fondemens de la belle bibliothèque actuelle. Un ancien religieux de l'abbaye de Rolduc, au diocèse de Liége,

(1) Page 186.

aussi connu par son érudition profonde, que par son zèle ardent pour les lettres et les fortes études ecclésiastiques, M. Ernst, était parvenu à racheter une grande partie des belles collections et des livres rares de son abbaye : secondé par quelques uns de ses confrères, il avait réussi à réunir et à composer une bibliothèque aussi riche que considérable, lorsqu'à la voix de Mgr. Barrett il en fit don à son diocèse. Un arrêté royal du 26 Novembre 1818 autorisa le séminaire de Liége à accepter cette précieuse donation, vivement enviée par le gouvernement prussien, qui mit tout en œuvre pour s'en approprier une partie considérable; les collections historiques et diplomatiques avaient excité surtout sa convoitise. Ce ne fut qu'au bout de quatre années de négociations, que le séminaire obtint enfin la délivrance de cette bibliothèque en mains de commissaires nommés contradictoirement.

On remarque parmi les manuscrits de la bibliothèque du séminaire une Bible superbe en trois volumes in-folio, écrite sur parchemin et portant cette inscription : *Anno Domini* 1248 *perscriptus ut liber iste in honore Domini et Beatæ Mariæ, sanctique Sulpitii et omnium sanctorum in domo fratrum ordinis vallis scholarum in Leeuwis, tempore Jonathæ Prioris bonæ memoriæ.* On y distingue encore plusieurs vies de saints et surtout un nombre considérable d'ouvrages ascétiques.

Les incunables sont au nombre de 300. Voici les titres des plus précieux :

Augustini S. Aurelii de vita christiana et de singularitate clericorum libri. (Coloniæ) Ulricus Zel de Hanau 1467. in-4.

Calerii Aegidii sporta et sportulæ fragmentorum. Bruxellis (Fratres vitæ communis) 1478-1479. 2 vol. in-f°.

Vita sanctorum Patrum cum præfatione B. Hieronymi. (Bruxellis, apud Fratres vitæ communis circa 1471). in-f°.

Les livres imprimés après 1500 montent à 14,000 volumes environ.

Les amateurs distingueront encore au séminaire de Liége une grande collection de gravures qui se trouvait autrefois à l'abbaye de Valdieu et dont Feller rend compte en ces termes dans son Itinéraire, Tom. 1, art. Valdieu : « On voit dans la bibliothèque, qui est d'ailleurs peu considérable, 32 gros volumes d'estampes très-curieuses en tout genre, rassemblées avec des soins et des recherches infinies, par un religieux du monastère. Plusieurs peuvent servir à éclaircir des faits historiques, à conserver la mémoire de quelques hommes distingués, à apprécier des artistes peu connus. Le mérite de cette collection augmentera à mesure qu'elle acquerra celui de l'ancienneté. »

Le nom de ce religieux est Dom Servais Duriau, mort à l'abbaye de Valdieu le 15 Juillet 1775, âgé de 75 ans. Sa collection renferme plus de 25,000 pièces, accompagnées souvent de notes manuscrites et distribuées dans l'ordre suivant :

1° Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, des Papes, des persécuteurs et des hérétiques.

2° Histoire des cardinaux, des archevêques, des évêques, et des docteurs de la France, de l'Allemagne et des Pays-Bas.

3° Ordres religieux : Bénédictins, Camaldules, Cisterciens, Prémontrés, Célestins de St. Antoine, chevaliers de l'ordre Teutonique, Carmes, Dominicains, Augustins, Jésuites, Pères de l'Oratoire, Franciscains, etc., avec les portraits de tous les hommes qui s'y sont rendus célèbres.

4° Rois et reines de France, d'Espagne et princes

du sang; ducs et duchesses de Brabant, avec l'histoire des révolutions arrivées dans les Pays-Bas; ambassadeurs, généraux, gouverneurs, capitaines, etc.

5° Portraits d'hommes célèbres qui n'ont pu être rangés dans les classes précédentes, avec un suite de plusieurs criminels condamnés au dernier supplice.

6° Cartes, plans, représentations, vues des villes, des abbayes, des châteaux et de tous les principaux monumens de l'Europe et surtout des Pays-Bas.

7° Mélanges, fables, énigmes, allusions, armoiries, artisans, comédiens, enfants gueux, animaux, fleurs, fruits, papillons, paysages.

Cette bibliothèque, la plus riche que possèdent les séminaires épiscopaux de la Belgique, loin de rester à peu près stationnaire, comme plusieurs autres, parait jouir d'une subside annuel assez élevé. Elle s'accroit successivement de nombreuses acquisitions qui ont principalement pour objet les bons classiques anciens et modernes et les sciences historiques.

Elle a en outre l'avantage d'être bien organisée et de posséder un bon catalogue manuscrit complet, en sept volumes, dont voici les titres :

1° Écriture Sainte et interprêtes.

2° Saints Pères.

3° Conciles.

4° Théologiens.

5° Historiens sacrés et profanes, philosophes.

6° Manuscrits et incunables.

7° Catalogue général de tous les noms d'auteurs et ouvrages anonymes, contenus dans les six volumes précédents.

LOUVAIN.

Non omnes habere libros, sed utiles optimum est : non omnes sed optimos, utilissimum; ut pretio, magis quam numero congeries constet; usui, non oneri exuberet, et pro studiorum quae quisque sibi tractat, ratione.

ERYCIUS PUTEANUS,
Auspicia bibl. Lovan. p. 35.

Onder al de eigenschappen, die de mensch zich aenrekent, bestaet er vast geene, die hem meer boven andere schepselen verheft en bevoordeelt, dan dat albeheerschend vermogen, waermede hy zyne gedachten en gewaerwordingen aen anderen mededeelt.

J. F. WILLEMS,
Redevoering over de Poezy van den dichter en van den schilder, bl. 5.

Bibliothèque de l'université. — L'*Alma Mater* de Louvain, comme on l'appelait anciennement, jouissait autrefois d'une si grande réputation, qu'elle comptait des milliers d'élèves accourus de toutes les parties de l'Europe. Elle n'eut pas de bibliothèque publique avant 1639; mais elle possédait un grand nombre de petites bibliothèques particulières. En outre, ses nombreux savants, ajoute Puteanus dans son style emphatique, pouvaient être regardés comme de vrais livres vivants *veros et vivos*

fuisse libros (1). Ces fameux docteurs qui, de son temps, soutenaient encore la gloire de leur antique université, avaient, ajoute-t-il, écrit assez d'ouvrages pour en former une bibliothèque complète, et avaient rempli des trésors de leur génie, non point une ville ou une province, mais l'univers entier. Ces petites bibliothèques, dont parle Puteanus, étaient au nombre de plus de quarante, car chaque collége ou pédagogie en possédait une; à ce nombre on doit encore ajouter celles des ordres religieux, qui avaient fait vœu de pauvreté et qui possédaient aussi leurs bibliothèques, dont la plupart, du temps du savant De Nelis, méritaient d'être visitées.

La faculté des beaux-arts de l'université de Louvain avait possédé antérieurement sa bibliothèque particulière, assez riche, surtout en manuscrits et en livres imprimés, autant que pouvaient le permettre l'époque : mais, à la suite des malheurs de la guerre civile et des excès des iconoclastes, elle avait été dispersée d'une manière déplorable, à tel point qu'on n'en trouvait plus même de vestige au commencement du XVIIe siècle (2).

Louvain eut sans doute été privée longtemps du bienfait d'une bibliothèque publique, si la munificence de

(1) *Inter has* (academias) *verò Lovaniensis hæc nostra, laudem et lucem sibi eximiam vindicat, ævo multis junior, fructu fœcundior; cedens multis, quia bibliothecæ hactenus bono destituta: nisi plures et parvas, et privatas, tanquam unam, magnam publicam putes; vel etiam nisi viros, quos hactenus magnos habuit, veros et vivos fuisse libros fatemur. Scripsere libros, qui bibliothecam faciant; nec unam aliquam urbem aut provinciam, sed orbem terrarum ingenii sui thesauris implevêre. Ausp. Bibl. Lov.* p. 8.

(2) Val. Andreas, Bibl. publ. Lovaniensis primordia. page 12. — Voyez aussi dans les *Archives Philologiques* de M. le baron de Reiffenberg, l'article de ce spirituel bibliographe intitulé : *Du goût des Belges pour les livres, avant le XVIIe siècle.* I, pag. 70 et suivants.

quelques particuliers n'y eut pourvu. A leur tête se distingue Laurent Beyerlinck, chanoine et archiprêtre d'Anvers : c'était un homme instruit et éloquent. Par reconnaissance pour l'université de Louvain, dans laquelle il avait puisé son instruction, il lui légua en 1627, avant de mourir, toute sa bibliothèque, qu'il avait formée et enrichie de ses propres deniers. Peu d'années après, en 1635, Jacques Romain, de Louvain, professeur royal de médecine, mort victime de la contagion qui règnait alors dans sa ville natale, légua aussi à l'exemple de Beyerlinck, non seulement sa bibliothèque qui était fort riche en livres de médecine, mais encore celle de son père, remarquable en ouvrages de mathématiques. On songea alors à disposer un local convenable, pour y placer toutes ces richesses bibliographiques : ce qui ne peut être effectué qu'en 1636, après que la ville de Louvain eut vaillamment repoussé les deux armées nombreuses qui étaient venues l'assiéger, celle du roi de France et celle des Etats-Unis de Hollande. Le fameux Corneille Jansénius, professeur d'Ecriture Sainte, qui fut plus tard évêque d'Ypres, et après lui Pierre Stockmans, professeur en droit, en leur qualité de recteurs magnifiques, mirent tous leurs soins à organiser la nouvelle bibliothèque. Elle fut placée dans les halles que céda la ville de Louvain : Jacques Boonen, archevêque de Malines affecta un fonds annuel pour l'entretien de cette collection, dont Valère André fut nommé conservateur, Henri Haultmannus, questeur. Les curateurs, choisis dans chacune des facultés furent, pour la théologie, Libert Fromond; pour la jurisprudence, Pierre Stockmans et Ant. Perez; pour la médecine, Michel Ophemius et pour la philosophie, Nicolas Vernulæus, historiographe du roi. Ces curateurs

firent dresser, d'après les connaissances et le système bibliographique du temps, une catalogue qui fut imprimé à la suite du discours d'ouverture de Valère André cité plus haut. Ce catalogue, quoique finissant à la page 130 ne contient que 120 pages in-4, les dix premieres étant occupées par le discours du bibliothécaire et l'avertissement au lecteur. Il y a marqué du B tous les ouvrages qui proviennent du fonds de Laurent Beyerlinck et d'un R tous ceux que Jacques Romain légua par son testament : car il n'a eu pour but, dit-il, en publiant ce catalogue d'une bibliothèque encore peu nombreuse, que de payer un tribut de reconnaissance aux mécènes qui en avaient été les premiers bienfaiteurs. Sans doute aussi, il espérait par cet hommage public, obtenir de nouvelles donations.

Erycius Puteanus avait engagé un noble belge qu'il ne nomme pas, mais que De Nelis (1) suppose avec de fortes raisons être le duc Charles de Croï et d'Archot, à donner aussi à l'université sa riche bibliothèque, ainsi que ses précieuses collections de médailles, et de camées : déjà tout était préparé pour cette donation : les conservateurs étaient nommés et des sommes annuelles affectées à leur traitement ainsi qu'à l'entretien des collections : déjà le mécène avait obtenu d'Albert et d'Isabelle de faire élever d'un étage les bâtiments de l'université, de les orner d'un nouveau portique, etc. etc. quand tout à coup il changea d'avis, par les conseils d'un homme envieux et ennemi

(1) *E. Puteani auspicia bibliothecæ publicæ Lovaniensis* (cum notis Corn. Franc. De Nelis. Lovanii, typ. academicis, circa annum 1767). in-8. Voyez le N° 24,481 de notre *Bibliotheca Hulthemiana*, Tome IV, p. 6. Il est à regretter que cette seconde édition, qui ne parvient qu'à la page 55 de l'édition originale de Louvain, de 1639, in-4, n'ait pas été terminée par De Nelis, dont les notes sont savantes et curieuses.

des lettres, *qui ut uni forte noceret,* dit Puteanus, *male de omnibus meritus est.*

Ce serait une erreur de croire qu'une bibliothèque formée au commencement du XVIIe siècle dut abonder en manuscrits et en incunables. Celle de Louvain n'en compte que 37 de la première catégorie et un nombre bien moindre de la seconde : ils ne sont, ni les uns ni les autres guères intéressants.

Plusieurs corporations religieuses de Louvain, telles que celles des Jésuites et des chanoines réguliers de St. Martin, possédaient des bibliothèques très-importantes. Le catalogue des livres de cette dernière a été publié sous le titre suivant : *Catalogus alphabeticus auctorum omnium quorum vel manuscriptæ vel typis expressæ lucubrationes extant in bibliotheca monasterii S. Martini Can. Reg. Lovanii,* 1652. in-fol.

Enrichie successivement par des donations et des achats, le dépôt littéraire et scientique de l'université acquit une grande importance : la magnificence du local qu'elle occupe encore en est une preuve, à défaut de catalogues imprimés. Elle eut ses mauvais jours à passer, à la fin du siècle dernier, comme toutes nos autres institutions consacrées aux lettres. A l'époque de la révolution Belgique, lorsque l'abbé Vande Velde en était encore bibliothécaire, elle essuya des pertes sensible. Plus tard, en 1795 deux commissaires de la république française, MM. Le Blond et Dewailly en enlevèrent environ 500 volumes de choix, que la bataille de Waterloo ne nous a probablement pas tous rendus.

La bibliothèque de Bruxelles s'enrichit aussi des dépouilles de celle de l'université de Louvain, après la suppression de cet établissement. M. De la Serna Santander

proposa à l'administration départementale et obtint de faire transporter, dans le dépôt confié à ses soins, tous les ouvrages qui se trouvaient encore dans la bibliothèque de l'ex-université et qui manquaient à celle qu'il organisait dans la ville, alors chef-lieu du département de la Dyle. « L'administration, dit ce savant bibliographe, dans son mémoire (1) sur la bibliothèque de Bourgogne, ayant examiné cette proposition, la trouva très-convenable, et en conséquence, elle porta un arrêté en date du 22 Brumaire an VI (12 Novembre 1797), par lequel je fus chargé de me rendre à Louvain, avec ordre de prendre dans la bibliothèque de l'ex-université tous les ouvrages que je jugerais utiles et convenables, et dont celle de l'école centrale de Bruxelles pourrait avoir besoin. En conséquence de cet arrêté, je me rendis à Louvain, où, malgré la rigueur de la saison, je restai occupé pendant dix jours consécutifs à en faire le triage. Les livres dont je fis l'inventaire en présence d'un officier municipal, consistant en sept cent dix-huit articles, furent transportés par eau à Bruxelles et déposés dans la bibliothèque publique près de l'école centrale. »

En 1817, lors de la création de la nouvelle université, la bibliothèque reçut du gouvernement, comme celles de Gand et de Liège, une somme qui dut être assez élevée, pour acquérir de suite les ouvrages modernes au courant de la science. Elle eut ensuite, jusqu'en 1835, époque où elle cessa d'appartenir à l'Etat, des subsides annuels qu'on peut évaluer au moins à 200,000 francs. De 1820 à 1830, elle s'enrichit surtout d'un grand nombre d'excellents classiques grecs et latins, acquis par les

(1) Page 106.

conseils du savant professeur Bekker, mort à Liège trop tôt pour la science, en 1837.

L'université de Louvain cessant, par suite de la loi du 27 Septembre 1835, sur l'enseignement supérieur, d'être comprise parmi les universités entretenues aux frais de l'état, la régence de cette ville réclama la cession des bâtiments qu'elle avait mis, en 1817, à l'usage de l'université de Louvain, ainsi que de tout le matériel littéraire et scientifique. Une convention entre le gouvernement et la régence de Louvain, relativement à l'usage de ce matériel fut conclue le 28 Novembre 1835. En voici les principaux articles (1) :

« Art. 2. — En attendant qu'il ait été définitivement statué sur le fond de la réclamation de la régence de Louvain, et sans déroger aucunement aux droits de propriété des parties, droits qu'elles se réservent ici très-expressément, de manière que la régence précitée ne puisse en aucun cas se prévaloir de la jouissance provisoire à résulter du présent arrangement, pour invoquer de ce chef un droit ou état de possession, la régence de Louvain aura la jouissance provisoire des bâtiments, des collections scientifiques et littéraires et du mobilier ci-après désignés, savoir :

A. Du jardin botanique, dit le nouveau, avec les bâtiments, les serres, les arbres, les plantes, les instruments aratoires et le mobilier qui s'y trouvent, ainsi que les plantes placées dans les serres et le terrain de l'ancien jardin botanique.

B. De toutes les collections des cabinets d'histoire

(1) Voyez le rapport fait par le ministre de l'Intérieur aux chambres, année 1836-1837.

naturelle et d'anatomie, des instruments de physique et de chirurgie, du laboratoire de chimie, ainsi que le mobilier de ces cabinets ou dépôts.

C. De la bibliothèque, tant pour la partie, mise par la ville, en 1817, à l'usage de l'université, que pour la partie acquise depuis cette époque (1).

D. De tout le mobilier déposé dans les bâtimens occupés aujourd'hui par l'université.

Art. 3. — Les batiments, les collections et le mobilier, désignés à l'article 2 ci-dessus, ne pourront, pour quelque cause que ce soit, être employés à aucun autre usage qu'à celui de l'enseignement.

Art. 4. — Il sera fait, au moyen des inventaires existants, une vérification de tous les objets du mobilier, et des collections, et les dits inventaires seront au besoin étendus ou rectifiés et recopiés en triple expédition, dont l'une sera déposée au ministère de l'intérieur, la seconde à la régence de Louvain et la troisième dans les cabinets ou lieux de dépôts.

Cette vérification sera faite par le secrétaire-inspecteur, un membre de la régence de Louvain délégué à cet effet, et le professeur ou le conservateur qui était chargé de la direction ou de la garde des objets.

(1) Il parait que le triage des livres appartenant à la ville de Louvain, d'avec ceux qui ont été acquis après 1817, par le gouvernement, a présenté, nous assure-t-on, de grandes difficultés. A Gand, quoique *toute* la bibliothèque actuelle appartienne à la ville, par suite d'une convention spéciale, ce travail s'exécuterait sans peine, parce que les différentes acquisitions ont été marquées d'une estampille de couleur différente. C'est ainsi que tous les ouvrages de l'ancien fonds de la bibliothèque communale, ont reçu l'estampille en bleu; ceux du fonds Lammens, en rouge, et ceux des livres acquis depuis que la bibliothèque est à l'usage de l'université, en noir. Cette estampille représente une tête de Minerve avec ces deux lettres B. G. (*Bibliotheca Gandavensis.*)

Quant à ce qui concerne les livres de la bibliothèque et la partie des archives qui en dépend, le récolement en sera fait par un délégué de la régence et le sieur Namur, bibliothécaire *ad intérim* qui restera attaché à la bibliothèque, comme agent du gouvernement, jusqu'à la fin de cette opération, et qui, dès l'achèvement, fera une copie des catalogues ou inventaires, dans des registres *ad hoc*, pour être transmise, après avoir été vérifiée et certifiée, au ministère de l'intérieur où elle restera déposée.

Après le récolement des inventaires, et dans le courant de l'année, il sera fait une mention spéciale sur ces inventaires des objets mis par la ville à la disposition du gouvernement en 1817, de ceux acquis depuis et de ceux dont l'origine est douteuse.

Aucune de ces mentions ne pourra préjudicier aux prétentions que chacune des parties pourrait, en ce moment, se croire en droit d'élever sur ces objets, etc. »

A la suite d'une discussion qui eut lieu dans le sein de la chambre des représentants, pendant la session de 1837-1838, une commission fut nommée pour constater les droits de l'état, non seulement sur les collections de Louvain, mais encore sur d'autres dépôts littéraires : il ne parait pas que cette commission ait fait jusqu'ici aucun rapport à ce sujet.

Des données que l'on peut considérer comme exactes, ou du moins comme très-peu éloignées du chiffre véritable, font porter à cent ou cent-cinq mille le nombre des volumes imprimés de cette bibliothèque : le nombre des manuscrits est de 246 (deux cent quarante six), parmi lesquels se rencontrent quelques classiques anciens des plus intéressants. La commission royale d'histoire a déjà publiée

dans le compte rendu de ses séances [1] la liste de tous les manuscrits relatifs à l'histoire de la Belgique et qui sont au nombre de dix-neuf.

Parmi les raretés bibliographiques qu'elle contient et dont le savant professeur Arendt, premier bibliothécaire, va publier sous peu le catalogue, en même temps que celui des manuscrits, on distingue un exemplaire sur vélin de l'ouvrage intitulé : *De humani corporis fabrica*, donné à l'université de cette ville par l'empereur Charles-Quint, et décrit par notre compatriote Van Praet, dans son précieux *Catalogue des ouvrages imprimés sur vélin*. M. De Reiffenberg, qui a été pendant plusieurs années conservateur de cette bibliothèque, en cite [2] un autre ouvrage sur vélin qui a échappé aux recherches de M. Van Praet : il est intitulé : *Θῆς ἑλλαδος φόνης ἐπίτομη seu graecae linguae breviarium graeco-latine, opera Antonii Laubegeois, e S. J. D. T. Desbarbieux D. D. Duaci, e chalcographio Joannis Bogardi* MDCXXVI. in-8. Remarquons en passant que ce livre parait également inconnu à M. Duthillœul, qui a publié un travail spécial sur les impressions Douaisiennes [3].

Quoiqu'un subside annuel pour l'augmentation de la bibliothèque de Louvain ne soit pas encore définitivement arrêté, le recteur de l'université, M. l'abbé De Ram, qui a déjà donné maintes preuves de son amour pour les livres et de ses connaissances bibliographiques, ne néglige aucun moyen de tenir cette collection à la hauteur des sciences actuelles. On doit lui savoir gré également de sauver une foule d'ouvrages de la destruction, par les soins qu'il met à leur faire donner des reliures fraiches.

(1) I, 169. — (2) Archives philologiques, I, 74.
(3) Bibliographie Douaisienne. Paris, Techener, 1835. in-8.

MALINES.

> Equidem quoties hanc eruditionis sedem, hoc sapientiae domicilium, hoc litterarum securissimum sacrarium, hoc denique magnarum animarum prytaneum, et quasi capitolium aeternitatis ascendo, toties de ambitione, quae plerumque magnas mentes comitatur, triomphare soleo.
>
> DAN. HEINSIUS.

Bibliothèque du Séminaire Archiépiscopal. — Il ne paraît pas que le fameux et savant cardinal de Granvelle, premier archevêque de Malines, ait songé à créer en cette ville une collection bibliographique. Trop occupé des troubles politiques et religieux qui commençaient à éclater aux Pays-Bas, à l'époque de la création des nouveaux évêchés, il eut à penser à d'autres soins. Cette gloire revient à l'un de ses plus vertueux successeurs, d'abord évêque de Gand, Jacques Boonen, mort en 1655, qui légua sa collection de livres à l'établissement auquel il avait toujours porté une vive affection : ce fut là le premier fonds de l'ancienne bibliothèque (1).

(1) Hellin, Hist. chronol. des évêques de Gand. I, 37.

Ce prélat qui se distingua continuellement par son amour pour les lettres et les sciences, est encore le même qui avait affecté un subside pécuniaire annuel pour l'entretien et l'augmentation de la bibliothèque, alors naissante, de l'université de Louvain.

Le siége métropolitain de la Belgique fut occupé plus tard par un autre prélat, également ami des beaux et bons livres et bibliophile aussi zèle qu'instruit : c'était le célèbre cardinal Thomas Philippe d'Alsace, né à Bruxelles le 13 Novembre 1679 et mort à Malines le 5 Janvier 1759. Pour enrichir encore la bibliothèque qu'il avait formée d'abord par les ressources que lui offraient le pays, il fit venir à grands frais de Rome, de l'imprimerie de la congrégation de la propogande, de très-rares manuscrits orientaux, relatifs aux lettres et aux cérémonies de l'église, de nombreuses et précieuses impressions anciennes des meilleurs auteurs classiques, ainsi que des éditions plus récentes et plus complètes : travaillant pour la postérité, il étendit aussi ses soins sur la bonne conservation des livres qu'il fit relier avec une élégante solidité et décorer de ses vignettes.

L'érudit Foppens, qui a dédié par reconnaissance sa *Bibliotheca Belgica* au cardinal Thomas-Philippe d'Alsace, nous a conservé dans sa préface un extrait de l'acte solennel, en date du 10 Juillet 1738, par lequel ce prélat, ami des lettres donne, en toute propriété, sa bibliothèque au chapitre métropolitain de Malines. On nous saura gré de reproduire cette pièce qui est peu connue (1). Peut-

(1) Quià vero octoginta trium annorum spatio, quod a decessu prædicti prædecessoris nostri Jacobi Boonen, usque ad præsentem annum effluxit, novorum librorum in omni facultate ingens numerus favore typographicæ artis in lucem prodiit, ut proinde bibliotheca archiepiscopalis non exiguum

être ce noble et généreux exemple trouvera-t-il quelque imitateur.

Cette bibliothèque fut enlevée en grande partie par les commissaires de la convention nationale, en 1794,

pro juvanda bona eruditione augmentum posceret, opes magnas et industriam sedulam impendimus, ad comparandam nobis illam librorum præstantiam et exquisitorum multitudinem, quæ hodie in bibliotheca palatii archiepiscopalis Mechliniensis cernitur; quam multitudinem, deo dante et vita comite, etiamnum augere constituimus, ut studiorum (quæ liberalissima et honestissima impensa est), tandiu rationem habeamus quamdiu modum. Hunc in finem, acceptos Româ e typographia sacræ congreg. de propaganda fide rarissimos codices orientalium linguarum et rituum, in hanc bibliothecam intulimus, pretiosas non paucas antiquas editiones insignium præ cœteris librorum, nec non accommodatiores, utilioresque et plerumque auctiores editiones novas addidimus, veteres plurimos libros ex prædecessorum nostrorum, uti diximus, liberalitate relictos, aut a nobis emptos, novis involucris decoravimus, et incompleta nonnulla opera complevimus; tandem illorum nostrosque libros, veteres et novos permiscuimus, secundum diversas scientiarum aut artium classes, ut una sit omnium bibliotheca.

Verum enim vero probe intelligimus bibliothecam, si semper clausa sit, frustra videri erectam, et æquum esse, ut ecclesiastici ordinis viris, quibus animus est et ingenium, copia discendi non desit, ut pluribus prosit, quod pro utilitate publica typis est emissum. Ideo, re diu multumque perspecta, statuimus et firmiter decernimus, bibliothecam nostram, id est, libros omnes a nobis emptos aut alias acquisitos, et deinceps a nobis emendos atque bibliothecæ palatii nostri archiepiscopalis in hac civitate illatos, aut deinceps a nobis inferendos, ad plurimorum utilitatem usumque destinare, atque imprimis archiepiscopis Mechliniensibus successoribus nostris pro tempore futuris, integram ejusdem copiam facere, nec non capitulo nostro Metropolitano et primordiali ecclesiæ S. Romualdi episcopi, martyris et patroni, in hac civitate.

. . . . Ob has causas, præsentium tenore litterarum, ex libera voluntate, proprio motu nostro, sine ulla obligatione, perpetuo et irrevocabiliter libros omnes a nobis, ut præmittitur, emptos aut alias acquisitos, et deinceps emendos aut acquirendos, et jam bibliothecæ archiepiscopali prædictæ illatos, aut deinceps a nobis inferendos, damus et donamus archiepiscopis Mechliniensibus successoribus nostris pro tempore futuris, necnon præposito, decano et capitulo, præsentibus et futuris, ecclesiæ nostræ metropolitanæ prædictæ, ad majorem dei gloriam, rei christianæ profectum et ecclesiæ nostræ Mechliniensis honorem et splendorem.

et transportée à Paris, où on ne put la retrouver, en 1815, le commissaire belge chargé de ramener dans les Pays-Bas les livres et manuscrits dont, sous le nom de *glorieux trophées de la victoire*, la république française avait dépouillé nos dépôts publics. Les bibliothécaires de Paris prétextèrent que les ouvrages de la collection du cardinal d'Alsace étaient dispersés dans différentes bibliothèques de la France, où il aurait été impossible de les reconnaître (1). Peut-être un bibliographe que la Belgique réclame comme un de ses enfans, mais qui appartenait à la France par ses affections, par ses relations, par ses habitudes, par le cours entier de sa vie laborieuse, comme des français ont appartenu à la Belgique par des sentiments semblables, peut-être, disons-nous, ce bibliographe n'a-t-il pas été étranger à la perte de cette bibliothèque. Nous lisons en effet dans sa notice nécrologique (2) :

« Les événements de 1814 menaçaient tous nos éta-
« blissements littéraires, et celui-là surtout (la bibliothè-
« du roi), non-seulement de la perte d'une grande
« partie de ses acquisitions récentes, mais aussi de repré-
« sailles qui auraient plus ou moins appauvri les anciens
« fonds. Van Praet cacha les plus rares et les plus
« précieux livres dans un endroit inaccessible. Durant
« plus d'un mois, il employa les heures qui suivaient
« son service ordinaire à ce travail pénible que partageait
« avec lui l'un de ses successeurs actuels dans la fonction
« de conservateur des imprimés (M. Ch. Magnin). En

(1) Voyez les Liminaires du sixième volume de notre *Bibliotheca Hulthemiana*, p. VI et VII.

(2) Par M. Daunon, secrétaire-perpétuel de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, et insérée dans le N° 6 de la *Revue bibliographique*, publiée à Paris, par M. Quérard.

« 1815, de plus grands dommages paraissaient inévita-
« bles : Van Praet sut les prévenir ou les atténuer par
« des échanges avantageux aux deux parties. Il usa,
« dans ses relations avec les commissaires étrangers, de
« toute l'habilité compatible avec une parfaite loyauté.
« Nous avons peine à comprendre comment on ait pu
« lui reprocher les restitutions qu'il a faites : car il ne
« consentait qu'à celles qu'il était impossible de refuser.
« De tant de fruits de la victoire, la bibliothèque n'a
« perdu que ceux que les revers ne permettaient plus
« de retenir. Il défendait les intérêts de ce grand dépôt,
« dévenu son habitation et en quelque sorte son bien
« le plus cher, avec une ardeur et une dextérité qui lui
« eussent tout-à-fait manqué pour un tel soin de ses
« affaires personnelles. »

On peut connaître la richesse de l'ancienne bibliothèque de l'archevêché de Malines en consultant le catalogue en 9 volumes in-folio, qui se conserve encore à la bibliothèque du séminaire.

Cette bibliothèque, depuis sa réorganisation, renferme environ trente mille volumes imprimés et une centaine de volumes manuscrits. C'est aux soins du président du séminaire, M. *Emmanuel Collier*, actuellement doyen du chapitre métropolitain et vicaire général de son éminence le Cardinal Archevêque, que l'on doit cette collection. La direction du séminaire lui fut confiée, vers la fin de l'année 1817, par le prince de Méan, et il s'empressa d'abord de réunir quelques débris de l'ancienne bibliothèque de l'archevêché, qui avaient échappé à la rapacité des révolutionnaires français. Ce premier fonds s'augmenta par la libéralité de M. Allard, ancien professeur de théologie au séminaire de Namur et curé de l'église

primaire de Nivelles, qui légua sous certaines conditions, sa bibliothèque renfermant environ 8000 volumes. Des acquisitions faites succcessivement, et même quelques donations dues aux membres de deux ou trois anciennes corporations religieuses, ont eu pour résultat de faire compter la bibliothèque du séminaire archiépiscopal parmi les collections théologiques les plus importantes du pays.

Au nombre des manuscrits on remarque :

1° Une superbe bible en latin, in-folio, sur peau de vélin, qui a appartenu autrefois au grand collège du St. Esprit, à Louvain. Le cardinal Bessarion, dans une de ses légations aux Pays-Bas, logea dans ce collége et laissa en souvenir à cet établissement ce magnifique manuscrit.

2° Le manuscrit autographe des écrits du Pape Adrien VI, appartenant autrefois au collége du Pape, à Louvain.

3° Flave Josephe, en latin, deux volumes sur peau de vélin, manuscrit du XIV° siècle.

4° Quelques écrits de St. Augustin, de St. Cyprien, de Gerson, de Pierre le Vénérable, Mss. du XIII° et et XIV° siècle.

5° Scrutins du conclave de 1740, dans lequel Benoit XIV fut élu Pape, 2 volumess in-folio. On y voit qu'un grand nombre de suffrages se porta sur le cardinal archévêque de Malines, Thomas-Philippe.

M. l'abbé de Ram a communiqué à la commission royale d'histoire belgique, dont il est membre, une liste de manuscrits relatifs à nos annales et qui se trouvent déposés à la bibliothèque de l'archevêché de Malines : bon nombre de ces documents ont trait à l'érection des monts de-piété aux Pays-Bas et serviraient à éclaircir

l'origine de ces établissements encore si peu connue chez nous et à l'étranger (1).

M. Collier dont nous venons de parler, possède lui-même une des plus belles bibliothèques du pays, tant pour le choix des livres, que pour l'état de leur conservation. On nous assure qu'il se propose d'en disposer en faveur du grand séminaire.

Pour terminer ce que nous avions à dire sur la bibliothèque du grand séminaire de Malines nous citerons quelques lignes du bibliophile Camus (2); elles nous feront connaître ce qu'était en 1803 ce dépôt littéraire : « La ville de Malines, dit-il, était célèbre par le grand « conseil qui y tenait ses séances et dont les membres « étaient renommés comme bons jurisconsultes. Il y avait « une bibliothèque publique formée avec goût, et dans « laquelle se trouvaient, entre autres, de grandes col- « lections historiques tirées de Vienne et d'autres villes « d'Allemagne. Une partie a été envoyée à Paris : ce « qui en reste sur les lieux n'est pas à dédaigner. J'y « ai vu par exemple les grandes collections de Kollarius, « ses monuments de Vienne, sa nouvelle édition de Lam- « becius et ses suppléments aux œuvres de ce célèbre « bibliographe. »

M. Gyseleers-Thys, qui remplit les fonctions d'archiviste de Malines depuis 1802, a réuni un nombre assez considérable de documents inédits sur notre histoire. Il possède entre autres un recueil d'une quarantaine de volumes in-folio, où se trouvent des extraits qu'il a recueillis tant des actes et registres reposant aux archives,

(1) Voir le compte rendu des séances de cette commission. I, 177-180.

(2) Voyage dans les départements nouvellement réunis, Paris, Bauduin, an XI (1803). 2 vol. in-18. tome 2, p. 63.

que de différents ouvrages imprimés et manuscrits, concernant l'histoire de la ville et de la province de Malines, depuis le commencement du XIIIe siècle, jusqu'à la fin du XVIIIe.

M. Gachard a publié dans sa *Collection de Documents*, etc., § II, 57-58, la liste de dix-huit manuscrits historiques de ce laborieux amateur de nos annales, et le *Compte-rendu de la commission royale d'histoire* en fait connaître d'autres, dont la plupart ont trait à la généalogie.

Nous ne quitterons pas Malines sans dire un mot d'une *librairie ancienne et moderne*, visitée par tous les bibliophiles qui font un voyage en Belgique; on a déjà deviné que nous voulons parler de celle de feu M. Bernard De Bruyn, qui vient de mourir au mois de Septembre 1839. Cette bibliothèque, si toutefois l'on peut donner ce nom à ces monceaux de livres, entassés depuis la porte d'entrée jusqu'aux greniers, contient cent à cent-cinquante mille volumes, où maint amateur qui se sentait le courage d'affronter les toiles d'araignées et la poussière pour fouiller dans ces espèces de catacombes littéraires, a souvent découvert le *bouquin rarissime* ou *introuvable*, indiqué par Ch. Nodier ou Van Hulthem. Les bibliophiles apprendront avec plaisir que cet établissement est continué par M. De Bruyn, fils, qui travaille avec courage à y établir un ordre, sans lequel les recherches étaient devenues à peu près impossibles.

MONS.

> Si les sciences et les lettres doivent quelque reconnaissance à ceux qui fondent les bibliothèques ou à ceux qui les continuent et les augmentent, les bibliographes qui font connaître les richesses de ces dépôts littéraires méritent aussi une part d'éloges et d'encouragements.
>
> M. LE PRINCE EUGÈNE DE LIGNE,
> Corresp. inéd. du 14 Mai 1839.

La bibliothèque communale de Mons a été fondée en l'an V de la république française, et ouverte pour la première fois au public le 15 Floréal an X (5 Mai 1802). Elle doit son origine et son premier noyau à la réunion des livres et manuscrits provenant des abbayes, des couvents et des corporations religieuses de la province, qui venaient d'être supprimés, et dont les biens avaient été réunis au domaine de l'état.

Le Hainaut renfermait un grand nombre d'établissements religieux dont plusieurs possédaient des bibliothèques plus ou moins précieuses. Cette province était même

considérée comme l'une des plus riches en collections littéraires. Les principales étaient celles des abbayes de *St Ghislain*, de *Cambron*, de *St. Denis*, de *Bonne Espérance*, des *Dominicains*, de Braine-le-Comte, des *Minimes*, des *Carmes Chaussés*, des *Carmes Déchaussés*, des *Récollets*, de Mons, de *St. Feuillant*, du Roeulx, des *Récollets* et des *Capucins*, d'Ath.

La ville de Tournay possédait, à elle seule, plusieurs bibliothèques très-remarquables, telles que celles du chapitre de la *cathédrale*, du *séminaire*, de l'abbaye de *St. Martin*, des *Récollets* et de *St. Médart*.

Dom Martène et Dom Durand, dans leur *Voyage Littéraire*, citent avec distinction les bibliothèques de Cambron, de Bonne-Espérance, de St. Dénis, de Lobbes, de St. Ghislain et d'Hasnon (1).

Dom Berthod, dans un voyage semblable, entrepris postérieurement, mentionne également la bibliothèque de St. Ghislain, enrichie, dit-il, de plusieurs manuscrits qui méritent d'être remarqués (2).

M. V. De Flinne dans sa *Notice sur la bibliothèque publique de Tournai*, a publié des détails intéressants sur l'origine des bibliothèques de la cathédrale et l'abbaye de St. Martin de cette ville (3). Enfin, Sanderus nous a laissé le catalogue des manuscrits que possédaient de son temps le chapitre de la cathédrale de Tournay et des abbayes de

(1) *Voyage littéraire de deux bénédictins de la congrégation de St. Maur.* Paris, 1717-1724. in-4. II, 208-214 et III, 97-105.

(2) La relation de ce voyage, lue à la séance publique de l'académie de Besançon, le 21 Décembre 1776, vient d'être publiée par M. Voisin dans le *Messager des sciences et des arts de la Belgique*, année 1838, p. 25-72.

(3) Bruxelles 1828, in-12. p. 5 et suivant. Tournay, 1835. in-8. p. 6 et suivant.

Cambron, de St. Martin, de St. Ghislain, de Lobbes, de Bonne-Espérance et d'Hasnon [1].

Parmi les couvents de Mons, les Minimes et les Récollets étaient ceux qui passaient pour avoir les plus riches bibliothèques.

Les Etats du Hainaut possédaient également une bibliothèque, peu nombreuse, mais renfermant quelques bons ouvrages, spécialement sur la diplomatique et l'histoire du pays. Cette bibliothèque provenait en grande partie des donations faites par des membres des états, et notamment par le baron de Gottignies et le chanoine Recq.

Aucune de ces bibliothèques n'était ouverte au public [2].

Nous indiquerons dans cette notice comment les différents dépôts littéraires de la province furent réunis et fondus en un seul, pour former la bibliothèque de l'école centrale du département; nous rappellerons comment cette bibliothèque devint ensuite la propriété de la commune; nous tâcherons de rassembler tous les faits qui peuvent intéresser cet établissement; nous dirons enfin

(1) Sanderus, *Bibliotheca, sive elenchus universalis codicum Mss. in celebrioribus Belgii cœnobiis, ecclesiis adhuc latentium. Insulis.* (Lille), 1641-43, in 4. (I, 91-149, 208-223, 245-249, 297-314, 345-367).

On lit sur l'exemplaire de Sanderus qui se trouve à la bibliothèque publique de Mons, et qui provient de l'abbaye de St. Ghislain, la note Mss. suivante, à la page 91 (manuscrits de l'abbaye de St. Martin).

« *Libri hic ad marginem hâc + notati non sunt hic amplius, sed apud illustrissimum D. Carolum Letellier, archiepiscopum Remensem, qui hic extans cum Rege Ludovico XIV, eos sibi dare postulavit et obtinuit, monachis tamen ægre consentientibus. Habuit et plurimos codices Mss. a bibliothecâ S. Amandi Helnonen.* »

Ces manuscrits doivent se trouver aujourd'hui à la bibliothèque de Ste. Généviève à Paris, à qui le P. Letellier légua ses livres et manuscrits.

(2) M. De Flinne, dans sa notice sur la bibliothèque de Tournay, pense que la bibliothèque du chapitre était ouverte au public; c'est une erreur, les chanoines seuls en avaient l'entrée.

quel est son état actuel et quelles sont les améliorations qu'on se propose d'y introduire.

Dès le premier mois de l'invasion française, en Messidor an II, l'administration du district de Mons, d'après les ordres du commissaire des guerres *Jasmin Lamotte*, qui gouvernait la province sous le titre de *commissaire civil*, fit apposer les scellés sur toutes les maisons des émigrés du district. Le mobilier proprement dit fut ensuite inventorié et conduit, par les délégués du district, à l'hôtel du gouvernement qui se trouvait converti en dépôt général du mobilier national. Quant aux livres et papiers, ils furent transportés en masse et dans des caisses, au secrétariat du district, qui occupait alors l'hôtel de M. De Gomignies, rue des Etampes. Il ne fut pas dressé de catalogue des livres; les commissaires se contentèrent d'indiquer dans l'inventaire du mobilier le nombre de volumes qui s'y trouvaient. Ces opérations, commencées vers la seconde décade du mois de Fructidor an II, furent terminées le 14 Vendémiaire an III (1).

Toutes les bibliothèques réunies de cette manière au secrétariat du district formaient un ensemble de 1400 volumes, au plus; on n'en avait trouvé que chez six émigrés de la ville (2).

Ces bibliothèques étaient presque les seules auxquelles s'appliquât l'arrêté de l'administration centrale de la Belgique, du 18 Pluviose an III; aussi lorsque l'administration d'arrondissement du Hainaut reçut cet arrêté, le 16 Ventose, elle se borna à faire faire le catalogue des

(1) Lettre du district de Mons du 1er Floréal (*Archives du gouv. prov. du Hainaut*).

(2) Ces émigrés étaient MM. *De Bray*, *Anthoine*, *Perin*, *Puseghem*, *Claus*, *Hanot d'Harvengt* et *Menage*.

livres qui faisaient partie de ce dépôt. Des commissaires, délégués par arrêté du district du 17 Floréal, s'occupèrent immédiatement de ce travail, qui fut terminé le 14 Prairial; l'administration d'arrondissement n'envoya cependant pas les catalogues à l'administration centrale de la Belgique, probablement à cause du peu d'importance des ouvrages qu'ils comprenaient. Ces livres ne restèrent d'ailleurs que fort peu de temps sous le sequestre; leurs propriétaires étant rentrés dans le pays, l'année suivante, se pourvurent en main levée. Le mobilier, qui avait été vendu, resta perdu pour eux; mais les bibliothèques, qui avaient été exceptées de la vente, leur furent restituées.

Quant aux couvents et aux établissements ecclésiastiques de la province, quelques-uns seulement, tels que les *Dominicains* et les *Oratoriens* de Mons, l'abbaye de *St. Denis*, les *Oratoriens* de Soignies, la *Prévoté* de Sirault etc., se trouvaient seuls sous le sequestre, par suite de l'absence de la majorité de leurs membres. Le scellé avait été apposé sur leurs bibliothèques, sans cependant qu'aucun catalogue en ait encore été dressé.

Mais bientôt parut l'arrêté des représentants du peuple du 22 Vendemiaire, qui ordonnait à tous les corps et établissements ecclésiastiques de remettre le catalogue de leurs bibliothèques, à peine qu'elles soient mises d'office sous le scellé (1).

Quinze couvents satisfirent seuls dans le Hainaut à l'obligation qui leur était imposée par cet arrêté, ce furent :

Les Sœurs grises de Mons.

(2) Lettre du conseil de gouvernement du 2 Brumaire an II. (*Archives du gouvernement provincial à Mons.*)

Les Carmes chaussés de Mons.
Les Carmes déchaussés »
Les Filles Notre Dame »
Les Minimes »
Les Sœurs noires »
Les Récollets »
Les Capucins »
Les Bénédictines »
L'abbaye de St. Ghislain.
Les Récollets de Binch.
Les Récollets de Beaumont (1).

En conséquence, l'administration du département de Jemmapes prit, le 7 Frimaire, un arrêté par lequel elle ordonna que le scellé serait immédiatement apposé sur les bibliothèques de toutes les autres corporations et communautés existantes dans le département. Les districts de Mons, d'Ath et de Binch furent chargés de faire exécuter cet arrêté, concurremment avec les agents du domaine.

Des commissaires nommés par les districts et par l'administration d'arrondissement du Tournaisis, se rendirent sur-le-champ dans les maisons religieuses de la province, et le scellé fut en effet posé sur toutes les bibliothèques qui, jusques là étaient restées à la disposition des religieux. Cette opération eut lieu en présence des juges-de-paix et officiers municipaux de chaque localité; elle fut terminée dans le courant des mois de Frimaire et Nivôse an IV.

(1) Nous n'avons pu retrouver aux archives du gouvernement provincial tous les catalogues fournis par ces différentes communautés. Les seuls qui existent sont ceux des *Récollets* de Binch et de Chimay et des *Dominicains* de Braine-le-Comte.

Les seuls procès-verbaux d'apposition de scellés que nous eussions trouvés aux archives du gouvernement (1) sont ceux des communautés suivantes :

Récollets de Fontaine-L'Evêque.

Récolletines id.

Dominicains de Braine-le-Comte.

Capucins de Soignies.

St. Feuillant du Roeulx.

Augustins d'Enghien.

Et l'abbaye de Ghislenghien.

Dans un grand nombre d'établissements religieux, on ne trouva que quelques livres de piété, les uns parce qu'ils n'avaient jamais possédé de bibliothèque, les autres parce qu'ils avaient été complètement pillés à l'époque de l'entrée des Français. Tels étaient :

Les Sœurs noires de Binch.

Le chapitre de Binch.

Les Récolletines de Beaumont.

La congrégation de St. François de Sales, à Braine-le-Comte.

Les Oratoriens de Braine-le-Comte.

Les Récolletines id.

Les Sœurs grises de Soignies.

Le chapitre de Soignies.

Les Sœurs noires du Roeulx.

L'abbaye d'Epinlieu, à Mons.

Et l'abbaye de Belion.

Les commissaires, après avoir visité ces différentes

(1) Ces archives, pour ce qui concerne l'époque de l'invasion française et de la réunion à la France jusqu'au régime consulaire, sont dans le plus grand désordre ; il serait vivement à désirer que l'administration s'occupât à en faire faire le classement et l'inventaire.

maisons, dressèrent des procès-verbaux constatant qu'il n'y existait pas de bibliothèque.

Lorsque, plus tard, la loi du 15 Fructidor an IV supprima définitivement tous les établissements ecclésiastiques, les catalogues des livres qu'ils possédaient ne furent pas dressés comme l'exigeait cette loi. Les bibliothèques restèrent sous le scellé et l'administration départementale se contenta d'établir, dans chaque maison, des concierges ou gardiens chargés de veiller à la conservation de leur mobilier.

Les choses étaient dans cet état, lorsque le directoire exécutif fit publier dans les départements réunis, la loi du 3 Brumaire an IV sur l'instruction publique, qui instituait des *écoles centrales*, au chef-lieu de chaque département et une *bibliothèque publique* auprès de chacune de ces écoles.

Malgré les mesures prises par la convention et le comité d'instruction publique pour la conservation des livres provenant des émigrés et des corporations supprimées, ces dépôts littéraires dépérissaient de jour en jour, faute de soins et de surveillance. La loi du 8-24 Pluviose an II qui ordonnait la formation de bibliothèques publiques, n'avait été exécutée que dans quelques grandes villes, et presque partout les livres et les manuscrits étaient restés exposés aux dilapidations et aux dégradations, résultant d'un abandon presqu'absolu. Tous les dépôts de la république étaient alors évalués à huit millions de volumes environ; mais on estimait qu'un tiers au plus méritait d'être conservé, le surplus ne se composant que d'ouvrages inutiles. Le gouvernement considérait comme tels 1° les livres de culte, de liturgie, de controverse, de théologie scholastique et de dévotion ascétique, etc.; 2° les livres

sur l'ancienne jurisprudence, inutiles, disait-on, à l'étude philosophique ou historique de cette science; 3° les livres futiles ou dangereux, soit par les préjugés, soit par l'immoralité qu'ils renferment [1]. C'est cette masse de livres qu'il s'agissait de répartir entre les différents départements, pour en former des bibliothèques à l'usage des écoles centrales, des écoles secondaires et du public.

Une loi du 20 Pluviose an IV [2], avait d'abord prescrit la nomination de *bibliothécaires*, chargés de la conservation des livres et manuscrits. Ces bibliothécaires étaient spécialement attachés aux écoles centrales et devaient être nommés comme les professeurs de ces écoles, par un *jury d'instruction* désigné par les administrations départementales. Une autre loi, celle du 1r jour complémentaire an IV, avait prescrit des mesures pour la formation des bibliothèques et chargé l'institut national de faire un rapport au gouvernement sur ce sujet; enfin, la loi du 26 Fructidor an V, rendue sur le rapport de ce corps savant, avait autorisé le directoire à disposer des collections, pour en former des bibliothèques départementales, et à vendre les livres qui seraient reconnus inutiles.

Les départements réunis sollicitèrent vivement la prompte organisation du nouveau système d'instruction publique et des bibliothèques départementales. L'arrêté de l'administration centrale et supérieure du 18 Pluviose an III, n'avait pas été plus généralement exécuté en Belgique, que la loi du 8-14 Pluviose an II ne l'avait été en France. A Bruxelles, Gand et Liége, on avait commencé à rassembler les matériaux nécessaires à la formation des

(1) *Instruction du ministre de l'intérieur* (Benezech), *pour la formation des bibliothèques dans les départements*, p. 2.

(2) *Pasinomie* VII. 267.

bibliothèques départementales; mais partout ailleurs, les livres étaient restés emballés dans des caisses, ou placés sous le scellé dans les établissements religieux où ils avaient été trouvés. Quant à l'instruction publique, il y avait urgence à s'occuper de son organisation; car elle était complètement nulle depuis le moment de l'invasion; presque toutes les personnes dévouées à l'enseignement, avaient émigré et, lorsqu'à leur retour, elles avaient offert de rouvrir leurs écoles, les administrations avaient refusé d'y consentir, par le motif qu'elles trouvaient dangereux de confier à des hommes de l'ancien régime, l'éducation d'enfants destinés à vivre sous un gouvernement républicain; et toutes les écoles étaient restées fermées.

Le directoire exécutif, cédant aux réclamations des autorités constituées des départements de la Belgique, ordonna la publication dans ce pays, d'abord, le 24 Vendémiaire an V, de la loi du 1r complémentaire an IV, sur les bibliothèques (1); ensuite, le 7 Pluviose an V, de la loi du 3 Brumaire sur l'instruction publique et de celle du 20 Pluviose an IV sur les bibliothécaires des écoles centrales (2).

La municipalité du canton de Mons avait été une des premières à réclamer cette publication. Dès le 27 Prairial an IV, elle avait fait à ce sujet de pressantes instances auprès de l'administration départementale, en exprimant le vœu que l'école centrale fut établie à Mons, et cette administration, appréciant l'importance et la justice de la réclamation, l'avait immédiatement transmise au ministre, en l'appuyant de tout son pouvoir. Aussitôt que

(1) Voir son arrêté du 24 Vendémiaire an V. *Recueil de Huyghe*, X. 335.
(2) Voir l'arrêté du 7 Pluviose an V. *Recueil de Huyghe.*

la loi du 3 Brumaire an IV fut publiée, l'administration s'occupa de l'organisation de la bibliothèque départementale, désigna le local où elle serait établie et fit choix d'un bibliothécaire. Elle prit à ce sujet, le 24 Germinal an V, l'arrêté suivant :

« L'administration centrale ;

« Considérant que, dans le moment de la suppression des maisons religieuses, il est très-intéressant de faire préparer le local qui doit contenir la bibliothèque de ce département et obtenir du corps législatif qu'il soit pris dans les couvents supprimés, à cause du défaut d'un pareil établissement préexistant;

« Considérant qu'il est instant d'y nommer une personne qui ait les talents nécessaires pour présider à cet établissement ;

« Considérant que le citoyen Delmotte, homme de loi, qui a exercé les fonctions d'officier municipal et de juge au tribunal civil, possède des talens reconnus et convenables pour les fonctions de bibliothécaire ;

« Le commissaire du directoire exécutif entendu ;

« Arrête que le dépôt des livres qui doivent former la bibliothèque de ce département sera fait provisoirement au couvent des ci-devant Epinlieu ; qu'en conséquence on y joindra les livres déposés aux ci-devant états ; que l'architecte Debrissy, sous la direction des 3e et 4e bureaux, tracera le plan des parties du bâtiment qui peuvent servir actuellement et des changemens à faire dans les distributions, après la fin d'une guerre dispendieuse qui permettra quelques dépenses ; que le plan et le devis estimatif avec les dépenses nécessaires, soumissionnées conformément à la loi du 4 Ventose, seront envoyés au ministre de l'intérieur qui sera invité de pro-

voquer l'autorisation et approbation du corps législatif; que le citoyen *Delmotte* est nommé bibliothécaire et sera porté sur le tableau de dépenses; qu'il sera demandé un supplément de crédit pour ses honoraires.

« Fait en séance départementale à Mons le 24 Germinal an V, présens les citoyens Houzé, président, Delneufcour, Defacqz, administrateurs, Sénault, secrétaire-général. »

M. Delmotte accepta avec d'autant plus d'empressement les fonctions honorables auxquelles il était appelé par cet arrêté, qu'elles étaient conformes à ses goûts et à ses études de prédilection (1); mais par un sentiment de louable délicatesse, il ne voulut pas qu'une exception fût faite en sa faveur. Aux termes des lois du 3 Brumaire et du 20 Pluviose an IV, les bibliothécaires étaient assimilés aux professeurs des écoles centrales, qui devaient être élus par le jury d'instruction, après un examen préalable; il demanda donc de subir cet examen, afin de légaliser sa nomination. Le résultat de l'épreuve ne pouvait être douteux. M. Delmotte fut élu à l'unanimité par le jury, le 28 Prairial, et confirmé une seconde fois dans cette place, par arrêté de l'administration centrale du 4 Messidor an V.

Après avoir donné, le 7 Messidor, sa démission de juge au tribunal de district, M. Delmotte offrit lui-même de prêter le serment exigé de tout fonctionnaire public; cette cérémonie eut lieu devant l'administration départementale, le 1r jour complémentaire de l'an V, et le bibliothécaire entra immédiatement en fonctions.

(1) Une notice biographique sur M. Ph. Delmotte, a été publiée par M. H. Delmotte, son fils, dans les *Tournois de Chauvency*. Valenciennes, 1835, in-8. pp.

La difficulté de trouver des professeurs capables et en nombre suffisant, pour le service de l'école centrale du département, ne permettait pas encore d'en décreter l'ouverture. Mais, pour ne pas retarder davantage la formation de la bibliothèque qui devait nécessiter de grands travaux préparatoires, l'administration départementale ordonna que tous les livres existants dans les couvents et communautés religieuses supprimés, seraient immédiatement transportés à l'abbaye d'Epinlieu. Cette résolution, prise le 9 Floréal an V, et le rapport du bureau d'instruction publique qui la précéda, formant avec l'arrêté du 24 Germinal les titres constitutifs de la bibliothèque de notre ville, nous croyons qu'il n'est pas inutile d'en reproduire ici le texte.

RAPPORT.

« L'organisation des écoles centrales dont vous allez vous occuper, citoyens administrateurs, exige que celle des bibliothèques se fasse en même temps. Les dépôts de livres répandus dans toute l'étendue du département, et qui se trouvent dans presque toutes les maisons religieuses supprimées, renferment des ouvrages précieux qu'il est à propos de faire transporter dans un endroit sur et propre à cet établissement.

« L'église d'Epinlieu, en la commune de Mons, présente tous les avantages que l'on pourrait désirer. Ce serait donc là où il conviendrait de rassembler tous les livres qui se trouvent épars dans les différents établissements. Cette mesure est d'autant plus urgente, que plusieurs de ces maisons sont sur le point d'être vendues; plusieurs déjà sont soumissionnées. Il importe donc à

la république et aux arts que ces objets précieux soient recueillis soigneusement et soustraits aux dilapidations. En conséquence, votre bureau d'instruction publique vous propose l'arrêté suivant :

ARRÊTÉ.

« L'administration centrale du département de Jemmapes, considérant qu'il existe dans les différentes maisons religieuses supprimées par la loi du 15 Fructidor, des bibliothèques qu'il est instant de réunir dans un seul et même local, pour éviter les dilapidations qui pourraient s'y commettre, si les bâtiments qui les renferment, venaient à être vendus.

« L'administration centrale susdite, le commissaire du directoire exécutif entendu, arrête ce qui suit :

Art. 1.

« Les commissaires ou gardiens des maisons religieuses supprimées, sont tenus, à la réception du présent, de faire l'inventaire de tous les livres qui s'y trouvent, s'il n'a déjà été fait.

Art. 2.

« Ils sont chargés de les faire emballer ou encaisser, de manière à ce qu'ils ne puissent être endommagés par le transport.

Art. 3.

« Ils les feront transporter en la commune de Mons, et les déposeront en l'église de la ci-devant abbaye

d'Epinlieu, où le citoyen Delmotte, bibliothécaire, leur en donnera un reçu.

ART. 4.

« Ils veilleront très-scrupuleusement à ce que les boiseries, les cases, les armoires, etc., qui formaient ces bibliothèques, ne soient point endommagées; ils les démonteront avec précaution et les feront de même transporter au lieu susdit.

ART. 5.

« L'administration s'entendra avec le commissaire des guerres, Richard, à l'effet de disposer d'un ou plusieurs chariots du parc, pour servir aux différents transports de ces dépôts.

ART. 6.

« Les commissaires du directoire exécutif près des cantons où sont situés ces établissements sont chargés de surveiller l'exécution du présent et de faciliter, autant qu'il est en eux, le transport dont il est question.

« Expédition du présent sera transmise à chacun des commissaires établis dans les maisons religieuses supprimées de ce département, aux commissaires du directoire près les cantons et au citoyen Delmotte, bibliothécaire, pour leur information et direction.

« En séance du 9 Floréal an V, présens les citoyens Dewamin, président, C. J. Dubois, Lejuste, administrateurs et Esnault, secrétaire-général. »

En vertu de cet arrêté, les commissaires chargés de procéder à l'inventaire et à la vente du mobilier national,

c'est-à-dire des meubles appartenants aux émigrés ou aux corporations supprimées, s'occupèrent immédiatement à faire le catalogue des bibliothèques, en présence d'un agent municipal et à l'intervention des gardiens placés dans chacun des établissements. Ces opérations exigèrent beaucoup de temps; on y travailla pendant les six derniers mois de l'an V et les premiers mois de l'an VI. Les livres, après avoir été catalogués, furent renfermés dans des caisses ou ballots et successivement transportés à l'abbaye d'Epinlieu, dans des voitures de réquisition. Deux cavaliers de gendarmerie que le général Beguinot, commandant du département, mit à la disposition de l'administration, escortaient chaque convoi pour veiller à sa sûreté.

L'administration départementale fit également transporter à l'abbaye d'Epinlieu la bibliothèque des états du Hainaut qui se trouvait dans une des salles des archives de ces états, à l'hôtel de ville. M. Delmotte fut chargé, par arrêté de cette administration du 25 Ventose an VI, de faire lui-même le catalogue de cette collection (1).

Les inventaires de toutes ces bibliothèques et les récépissés délivrés par le bibliothécaire n'ayant pas été conservés, les documents nous manquent pour établir exactement le chiffre des volumes fournis par chaque établissement à la bibliothèque centrale et la date de leur arrivée. Voici les seuls renseignements que nous eussions pu nous procurer sur ce point.

Le couvent des Récollets de Chimay a fourni 370 volumes, arrivés à Mons le 30 Floréal an V.

(1) Tous les livres composant cette bibliothèque étaient dans un parfait état de conservation, richement reliés et portaient, sur la couverture de chaque volume, les armes des états imprimées en or.

L'abbaye de St. Feuillant du Roeulx a fourni 1600 volumes, arrivés à Mons le 14 Messidor an V.

L'abbaye de St. Ghislain a fourni 1600 volumes, arrivés à Mons le 19 Fructidor an V.

L'abbaye de St. Dénis a fourni 4460 volumes, arrivés à Mons le 19 Fructidor an V.

Le couvent des Capucins de Soignies a fourni 1800 volumes, arrivés à Mons le 22 Vendémiaire an VI.

Le couvent des Dominicains de Braine-le-Comte a fourni 2441 volumes, arrivés à Mons le 22 Vendémiaire an VI.

Les abbayes d'Oignies, Farciennes et Fontaine-Levêque ont fourni 3500 volumes, arrivés à Mons le 23 Floréal an VI.

La bibliothèque des états de Hainaut a fourni 461 volumes, arrivés à Mons le 23 Ventose an VII.

Les livres provenant des couvents de Mons furent transportés le 23 Fructidor an V; ceux de Cambron, de Bonne-Espérance, des Capucins de Charleroi, des Capucins et des Récollets d'Ath, le furent en Vendémiaire et Brumaire an VI. L'absence des catalogues ne nous permet pas de connaître l'importance de ces dépôts.

Il est d'ailleurs à remarquer que tous les livres existants dans les différentes maisons religieuses supprimées ne furent pas transportés en masse à la bibliothèque de Mons. Plusieurs de ces dépôts étaient trop peu importants et renfermaient une foule de volumes qui ne valaient pas le transport. L'administration du département prit, à ce sujet, le 13 Brumaire an VI, un arrêté par lequel elle chargea M. Delmotte de se rendre dans ces maisons, d'y faire la visite de leurs bibliothèques et d'y choisir les livres qui méritaient de faire partie de la bibliothèque de l'école centrale. Ce fonctionnaire fut donc obligé de

parcourir lui-même toute la province, à la recherche des livres et des manuscrits, et de faire transporter successivement ceux qu'il avait choisis; quant au surplus, il fut vendu publiquement avec le mobilier proprement dit des communautés religieuses. Nous regrettons de n'avoir pu trouver le procès-verbal de ces expéditions bibliographiques, afin de compléter l'indication de tous les établissements qui ont fourni des livres à notre bibliothèque et de la proportion dans laquelle chacune d'elles y a contribué.

Trente mille volumes environ, furent successivement transportés de cette manière à l'abbaye d'Epinlieu.

Le triage, le classement et la mise en ordre de cette masse de livres, exigèrent un travail considérable et d'autant plus difficile, que des obstacles de plus d'une espèce s'opposèrent longtemps aux opérations du bibliothécaire.

L'église, destinée à former la salle principale de la bibliothèque, était encore garnie de ses autels, de ses stalles et de tous ses ornements religieux. Le quartier de l'abbesse se trouvait provisoirement occupé par la fondation charitable, connue sous le nom de *filles d'Erquennes*; les cloîtres, qui devaient être transformés en muséum, étaient encombrés de tableaux, de statues et d'une foule d'objets d'art enlevés aux églises, aux monastères et aux maisons d'émigrés. C'est dans ce local, où régnait une si grande confusion, qu'il fallait caser les livres qui arrivaient de toutes parts. A cette première difficulté, venait se joindre l'exiguité des ressources financières, mises à la disposition du bibliothécaire, à qui l'on refusa même pendant longtemps des employés et des ouvriers, pour l'aider dans son pénible travail.

L'administration départementale, au milieu des em-

barras d'un système d'organisation, dont les rouages et le personnel étaient renouvelés presque chaque année, ayant à lutter à la fois contre les exigences des partis et les discussions politiques, ne pouvait d'ailleurs accorder qu'une protection insuffisante à l'organisation de la bibliothèque; elle se montrait donc peu disposée à favoriser cet établissement naissant, dont l'importance toute morale n'était pas de nature à être convenablement appréciée en présence des graves intérêts matériels qui absorbaient tout son temps (1).

Quelques grands que fussent ces obstacles, M. Delmotte ne s'en effraya cependant pas; il mit la main à l'œuvre avec courage, déploya un zèle et une activité qui ne se démentirent jamais, et parvint à force de persévérance et de ténacité, à mener à bonne fin, la mission qui lui avait été confiée. Nous sommes heureux de consigner ici ce témoignage de la reconnaissance qui lui est due par tous nos concitoyens. C'est à lui, en grande partie, que nous devons la formation de la bibliothèque. Sans ses constants efforts, sans le zèle infatiguable et éclairé qu'il mit à rechercher, à réclamer, à rassembler tous les livres devenus la propriété de la république dans le département de Jemmapes, ces richesses littéraires eussent probablement été pillées, détruites ou vendues par les agens du domaine, et la ville de Mons serait peut-être encore aujourd'hui privée d'une bibliothèque publique.

M. Delmotte obtint d'abord qu'on emportât de l'église tous les objets étrangers à sa nouvelle destination; ils encombraient l'édifice et rendaient impossible l'arrangement des livres. Les tableaux qui n'étaient pas réservés

(1) Voir le *compte des administrateurs du département de Jemmapes, de l'an V-VI*. p. 7. 6.

pour le muséum, furent vendus publiquement, et peu à peu, le local parvint à se déblayer. Le bibliothécaire avait soin de faire démonter et transporter, en même temps que les livres de chaque couvent, les tablettes et boiseries de sa bibliothèque, qu'il remontait ensuite dans l'église et les cloîtres d'Epinlieu. Il put de cette manière opérer un premier classement provisoire, en attendant que l'administration lui allouât des fonds suffisants, pour faire confectionner une boiserie nouvelle, convenablement appropriée au local, et où les livres seraient définitivement déposés dans un ordre méthodique.

Un commis fut nommé peu de temps après, par arrêté du 5 Brumaire an VI, pour aider le bibliothécaire; mais il dut être révoqué pour cause d'incapacité et l'on se contenta de lui adjoindre momentanément un des employés de l'administration départementale, jusqu'à ce que le catalogue général de la bibliothèque fut terminé.

A la demande de M. Delmotte, un concierge fut ensuite établi dans le local même de la biblibliothèque. Le Sr *Thimolat,* qui avait été gardien de plusieurs maisons nationales, fut appelé à cette fonction par arrêté de l'administration du 5 Brumaire an VI (1). Il n'en jouit cependant pas longtemps; en l'an IX, le ministre ayant réduit les fonds alloués pour l'école centrale, on dut supprimer le concierge de la bibliothèque, ce qui fut effectué à dater du 1er Germinal de cette année.

Enfin l'hospice des Filles d'Erquenne ayant quitté le quartier de l'abbesse, dans les premiers jours du mois de Frimaire an VI, le bibliothécaire obtint de pouvoir

(1) Ses fonctions et ses devoirs furent reglés par une instruction rédigée par M. Delmotte et approuvée par l'administration départementale le 22 Frimaire an VI.

y fixer lui-même son habitation, afin de surveiller plus facilement le dépôt qui lui était confié (1).

L'exécution des travaux d'appropriation du local éprouva plus de difficultés et de retards. Un premier devis fait par l'architecte pour la confection des tablettes et boiseries fut d'abord rejeté par le motif qu'il devait entraîner une dépense de 13,729 livres. Ce devis fut ensuite modifié; l'architecte fit disparaître de son plan toute espèce d'ornements et parvint ainsi à réduire le chiffre des dépenses à 8,027 livres. Mais c'était encore trop; une longue correspondance s'entama à ce sujet entre l'administration, le bibliothécaire et l'architecte; des années se passèrent, pendant lesquelles tous les travaux furent suspendus. Chaque fois que les élections départementales renouvelèrent le personnel de l'administration, M. Delmotte fit de nouvelles démarches pour obtenir l'approbation du devis; mais toutes ses sollicitations vinrent toujours échouer devant le même obstacle, la pénurie des finances départementales. Ce n'est qu'en l'an IX, et grâces à la sollicitude de M. le préfet *Garnier*, que ces travaux purent être terminés; encore fallut-il vendre le plomb, le fer et les autres matériaux existant dans le couvent, pour trouver les fonds nécessaires à l'acquittement de la dépense.

M. Delmotte ne se contenta pas de travailler au classement et au catalogue des livres transportés au couvent d'Epinlieu; il ne négligea aucune occasion d'augmenter la collection confiée à ses soins. Sans cesse occupé à rechercher les moyens d'enrichir et de completer la bibliothèque départementale; il découvrit et signala à

(1) Arrêté de l'administration départementale du 25 Frimaire an VI.

l'autorité des dépôts cachés de livres soustraits aux maisons religieuses; il s'opposa aux prétentions de la régie des domaines et de ses agents qui se montraient toujours disposés à faire vendre comme mobilier national toutes les richesses littéraires devenues la propriété de la république, et il parvint ainsi à sauver du pillage et de la destruction une foule de monuments d'arts et de sciences.

M. Delmotte s'adressa également au gouvernement pour obtenir les livres qui manquaient à la bibliothèque de Mons et qui se trouvaient en double dans d'autres bibliothèques publiques. Le 9 Brumaire et le 4 Floréal an VII, il adressa au ministre de l'intérieur des rapports détaillés sur l'état de son dépôt, en signalant le dénuement dans lequel il se trouvait, surtout en fait d'ouvrages modernes; il demanda en même temps l'autorisation de correspondre avec ses collègues des autres départements afin d'obtenir la remise de leurs doubles. Pour mieux réussir dans cette négociation, il réclama l'intervention des députés du département de Jemmapes au corps législatif qui s'empressèrent d'appuyer sa demande. M. Ch. Duvivier, l'un de ces députés, et M. Lagarde, secrétaire-général du directoire exécutif, ami particulier de M. Delmotte, s'en occupèrent surtout avec beaucoup de zèle. Leurs démarches restèrent longtemps sans succès; cependant, à force de persévérance, M. Duvivier finit par arracher à la ténacité de divers conservateurs quatre caisses de livres qui arrivèrent à Mons vers la fin de Germinal an VIII. Depuis lors, le ministre continua à faire quelques envois à la bibliothèque du département, mais il s'en fallut de beaucoup que ces rares cadeaux suffisent pour combler toutes les lacunes qui s'y trouvaient encore.

Nous n'avons encore rien dit des bibliothèques des couvents et congrégations religieuses de Tournay. Nous devons cependant donner à cet égard quelques explications particulières.

M. V. Deflinne, dans la notice qu'il a publiée sur la bibliothèque de cette ville[1] parait croire que la plus grande partie des livres provenant de ces établissements religieux aurait été enlevée et transportée à Mons. Il semblerait résulter de son récit qu'il n'aurait été fait aucun inventaire ni catalogue de ces livres, que l'administration municipale n'aurait pu constater l'importance des enlèvements, afin de réclamer ultérieurement, pour l'usage de ses administrés, les livres qui n'auraient pas été nécessaires à la bibliothèque du chef-lieu ; enfin, qu'on aurait même refusé de lui laisser les ouvrages qui se trouvaient en double et en triple dans cette ville.

Ce n'est pas ainsi, hâtons-nous de le dire, que les faits se sont passés. Nous nous bornerons, pour les rectifier, à présenter l'analyse des documents officiels que nous avons sous les yeux.

En vertu de l'arrêté de l'administration centrale du département, du 9 Floréal an V, dont nous avons reproduit le texte, un commissaire nommé *Fabry*, fut envoyé à Tournay pour faire l'inventaire des livres qui s'y trouvaient sous le scellé; il y arriva le 1 Prairial et commença son travail dès le lendemain.

Il existait dans cette ville sept établissements religieux possédant des bibliothèques; c'étaient le chapitre

(1) Notice historique sur la bibliothèque publique de Tournay, par Victor Deflinne. Bruxelles, Tarlier, 1828. in-12. — Précis historique et bibliographique sur la bibliothèque publique de la ville de Tournay, par M. Victor Deflinne-Mabille. Tournay, imp. de Renard-Dosson, 1835. in-8.

de la cathédrale, l'abbaye de St. Martin, les couvents des Dominicains, des Carmes et des Récollets, l'abbaye de St. Médard et le séminaire. On trouva dans ces différentes bibliothèques un total de 35,666 volumes, répartis de la manière suivante :

A la cathédrale	16,561
A St. Martin	6540
Aux Dominicains	4131
Aux Carmes	4645
Aux Récollets	1587
A St. Médard	1000
Au séminaire	1202
Ensemble . .	35,666

Tous ces livres furent soigneusement inventoriés et décrits dans des catalogues dressés par le commissaire Fabry qui consacra trois mois entiers à ce travail.

Nous n'avons pas retrouvé, dans les archives du gouvernement provincial, les catalogues de toutes ces bibliothèques, par suite du désordre qui règne dans ces archives ; les seuls que nous eussions pu rassembler sont ceux de la cathédrale, de l'abbaye de St. Martin et du couvent des Récollets ; mais la correspondance du commissaire Fabry constate l'existence des autres inventaires et le nombre de volumes qui s'y trouvaient consignés.

L'administration municipale de Tournay ne s'opposa pas à la confection des catalogues ; un membre de cette administration, M. *Crestiau*, y intervint même et en signa les procès-verbaux ; mais elle s'opposa formellement au transport des livres ; elle adressa à ce sujet à l'administration du département plusieurs réclamations qui donnèrent lieu à une longue correspondance et à de

nombreuses démarches auprès des administrateurs. Pendant ces négociations, que la municipalité de Tournay parvint à faire trainer en longueur, le départ des livres fut suspendu. Une année entière s'écoula de cette manière, sans que l'administration centrale ait pris aucune mesure pour faire exécuter son arrêté. Les livres étaient inventoriés, emballés et placés dans des caisses scellées, sous la garde du commissaire Fabry; ils étaient prêts à partir, mais ils restaient toujours à Tournay.

Cependant, les bibliothèques des autres couvents supprimés du département n'avaient pas, à beaucoup près, procuré une collection aussi importante qu'on aurait pu l'espérer. Ces dépôts avaient eu peu à souffrir du pillage administratif, organisé par le gouvernement français, dont les agents s'étaient particulièrement attachés à la recherche des tableaux et objets d'art; mais ils avaient été exposés aux vols et aux déprédations de cette nuée de gardiens et de commissaires disséminés partout dans les propriétés nationales, de ces gardiens dont le plus grand nombre furent accusés et même quelques uns convaincus de dilapidations et de négligence (1). C'est ainsi que tous les ouvrages de sciences et presque tous les manuscrits avaient disparu; il n'était plus resté qu'une masse de livres de théologie polémique, ascétique et parénétique, des bibles, des glossateurs des pères de l'église, des philosophes scholastiques, d'anciens commentateurs du droit romain et du droit canon; de vieux

(1) Voir le *Compte rendu par l'administration centrale du département de Jemmapes, depuis le 2 Frimaire an IV jusqu'au 1 Floréal an V.* Mons, Monjot, an VI, in-4°, p. 18 et le *Compte des administrateurs du département de Jemmapes, élus par l'assemblée électorale de l'an V, depuis le premier Floréal de la dite année jusqu'au 2 Vendémiaire de l'an VI.* Mons, Monjot, an VI, in-4°, p, 26-27.

traités de médecine, beaucoup d'histoire ecclésiastique, peu d'histoire civile et presque pas de littérature. Il résulte d'un rapport fait vers cette époque au ministre de l'intérieur par le bibliothécaire de l'école centrale, qu'un huitième au plus des livres rassemblés à l'abbaye d'Epinlieu pouvait être conservé, le surplus ne formait, au dire du bibliothécaire, *qu'un rebut digne d'aller au pilon.*

La bibliothèque des états avait, il est vrai, fourni quelques bons ouvrages, tels que l'*Encyclopédie de Diderot*, les *OEuvres et le dictionnaire de Bayle*, ceux de *Trévoux*, de *Moréry*, de la *Martinière*, de *Ducange*, les *Monuments de la monarchie française*, *l'Antiquité expliquée*, de *Montfaucon*, *etc.* Mais toute cette bibliothèque ne se composait, ainsi que nous l'avons vu, que d'un fort petit nombre de volumes.

Cette collection était donc évidemment insuffisante pour composer une bibliothèque digne du chef-lieu, pour répondre aux besoins des professeurs et des élèves de l'école centrale, et pour satisfaire à la loi qui prescrivait l'établissement, près de ces écoles, d'une bibliothèque publique, formée au moyen de la réunion des livres provenant des communautés religieuses supprimées et des émigrés. Il était par conséquent indispensable de faire transporter à Mons les bibliothèques des couvents de Tournay. Ces livres, d'ailleurs, n'appartenaient pas à cette commune; ils étaient la propriété de l'état, à titre de représentant des communautés supprimées; ils faisaient partie de ce qu'on appelait alors le *mobilier national;* le gouvernement pouvait donc en disposer en faveur de l'école centrale de Mons, et la ville de Tournay n'avait pas plus de droit à réclamer la jouissance de ces bibliothèques, que toutes les autres

communes du département, qui s'étaient conformées aux ordres du gouvernement et à l'arrêté de l'administration centrale du 9 Floréal an V.

M. Delmotte se crut obligé d'exposer tous ces faits à l'administration du département, dans un rapport qu'il lui adressa le 1 Floréal an VI, et de solliciter le prompt transport des livres de Tournay. Sur ce rapport, l'administration prit, le 15 Floréal, l'arrêté suivant :

« L'administration centrale du département de Jemmapes,

« Considérant que l'instruction publique est le premier besoin des hommes libres, et qu'elle est le seul moyen d'opérer la régénération des mœurs, en donnant à l'état des citoyens éclairés, et des fonctionnaires sincèrement attachés au gouvernement.

« Considérant qu'en attendant l'organisation de l'école centrale, qui doit avoir lieu incessamment, il est urgent de prendre les mesures convenables pour enrichir la bibliothèque de ce département d'un grand nombre de bons livres dont elle est dépourvue.

« Considérant qu'il résulte du rapport du citoyen Delmotte bibliothécaire, que le dépouillement des bibliothèques des abbayes supprimées n'a produit qu'une masse inutile de livres de théologie, ceux relatifs aux sciences ayant disparu.

« Considérant qu'il existe deux dépôts précieux échappés aux dilapidations; que la bibliothèque de l'abbaye supprimée de St. Martin à Tournay, et celle de la ci-devant cathédrale, renferment des ouvrages qu'il est instant de faire rentrer à la bibliothèque centrale, afin de la rendre digne du chef-lieu du département et utile aux écoles.

« Considérant que le moyen le plus prompt, pour opérer cette réunion, est d'y envoyer un commissaire probe et intelligent.

« L'administration susdite, le faisant fonction de commissaire du directoire exécutif entendu, arrête que le citoyen Timolat est nommé commissaire à l'effet de faire transporter, à la bibliothèque centrale à Mons, les livres composant celles des cathédrale et abbaye de St. Martin à Tournay, ainsi que tous les objets qui se trouvent dans cette commune et qui ont été désignés par la commission chargée d'en faire la recherche. Il fera effectuer ce transport par bateau, cette voie étant plus économique. »

A la réception de cet arrêté, l'administration municipale de Tournay commença par en éluder l'exécution au moyen d'une espèce de religieux larcin, ainsi que le qualifie M. Deflinne.

« L'intérêt de notre ville, dit-il, le zèle pour sa prospérité constante, suggéra soudain à l'un de nos plus dignes magistrats une résolution qui paralysa en partie des mesures si spoliatives et si contraires à l'honneur et aux véritables intérêts de ses administrés. Par sa vigilance et son activité, un triage de 1500 volumes parmi les plus précieux des bibliothèques de Tournay, se fit pendant la nuit qui suivit la notification de l'arrêté du 15 Floréal à la municipalité. Ils furent transportés secrètement à l'hôtel de ville, où ils sont restés cachés pendant six ans, sous la surveillance du secrétaire de la municipalité (1). »

(1) Le magistrat dont parle M. Deflinne était M. Cuvelier, alors président de la municipalité, et depuis procureur du roi à Tournay. — Voir la Notice de M. *Deflinne*, p. 25 de la 1re édition, et 14 de la 2e. — Et

Nous n'entendons pas contester ce fait, bien que nous ne nous expliquions pas facilement comment on ait pu faire, en une nuit, le triage de plus de 30,000 volumes renfermés dans une centaine de caisses et ballots scellés et placés sous la garde d'un commissaire de l'administration départementale. Nous n'entendons pas davantage jeter aucune espèce de blâme sur une démarche qui atteste cette sollicitude, cet entier dévouement aux intérêts de leur cité, dont les magistrats communaux de Tournay ont constamment donné des preuves. Mais il nous importe de bien établir des faits qui, présentés d'une manière incomplète, pourraient devenir l'occasion d'un grief contre notre ville.

L'ensemble des livres existants à Tournay étant de 35,666 volumes, il devait en rester environ 34,000, après le triage de la nuit du 16 au 17 Floréal. Ce sont ces 34,000 volumes que M. Deflinne suppose avoir été transportés à Mons pour former la bibliothèque de l'école centrale. Nous allons voir ce qui en fut.

Le commissaire Timolat arriva à Tournay le 17 Floréal; il fit aussitôt assembler tous les bateliers de la ville, et leur proposa d'entreprendre le transport des livres, tableaux, statues etc., qui se trouvaient emballés et prêts à partir depuis l'année précédente. Mais il n'y avait, parait-il, aucun bateau disponible pour le moment, et les bateliers se montrèrent d'ailleurs peu soucieux de se charger de ce transport, en sorte qu'aucun marché ne put être conclu avec eux.

L'entreprise fut ensuite exposée en adjudication publi-

Coupd'œil sur la bibliothèque de l'arrondissement de Tournay, par Charles Lecocq, p. 320 et 408.

que, dans l'espoir d'obtenir, par l'effet de la concurrence, des conditions plus acceptables. Le recours eut lieu à l'hôtel-de-ville de Tournay, le 1er Messidor an VI; mais, bien qu'il ait été annoncé par affiches placardées plusieurs jours à l'avance, tant à Tournay que dans toutes les communes du canton, il ne s'y présenta personne et aucune espèce d'offre ne fut faite. Un procès-verbal dressé par le commissaire, à l'intervention de M. De Facqz, officier municipal, constata l'inutilité de ce recours (1).

Timolat parvint peu de temps après à traiter de gré à gré avec un maître-charpentier de la ville; mais au moment d'exécuter le marché, cet homme se dédit et le commissaire se trouva encore une fois dans l'impossibilité de déplacer les objets qu'il avait mission d'enlever.

La municipalité de Tournay profita de ces embarras, auxquels elle n'était probablement pas étrangère, pour adresser de nouvelles réclamations à l'administration centrale. Ne pouvant s'opposer ouvertement à l'exécution des ordres de cette administration, elle chercha à la retarder indéfiniment en demandant qu'il soit rédigé des inventaires détaillés de tous les objets, prétendant que le commissaire Timolat se disposait à les transporter sans avoir rempli cette formalité. Le reproche n'était pas fondé; non seulement des catalogues, au moins sommaires, avaient été faits, en Prairial, Messidor et Thermidor an V, mais des récolements venaient même encore tout récemment d'en être dressés. En effet, depuis les premiers inventaires, la loi du 5 Frimaire an VI sur la suppression des séminaires, chapitres et autres corpora-

(1) Ce procès-verbal se trouve aux archives du gouvernement provincial à Mons.

tions laïques avait été publiée dans les départements réunis. En exécution de cette loi, le directeur des domaines du département de Jemmapes avait chargé deux commissaires, MM. Thibaut et Defacqz, de faire l'inventaire du mobilier des établissements de ce genre existants dans l'arrondissement de Tournay, et ces messieurs venaient de procéder, le 8 Germinal et le 1 Floréal, au récolement des bibliothèques de la cathédrale et du séminaire. M. Cuvelier, président de la municipalité était lui-même intervenu à cette opération. Enfin, un nouveau récolement avait encore été fait par le commissaire Timolat, peu de jours après son arrivée, le 20 Floréal.

L'administration de la ville de Tournay ne borna pas là ses réclamations; elle s'adressa en même temps au gouvernement et même au corps législatif, et fit de nombreuses démarches pour obtenir l'établissement dans cette commune, d'une école centrale et d'une bibliothèque publique.

Pendant qu'ils réclamaient et sollicitaient ainsi auprès des autorités supérieures pour conserver leurs collections, les magistrats municipaux ne négligeaient aucun moyen pour entraver l'exécution de l'arrêté du 15 Floréal, dans l'espoir de fatiguer l'administration départementale et ses agents. Elle était d'ailleurs secondée dans son opposition par toute la population de la ville. Tous les ouvriers refusaient de travailler au transport des caisses et ballots; ils préféraient sacrifier leurs intérêts privés plutôt que de concourir à un acte qu'ils considéraient comme une spoliation. Le commissaire Timolat tenta vainement de lutter contre cette résistance passive; il avait cru pouvoir y parvenir en appelant à Tournay des ou-

vriers étrangers ; mais leur arrivée fut le signal d'une véritable émeute populaire, et l'on signifia à ces ouvriers, ainsi qu'à Timolat lui-même, qu'on briserait les statues, qu'on lacérerait les tableaux, et qu'on jetterait les livres dans l'Escaut, plutôt que de les laisser enlever.

Tant de persévérance et de ténacité méritaient d'être couronnées de succès, et elles le furent en effet. Le commissaire Timolat, désesperant de vaincre une opposition aussi opiniâtre et se trouvant isolé au milieu d'une population exaspérée, fut forcé de quitter une ville où il pouvait croire que son existence elle-même n'était plus en sûreté ; il revint à Mons, dans les premiers jours de Vendémiaire an VII, sans avoir pu accomplir sa mission. L'autorité supérieure, de son côté, comprit qu'il serait trop rigoureux de priver la ville de Tournay de collections littéraires pour lesquelles elle avait fait preuve d'un si profond attachement. Le préfet du département, après avoir consulté le ministre, s'arrêta à une espèce de terme moyen, de nature à concilier tous les intérêts. Il prit, le 19 Vendémiaire an IX, un arrêté ainsi conçu :

« Le préfet du département de Jemmapes,

« Vu la lettre du ministre de l'intérieur en date du 6 de ce mois, par laquelle il marque au préfet qu'il peut faire transporter à Mons les livres qui se trouvent dans les bibliothèques de Tournay et qui sont indispensables à celle de l'école centrale, et le prie en outre de ne pas perdre de vue que tous les dépôts de ce département doivent contribuer à la formation de cette bibliothèque.

« Considérant qu'à la suppression des maisons religieuses, chapitres, etc. tous les livres qui s'y trouvaient ont été transportés à la bibliothèque centrale à Mons, à l'exception de ceux qui se trouvaient à Tournay.

« Que parmi le grand nombre de volumes qui sont actuellement déposés à Mons, il en est très-peu qui offrent quelqu'intérêt.

« Qu'au contraire ceux qui sont encore dans ce moment déposés à Tournay, et qui proviennent du ci-devant chapitre et des ex-abbayes de St. Martin et de St. Médard, contiennent les éléments d'une riche bibliothèque et que l'on doit renoncer à organiser un pareil établissement près de l'école centrale, aussi longtemps qu'on ne les aura pas fait transporter à Mons.

« Considérant cependant qu'il ne serait pas juste de priver la ville de Tournay de toutes les richesses littéraires qu'elle possède dans son sein et dont elle pourra par la suite faire un usage très-utile pour l'établissement d'une bibliothèque secondaire ; que néanmoins les intentions du ministre de l'intérieur étant qu'il en soit extrait ce qui peut le mieux convenir à la bibliothèque centrale, il est nécessaire de procéder au plutôt au choix des ouvrages qui doivent être transportés à Mons, et que cette opération ne peut être mieux confiée qu'aux lumières et aux talents du citoyen Delmotte bibliothécaire.

« Arrête :

« 1° Le citoyen Delmotte se rendra au plutôt à Tournay, pour faire le choix des livres qui sont indispensables à la bibliothèque centrale, parmi ceux qui proviennent du ci-devant chapitre des ex-abbayes de St. Martin, de St. Médard et des autres maisons religieuses supprimées.

« 2° Le sous-préfet, les maire et adjoints de la ville de Tournay sont invités à lui procurer toutes les facilités qu'il pourrait désirer pour terminer promptement cette opération.

« Le sous-préfet nommera un fonctionnaire public pour assister à la levée des scellés apposés sur tous les livres.

« 3° Le citoyen Delmotte ne choisira que les ouvrages qui sont indispensablement nécessaires à la bibliothèque, et dans le cas où il trouverait deux éditions d'un même ouvrage, il en laissera une dans le dépôt de Tournay. Les autorités de Tournay et le citoyen Delmotte sont invités à se concerter entr'eux de telle manière que cette opération présente un résultat satisfaisant pour les deux communes.

« 4° Après qu'il aura terminé son choix, il en dressera un inventaire dont il laissera un double à la sous-préfecture de Tournay et remettra l'autre à la préfecture.

« 5° Il fera mettre dans un dépôt particulier tous les ouvrages qui doivent être transportés à Mons ; il y apposera le scellé en présence des fonctionnaires dénommés par le sous-préfet.

« 6° Le préfet prendra ensuite les mesures nécessaires pour les faire transférer à Mons.

« 7°. Le sous-préfet est invité à donner les ordres nécessaire pour que tous les livres qui doivent rester à Tournay, soient déposés dans un endroit sur.

« 8°. Expédition du présent sera transmise au sous-préfet de Tournay et au citoyen Delmotte pour lui servir de commission.

« *Signé* Garnier.

« Pour expédition conforme, le secrétaire-général de de la préfecture.

« *Signé* Lavallée. »

C'est ainsi que se termina cette longue discussion qui avait duré près de quatre années et qui avait donné lieu à tant de réclamations, de démarches et de difficultés.

M. Delmotte usa avec discrétion des pleins pouvoirs que lui donnait le préfet. Arrivé à Tournay le 21 Vendémiaire, et reçu avec les plus grands égards par le sous-préfet et l'administration municipale, il se mit à l'œuvre dès le lendemain, accompagné du commissaire de police de la ville; toutes les caisses furent déballées et visitées; les livres choisis en furent successivement extraits et l'inventaire en fut dressé séance tenante par le bibliothécaire, à l'intervention du commissaire délégué par la municipalité. Au bout de dix-neuf jours d'un travail assidu, l'opération fut terminée. Le procès-verbal rédigé immédiatement et clos le 11 Brumaire an IX, constate qu'il fut choisi 530 ouvrages formant ensemble 2065 volumes, dont 15 seulement à l'abbaye de St. Martin et le surplus aux bibliothèques de la cathédrale, du séminaire, de St. Médard et des Récollets. Tous les autres livres provenant de ces bibliothèques, et qui formaient un total d'environ 33,000 volumes, furent laissés à la municipalité pour servir à former un bibliothèque secondaire, qui se trouva ainsi, dès le principe, plus nombreuse que la bibliothèque centrale du chef-lieu, où l'on ne comptait encore qu'environ 30,000 volumes.

Les livres choisis par M. Delmotte furent emballés et scellés dans 14 grandes caisses de bois et arrivèrent à Mons le 13 et le 15 Brumaire, sous la conduite d'un voiturier d'Ath.

Tels sont les faits dans toute leur vérité; ils ne consti-

tuent donc pas un enlèvement forcé et irrégulier, dans le genre de ceux qui avaient eu lieu pendant les premiers mois de l'occupation, par les agents du gouvernement et au profit des bibliothèques et des musées de Paris. La ville de Tournay n'a pas été dépouillée de ses richesses littéraires; on s'est borné à choisir 2065 volumes sur 35,666, alors qu'aux termes des lois existantes on aurait pu prendre tout; ce n'est pas un tribut que la ville de Mons a levé sur celle de Tournay, c'est une répartition qui a été faite par le gouvernement des livres qui lui appartenaient et dont il en a donné 2065 à Mons et 33,000 à Tournay, en constatant le tout par des inventaires et procès-verbaux réguliers. Si l'une des deux villes pouvait avoir à se plaindre, ce n'était donc pas Tournay, qui se trouvait incontestablement la mieux partagée. Enfin, les 2065 volumes ne pouvaient être considérés, ainsi que le pense M. Deflinne, comme un dépôt qui aurait du être restitué à la ville de Tournay, lors de la suppression de l'école centrale, parce que cette commune n'en avait jamais eu la propriété. Nous devons au surplus faire remarquer, en terminant cette digression, que c'est du plein gré et consentement, et même avec le concours de la municipalité de Tournay que l'arrêté du préfet a reçu son exécution; loin de s'y opposer en aucune manière, cette administration la facilita autant qu'il fut en son pouvoir. Aucune réclamation ne s'éleva jamais à ce sujet, soit avant, soit après la suppression de l'école centrale; enfin la loyauté et la discrétion qu'apporta M. Delmotte dans l'accomplissement de sa mission reçut l'entière approbation et lui mérita l'estime des magistrats tournésiens. La preuve en est dans le témoignage de haute confiance qu'ils lui donnèrent en le priant de se

charger lui-même du classement et de la mise en ordre des livres qui leur restaient. L'administration municipale prit à ce sujet, le 9 Brumaire an IX, un arrêté dans lequel elle rendit pleine justice au talent et au caractère de notre honorable concitoyen ; elle fit même auprès du préfet, les (1) démarches nécessaires pour lui faire obtenir la permission et le congé dont il avait besoin pour se livrer à ce nouveau travail ; et M. Delmotte ne quitta Tournay qu'après avoir satisfait aux vœux de ses magistrats.

Le débat soulevé par la municipalité de Tournay, qui avait retardé jusques là l'ouverture de la bibliothèque, étant enfin terminé, l'on s'occupa sérieusement de son organisation définitive. M. Garnier, appelé à la préfecture du département après la révolution du 18 Brumaire, contribua puissamment à cette organisation. Peu de temps après son arrivée, M. Delmotte s'était empressé de lui signaler que cet établissement, si important pour l'instruction publique, manquait encore au département. M. Garnier s'était rendu lui-même à l'abbaye d'Epinlieu, le 10 Thermidor an VIII ; il avait visité les salles où se trouvaient déposés les livres, et dès ce moment, il avait témoigné la sollicitude la plus active en faveur de la bibliothèque. Tout semblait donc faire espérer qu'elle ne tarderait pas à être ouverte, lorsqu'un nouvel incident vint encore tromper les espérances des habitants et reculer cette ouverture si longtemps et si impatiemment attendue.

L'école centrale, organisée par arrêté de l'administration départementale du 17 Floréal an V, avait été établie

(1) Voir cet arrêté N° des pièces justificatives.

au couvent des Ursulines, et la bibliothèque avait été immédiatement mise à la disposition des professeurs et des élèves, dans l'état où elle se trouvait. Le bibliothécaire ne voulait d'abord laisser sortir aucun ouvrage du dépôt; il consentit cependant ensuite, sous l'autorisation du préfet, à prêter aux professeurs les livres dont ils avaient besoin, à la charge d'en donner reçu. Mais cette facilité ne parut pas suffisante à ces messieurs; ils auraient voulu que la bibliothèque toute entière fut constamment à leur disposition, sans être astreints à aucune formalité gênante. C'est dans cette pensée que, le 9 Ventôse an IX, ils adressèrent au préfet une requête pour demander que la bibliothèque fut transferée à l'école centrale, au couvent des Ursulines. Ils faisaient valoir, à l'appui de cette demande, que c'était spécialement pour l'utilité de l'école, c'est-à-dire des professeurs et des élèves, que la bibliothèque avait été instituée et que ce but ne pouvait être atteint aussi longtemps que les deux établissements se trouveraient dans des locaux différents. Le bibliothécaire s'opposa fortement à cette translation et signala les nombreux et graves inconvénients auxquels la bibliothèque serait exposée dans les cloitres des Ursulines, au milieu des classes de l'école et des habitations des professeurs. Des mémoires pour et contre cette translation furent adressés successivement au préfet, au ministère et même au corps législatif. Enfin, après une longue discussion, pendant laquelle les travaux furent interrompus de nouveau, le ministre de l'intérieur décida, le 4 Fructidor an IX, que la bibliothèque resterait à l'abbaye d'Épinlieu.

Cette dernière difficulté étant ainsi levée, M. Delmotte se hâta de terminer le catalogue général de la bibliothè-

que. Il en adressa deux copies au préfet, le 9 Brumaire an X; l'une de ces copies fut envoyée au ministre de l'intérieur, l'autre resta déposée aux archives de la préfecture, où elle se trouve encore aujourd'hui; la minute demeura au local de la bibliothèque.

Le classement des matières du catalogue, rédigé par M. Delmotte, laisse peut-être quelque peu à désirer; mais le bibliothécaire dut se conformer au système de division de l'enseignement déterminé par les lois du 30 Vendémiaire et du 3 Brumaire an IV sur l'organisation de l'instruction publique. Le cadre de ce classement avait d'ailleurs été préalablement soumis à la sanction de l'administration départementale. Tel qu'il était, ce catalogue, fruit de cinq années de travail, attestait les connaissances étendues du bibliothécaire et méritait les justes éloges que lui donna le préfet (1). C'est encore aujourd'hui le seul catalogue qui existe de notre bibliothèque.

Les travaux qui restaient à terminer ayant été exécutés dans les premiers mois de l'an X, le préfet prit, le 2 Floréal, un arrêté, par lequel il statua que la bibliothèque serait ouverte au public le 16 du même mois. Les jours d'ouverture furent fixés aux mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, depuis dix heures du matin, jusqu'à une heure de l'après-midi. Cet arrêté renfermait, de plus, un réglement pour le service intérieur de l'établissement, dont le projet avait été rédigé par le bibliothécaire (2).

L'empressement que mirent les habitants de toutes les

(1) Lettre du préfet du 12 Brumaire an X.
(2) Voir l'arrêté du 8 Floréal an X; pièces justificatives N°

classes à fréquenter la bibliothèque prouva toute l'importance de cet établissement et la satisfaction générale qu'avait causée son ouverture. Quelques réclamations eurent lieu, cependant, relativement à la fixation des heures de cette ouverture. Dans une pétition adressée au préfet le 28 Floréal, un grand nombre d'habitants exposèrent que les personnes chargées de fonctions publiques et attachées aux diverses administrations ne pourraient profiter de la publicité de la bibliothèque, si elle n'était ouverte qu'aux heures où elles devaient vaquer aux devoirs de leur place. En conséquence de cette demande, le préfet, par un arrêté du 8 Prairial, modifia celui du 2 Floréal et statua que la séance d'ouverture du jeudi aurait lieu de 3 à 6 heures du soir pendant l'été, et de 2 à 5 heures pendant l'hiver.

L'église d'Epinlieu, qui formait la salle principale de la bibliothèque, présentait un vaisseau vaste et élevé; les quinze arcades qui régnaient le long du pourtour de l'église avaient été recouvertes d'une boiserie très-simple jusqu'à la hauteur des deux tiers environ de l'édifice; cette boiserie était divisée en deux étages, séparés par une galerie circulaire de quatre pieds environ, garnie d'une balustrade et à laquelle conduisaient deux escaliers dérobés placés derrière la boiserie du premier étage. On pouvait ainsi avoir facilement accès à tous les livres placés sur les rayons des deux étages.

L'inscription suivante avait été placée en face de la porte d'entrée, afin de consacrer le souvenir de l'ouverture de la bibliothèque.

FAUSTIS AUSPICIIS
PRIMO CONSULE BONAPARTE
REBUM INTERIORUM MINISTRO CHAPTAL
GÆMAPIENSI PRÆFECTO STEPHANO GARNIER,
ANNO REIPUB. GALL. X, PACIS I;
SCIENTIARUM ÆDES RECLUSÆ (1).

Tous les livres réunis à cette époque à l'abbaye d'Epinlieu formaient environ 33,000 volumes. Ils provenaient savoir :

Des bibliothèques des corporations religieuses de Tournay.	2,065
De celle des autres corporations supprimées de la province.	30,254
De la bibliothèque des états.	452
Des envois faits par le ministre, environ . .	300
Ensemble.	33,071

(1) D'autres inscriptions avaient encore été proposées par le bibliothécaire ; on nous saura peut-être gré de les consigner ici :

Indocti discant ament meminisse periti.
Le Président HAINAULT.

Tu mihi curarum requies, tu nocte vel atrâ
Lumen, et in solis tu mihi turba locis.
TIBULLE.

Hic fores doctrinæ recluditur omnibus, illæ
Quo plus semel potæ, plus sitiuntur aquæ.
OVIDE.

C'est par l'étude que nous sommes
Contemporains de tous les hommes
Et citoyens de tous les lieux. . . .
L'esprit a des plaisirs immortels comme lui.
DELILLE.

C'est ici que par la présence
De ces morts, vainqueurs des destins,
Je me console de l'absence,
De l'oubli même des humains.
GRESSET.

Mais il s'en faut de beaucoup que tous ces volumes aient été jugés dignes de faire partie de la bibliothèque de l'école centrale. M. Delmotte, dans le triage qu'il en fit, dut en mettre au rebut près des trois quarts, et 6020 volumes seulement furent catalogués et placés dans les rayons. Le surplus resta entassé dans les cloîtres de l'abbaye, en attendant qu'il en ait été disposé.

Voici le cadre de la classification générale adoptée par M. Delmotte et le relevé du nombre d'ouvrages et de volumes compris dans chacune des principales divisions et subdivisions :

1re SECTION.

	Ouvrages.	Volumes.
Littérature		
Histoire littéraire	16	69
Critique	17	694
Bibliographique	9	47
Polymathie	9	90
Mémoires académiques	11	210
Grammaires. — Langues anciennes	87	121
» Langues vivantes	69	90
Belles-lettres	21	153
Poésie	102	114
Éloquence	35	87
2e SECTION.		
Beaux-Arts	31	40
3e SECTION.		
Histoire naturelle	75	110
Physique et Chimie	56	72
Médecine	298	328
Économie domestique et rurale	29	36
A reporter...	865	2261

	Ouvrages.	Volumes.
Report....	865	2261
4e SECTION.		
Philosophie et Métaphysique, Logique et Morale.....	127	165
Économie sociale et politique.....	92	194
5e SECTION.		
Étude des lois. — Jurisprudence civile....	153	220
Droit français.....	91	111
Droit belgique.....	41	58
Lois et jurisprudence étrangères.....	17	18
Jurisprudence criminelle.....	14	15
Droit canonique.....	72	89
6e SECTION.		
Histoire.....	444	805
Histoire belgique et autres puissances de l'Europe.....	295	508
Histoire d'Asie, d'Afrique et d'Amérique.	78	133
Histoire ecclésiastique.....	102	251
7e SECTION.		
Théologie.....	365	939
8e SECTION.		
Variétés.		
APPENDICE.		
Cogographie.....	6	16
Éditions du XVe siècle.....	57	58
Manuscrits.....	65	67
Ensemble.....	2981	6030

La bibliothèque fut visitée à cette époque par l'archiviste générale de la république, *Camus*, qui avait été chargé par le gouvernement de faire une tournée dans les départements réunis et d'y recueillir des renseignements sur l'état des bibliothèques et autres dépôts littéraires (1). Il arriva à Mons le 10 Vendémiaire an XI et passa la matinée à la bibliothèque. Voici ce qu'il en dit dans la relation imprimée de son voyage (2).

« La bibliothèque de l'école centrale a été établie dans une église, dont on a formé une superbe salle. Les livres en sont bons; il y en a de rares, entr'autres un superbe exemplaire de Ptolémée, imprimé sur vélin, à Venise 1511, avec les cartes enluminées, et plusieurs petits livrets sans date, du premier âge de l'imprimerie.

« Dans toutes ces bibliothèques on se plaint de manquer de livres modernes, de livres de littérature française, et d'ouvrages qui enseignent à connaître les livres.

Une partie des lacunes signalées par Camus à été comblée depuis; mais les ouvrages de bibliographie y sont encore en très-petit nombre.

Les livrets sans date des premiers âges de l'imprimerie,

(1) M. Voisin, dans la préface dont il a fait précéder le voyage littéraire de Dom Berthod (*Messager des sciences et des arts*, 1828, I, 27), fait remarquer que la mission particulière dont le gouvernement avait chargé Camus, et dont celui-ci parle au commencement du récit de son voyage, est restée secrète et qu'on n'en connait pas encore aujourd'hui le résultat. Nous croyons savoir que cette mission n'avait d'autre objet que de rechercher les matériaux des *Bollandistes*, pour les mois d'Octobre, Novembre et Décembre, afin d'en faire la publication aux frais du gouvernement. La manière dont Camus parle des travaux des Bollandistes, l'étendue des renseignements qu'il donne à ce sujet, et ce qu'il dit surtout en terminant cette partie de son récit, semblent confirmer cette opinion. (*Voyage fait dans les départements nouvellement réunis*. Paris an XI, tome II, pp. 50-59.

(2) *Voyage fait dans les départements nouvellement réunis*, II, 20.

suivant[1] statua que la bibliothèque de chaque lycée ne serait composée que de 1500 volumes, dont le catalogue serait arrêté pour tous les lycées, sans qu'aucun autre ouvrage puisse y être placé, si ce n'est avec l'autorisation du ministre de l'intérieur. Un élève devait faire les fonctions de bibliothécaire.

La suppression de l'école centrale de Mons était la conséquence inévitable de ces dispositions; elle fut prononcée par l'arrêté du gouvernement du 24 Vendémiaire an XI, qui ordonna sa fermeture pour l'époque du 1 Nivôse suivant, en même temps que l'établissement d'un lycée à Bruxelles, au local de l'abbaye de Coudenberg[2].

Les bibliothèques des l'écoles centrales devaient suivre le sort des écoles elles-mêmes. Elles furent supprimées, en ce sens qu'elles cessèrent d'être une institution départementale annexée à l'instruction publique, mais le gouvernement fit l'abandon de leurs collections aux communes où elles étaient établies, à la seule condition de les entretenir. Il statua, par l'arrêté du 8 Pluviose an XI, qu'immédiatement après l'organisation des lycées, les bibliothèques (sur lesquelles le scellé devait être apposé) seraient mises à la disposition et sous la surveillance des municipalités, qui nommeraient un conservateur et pourvoiraient à leur traitement[3].

(1) *Pasinomie* XI, 3111.

(2) *Recueil de Huyghe*, 2e série, X. 164.

(3) *Archives de la ville de Mons.* Cet arrêté n'est rapporté dans aucun recueil. — Voir pièces justificatives N°

Il semble que malgré cet arrêté le gouvernement se croyait encore des droits aux dépôts littéraires qu'il avait abandonnés aux administrations municipales. Du moins, un décret du 20 Février 1809 déclara que « *les manuscrits des archives du ministère des relations extérieures*

L'état peu prospère dans lequel se trouvaient à cette époque les finances de la ville de Mons, lui rendait fort pesante la charge de l'entretien et de la conservation de la bibliothèque que le gouvernement lui imposait. Aussi malgré l'avantage qu'elle devait en retirer, l'administration municipale se montrait peu disposée à l'accepter.

Dans cette circonstance difficile, M. Delmotte n'épargna aucune démarche pour conserver à la ville le précieux dépôt qu'il avait eu tant de peine à organiser. Il adressa au maire, le 7 Ventôse, un mémoire détaillé dans lequel il signala la richesse et le prix de la collection de livres réunis à la bibliothèque, et l'avantage que la ville aurait à le conserver. « Il n'est point de profession, disait-il, à laquelle la bibliothèque ne procure des instructions utiles. Tous les jours d'ouverture, des théologiens, des hommes de loi, des officiers de santé, des commerçans, des manufacturiers, des artistes, des jeunes élèves et d'autres personnes de tout genre, qui, par goût ou par état, se livrent à l'étude des sciences ou des arts, viennent y puiser les connaissances qui leur sont nécessaires. Le goût des sciences et l'aptitude à s'y distinguer ont toujours été l'apanage de nos concitoyens. Notre jeunesse en a donné de nouvelles preuves par les progrès qu'elle y a faits depuis quelques années et par les maîtres d'études très-jeunes et le nombre d'élèves très-avancés qu'elle fournit au lycée de Bruxelles, etc. » Après avoir fait l'énumération des principaux ouvrages que renfermait le dépôt, le bibliothécaire terminait en priant le maire d'engager le conseil municipal

et ceux des bibliothèques impériales, départementales et communales sont la propriété de l'état et ne peuvent être imprimés et publiés sans autorisation. » (Pasinomie XIV. 34.)

à voter les fonds nécessaires pour l'entretien de cet établissement.

En même temps, et pour ne négliger aucun moyen, M. Delmotte adressa une requête au préfet pour l'engager à solliciter du premier consul, qui était attendu en Belgique et qui devait passer par Mons, l'autorisation de continuer à entretenir la bibliothèque sur les fonds départementaux.

Le préfet, de son côté travailla activement dans le même sens. Dès le 7 Brumaire, aussitôt qu'il eut connaissance de l'arrêté qui instituait le lycée de Bruxelles, il écrivit à M. Delmotte pour l'en informer, en lui déclarant qu'il jugeait inutile de mettre les scellés sur la bibliothèque, comme le prescrivait l'arrêté; qu'il s'en rapportait à son exactitude et à ses soins, afin que l'établissement soit le plus longtemps possible utile aux habitans. « Il m'est impossible, disait le préfet, de vous rien annoncer en ce moment sur ce que pourrait devenir la bibliothèque que vous dirigez et même la place que vous occupez; mais je puis vous répondre que je ne négligerai rien pour conserver à la ville de Mons, le dépôt que nous étions enfin parvenus à établir, et pour vous conserver, soit à la tête de cet établissement, soit dans toute autre place. »

En transmettant, le 6 Florial an X, l'arrêté du 8 Pluviôse du maire de Mons, M. Garnier l'engagea à faire déterminer par le conseil municipal le traitement du conservateur; quant à sa nomination, le préfet trouvait que le conseil n'avait pas à s'en occuper, « car, disait-il, le citoyen Delmotte, bibliothécaire actuel, est dans l'intention de continuer ses fonctions et il est juste d'y conserver un citoyen si digne, sous tous les

rapports, de notre bienveillance et de notre appui. »

Le conseil général du département, dans sa session de l'an XI, n'hésita pas à voter, sur la proposition du préfet, les fonds nécessaire à l'entretien de la bibliothèque et à exprimer le vœu que l'arrêté du 8 Pluviose ne fut pas appliqué à celle du département de Jemmapes. Sa délibération fut envoyée au ministre et au conseiller d'état Fourcroy, chargé de la direction de l'instruction publique, à qui le préfet adressa en outre un mémoire particulier à l'appui. Mais le ministre, tout en louant les motifs du conseil général du département, ne les jugea pas assez puissants pour autoriser l'exception demandée; il décida que définitivement la ville de Mons devait pourvoir à la conservation de la bibliothèque. En donnant connaissance de cette décision au maire, le 30 Brumaire an XII, le préfet l'autorisa à convoquer extraordinairement le conseil communal et lui recommanda de donner des soins actifs à la direction de cet utile établissement.

Le conseil municipal ne pouvait plus hésiter, il devait se conformer aux ordres du gouvernement ou laisser périr la bibliothèque publique de la ville. Dans sa séance du 13 Floréal an XII, il décida de se charger de la conservation et confirma M. Delmotte dans ses fonctions de conservateur, en réduisant, toutefois, son traitement à 1200 francs au lieu de 2000 dont il jouissait précédemment. La ville prit ainsi possession de la bibliothèque, sans que cet établissement ait dû être fermé, et par la seule remise d'une copie du catalogue qui fut déposée dans ses archives.

Le gouvernement n'abandonna pas, cependant, aux municipalités la direction absolue et sans contrôle de

leurs collections scientifiques ou littéraires. Une circulaire ministérielle du 22 Septembre 1806 fit connaître aux administrations des communes qui possédaient des bibliothèques ou des musées d'objets d'art ou de sciences, qu'elles devaient à l'avenir faire chaque année un rapport particulier et détaillé sur les dépenses qu'entrainaient l'administration de ces dépôts, sur l'état et l'importance des collections et l'utilité qu'elles présentaient pour les villes. La délibération que prit à cette occasion le conseil municipal de Mons, dans sa séance du 18 Octobre 1806, prouve qu'il reconnaissait l'importance de la bibliothèque et qu'il était disposé à faire tous les sacrifices nécessaires pour sa conservation et son entretien.

L'occasion se présenta bientôt de mettre à l'épreuve ces généreuses dispositions.

Les bâtiments de l'abbaye d'Epinlieu où la bibliothèque se trouvait établie appartenaient à l'état, comme provenant d'une corporation supprimée. Le préfet avait d'abord laissé à la disposition de la ville la salle principale, le logement du bibliothécaire et toutes ses dépendances (1). Mais le gouvernement ne tarda pas à ordonner la vente de cette propriété domaniale, qui eut effectivement lieu le 29 Octobre 1807. Tout ce que la ville put obtenir fut la stipulation de deux années de jouissance à son profit, moyennant un loyer de 500 fr.; elle avait espéré pouvoir traiter avec l'acquéreur et en obtenir la prolongation de cette location, mais aucun arrangement de ce genre ne fut possible, et il fallut songer sérieusement à déménager la bibliothèque.

(1) La partie de l'abbaye qui n'était pas occupée par la bibliothèque était alors louée à M. Bardel; précédemment elle l'avait été à M. Farrar, qui y avait établi une filature.

L'administration de la ville parut reculer un instant devant cette opération. Le délai de deux années était sur le point d'expirer et nulle résolution n'avait encore été prise. Les habitans commencèrent à concevoir de sérieuses inquiétudes ; le bruit courut même un jour qu'il avait été question de vendre tous les livres pour se dispenser de leur chercher un logement. Dans tous les cas, le déménagement devait entrainer la fermeture de l'établissement pendant fort longtemps, et c'était déjà un facheux événement dont les habitans étaient vivement affectés.

Des pétitions revêtues des signatures de tout ce que la ville renfermait de personnes honorables furent adressées au maire et au préfet ; elles réclamaient avec instance des mesures propres à assurer une existence durable à un établissement aussi utile qu'honorable pour la ville. A peine ouvert depuis cinq ans, la bibliothèque publique était devenue indispensable aux habitans.

La question fut enfin soumise au conseil municipal dans sa séance du 15 Mai 1808, à l'occasion de la discussion du budget de 1809. Plusieurs locaux furent proposés, mais le bâtiment du collége des jésuites, situé en la rue des Gades, fut trouvé seul propre à cette destination et le conseil décida d'y transférer la bibliothèque, après y avoir fait les réparations nécessaires. Voici le texte de la résolution prise à ce sujet par le conseil :

« Le conseil municipal de la ville de Mons, réuni en séance ordinaire, en exécution du décret impérial du 14 Février 1806, pour délibérer sur les besoins de la communauté et les moyens d'y pourvoir pendant l'exercice de 1809.

« Revu la lettre de M. le préfet en date du 4 Octobre

1806, sur la manière de proposer les dépenses nécessaires pour l'administration de la bibliothèque de la de la ci-devant école centrale, mise à la charge de la ville, par arrêté du gouvernement du 8 Pluviose an II.

« Il observe avant tout que le domaine national dans lequel la bibliothèque est placée, vient d'être aliéné et vendu.

« Qu'il est d'autant plus instant de prendre des mesures pour assurer un nouvel emplacement à la bibliothèqne, que le local où elle existe actuellement, n'est laissé à la disposition de la ville, par les stipulations du contrat d'adjudication, que pendant un terme de deux ans, et qu'il n'a pas été possible de traiter avec les acquéreurs de ce domaine, soit pour l'obtenir en location pendant un plus long terme, soit pour en obtenir la cession, et qu'enfin il importe pour l'instruction de toutes les classes des citoyens de conserver ce dépôt précieux, où il vont puiser des connaissances utiles qu'ils chercheraient envain autour d'eux, s'il n'existe pas.

« Délibérant sur l'emplacement convenable à donner à cette bibliothèque.

« Vu les plans dressés par l'architecte de la ville :

« 1° De l'église d'Epinlieu où la bibliothèque est actuellement placée.

« 2° Celui de l'église des Filles de Ste Marie.

« 3° Celui de l'ancienne salle des spectacles.

« 4° Celui de l'ancien collége des jésuites.

« Il observe que l'emplacement de l'église des Filles de St. Marie n'appartient pas à la commune, et que sauf le cas où Sa Majesté lui en ferait la donation, la ville s'exposerait à y faire des dépenses qui ne lui seraient pas profitables.

« Que l'emplacement de l'ancien théâtre paraît trop petit pour contenir la bibliothèque, et qu'enfin les bâtiments du ci-devant collége des jésuites, qui appartiennent à la ville, n'ont aujourd'hui aucune destination précise et offrent les moyens d'y placer convenablement la bibliothèque.

« Est d'avis que le dit collége doit être convenablement réparé pour y placer la bibliothèque.

« Délibérant sur la dépense que nécessiteront les travaux à exécuter pour la recevoir dans ce bâtiment.

« Vu l'état estimatif qui en a été dressé par l'architecte de la ville, duquel il résulte que les ouvrages à faire au dit bâtiment, compris frais de déplacement, transport et replacement des livres, occasionneront une dépense de 12,042 francs.

« Il observe à cet égard que la distribution de ce local doit être entièrement changée, pour le rendre propre à la destination nouvelle qu'il doit recevoir, qu'il n'y existe aucun plafonds, aucune cheminée; que les fenêtres doivent être élargies et baissées, pour l'éclairer d'un jour convenable, que des chassis neufs à petits bois doivent remplacer les croisées en pierres de ce bâtiment, que de grandes pièces, indépendantes de la salle de la bibliothèque, doivent être divisées pour en former des cabinets commodes de lecture et un pied à terre agréable pour le conservateur; et qu'enfin les murs extérieurs et les toitures de ce bâtiment sont en mauvais état, dégradés et pourris.

« Est d'avis que tous les ouvrages détaillés dans le dit état estimatif, sont indispensables pour placer convenablement la bibliothèque dans les bâtiments désignés pour la recevoir; que les dépenses qu'ils nécessiteront sont

évalués avec la plus grande sévérité, et que la somme de 12000 francs est nécessaire pour la couvrir.

« Il estime en conséquence qu'il est indispensable d'avoir un crédit pour la dite somme.

« Ainsi délibéré en séance du dit jour 15 Mai 1808. »

Cette résolution ayant été approuvée par le préfet, on travailla aussitôt aux réparations et appropriations du collége des jésuites. Le transport des livres commença vers la fin de l'année suivante, et le 6 Août 1811, la bibliothèque fut rouverte dans le local où elle se trouve encore aujourd'hui.

Le bibliothécaire n'ayant pu se loger dans ce dernier local, son traitement fut majoré de 200 francs et porté à 1400 francs, à dater de l'année 1811, à titre d'indemnité du logement dont il était privé. Un concierge fut également nommé à cette époque, avec un traitement de 300 francs, réduit, en 1816 à 200 francs; le concierge fut logé dans le bâtiment même de la bibliothèque.

En 1819, le grand âge de M. Delmotte père ne lui permettant plus de vaquer avec assiduité aux fonctions de sa place, l'administration de la ville lui donna pour adjoint, par résolution en date du 30 Décembre, M. Henri Delmotte, son fils, qui, lors du décès de son père, arrivé en 1824, fut appelé aux fonctions effectives de bibliothécaire; la résolution du conseil de ville du 11 Mai de cette année, qui lui conféra cette place, en réduisit les émoluments à 500 florins annuellement.

M. Delmotte fils qui, à des connaissances étendues en bibliographie, joignait un rare amour, nous dirions presque une véritable passion pour les livres, exerça les fonctions de bibliothécaire avec autant de zèle et de dévouement que son père. Il ne laissa échapper aucune

occasion d'ajouter au dépôt qui lui était confié, les richesses et les curiosités littéraires qui lui manquaient. On doit surtout à son active sollicitude un grand nombre d'ouvrages sur l'histoire du pays et de la ville en particulier et principalement de ceux publiés par des auteurs montois. Il est seulement à regretter que le peu de fonds mis à sa disposition pour cet objet ne lui ait pas permis de combler les nombreuses lacunes qui existent encore dans la collection.

M. H. Delmotte s'occupait à rédiger ce catalogue raisonné de la bibliothèque lorsque la mort vint l'enlever subitement, le 7 Mars 1836, à sa famille, à ses amis, dont il était chéri et aux lettres qu'il cultivait avec distinction (1).

M. Louis Delobel, conservateur actuel de la bibliothèque, a été nommé le 31 Mars 1836, en remplacement de M. H. Delmotte (2).

Nous avons vu que les livres rassemblés à l'abbaye d'Epinlieu formaient, en l'an X, un total d'environ

(1) Voir la *Notice sur* H. Delmotte, publiée par la société des Bibliophiles belges avec un fac-simile de son écriture et un portrait dessiné et lithographié par *Madou*. Mons, Hoyois-Derely, 1836, in-8. tiré à 100 exemp.

(2) Le traitement de M. Delmotte, qui fut premier bibliothécaire, était de 2,400 francs, logement, feu et lumière. Le logement était l'abbaye des Dames d'Epinlieu, dans l'église de laquelle la bibliothèque fut placée. Il avait, pour l'aider dans ses travaux, un sous-bibliothécaire. Lors de la suppression des écoles centrales, et de la cession de la bibliothèque à la ville, la place de sous-bibliothécaire fut supprimée et le traitement du conservateur réduit. Il est aujourd'hui de 500 florins de Hollande, ou de 1058 francs, sans logement, ni feu, ni lumière. Le subside annuel pour achats de livres est seulement de 500 francs : mais en 1829 la régence a accordé 3800 francs pour faire des acquisitions à la vente des livres de M. Leclercq : en 1835, elle accorda une autre somme de 1300 francs pour achats à celle de M. le chanoine Wins.

(*Note de l'Editeur.*)

33,000 volumes, dont 6,030 avaient seuls été catalogués. Depuis lors, la collection a éprouvé de notables changements.

A l'époque de l'institution des lycées, un arrêté ministériel du 8 Frimaire an XII, statua que les 1500 volumes accordés à chacun d'eux seraient pris dans les bibliothèques des écoles centrales supprimées. En vertu de cette disposition, le proviseur du lycée de Bruxelles vint à Mons faire un choix des livres qui lui convenaient; il désigna 33 ouvrages formant ensemble 101 volumes, dont il donna reçu le 8 Thermidor an XII, et qui furent immédiatement envoyés à Bruxelles (1).

Lorsque M. l'évêque de Tournay forma, en l'an XI, la bibliothèque de son séminaire, il obtint la remise

(1) Le ministre avait demandé le 21 Frimaire an VI, tous les cartulaires des ci-devant instituts religieux, disséminés dans les divers dépôts littéraires, bibliothèques et archives de la république, pour les réunir à Paris. Ces titres, disait-il, fruits des siècles barbares, se lient trop intimement à leur histoire pour pouvoir en être distraits. Il faut qu'ils attestent à la postérité ce que l'ambition et l'artifice des corporations privilégiées ont obtenu de la crédule ignorance de nos pères, et qu'ils lui fassent apprécier l'heureuse révolution qui s'est faite dans l'esprit humain. Le bibliothécaire du département de Jemmapes, auquel la circulaire fut adressée, répondit qu'il n'existait pas de document semblable dans le dépôt confié à sa garde. Ces documents se trouvaient en effet dans un autre dépôt, celui des archives et papiers provenant des maisons religieuses supprimées, qui avaient été réunis au couvent des *Filles notre Dame*, en la rue Neuve, occupé aujourd'hui par le dépôt de mendicité. La commission nommée pour faire le triage de ces titres, et qui se composait de MM. De Bousies, Auquier et Fondu, fit son possible pour empêcher que ces cartulaires quittassent le département pour aller se perdre dans le dépôt central de Paris où il serait presqu'impossible de les consulter. Elle fit observer qu'il existait des ouvrages imprimés, tels que *Le Mire*, *Brasseur*, *Vinchent et Ruteau*, *De Guise*, *etc.*, qui rempliraient également le but signalé par le ministre. Mais ces représentations ne furent pas écoutées; il fallut laisser partir ces documents. (Voir la lettre de M. Langlais, conservateur de la bibliothèque de Paris (manuscrits) qui en accuse réception en date du 29 Vendémiaire an VIII).

d'une partie des livres de théologie qui étaient restés dans les cloîtres d'Epinlieu; d'autres furent échangés à différentes époques par les soins du bibliothécaire et sous l'autorisation de l'administration, tant avec des particuliers qu'avec d'autres bibliothèques; pour faciliter ces échanges, la régence avait fait rédiger un catalogue spécial des ouvrages en double. Ce catalogue, terminé le 15 Avril 1824 et livré à l'impression (1), comprenait 354 articles ou 838 volumes. Une assez grande quantité d'ouvrages de rebut fut également vendue et le produit en fut affecté aux besoins de l'établissement. La majeure partie de ces ventes et échanges eut lieu en 1806, lorsque la bibliothèque dut quitter le local d'Epinlieu. Enfin il reste encore aujourd'hui environ 3000 volumes de théologie, provenant du dépôt des livres rebutés, qu'on ne put trouver à échanger ni à vendre avantageusement, et qui furent transportés au bâtiment des jésuites et placés dans les rayons, sans cependant être catalogués.

D'un autre côté, depuis l'époque de son ouverture, la bibliothèque a fait quelques acquisitions, tant à titre gratuit qu'à titre onéreux. Aussi longtemps qu'elle resta institution départementale, il ne fut alloué aucun fonds pour acquérir des ouvrages nouveaux. Tous ceux qui vinrent augmenter la collection, provenaient d'échanges ou de dons faits par le ministre ou le préfet. M. Garnier contribua particulièrement à cette augmentation en sollicitant de fréquents envois du gouvernement et en envoyant lui-même des

(1) *Catalogue des livres doubles de la bibliothèque publique de la ville de Mons.* Mons de l'imprimerie de H. F. Hoyois, libraire. 1824. in-8. 21 pages.

livres qui lui appartenaient personnellement. Mais à dater de 1807, la ville de Mons alloua chaque année à son budget une somme destinée à des acquisitions semblables. Sous le régime Français, cette allocation ne dépassa jamais 300 fr. Depuis 1814, jusques et y compris 1837, elle a été de 500 fr. Indépendamment de ces allocations annuelles, la régence accorda en 1827, 1829, 1830 et 1837 des subsides extraordinaires pour frais de reliure et pour acquisitions de livres à la vente de la bibliothèque de M. Leclercq, qui renfermait un grand nombre d'ouvrages d'un haut intérêt pour l'histoire du pays en général, et pour celle de la ville et de la province en particulier.

La somme totale dépensée depuis 1807 jusques 1837, c'est-à-dire pendant 30 années, tant pour acquisitions ordinaires et extraordinaires que pour reliure, est de 17,096 fr. 20 cent., ce qui revient à 569 fr. 87 cent. année moyenne. On conçoit que la modicité de cette somme n'ait pas permis d'enrichir et de completer la collection autant qu'elle aurait pu l'être.

Sous le gouvernement hollandais, la bibliothèque reçut peu de cadeaux du gouvernement, qui réservait presque toutes ses faveurs pour les dépôts littéraires des provinces septentrionales du royaume. Mais depuis la révolution, le gouvernement éclairé qui nous régit et qui accorde une généreuse protection aux arts et aux sciences, lui a fait des donations importantes, parmi lesquelles se trouvent des ouvrages d'un grand prix.

Des particuliers ont également fait des dons à la bibliothèque; ils consistent principalement en ouvrages relatifs à la ville et à la province, ou publiés par des auteurs appartenants au Hainaut. M. Henri Delmotte a

eu l'heureuse idée de réunir dans une division particulière de la bibliothèque, tous les ouvrages de cette dernière espèce ; cette collection présente ainsi dans un même cadre la réunion de tous les titres littéraires de la province ; ce sera une source précieuse pour l'étude de l'histoire biographique et littéraire du Hainaut.

Les documents manquent pour établir d'une manière précise le mouvement d'entrée et de sortie des livres de la bibliothèque, depuis l'époque de sa fondation, par la raison qu'on n'a pas toujours pris soin d'enrégistrer les livres vendus ou échangés, ainsi que ceux acquis à titre onéreux et d'en conserver des catalogues particuliers. Quant aux donations qui ont été faites à l'établissement, nous en avons fait dresser un relevé aussi complet qu'il nous a été possible. Ce relevé constate un nombre de 173 volumes donnés par des particuliers, et de 100 volumes envoyés par le ministre, depuis l'année 1834.

Nous ne pouvons, par la même raison, indiquer le chiffre exact des volumes dont se compose aujourd'hui la bibliothèque. Nous trouvons cependant dans un rapport adressé par le bibliothécaire à M. le gouverneur du Hainaut le 13 Janvier 1834 (1), que le nombre de volumes tant imprimés que manuscrits était à cette époque de 11,963. Nous en donnons ici la répartition, en rappelant, en regard de chaque catégorie, le nombre de volumes qu'elle comprenait en l'an X, de manière à constater les augmentation survenues depuis lors.

(1) Ce rapport a été imprimé dans *l'Exposé de la situation administrative du Hainaut* (du 4 Février 1834), *adressé à M. le ministre de l'intérieur, par le gouverneur de cette province* (M. A. de Puydt). Mons, Monjot, 1834, in-8o, p. 104-107.

Nombre de volumes existant en l'an X en 1834			Augmentat.
Bibliographie, histoire littéraire et diplomatique	1110	1457	
Grammaire	211	216	
Belles-lettres	354	614	
Beaux-arts	40	99	
Mathématiques, physique, chimie	108	147	
Histoire naturelle et médecine	438	908	
Philosophie, économie sociale et politique	359	506	
Jurisprudence	511	820	
Histoire Belgique	308	580	
Histoire générale	1389	1880	
Théologie (dont 3000 environ non catalogués)	3890	3890	
Variétés	138	269	
Incunables	58	67 (1)	
Auteurs montois	»	200	
Manuscrits	67	310	
Total	9030	11983 (2)	2933(3)

(1) Parmi les incunables il s'en trouve deux très-remarquables : une *bible des pauvres*, mais incomplète, car elle n'a que 21 planches du Nouveau Testament : c'est la 3e édition, indiquée dans La Serna, II, 209 : l'autre est l'exposition *du Pater Noster* (complète), plus rare encore que la bible des pauvres. (*Note de l'éditeur*).

(2) Si on ajoute à ce chiffre les cadeaux envoyés par le gouvernement Belge, et les achats faits depuis cinq ans, soit avec le subside annuel, soit avec la somme extraordinaire de 1300 francs, accordée en 1835 par la régence, pour la vente de M. le chanoine Wyns, on trouvera que la bibliothèque de Mons, avait à la fin de 1839, environ 13,000 volumes. (Ibid).

(3) Cette bibliothèque possède la Polyglotte de Plantin et celle de Vitré, une assez belle collection de Pères de l'église et de théologiens ; Mabillon, Durand, etc, sur la diplomatique ; Du Cange, plusieurs dictionnaires des

Des 310 manuscrits actuellement existans, 80 concernent l'ancienne législation de la province. Le surplus consiste en ouvrages de théologie et d'histoire. Un catalogue spécial des manuscrits relatifs à l'histoire Belgique, au nombre de 76, a été formé le 11 Octobre 1834 à la demande de M. le ministre de l'intérieur, et pour être transmis à la commission royale d'histoire, qui l'inséra dans un de ses bulletins (1).

M. Paridaëns, dans l'ouvrage qu'il a publié sur la ville de Mons, donne également l'indication de quelques-uns de ces manuscrits (2).

Il existe encore à la bibliothèque 15 volumes, renfermant un millier d'estampes environ, dont un grand nombre fort remarquables et très-rares, d'anciens graveurs allemands, flamands, etc., et notamment d'Albert Durer.

Nous croyons inutile d'entrer ici dans de plus grands détails sur les livres et les manuscrits de notre bibliothèque et de signaler les plus remarquables d'entr'eux. Le nouveau catalogue qu'on va former les fera suffisamment connaître, en constatant d'une manière positive leur nombre actuel.

Depuis 33 années que la bibliothèque est entretenue aux frais de la ville, c'est-à-dire depuis l'an XII de la

Etiennes; quantité d'ouvrages sur les antiquités grecques et romaines; tout Montfaucon et Kircher, ou peu s'en faut; Muratori, Grævius, etc. Des traités sur les médailles; les collections des mémoires des académies de Paris; le journal des savants; les histoires Byzantines; une collection d'ouvrages, de brochures, de caricatures sur l'histoire de la Belgique et du Hainaut; les cérémonies religieuses, le grand ouvrage sur l'Egypte, le Racine, in-folio, de Didot etc. etc.

(*Note de l'éditeur*).

(1) Bulletin du 4 Février 1837 (I. 214-231).

(2) Mons, *Sous les rapports historiques, statistiques*, etc. Mons, 1819. in-12. p. 295. Note 26.

république jusqu'à la fin de 1837, cet établissement a couté à l'administration une somme totale de fr. 88,402-46, répartie de la manière suivante :

Traitement du bibliothécaire et du concierge.	47,336-51
Dépenses ordinaires pour acquisition de livres et reliure	12,915-44
Allocations extraordinaires	4,180-76
Fournitures diverses, feu et lumière. . . .	6,584-05
Entretien des bâtiments.	17,385-30
Total.	88,402-46
Moyenne annuelle	2,678-86

L'exiguité de ce subside, dans lequel l'acquisition des livres n'est comprise, comme nous l'avons vu, que pour une moyenne annuelle de fr. 569-87, explique comment la bibliothèque de Mons se trouve peut-être aujourd'hui la moins riche de toutes celles du pays, ce dont on peut se convaincre par le tableau suivant, qui présente le chiffre des volumes de chacune d'elles.

Bibliothèques.	Vol. imp.	Manuscrits.	Total.
Bruxelles (la ville).	140,000	»	140,000
» bib. royale	60,000	2,600	62,600
Louvain	105,000	246	105,246
Liége	60,000	437	60,437
Gand	51,600	556	52,156
Tournay.	27,000	58	27,058
Mons	11,653	310	11,963 (1)

(1) M. Voisin, *Bulletin de l'académie de Bruxelles*, 1838. — V. De Flinne, *Notice sur la bibliothèque publique de la ville de Tournay*, p. 33-36 de la 1re. éd. p. 19 de la 2de.

Nous avons vu qu'il avait été laissé à la ville de Tournay 33,000 volumes environ, provenant des maisons religieuses. Un grand nombre de ces

Au surplus, s'il faut en croire la statistique des bibliothèques publiques de la France, publiée, il y a quelques années par un journal de Paris (2), les richesses bibliographiques, provenant des corporations supprimées, n'y auraient pas été conservées avec plus de soin qu'en Belgique. Il résulte en effet des relevés faits par M. Thimothée Deshaye, auteur de cette statistique, qu'il n'existe dans toute la France que 3 à 4 millions de volumes. 822 villes de 3,000 à 18,000 âmes sont entièrement privées de bibliothèques publiques; 192 villes seulement en possèdent; Paris, à lui seul, renferme, dans ses cinq bibliothèques, 1,378,000 vol.; les autres villes en renferment ensemble 2 à 3 millions. Les villes qui en possèdent le plus, sont :

Bordeaux	115,000
Aix	75,000
Besançon	56,000
Troyes	50,000
Versailles	45,000
Amiens	42,000
Dijon	40,000
Caen	40,000
Marseille	35,000
Rouen	28,000

La revue Britannique a publié récemment un article intéressant, sous le titre de *Tableau comparé des principales bibliothèques des temps anciens et des temps modernes*,

volumes furent vendus comme inutiles; M. De Flinne évalua à 16,000, ceux qui restèrent après cette opération, et à 27,000 ceux existant en 1835.

(2) Le constitutionnel du 9 Novembre 1833. N° 313.

d'après des documents recueillis par M. Ad. Balbi. On y trouve la statistique des grands dépôts des richesses intellectuelles, aujourd'hui répandues sur le monde entier, et même de celles dont il ne reste plus que le souvenir (1).

(1) Feu M. Delecourt indique, dans le cours de sa notice, quelques pièces justificatives : ne les ayant pas trouvées jointes au manuscrit qui nous a été communiqué, nous n'avons pu les imprimer.

NAMUR.

> Une bibliothèque publique bien organisée est de tous les établissements littéraires le plus utile à la propagation des lumières dans un pays : c'est là que le jeune homme doit apprendre à connaître les instruments dont il aura besoin dans la carrière des sciences, c'est là que l'homme instruit trouve de quoi agrandir ses connaissances et que le savant puise les matériaux qui doivent faire l'objet de ses méditations.
>
> CH. VAN HULTHEM,
>
> Rapport sur l'état de l'instruction dans le département de l'Escaut, en l'an IX.

Bibliothèque de la ville. — Ce dépôt littéraire, comme la plupart de ceux de la Belgique, a été créé sous l'administration française : il date de 1797 (an VI de la république). Il s'est formé des ouvrages recueillis dans les anciens établissements religieux supprimés du département de Sambre-et-Meuse : les plus précieux lui viennent des abbayes autrefois si riches de Floreffe et de St. Hubert.

Un français, amis des livres, A. G. Camus, dans la relation d'un voyage devenue rare aujourd'hui (1), nous a

(1) Voyage dans les départements nouvellement réunis. Paris, Baudouin, an XI (1803), 2 vol. in-18. I, 161.

fait connaître quel était en 1802 l'état de ce dépôt littéraire : « La bibliothèque de l'école centrale, dit-il, n'a « pas de manuscrits anciens. J'en ai vu un du XVe siècle, « qui est précieux pour la recherche et le fini de son « exécution. C'est une bible in-8, pas plus grosse que les « bibles de ce même format sorties des presses d'Egmont, « à Cologne. Les caractères sont nets, uniformes, alignés « comme un chef-d'œuvre de typographie. Les autres « manuscrits sont beaucoup de sermonaires, de livres de « droit, de théologie scolastique. On a quelques édi- « tions du XVe siècle, entre autres des lettres de S. Ber- « nard, imprimées à Bruxelles en 1482. De vastes salles « et des cellules de l'étage au-dessus de la bibliothèque, « sont le receptacle des livres provenant des établisse- « ments supprimés, qui n'ont pas dû être placés dans « la bibliothèque, parce qu'ils sont doubles ; qui ne « méritaient pas d'y entrer, vu la nullité de leur valeur, « ou que l'on n'a pas pu reconnaître et ranger encore. « De ce nombre sont quelques manuscrits de l'abbaye de « S. Hubert, entre lesquels j'ai remarqué un commen- « taire sur l'écriture sainte, écrit sur trois colonnes, « format atlantique; et un recueil de lettres de papes, « à la tête duquel il est écrit que ce volume ne doit « pas sortir des archives, parce que la charte de fon- « dation de S. Hubert, par Pépin d'Héristal, est transcrite « au folio 39. Effectivement je l'aie lue au feuillet in- « diqué. »

Il serait intéressant de savoir si les raretés historiques, indiquées ici par le savant Camus, existent encore dans le dépôt où il les a vues au commencement de ce siècle.

Le catalogue de cette bibliothèque fut imprimé en 1807 : il comprenait 806 numéros. Les deux tiers en

étaient relatifs à la théologie et au droit canonique : ce chiffre s'est augmenté, pendant la domination française, de quelques centaines de numéros d'ouvrages modernes et qui avaient été successivement envoyés en cadeau de Paris, de la part du gouvernement.

Lors de l'organisation du royaume des Pays-Bas, le séminaire épiscopal ayant obtenu l'autorisation du gouvernement d'alors de reprendre dans la bibliothèque publique les ouvrages qu'on lui avait enlevés pendant la révolution, le nombre des numéros portés dans le catalogue de 1807 se trouva réduit près de moitié. Placée pendant plusieurs années dans le local de l'athénée, privée de bibliothécaire et par conséquent devenue nulle pour le public, par l'effet de l'insouciance, nous a-t-on assuré, de l'administration communale, elle vient enfin, il y a trois ou quatre ans, d'être transportée à l'hôtel-de-ville, où elle n'est ouverte au public qu'un seul jour par semaine, le dimanche. C'est bien peu pour une ville, chef-lieu de province, et qui compte 19,920 habitants. Ce fait démontre ou que les habitants de Namur éprouvent peu le besoin de l'instruction, ou que leur administration locale met peu de zèle à leur procurer les véritables bienfaits d'une bibliothèque réellement publique. Quelque restreintes que soient ses ressources financières, on concevra difficilement qu'une ville du rang de Namur ne puisse accorder que la faible somme annuelle de 300 francs à sa bibliothèque : cette somme modique est consacrée au traitement d'un conservateur, qui se trouve moins rétribué que de simples hommes de peine, attachés à d'autres établissements. Quant aux achats de livres nouveaux, aux reliures, à l'entretien si important des anciens ouvrages, la ville n'y a pas alloué la somme la plus minime ;

de sorte que le dépôt littéraire de Namur, ne s'accroît de loin en loin que des ouvrages fournis par la générosité du gouvernement.

On compte dans cette bibliothèque environ 15,000 volumes imprimés et 80 manuscrits (1).

La rareté bibliographique la plus précieuse est peut-être l'unique de ce dépôt, est le manuscrit in-folio, sur parchemin et qu'on fait remonter au XIIe siècle. Ce vénérable monument historique est composé de 221 feuillets. Il provient de l'abbaye de Floreffe, dont nous avons déjà parlé, et qui était située sur la Sambre, à une lieue et demie de Namur. Ce manuscrit avait été vu par les savants bénédictins Martène et Durand, qui en font mention (2). Il contient:

1° L'histoire d'Angleterre, par le vénérable Bède.

2° Le Grégoire de Tours, décrit par M. le baron de Reiffenberg, dans son *Supplément à l'art de vérifier les dates*. Ce manuscrit est loin d'être complet (3), et présente, malgré son ancienneté, d'assez nombreuses incorrections.

3° Un *Memorandum* relatif aux propriétés du couvent de S. Hubert, inséré par le baron de Reiffenberg dans le huitième volume des mémoires de l'académie de Bruxelles.

Le savant professeur Mone, qui a laissé en Belgique de si honorables souvenirs et exploré tant de nos dépôts littéraires, a également extrait de cet exemplaire de Bède

(1) M. le baron de Stassart, rapport sur l'administration de la province de Namur, année 1834.

(2) Voyage littéraire de 1725, in-4.

(3) Voir pour les détails le compte-rendu des séances de la commission d'histoire Belgique, I, 291-292.

des gloses Anglo-Saxones, insérées dans ses *Quellen und Forschungen zur Geschichte der deutsche Litteratur.* Auchen u. Leipzig, 1830, 443-458.

Bibliothèque du Séminaire. — D'après des renseignements qui nous ont été fournis, car nous n'avons pu visiter par nous-même cette collection bibliographique, elle serait mieux tenue et presqu'aussi nombreuse que la bibliothèque de la ville, c'est-à-dire qu'elle renfermerait de treize à quatorze mille volumes : d'autres renseignements n'élèvent ce chiffre qu'à huit ou neuf mille volumes. La majeure partie de cette bibliothèque provient d'un legs fait par M. De Strickland, qui fut évêque de Namur, de 1725 à 1740 : c'est ce même prélat qui fit construire le séminaire ainsi que le palais épiscopal, aujourd'hui l'hôtel du gouvernement provincial. La plupart des ouvrages composant ce dépôt, ont fait partie de la bibliothèque départementale, qui passa plus tard à la ville : mais ils furent rendus en 1815 au séminaire, comme nous l'avons vu dans la notice précédente.

TOURNAI.

A l'époque désastreuse de la révolution française, aucune ville en Belgique ne fit preuve, pour la conservation de ses richesses littéraires et de ses collections d'objets d'arts, d'autant de dévouement et de résistance énergique : aussi les courageux efforts de la population entière furent-ils recompensés et la bibliothèque de Tournay est aujourd'hui la plus remarquable de nos villes de second ordre.

J. GOETHALS-VERCRUYSSE,
Correspondance inédite du 8 Juin 1832.

Bibliothèque de la ville. — Au commencement du XVIIe siècle, à une époque ou sous le règne paisible d'Albert et d'Isabelle, on put en Belgique, oubliant la terrible révolution politique et religieuse du siècle précédent, se livrer de nouveau aux lettres et aux arts de la paix, on éprouva le besoin de fonder successivement dans toutes nos villes des établissements où l'on put rallumer le flambeau presqu'éteint des sciences. Si ces établissements n'étaient pas publics, dans le sens que nous avons appris à appliquer à ce mot, ils étaient du moins accessibles, sous certaines conditions qui peut-être aujourd'hui nous paraîtraient peu libérales. C'est aussi à peu près vers cette époque que fut fondée la bibliothèque de Tournai; elle doit sa création à la munificence

du chanoine Van Wynghe, plus connu sous le nom de De Winghe. « Il la commença lui-même (1) par le don de plus de 6000 volumes qu'il avait amassés avec goût, de manière qu'il doit être regardé comme le créateur de cet asyle du savoir, qu'il fonda dans les vues les plus nobles, pour l'utilité du chapitre, de tout le clergé, ainsi que de la cité entière, et pour l'accroissement des belles-lettres; *magno canonicorum et totius celeri, civitatisque bono et litterarum augmento* (2). »

Par son testament en date du 24 Janvier 1637 et spécialement par un codicile du mois de Novembre de la même année, ce savant chanoine avait donné tous ses biens à la cathédrale de Tournai, à charge d'en employer les revenus à construire un bâtiment à portée de l'église cathédrale, et d'y établir une bibliothèque dont il assurait en même temps l'entretien (3). Ce généreux exemple fut suivi par Dénis de Villers, également chanoine, qui était animé du même amour pour l'étude et les arts. Sanderus qui nous a conservé le souvenir de ces deux amis intimes, dans sa *rarissime* dissertation sur le projet d'établir une bibliothèque à Gand, nous apprend qu'un autre chanoine, homme très-instruit, Jean-Baptiste Vanderstraete, s'occupa du soin d'un bâtiment convenable à la naissante collection bibliographique (4). Les intentions géné-

(1) Voyez dans la *Revue de Bruxelles*, Août 1839, l'article intitulé : *Sur un manuscrit de J. de Winghe, par M. Le Maistre d'Anstaing.*

(2) *Catullus, Tornacum Nerviorum.*

(3) *Précis historique et bibliographique sur la bibliothèque publique de la ville de Tournay, par M. Victor Deflinne-Mabille, bibliothécaire de cette ville et professeur à l'athénée royal.* Tournai, Renard.Dosson, 1835, in-8. de 77 pages. Nous renvoyons à cette intéressante notice, que nous mettrons souvent à contribution, les personnes qui désirent des détails plus complets sur ce dépôt littéraire.

(4) ....In Tornacensi D. Virginis ecclesia amplissima quam Dionysii

reuses du chanoine De Winghe furent remplies : mais on n'est cependant pas certain de l'endroit où fut établie originairement la bibliothèque du chapitre, devenue aujourd'hui communale.

Il serait digne de l'administration de Tournai de faire rétablir les portraits des deux fondateurs de cette bibliothèque, portraits qui ont disparu dans la tourmente révolutionnaire. Quant aux inscriptions dont ils étaient ornés, on les lit encore et nous les reproduisons avec plaisir ; car c'est aux lettres à conserver le souvenir des hommes qui furent leurs bienfaiteurs :

HIERONYMO WINGHIO
CANONICO
QUI PRIMUS
BIBLIOTHECAM HANC EREXIT,
OMNIBUS LIBRIS ET BONIS SUIS
IN ID RELICTIS.

DIONYSIO VILLERIO
CANONICO
ET CANCELLARIO
CUJUS PERAMPLA BIBLIOTHECA
WINGHIANÆ JUNCTA
ILLAM PLURIMUM ILLUSTRAT.

Ce qui prouve qu'on avait voulu donner à cette bibliothèque tout le degré d'utilité publique qu'on pouvait accorder alors, dans des institutions qui n'étaient pas formées par le gouvernement, mais seulement par la

Villerii, ejusdem ecclesiæ cancellarii, qui antiquitatum ac deliciarum similium summus admirator fuit, libraria suppellex fecit locupletem. Cui nunc etiam Joannis Baptistæ Stratii, ejusdem ecclesiæ decani, viri eruditissimi et cæterorum canonicorum cura locum destinat oportunum.

munificence de corporations particulières, c'est qu'on lisait en tête de l'ancien catalogue de ce dépôt littéraire :

Index generalis librorum bibliothecæ capituli Tornacensis, quam singulari in rem litterariam studio suosque cives benevolentia singulis prope anni diebus, omnibus patere voluit (1).

Deux autres chanoines Claude Dausque, mort en 1644 et de Wavrans, mort en 1784, évêque d'Ypres, lui léguèrent aussi chacun leur belle bibliothèque, dans la première desquelles se trouvaient, au dire de Paquot, de nombreux manuscrits. On sait que le chanoine Dausque, homme fort instruit, mais ayant peu d'ordre dans les idées, est auteur de beaucoup d'ouvrages dont on recherche encore celui qu'il a publié sur les îles flottantes de St. Omer, sous le titre de *Terræ fluitantes* (2).

Plus tard le savant chanoine De Witry-d'Everlange, membre de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles et auteur de quelques mémoires recherchés, enrichit la collection bibliographique, de médailles et d'objets d'antiquité.

Dom Berthod, savant bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes et plus tard membre de l'académie de Bruxelles, fut chargé en 1774, par M. Bertin, ministre et secrétaire-d'état du roi de France, de se rendre dans les Pays-Bas français et autrichiens, pour y visiter les dépôts littéraires et en extraire les pièces qui pouvaient servir à répandre plus de jour sur divers points contestés

(1) Le *Précis historique*, où nous lisons cette résolution généreuse du chapitre de Tournai, écrit *petere :* c'est évidemment une faute d'impression.

(2) Voir *Paquot*, VI, 2, 297-303, où il est aussi fait mention de la formation de la bibliothèque de Tournai.

de l'histoire de France. Nous avons publié l'année dernière (1), d'après le manuscrit autographe de la bibliothèque Van Hulthem, la relation de ce voyage intéressant, restée inédite jusqu'alors et qui nous fait connaître l'état de nos principales bibliothèques et archives, quelques années avant les suppressions de Joseph II et de la république française. Dom Berthod passa quatre mois en Belgique, toujours occupé de ses doctes investigations et nous a laissé de curieux renseignements sur les dépôts de Tournai.

« J'arrivai à l'abbaye de St. Martin de Tournay, dit-il, « le 30 du mois de Septembre 1774. Dès le lendemain, « je rendis visite à M. l'abbé de Witry, chanoine et « bibliothécaire de Tournay, membre de l'académie « de Bruxelles, antiquaire de S. A. le prince Charles « de Lorraine, et garde de son cabinet de physique; nous « allames à la bibliothèque, où l'on entre par un des « collatéraux de l'église cathédrale. Le vaisseau en est « vaste, bien orné et rempli d'excellents livres, dont la « garde est confiée à M. l'abbé Gillis, originaire de Fran- « che-Comté. »

En compagnie du savant abbé de Nélis, plus tard évêque d'Anvers, il passa plusieurs jours à examiner les manuscrits de la bibliothèque et surtout la Chronique de Moulinet, en trois volumes in-folio, le Journal des voyages de Charles-Quint, par Vande Nesse, l'Histoire du voyage de Charles-Quint, en Espagne, en 1516, par Louis Vitalis, et celle du voyage de Philippe-le-Beau,

(1) *Relation d'un voyage littéraire dans les Pays-Bas français et autrichiens, lue à la séance publique de l'académie de Besançon, le* 21 *Décembre* 1776 *par Dom Anselme Berthod;* insérée dans le *Messager des sciences et des arts de Gand,* année 1838, pag. 25 à 72.

rédigée par Julien Fossetier, natif de Halle, en Hainaut, sur les mémoires d'Antoine de Lalaing.

Il visita aussi les archives de la cathédrale, qui occupaient trois chambre spacieuses : les titres principaux étaient insérés dans un cartulaire, formant 13 volumes in-folio, dont l'écriture annonçait le XIIIe siècle. Il y trouva aussi une espèce d'inventaire rédigé en 1422, et estimé des connaisseurs, parce qu'il rappelait plusieurs monuments qui avaient péri depuis. Des deux nécrologues qui appartenaient à l'église de Tournai, et qui lui paraissaient dater du XIIIe siècle, il en remarqua un supérieur à tous les ouvrages qu'il avait vus dans ce genre, à cause des notes historiques qui accompagnaient chaque nom.

Dans un coin d'une des salles Dom Berthod aperçut plusieurs caisses trop exactement fermées et remplies de titres et de papiers sans ordre. « Je sentis en ce moment, « dit-il, tout ce que pouvait sur mon âme l'amour des « lettres. Je montrai à messieurs les chanoines qui m'ac- « compagnaient, combien il était intéressant pour le « chapitre de prendre connaissance de ces titres, de « les exposer au grand air et de les sauver de la pour- « riture dont ils étaient menacés.... L'abbaye de St. Martin « de Tournai, présidée par le sage et respectable prélat « Dom Robert Delzennes, possède des archives suivies et « complètes, depuis l'époque de sa construction, qui date « du XIe siècle. Je les ai parcourues dans les originaux « et dans le recueil qu'en a fait l'infatigable et laborieux « Dom Cambiez, prévôt de ce monastère. Cet examen me « fournit l'occasion de transcrire plusieurs chartes, parmi « lesquelles j'en remarquai deux qui annonçaient qu'il y « avait déjà dans la ville de Tournai un gouvernement

« municipal longtemps avant l'établissement de la com-
« mune par Philippe-Auguste. »

Il trouva dans la bibliothèque de l'abbaye de St. Martin des manuscrits très-précieux pour l'histoire belgique : mais il regretta qu'ils fussent faiblemement indiqués dans un inventaire à l'usage des religieux, à qui ils étaient confiés. Il fait ensuite une mention toute particulière de la chronique de Ly Muisis que M. le président De Gerlache (1) a analysée d'une manière si attachante, et que publie en ce moment M. le chanoine J. J. De Smet dans la *Collection des Chroniques Belges*.

C'était une tradition parmi les savants de Tournai, que le beffroi de cette ville, renfermait un nombre considérable de titres des trois races des rois de France. Ils prétendaient que dans toutes les révolutions, ces monuments furent respectés et qu'ils échappèrent aux incendies et aux autres événements qui y avaient porté la désolation. L'abbé de Nélis n'en parlait qu'avec enthousiasme : mais ce dépôt était inabordable, surtout aux personnes qui auraient pu en faire le meilleur usage. Dom Cambiez communiqua cependant à Dom Berthod une espèce d'inventaire des titres renfermés dans ce beffroi, et dont le plus ancien datait seulement de 1211. Mais cette notice était si mal rédigée qu'on ne pouvait guères apprécier ces monuments historiques.

Comme tous les autres établissements littéraires, cette bibliothèque eut beaucoup à souffrir, lors de la suppression des institutions religieuses et des persécutions de la religion en 1794. Les chanoines, par une sage précaution, voulurent soustraire leurs manuscrits et ouvrages

(1) *Messager des sciences et des arts*. Gand, 1835, pag. 354.

les plus précieux, qui restèrent dispersés par la mort des uns et l'émigration des autres. D'autre part, quand on forma à Mons l'école centrale, M. Delmotte, nommé commissaire à cet effet, fit transporter, après bien des négociations de Tournai en cette ville, quatorze grandes caisses de livres, qui devaient servir à augmenter la bibliothèque de cette école. Il faut lire dans la notice sur la bibliothèque de Mons ci-dessus, de feu M. Delecourt et dans le *Précis historique* de M. Deflinne-Mabille, le récit récit des efforts louables que firent l'administration communale et les habitants eux-mêmes de Tournai, pour conserver chez eux toutes leurs collections bibliographiques et d'objets d'art. Nous ne craignons pas de le proclamer tout haut : sans approuver tous les moyens qui furent mis alors en usage, nous devons avouer qu'aucune ville de la Belgique n'a montré autant d'amour communal et d'attachement à la possession de ses richesses littéraires et artistiques.

Sanderus, auquel la bibliographie belge doit tant de reconnaissance, en dépit de certains reproches adressés à sa *Bibliotheca Manuscripta*, nous a donné le catalogue des 323 manuscrits qui enrichissaient la bibliothèque du chapitre de Tournai. Nous y avons remarqué les manuscrits des plus curieux et des plus intéressants pour notre histoire et surtout bon nombre de ces romans de chevalerie auxquels notre retour vers l'étude des mœurs du moyen-âge, donne actuellement tant de prix.

On peut lire dans le même bibliographe l'inventaire plus nombreux encore, puisqu'il contient 481 titres, et non moins intéressant, des trésors manuscrits de la célèbre abbaye de St. Martin, dans la même ville, en 1615, auxquels il faut ajouter 29 autres manuscrits,

appartenant à la collection particulière de l'abbé Jacques de Marquais et qui probablement après sa mort seront entrés dans la bibliothèque commune.

Que sont devenues toutes ses richesses littéraires dont la bibliothèque actuelle de Tournai conserve à peine quelques reliques précieuses ?

Malgré les nobles efforts des Tournaisiens, pour conserver dans leur cité les documents historiques et littéraires que leur avaient légués leurs ancêtres, les uns probablement détournés par les commissaires républicains, préposés à la spoliation de nos établissements publics furent vendus à Paris (1); d'autres et ceux-la en bien plus grand nombre, furent dans des temps postérieurs et comme nous le verrons plus tard, aliénés en masse et à bas prix.

Un des littérateurs et bibliophiles français les plus consciencieux dont le nom est bien connu chez nous par son excellent voyage en Belgique (2). C. Camus a consacré aussi quelques mots a la bibliothèque de Tournai. « Cette « ville, dit-il, a conservé son collége et sa bibliothèque « publique. Cette bibliothèque était celle du chapitre et « de la cathédrale. Pour y parvenir, il faut entrer dans « l'église qui a été cruellement dévastée. Le vaisseau de « la bibliothèque est beau : elle a conservé d'excellents « livres, même des manuscrits; quoiqu'on l'ait dépouillée

(1) Voyez la préface du *Beau Traicté de la diversité de Nature des Fiefs en Flandres* (publié par M. Jules Ketele, d'Audenarde). Gand, C. Annoot-Braeckman, 1839. gr. in-8. Le manuscrit de ce Traité provient de la bibliothèque de la cathédrale de Tournai, de même qu'une grande quantité de diplômes, chartes et chirographes que M. le général comte Vander Meere a acquis à Paris.

(2) Voyage fait dans les départemens nouvellement réunis. Paris, Baudouin, an XI (1803), in-18. Vol. II, 32.

« de ses livres les plus précieux. Indépendamment des « livres rassemblés dans la bibliothèque, il en reste à « l'hôtel-de-ville un dépôt considérable, où parmi beau- « coup de livres de nulle valeur, on aurait encore à « glaner. J'y ai vu un très-beau *Lactance,* imprimé à « Venise, le 19 Mars 1478. »

M. G. Hœnel a publié, comme on le sait, les catalogues, soit inédits soit rédigés par lui, des manuscrits qui se trouvent dans les bibliothèques de la France, de la Suisse, des Pays-Bas, de la Grande-Bretagne, de l'Espagne et du Portugal. Il attribue le petit nombre (selon lui) des manuscrits de nos dépôts publics à l'amour du lucre des habitants des Pays-Bas, qui vendent, dit-il, à bas prix, les manuscrits les plus précieux (1) : et à l'appui de son assertion, il nous cite la dispersion de la magnifique bibliothèque de Meerman, à La Haye, la vente, en 1827, d'une partie des manuscrits de l'abbaye de Tongerloo qui est entrée presqu'intégralement dans l'immense bibliothèque de Richard Héber, en la déplorable aliénation de l'ancienne bibliothèque de St. Martin, à Tournai, sur laquelle nous aurons tout à l'heure à revenir. Ces reproches sont un peu durs, mais ils ne sont pas dénués de toute vérité ; avec cette

(1) Mirabuntur fortasse lectores exiguam codicum manuscriptorum in Belgio multitudinem, cujus inopiæ ea maxime causa est, quod Belgi (*sic*) nimia lucri cupiditate libros pretiosissimos parva pecunia vendiderunt. Ita celeb. Gerardi Meermanni et Joannis, filii, bibliotheca, inter omnes, quas unquam viri literati propriis sumtibus collegerunt, codicibus ornatissima, constituta auctione, vendita est. Periit etiam insignis collectio abbatiæ Tongerloo.... quod ipso anno 1826 Antverpiæ accidisse scio. Qua negligentia, ne alia voce utar, librorum vilissimo pretio abjectorum maxima pars in Angliam, imprimis in Ornatt. Richardi Heberi bibliothecam pervenit. Similem calamitatem ecclesiarum bibliothecæ, præcipue bibliotheca S. Martini Tornacensis, acciperunt. *G. Haenel, catalogi librorum manuscriptorum*, Lepsiæ, 1830. in-4.

différence que M. Hœnel aurait dû en rejeter la faute sur l'incurie soit de l'Etat soit des administrations locales. Il faut du reste avouer que, depuis, le gouvernement actuel a mis plus de soin à recueillir nos vieux monuments littéraires. La création d'une bibliothèque royale à Bruxelles, et l'acquisition pendant ces huit dernières années d'environ 7000 manuscrits pour l'ancienne *librairie* de Bourgogne, en sont les meilleures preuves que nous puissions en donner.

Avec un peu plus de recherches et moins de précipitation dans son long et pénible travail, M. Hœnel aurait vu que la Belgique est beaucoup plus riche en manuscrits qu'il ne s'en doutait. Lorsqu'il vint chez nous, en 1826, il donna 3000 manuscrits à la riche bibliothèque de Bourgogne, qui en comptait plus de 8000; et c'est à peine s'il énumère les titres de 150 d'entre eux. Gand en possédait plus de 500: M. Hœnel lui en assigne 200, parce qu'il n'a connu que le catalogue imprimé de M. Walwein de Tervliet, Gand, 1816, in-8. Quant aux bibliothèques de Liége et de Tournai, il cite pour la première seulement 3 manuscrits et 7 pour la seconde : cependant Liége en possédait déjà plus de 200 et Tournai environ cent vingt.

On sait qu'une célèbre baronet anglais, Sir Thomas Philipps a formé à Middelhill une bibliothèque composée en 1826 de plus de 4000 manuscrits. C'est là qu'on trouve réunis, sur les mêmes tablettes, cent-quarante sept manuscrits indiqués dans Hœnel, page 874 à 878, et qui proviennent tous de la bibliothèque de St. Martin à Tournai, à la suite de la vente blamée si amèrement par l'auteur des *Catalogi Manuscripti* que nous venons de citer. Sir Philipps a fait une terrible chasse à nos

manuscrits, car on voyait encore à la même époque, dans sa bibliothèque 21 manuscrits, tous sur parchemin, de l'abbaye de Villers; 30 autres également sur parchemin, provenant de l'abbaye de Cambron, et 24 autres, tous antérieurs au XIIIe siècle, qui ont appartenu à l'abbaye de S. Ghislain, sans compter ceux qu'il avait acquis à Bruxelles et à Gand (1).

En 1811, l'administration municipale forma le projet de réorganiser une bibliothèque publique et l'on réunit à cet effet tous les religieux larcins, débris de l'ancienne collection. On nomma conservateur, un chanoine honoraire de la cathédrale, M. Waché, ancien bibliothécaire de l'abbaye de Cisoing. Le nombre des volumes rassemblés s'élevait alors au chiffre de 16,000, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de doubles, de triples et d'ouvrages peu utiles, ou du moins regardés alors comme tels: on en fit un triage et tout ce qu'on ne jugea pas digne d'être conservé, fut vendu comme papier à la livre et le produit en fut affecté à l'acquisition d'ouvrages dont on éprouvait le besoin plus immédiat. On aime à croire que ce triage ne fut pas désavantageux au nouvel établissement.

La bibliothèque resta néanmoins fermée, quoiqu'à l'époque de l'évacuation de la Belgique par les Français, en 1814, elle possédât déjà près de 23,000 volumes. Elle ne fut définitivement ouverte, pour des raisons qui nous sont inconnues, que le 1 Mars 1818. L'année suivante le bibliothécaire actuel, M. Deflinne-Mabille, en fut nommé conservateur. C'est à lui qu'en 1829, on doit l'heureuse découverte, sous un escalier, de plusieurs manuscrits

(1) Hœnel catalogi librorum manuscriptorum.

précieux qui y avaient été cachés pendant la révolution française, et parmi lesquels se trouvait l'intéressant *Tornacum* de Sanderus, dont les beaux dessins, qui ont appartenu à M. Van Hulthem, font aujourd'hui partie de la bibliothèque royale à Bruxelles.

La bibliothèque de Tournai compte maintenant (1839) 27,800 volumes imprimés : ainsi donc depuis 1814, c'est-à-dire, dans l'espace de vingt-six ans, elle ne s'est accrue que de 4,800 volumes. Elle ne compte que cent vingt-deux manuscrits : mais il s'en trouve bon nombre d'un très-grand intérêt, parmi lesquels nous citerons les suivants :

1° Legende dorée ou le miroir des hystoires du monde, translate de latin en francois à la requete de tres-puissante et noble dame madame Jeanne de Bourgongne, royne de Franche. Très-gros volume in-folio, sur vélin, du XIVe siècle, avec miniatures.

2° Un Psautier de Henri VIII, roi d'Angleterre, du XVe siècle, in-4. sur magnifique vélin et orné de vignettes et miniatures en grisaille, rehaussées d'or.

3° Histoire de Hierusalem. — De la guerre de Jules César dans les Gaules. — Histoire d'Alexandre de Macédoine. — Vie de St. Eleuthère, par Henricus, chanoine de Tournay, etc. en latin, in-folio, sur vélin, antérieur au XIIIe siècle.

4° Traité du blason et armoiries, par Clément Prisault. in-fol. du XVe siècle, avec un grand nombre d'armoiries.

5° Le miroir armorial des Pays-Bas, par Guillaume Creteau, lieutenant roi-d'armes. in-fol. du XVIIe siècle, avec armoiries, 1er vol.

6° Recueil de plusieurs entreprises et actions de l'em-

pereur Charles-Quint, environ l'an 1540 (expédition d'Alger, etc.) in-12, du XVIe siècle.

7° Histoire de France, in-fol. terminée en 1418, avec la signature de J. Herremy.

8° Chroniques de Jérusalem faites et accomplies à Lille et Flandre, l'an 1455 par le commandement et ordonnance de très-hault, très-puissant et très-excellent prince Charle, par la grace de Dieu duc de Bourgongne, conte de Flandre. Grand in-folio, orné de nombreuses miniatures.

9° La chronique du monde depuis Adam jusqu'au règne de Jean I, roi de France; rouleau de vélin, du XIVe siècle, long de plus de six mètres sur une hauteur de près de sept décimètres et orné de médaillons.

10° Le livre de la paix que a faict George le Chastelain. in-folio.

11° Traittié du songe de la bataille des vices et des vertus, in-folio, vélin, orné de vignettes et d'une miniature, Terminé en l'an 1328.

12° Vegetius de re militari. in-4. vélin.

13° Venerabilis Beda, historia ecclesiastica Anglorum. in-folio. vélin.

14° Cicero de officiis, in-12. vélin. Ces trois manuscrits datent au moins du XIIIe siècle.

15° Somnium Scipionis ex Ciceronis libro de republica excerptum et Aulus Gellius. Magnifique manuscrit, grand in-8, à la fin duquel on lit : Finitus est iste liber in monasterio sanctissimi salvatoris in monte Thabor anno Domini 1101, die 19 Julii. Deo Gracias.

Quelques personnes versées dans la paléographie prétendent que le second 1 (de 1101) est un 4 dont le premier trait serait presqu'entièrement effacé. L'extrême

blancheur seule du parchemin nous ferait pencher pour cette opinion : ainsi ce précieux monument ne daterait que du XV° siècle. Au reste cette date de 1101 pourrait avoir été copiée d'après le manuscrit original.

16° Le roman de la rose, in-4, vélin, du XIV° siècle, avec miniatures rehaussées d'or.

17° Roman de Druel Vignon, écrit en vers en 1261. in-folio.

18° L'arbre des batailles, autrement dit, arbre des douleurs, par Honoré Bonet ou Bonor, prieur de Châlon. in-folio. vélin.

Le livre des bonnes meurs, in-folio, à la fin duquel se trouve la date de 1553.

Outre bon nombre de manuscrits intéressants, relatifs à l'histoire locale, la bibliothèque de Tournai possède encore plusieurs joyaux calligraphiques, tels que psautiers et livres d'heures, du XIII° et XIV° siècle, avec des miniatures remarquables.

Ce dépôt, qui possède beaucoup de livres curieux que nous connaissons, grâces au *Précis* de M. Deflinne-Mabille, compte environ 150 incunables : mais en général, il en est peu qui intéressent l'histoire de l'imprimerie en Belgique; nous y avons cependant remarqué une rarissime impression d'Arend de Keysere, intitulée : *Hermanni de Petra super orationem Dominicam expositio.* Aldenardæ, 1480. in-folio.

Cette bibliothèque est ouverte au public quatre jours de la semaine, parmi lesquels le dimanche. Nous regardons cette mesure comme peu convenable. Dans le très-petit nombre de bibliothèques ouvertes ce jour-là, on voit rarement de lecteurs; ils sont du reste continuellement dérangés par le passage des promeneurs.

La ville de Tournai donne à son bibliothécaire un traitement de 800 francs, et consacre un subside annuel de 1500 francs à des achats de livres qui se font sous le contrôle d'une commission directrice.

Le goût des livres commence à se répandre en cette ville, qui compte plusieurs belles bibliothèques particulières, parmi lesquelles nous mentionnerons celles de deux honorables représentants à la chambre, MM. Dubus aîné et B. Dumortier, membre de l'Académie royale de Bruxelles et de la commission royale d'histoire Belgique. La collection de M. Dubus renferme environ 10,000 vol. et beaucoup de raretés littéraires. Quant à celle de M. Dumortier, c'est peut-être la plus riche du pays en ouvrages de botanique. Un établissement qui ne contribuera pas peu à répandre davantage les connaissances bibliographiques dans cette localité, c'est la librairie ancienne et moderne de MM. Hennebert frères qui vient de se former. Cette maison s'annonce avantageusement par une publication périodique destinée à remplir une lacune chez nous : *le Bibliologue de la Belgique et du nord de la France.*

Bibliothèque du séminaire. — Formée en grande partie des débris de la collection bibliographique de l'ancien séminaire, ce dépôt a reçu depuis 1808 divers accroissements, mais dont aucun n'est assez important pour mériter d'être mentionné : il compte actuellement 5800 volumes imprimés, dont 700 in-folio et environ 130 manuscrits. La faculté la plus riche est celle de droit canon.

On vient d'en achever le catalogue systématique, qui est fait, dit-on, avec beaucoup de soin, et où les

ouvrages sont classés avec connaissance selon le diverses branches des connaissances humaines auxquelles ils appartiennent. Cette bibliothèque, comme la plupart des institutions de cette catégorie, n'a pas de somme annuelle fixe pour son accroissement : on profite seulement des occasions qui se présentent, pour y acquérir les livres qu'on juge nécessaires à l'établissement.

Parmi les manuscrits, nous aurons à citer deux curiosités littéraires.

L'une est l'Ancien Testament, en latin, écrit par un moine de l'abbaye de Lobbes, nommé Goderannus, et achévé l'an 1084, grand in-folio, sur peau de vélin. La reliure en bois en est fort cnrieuse : elle appartient à celles qu'on nomme *textes*, comme la bibliothèque royale de Paris en possede huit à dix magnifiques exemplaires, la bibliothèque royale de Bruxelles deux et M. François Vergauwen, à Gand, une. La couverture de ce manuscrit est chargée d'ornements en métal très-massifs : des têtes d'ange y dominent, elles ont un diamettre d'environ deux pouces et un relief de trois à quatre lignes. — Le Nouveau Testament, qui formait le second volume de cette fameuse bible de Lobbes, était écrit par le même moine : il se trouvait égaré depuis la révolution, lorsqu'il fut retrouvé il y a quelques années à Mons, chez le libraire Leroux, par un anglais, qui s'empressa d'en faire l'acquisition. Cette bible, d'après une tradition digne de foi, avait servi au Concile de Trente.

L'autre rareté bibliographique est l'*Historia scholastica magistri Petri Comestoris*, sans date, mais qui appartient au XIIe ou au XIIIe siècle.

Bibliothèque de l'Evêché. — Sa création date d'une époque récente, du commencement de ce siècle : elle est due à l'évêque Hirn. Ce prélat se trouvant à Paris peu de temps après le concordat, obtint du gouvernement de se choisir un certain nombre d'ouvrages, dans les dépôts de livres provenant des anciennes communautés religieuses : on sait combien le gouvernement français d'alors saisissait avec empressement toutes les occasions d'aider au rétablissement du culte catholique en France et dans les départements réunis. L'occasion était belle, si on en avait su en profiter : mais la personne dont se servit l'évêque Hirn, pour faire choix de ces livres, abusa indignement de sa confiance, en accaparant pour son propre compte tous les ouvrages de prix et en ne désignant pour l'évêché de Tournai que des livres, sinon insignifiants, du moins assez peu recherchés, pour ne point exciter la cupidité de l'infidèle et avide commissionnaire. Les ouvrages, transportés ainsi à Tournai, formaient 8,546 volumes.

Cette bibliothèque n'a reçu d'autre accroissement que par le don fait à l'évêché par la sœur de l'évêque Hirn de la petite collection bibliographique de son frère, et qui consistait en 600 volumes environ ; de sorte que l'on peut porter le nombre des volumes de la collection épiscopale à 9,150 volumes, parmi lesquels il n'existe point de manuscrit.

Les facultés les plus riches sont la théologie dogmatique et morale qui compte 1,400 à 1,500 volumes, et l'histoire sacrée et profane qui en a 1,800 environ. Cette bibliothèque n'a point de somme allouée pour achats. Il en existe un catalogue fait en 1813.

YPRES.

Après le plaisir de posséder des livres, il n'y en a guères de plus doux que celui d'en parler, et de communiquer au public ces innocentes richesses de la pensée qu'on acquiert dans la culture des lettres.

CH. NODIER.

Ejus (bibliothecae Yprensis) nuper felicibus auspiciis fundamenta posita, attolent, spero, in altum.

SANDERUS,
Epistola Paraenetica.

Bibliothèque de la ville. — Avant la révolution française, le chapitre de la cathédrale de St. Martin, à Ypres, composé des trois membres de St. Martin, de Térouane et de Furnes, tenait à la disposition du public une bibliothèque très-nombreuse, formée à ses dépens, enrichie de beaucoup de manuscrits rares et précieux, auxquels les amis des sciences, de l'histoire et de la littérature pouvaient librement recourir pour leur instruction. Cette bibliothèque était publique, si l'on peut se servir de cette expression, à peu près comme celle de la cathédrale de Tournai : car pour s'énoncer avec plus de justesse et de vérité, l'on devrait dire qu'elles étaient seulement *accessibles*. « Pour bien comprendre la diffé-« rence[1], comme le remarque fort judicieusement le « savant Petit-Radel, qu'on dut faire entre les commu-

(1) *Recherches sur les bibliothèques anciennes et modernes*, etc. Paris, 1819. in-8, pag. 250.

« nications obtenues précédemment par le moyen des « collections simplement accessibles, et celle qu'on reçut « dans la première bibliothèque publique, il suffit d'avoir « exercé de nos jours, dans un établissement de ce genre, « le droit d'y demander le livre qu'on veut consulter, « et d'y réitérer la demande de plusieurs autres, autant « de fois que le besoin l'exige, sans être obligé pour « cela, ni de se nommer, ni de faire connaître l'objet « de son travail. »

La collection bibliographique du chapitre d'Ypres, fut commencée et rendue accessible aux hommes studieux, au commencement du XVIIe siècle. Le bon Sanderus, qui probablement avait beaucoup contribué à sa création, nous en a conservé, dans une dissertation devenue malheureusement presqu'introuvable, les noms de fondateurs: c'étaient le chanoine George Chamberlayne, curé de cette église cathédrale, François vander Eycken, doyen, Guillaume Zylof, l'un des plus savants théologiens de son temps, l'archidiâcre Louis-Joseph d'Huyvetter, qui possédait lui-même une belle bibliothèque, et plusieurs autres chanoines également recommandables par leur instruction et leur piété (1).

Cette bibliothèque possédait, dès 1640, quelques manuscrits provenant des archives des chanoines de Terouane. Nous en avons remarqué plusieurs qui jetteraient pro-

(1) Æmulamur et id exemplum (instituendæ librariæ suppellectilis) in ecclesia cathedrali Iprensi, et nuper ejus rei felicibus auspiciis fundamenta posita, attollent, spero, in altum. Georgius Chamberlainus, ejusdem ecclesiæ antistes optimus, Franciscus vander Eycken ibidem decanus, vir candore ac virtute clarissimus, Gulielmus Zylof theologus eruditus et non è multis, archidiaconus Ludovicus Josephus Huuetterus, vir doctus ac uti virtutis ac candoris, ita librariæ suppellectilis amantissimus, aliique in illa æde canonici, viri doctrina ac religione præstantes.

bablement, s'ils étaient retrouvés, quelque nouveau jour sur l'histoire de la Morinie. Ce sont :

1° *Elenchus episcoporum Teroanensium.*

2° *Chronica sive historia sancti Bertini.*

3° *Libertates et privilegia ecclesiæ Morinensis, a S. Pontificibus et principibus aliis concessa.*

3° *Liber consuetudinum ecclesiæ Morinensis* (1).

On y avait aussi transporté les MSS. de l'abbaye de S. Jean-du-Mont de Terouane, que Sanderus énumère également. I, page 293-294.

Ce dépôt littéraire et scientifique a été dispersé dans le tourbillon révolutionnaire de 1794, lors de la suppression du chapitre. Beaucoup de livres furent, assure-t-on, envoyés en France. Quelques autres seulement restèrent à leurs anciens propriétaires et furent successivement exposés aux enchères publiques, le 23 Octobre 1804 et le 7 Octobre 1805 et le 19 et 20 Août 1820, à la vente d'un ancien chanoine d'Ypres, M. François Jacques Vermeesch. Les 52 volumes in-folio des *Acta Sanctorum* des Bollandistes y furent portés au prix de 305 francs. Nous y avons remarqué deux manuscrits originaux et intéressants, qui sont actuellement dans la possession d'un habitant d'Ypres, le *Geusianismus Flandriæ Occidentalis*, par Charles vander Vynck (Vynckius), dont la bibliothèque Goethals possède une bonne copie, et l'*Yperii chronicon Bertiniense*, qui furent payés, le premier 20 francs, le second 31. On a toute raison de croire que ces deux manuscrits ont appartenu à la bibliothèque du chapitre.

Pendant quarante-cinq ans la ville d'Ypres, qui compte

(1) Sanderus, biblioth. manuscripta. I, 272.

actuellement une population de 15,426 ames, fut privée du bienfait d'une bibliothèque soit accessible, comme autrefois, soit réellement publique.

Il a suffi cette année (1839), de signaler à l'attention publique l'absence d'un établissement aussi utile, pour que d'honorables personnes de tout rang et de toutes conditions s'empressassent à l'envi de répondre à l'appel fait pour arriver, au moyen d'une association volontaire, libre et indépendante, à la création d'une collection de livres choisis, où la morale, la religion, les arts, les sciences, les belles-lettres et l'histoire, surtout l'histoire nationale, fussent dignement représentés, d'après une base assez large pour que les avantages en fussent à la portée de tout le monde.

Une commission fut constituée pour l'exécution de ce projet. Ces premières démarches furent couronnées d'un succès qui ne permet pas de douter que le projet d'une bibliothèque publique ne fut dans le vœu général des habitants. En peu de temps, on réussit à recueillir des fonds suffisants (environ 8000 francs) pour en former le premier noyau. Parmi les premiers souscripteurs on remarquait le nom de S. M. la reine des Belges.

L'administration communale n'a pas voulu rester en arrière. Jalouse de contribuer à l'érection d'une institution aussi utile, elle a accordé, pour y établir la bibliothèque, un beau bâtiment, tenant à l'ancien évêché, et qui était abandonné depuis plus de cinquante ans : il avait autrefois servi de chapelle domestique aux deux derniers évêques, et peut contenir 30,000 volumes. Une somme de 3500 francs fut en outre accordée par la même administration, pour approprier ce bâtiment à sa nouvelle destination. Le *corps de bibliothèque* qu'on vient d'y

placer, provient des ci-devant jésuites : il est en bois de chêne sculpté ; c'est encore un don de la ville.

Le noyau de la bibliothèque d'Ypres se compose déjà d'environ 2000 volumes qui ont été ou donnés en cadeau ou achetés à l'aide de la souscription. Mais comme on ne peut pas compter longtemps sur ces ressources précaires, pour entretenir et augmenter un dépôt littéraire public, il est à croire que l'administration communale voudra s'associer aux louables efforts des habitants d'Ypres et accordera, comme partout ailleurs, un subside annuel et fixe pour cette utile institution.

Nous publions ici l'analyse des statuts de cet établissement. Peut-être la lecture de cet acte d'association volontaire fera-t-elle naître la pensée de créer de semblables institutions dans d'autres localités de second et même de troisième ordre.

Art. 1. — Le but de l'association est l'établissement d'une bibliothèque publique dont les livres et les objets d'art appartiendront à la ville.

Art. 2. — La direction, l'administration et le gouvernement de la bibliothèque, sont expressément réservés et exclusivement confiés à la commission. Les membres de cette commission ne pourront excéder le nombre de dix.

Art. 3. — M. le bourgmestre et l'un de messieurs les curés des quatre paroisses de la ville, sont de droit membres de la commission.

Art. 4. — La bibliothèque sera publique, en ce sens que tout abonné ou associé aura le droit de lire à domicile tous les ouvrages admis au catalogue. Elle sera ouverte au public deux fois par semaine à certains jours et à certaines heures à fixer par la commission.

Art. 5. — La commission se réunit au moins une fois par mois, à jour fixe, pour recevoir les rapports de ses membres et s'occuper des intérêts de l'association.

Elle est présidée par M. le bourgmestre, ou par le vice-président, ou par le plus âgé des membres.

Elle choisit dans son sein, les vice-président, secrétaire et caissier. Le bibliothécaire peut au besoin être pris hors de la commission, mais parmi les abonnés.

Elle ne peut délibérer qu'au nombre de 5 membres au moins. Toutes les résolutions s'y prennent à la pluralité absolue des voix.

Art. 6. — La durée de l'exercice des membres de la commission est fixée à 5 ans. Celle-ci se renouvelle partiellement tous les ans.

M. le bourgmestre seul n'est point sujet à réélection.

Les commissaires qui seront appelés à remplacer les membres sortants, seront élus par les membres restants.

Les membres sortants pourront toujours être réélus.

Art. 7. — Les attributions de la commission embrassent généralement tous les objets qui ont trait à la conservation et au bon régime de la bibliothèque.

Elle détermine par un réglement d'ordre, le lieu, le nombre, les jours et heures de ses séances, et les fonctions du secrétaire, du caissier et du bibliothécaire.

Elle fixe la somme de l'abonnement annuel.

Elle est chargée de l'acquisition et du remplacement des livres et ouvrages.

Elle pourvoit aux places devenues vacantes par démission ou aux décès qui seraient survenus dans l'intervalle d'une élection à l'autre.

Art. 8. — Il y aura au moins huit jours d'intervalle entre la proposition et l'acquisition d'un ouvrage. Aucun ouvrage n'est admis au catalogue des livres destinés à être donnés en lecture à domicile, que par suite d'une décision prise par les membres présents de la commission; le membre ecclésiastique devra toujours s'y trouver.

Art. 9. — Le caissier rend tous les ans ses comptes. Les membres honoraires ont droit d'assister à l'audition.

Sont membres honoraires les abonnés qui payent au moins quinze francs d'abonnement annuel.

Art. 10. — Aussitôt que les ressources de la société le permettront, la commission pourra faire l'acquisition d'un certain nombre d'ouvrages élémentaires sur la religion, la morale, l'histoire du pays, sur les arts usuels et les diverses connaissances utiles à la classe ouvrière, à qui ces ouvrages seront prêtés gratuitement.

Art. 11. — La commission peut, suivant les circonstances et la qualité des personnes, donner en lecture des livres, par semaine et par volume, moyennant une rétribution modique.

Art. 12. — La commission reçoit avec reconnaissance les livres et les objets d'arts qui lui sont donnés.

Art. 13. — Si, par suite des temps ou la force des circonstances, la commission jugeait à propos de dissoudre l'association, la direction de la bibliothèque sera dévolue à la ville.

Cette dissolution ne sera valable que si elle est prise à l'unanimité et répétée à douze mois d'intervalle.

Si la commission se trouvait réduite à moins de trois membres, elle sera complétée par le conseil communal, à la diligence de M. le bourgmestre.

Art. 14. — Aucun changement ni modification ne pourra être apportée au présent statut organique, qu'en vertu d'une délibération adoptée à l'unanimité des voix de tous les membres de la commission et approuvée par le conseil communal de la ville.

Un savant aussi modeste qu'infatigable, M. l'archiviste Lambin, connu par de nombreuses et utiles publications historiques, intéressantes surtout pour nos Flandres, a été appelé par ses concitoyens à la place de conservateur de cette bibliothèque, à la création de laquelle il avait montré le plus grand zèle. On ne pouvait faire un meilleur choix pour assurer la prospérité future de cette institution naissante.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Au Xe siècle la Belgique devait déjà être célèbre par son amour pour les lettres. Gerbert, depuis souverain Pontife sous le nom de Silvestre II, nous fait connaître dans sa correspondance (1) qu'il y fesait rechercher, de même qu'en Italie et en Allemagne, les manuscrits d'auteurs anciens et qu'il donnait ordre de prendre copie de ceux qu'il ne pouvait acquérir. Ce savant pape, fort scrupuleux sur la correction des textes, ne dit pas qu'il ait ordonné d'investigations bibliographiques en France ou en Angleterre.

Les évêques, dès le IIIe siècle de l'ère chrétienne, payaient pour la transcription continuelle des pièces fondamentales qui concernaient l'histoire ecclésiastique et la morale, des garde-notes, des copistes et de jeunes vierges (2). Le spirituel et caustique auteur de l'Eloge de la Folie, qui, comme on le sait aimait beaucoup la

(1) Bibliothecam assiduè comparo, et sicut Romæ dudum, ac in aliis partibus Italiæ, in Germania quoque ac Belgica scriptores, autorumque exemplaria multitudine nummorum redemi...: quos scribi velimus in fine epistolæ designabimus : scribenti membranam sumptusque necessarios ad vestrum imperium dirigemus. Vid. *Gerberti Epist.* XLIV, pag. 675.

(2) Euseb. Hist. Eccles. Lib. VI. Cap. XXII.

correction des textes, en fit une rude guerre aux moines, et se plaint quelque part de ce qu'on ait confié à des femmelettes le soin de transmettre à la postérité les productions écrites du génie (1). Il avait tort ce nous semble; car si ces moines ignorants, comme il les appelle, et ces femmelettes ont corrompu quelques textes ou effacé quelques anciens manuscrits précieux, pour y transcrire des litanies, ils nous ont conservé aussi bien des trésors littéraires, qui sans eux, eussent été perdus à jamais.

L'art d'orner les manuscrits de lettres enluminées sur fonds d'or remonte, en Belgique, à une époque reculée. Dans la première moitié du VIIe siècle, deux sœurs que la religion a mises au nombre des saintes, Harlinde et Renule, religieuses du couvent d'Eycke ou Maeseycke, gros village sur la Meuse, entre Maestricht et Ruremonde, et patrie de Jean dit van Eyck, inventeur de la peinture à l'huile, transcrivirent les quatre évangilistes, un psautier et plusieurs histoires saintes : trois siècles après, les enluminures et les couleurs de ces manuscrits étaient si fraiches et si éclatantes, qu'on aurait cru qu'elles venaient de sortir des mains des habiles artistes qui les avaient exécutées (2).

(1) Olim et in describendis libris adhibebatur religio non minor quam nunc adhibetur in notariis publicis ac juratis; certè major debebatur, nec aliunde tam prodigiosa librorum confusio profecta est, quam quod obscuris quibuslibet et monachis imperitis, mox etiam mulierculis citra delectum rei tam sacræ tractatio committebatur. *Erasmi opera*, Tom. II. Adag. Col. 403.

(2) Quatuor evangelistarum scripta, quæ sunt Christi Jesu Domini nostri scripta et facta, honorifico opere conscripserunt. Nihilominus vero psalmorum librum, quem psalterium appellamus, ipsæ stylo texuerunt: aliasque quam plures divinas historias, quæ quidem universa hactenus in eodem loco tam recentia ac vibrantia auro et micantia margaritis

Dans presque tous les couvents de la Belgique les religieuses s'occupèrent assiduement à transcrire des livres de piété et des légendes de saints. La bibliothèque Van Hulthem en possédait plusieurs exécutés à Bruxelles, par les sœurs du couvent de Jéricho, près de sainte Cathérine (1). Cette paisible et pieuse occupation s'est conservée bien tard dans nos provinces. Nous avons vu dans la petite bibliothèque de notre ami Mr. N. de Keyser, peintre d'histoire, auteur de la *Bataille de Courtrai*, un de ces beaux manuscrits, exécuté en 1640, et qu'il aime à représenter dans ses délicieux tableaux de genre, à cause de sa magnifique reliure à bossettes, à fermoirs et coins de cuivre. Ce manuscrit est tracé d'une main de calligraphe, mais les ornements n'en sont plus du beau temps de Philippe-le-Bon; il porte le titre suivant :

Antiphonarium juxta novum Breviarium romanum restitutum, scriptum ad usum Sororum Annuntiatarum, ann. 1640, *Augustus* 9.

On lit au verso :

Dezen boeck is voor het clooster der Annuntiaten tot Aelst, den welcken heef ghegeven de eerwerdige moeder Ancilla van Loven. Magnificat anima mea Dominum. Ghescreven int jaer 1640 *van suster Joanna vanden Broecke. Bidt om Gods wil voor haer: ende genoteert van suster Maria Pieters.* Gr. in-fol. avec majuscules historiées.

Vers l'année 1200, Baudouin comte de Flandre et de Hainaut, fit composer et réunir, d'après les conseils de certains grands clercs de ses états, des histoires ou chro-

fulgent, ut crederes, ea hodie fuisse peracta. Voy. dans les *Acta SS. ordin. S. Benedicti Pars I*, Paris, 1672, pag. 657 et 658, la vie de ces deux abbesses, écrite par un anonyme qui vivait après le milieu du IXe siècle.

(1) *Biblioth. Hulthem.* VI, Nos 15, 17, et passim.

niques sous une forme abrégée, à partir de la création du monde, comme c'était alors toujours la coutume, jusqu'au temps où il avait. Ce prince magnanime et éclairé, qui devint plus tard empereur de Constantinople, ordonna de recueillir particulièrement celles qui avaient rapport à ses pays et les généalogies des princes du lignage, desquels il paraissait issu. Jacques de Guyse, qui nous fournit ces détails (1), en a inséré plusieurs dans le cours de son ouvrage. Baudouin fit rédiger en langue française ces compilations, qui prirent de lui le nom d'histoires de Baudouin. Les *librairies* de la maison de Bourgogne en conservaient un grand nombre, comme le prouvent les inventaires que M. Barrois a recueillis dans sa belle *Bibliothèque protypographique de Bourgogne*. L'une de ces chroniques, si intéressante pour l'étude des mœurs, bien que d'une époque plus récente, a été réimprimée dernièrement (2).

Malgré l'assiduité des cénobites a reproduire les manuscrits (3), les livres étaient loin d'être nombreux dans les

(1) Histoire du Hainaut, par Jacq. de Guyse, édit. du marquis de Fortia. vol. XIII. pag. 145-147.

(2) Le livre de Baudoyn, conte de Flandre; suivi de fragments du roman de Trasignyes, publié par MM. C. P. Serrure, professeur et A. Voisin, bibliothécaire à l'université de Gand, Bruxelles, Berthot et Perichon, 1836, in-8. de XXXIIII pages d'introduction et de 227 pages de texte, y compris le glossaire, et orné de figures en bois. L'exemplaire du livre de Baudoyn, qui a servi à cette réimpression, est de l'édition de Chambery, Antoine Neyret, 1485, in-fol. Il a été vendu 1815 francs à la vente d'une partie des livres d'Héber, à Gand, en 1835.

(3) On lit dans Mabillon, *Annal. Bened.* Lib. LXI, N° CXXVI, que cinq moines seulement copièrent une bible entière dans l'espace de cinq mois :

In quo non mirum si quid minus exstitit actum
Sed mage mirandum per menses quinque peractum
A monachis totidem.

bibliothèques du IXe au XIIe siècle. Aussi regardait-on comme une grande magnificence la bibliothèque de notre abbaye de Gembloux, à trois lieues au nord de Namur (1): Vers l'an 1048, Olbert son abbé, qui transcrivit lui-même l'histoire de l'ancien et du nouveau testament, en un volume, était parvenu en inspirant à ses moines son goût pour les lettres à réunir cent soixante volumes, dont cent sur l'Écriture Sainte et soixante d'auteurs profanes. La seule bibliothèque plus nombreuse que l'on cite à cette époque, est celle de l'abbaye de Pontivi, en Bretagne; elle comptait deux cents volumes: c'est un exemple unique, que depuis le IXe siècle, on ne rencontre dans aucun dépôt littéraire de la France et des contrées voisines. Car l'abbaye de Ste. Etienne, en Allemagne, n'en contenait que quarante-trois; celle d'Evrard, comte de Frioul, ne s'élevait qu'à cinquante; celle de Guidon, abbé de Pompose, près de Ravenne, ne possédait, au XIe siècle, que soixante-deux volumes : celle de l'abbaye de Moyen-Moutier, soixante-sept : celle du célèbre Mont-Cassin, au XIIe siècle, quatre-vingt-dix, et celle que Gérard légua à l'église d'Angoulême vers 1136, ne contenait que

(1) Et quia cum religionis studio vigere fecerat etiam litteralis sciencia studium, ne et in hoc eis deesset unde hujusmodi artis exsequerentur exercitium, subministravit eis etiam copiam librorum : non passus enim ut per otium mens aut manus eorum torpesceret, utiliter profectui eorum providet, dum eos per scribendi laborem exercet, et frequenti scripturarum meditatione animos eorum ad meliora promovet. Appellens ergo animum ad construendam pro posse suo bibliothecam, quasi quidam Philadelphus, plenariam vetus et novum testamentum continentem in uno volumine transcripsit historiam, et divinæ quidem scripturæ (canonici et St. Patres) plus quam centum congessit volumina, sæcularis verò disciplinæ libros quinquaginta. Mirandum sane hominem unum in tanta tenuitate rerum, tanta potuisse comparare, nisi occurreret animo, timentibus deum nihil deesse. Voyez la vie de St. Olbert, dans les *Acta SS. Ordin. S. Benedicti*, Sæc. VI. pars I, page 605.

cent volumes [1]. On voit donc quelle place honorable, sous le rapport littéraire, occupait notre abbaye de Gembloux.

Cette abbaye était célèbre non seulement par sa bibliothèque, mais encore par les savants qu'elle a produits et parmi lesquels nous citerons l'historien Sigebert qui mourut en 1112, et dont les ouvrages étaient conservés avec un soin religieux. Abraham Ortelius qui la visita en 1575 fait le plus grand éloge de cette ancienne et riche bibliothèque [2], qui fut malheusement dévorée par les flammes en 1683.

(1) Petit-Radel, Recherches sur les bibliothèques anciennes et modernes, jusqu'à la fondation de la bibliothèque Mazarine. Paris, 1819, in-8. pages 102 à 104.

(2) Gemblacum ire placuit, ut insignem illam bibliothecam librorum manuscriptorum, quæ in eo ferebatur esse cænobio, videremus. Nec nos ea fefellit opinio; adservantur enim hic optima exemplaria quam plurima, et librorum præcipue, qui rem theologicam tractant, quales sunt veterum religionis nostræ antistitum lucubrationes, et quicumque ab eo tempore scripturam sacram latine interpretati, nam ex graecis nullos vidimus. Addunt ex poetarum et oratorum opera, et quidquid ad latinas facit litteras aliquorum et diversa exemplaria, quorum tamen nonnulla quæ etiam habet catalogus, hoc tempore desiderantur. Historiarum præterea videre est longo ex ordine disposita volumina et inter ea Sigeberti sui memoriam sancte conservat.... Vid. *Itinerarium per nonnullas Galliæ Belgicæ partes, Abrahami Ortelii et Joannis Viviani*. Antv. Plantin., 1684, petit in-8. pag. 10.

BIBLIOTHÈQUE DE BELOEIL.

Nous avons dit que le fameux *Livre de la Passion* avait été donné en présent de noces par le duc de Lorraine au prince Florent de Ligne, lors du mariage de celui-ci avec Louise de Lorraine. Cette erreur, fruit de renseignements erronés, peut se rectifier facilement par la lecture du sonnet du prince Lamoral (3) de Ligne, que nous avons reproduit, et qui donne l'historique complet de ce bijou calligraphique. Le premier possesseur de la maison de Ligne en a donc été le prince Lamoral, père du prince Florent, et probablement vers la fin du XVIe siècle; c'est encore lui qui l'a déposé comme fidéi-commis dans sa famille, en 1609.

(3) Lamoral, prince de Ligne et d'Epinoy, prince du S. Empire, souverain de Fagnols, sénéchal et maréchal du Hainaut, grand d'Espagne héréditaire de la première classe, chevalier de l'ordre de la toison d'or, connétable et guidon de Flandre, capitaine-général des provinces du Hainaut et d'Artois, du conseil-d'état des archiducs Albert et Isabelle, chef des hommes d'armes d'ordonnance, etc. se signala sous le duc de Parme, gouverneur-général des Pays-Bas, aux sièges de Tournai et de S. Ghislain, à l'âge de 18 ans, en 1581; puis au mémorable siège de Termonde en 1585, de même qu'au fameux siège d'Anvers, la même année. Il contribua à la défense de la ville de Nimègue, en 1594 et à celle de Rouen, sous le duc de Parme. En 1595, il prit part avec le comte de Fuentes, aux sièges de Cambrai et du Chastelet. En 1597, il défendit vaillamment la ville d'Arras contre une attaque redoutable de Henri IV, roi de France, qui fut contraint de se retirer devant les troupes wallonnes et leur général. Enfin, l'an 1602, il accompagna l'archiduc au secours de Bois-le-Duc. Il mourut en 1624, comblé d'honneurs, après avoir marié son fils, le prince Florent de Ligne, à Louise de Lorraine, nièce et filleule de Louise de Lorraine, reine de France, épouse de Henri III.

Pendant les troubles de la révolution de 1793, le Livre de la Passion avait disparu de la bibliothèque de Belœil et avait été acquis, au prix de 10,000 francs, par une bibliomane allemand, auquel S. A. S. le prince Eugène, qui se fait un noble devoir de recueillir tous les souvenirs historiques de ses glorieux ancêtres, dispersés par la tourmente révolutionnaire, l'a racheté en 1829. Les actes authentiques qui constatent ces diverses vicissitudes, sont religieusement conservés avec le livre que nous avons eu nous-même le plaisir de pouvoir contempler dans le mois de Septembre 1839. Nous ajouterons à ce que nous avons déjà dit, que la beauté d'exécution de cet admirable chef-d'œuvre est encore au-dessus de ce qu'en ont écrit tous les bibliographes. Il est renfermé dans un étui de velours violet, recouvert à l'extérieur par une magnifique tête d'*Ecce Homo*, sculptée en relief sur ivoire, dans le genre des anciens *textes* de la bibliothèque royale de Paris : au bas a été placé un petit camée, représentant les traits du célèbre prince Charles.

La bibliothèque de Belœil renferme en manuscrits, dont on attend encore un bon catalogue, et en imprimés, des trésors historiques et littéraires qu'envieraient bien des dépôts publics. Sur la porte on lit ce vers de Delille, l'un des habitués de ce brillant domaine et l'ami du Prince Charles :

« L'esprit a des plaisirs immortels, comme lui. »

Cette collection bibliographique, renfermée dans des armoires grillées, à la hauteur de la main, et qui ne nécessite jamais l'usage incommode des échelles, est disposée avec goût dans une vaste salle. Elle a été créée

au commencement du XVIIe siècle, par Albert-Henri de Ligne, prince instruit, qui était toujours à la recherche des manuscrits. Outre Sanderus, que nous avons déjà cité, Louis Jacob dans son traité des bibliothèques, parle avantageusement de la collection de Belœil en 1644 (1).

Si cette bibliothèque ne fut pas enlevée et dispersée en 1794, on le doit à la fermeté et au courage de M. Ducorron, d'Ath, l'un de nos paysagistes les plus estimés. Membre à cette époque de l'administration municipale de cette ville, il avait été désigné pour exécuter sur les biens d'émigrés du canton les lois rigoureuses de la république française. Malgré des ordres réitérés, il refusa toujours d'agir, jusqu'à ce qu'un mandat d'arrêt fut lancé contre lui-même et le força à chercher un refuge à Ostende. Mais il avait gagné du temps et la bibliothèque de Belœil fut sauvée. Il fallait de courage pour résister aux ordres des farouches proconsuls de cette époque. Honneur aussi à M. Ducorron, dans lequel ses amis retrouvent encore le même caractère loyal et généreux (2).

En 1815, le duc de Wellington eut son quartier-général au château. Si les Anglais de sa suite, tout nos *alliés* qu'ils étaient, ont un peu entamé la riche collection de

(1) Voyez dans les *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, année 1829, I, 443-456, l'intéressante notice de M. Arthur Dinaux sur le château de Belœil.

(2) Sans les guerres de la révolution, dit M. Arthur Dinaux, cette belle bibliothèque particulière eut été enrichie de la précieuse collection de dessins originaux des plus grands maîtres anciens et modernes, rassemblés par le jeune prince Charles de Ligne, colonel du corps du génie, et vendus à Vienne, après sa mort qui eut lieu en Champagne, le 14 Septembre 1792, pour s'être jeté avec trop d'ardeur sur une barricade, près de Grand-Pré. Le célèbre *Adam Bartsch*, garde d'estampes de la bibliothèque impériale de Vienne, dressa le catalogue de cette immense collection; il fut imprimé à Vienne, 1794, in-8, de 460 pages, et contient plus de 2,500 articles.

cartes géographiques de la bibliothèque, le prince Eugène a rempli depuis les lacunes qu'ils avaient faites dans certaines séries.

Au *Coup-d'œil* que nous avons déjà indiqué comme sorti des presses particulières du château de Belœil, il faut ajouter deux jolis petits volumes in-18, intitulés : *Mélanges de Littérature* (par le prince Charles de Ligne) à Philosopolis, 1783. Outre le contenu, l'examen des caractères, des fleurons et du papier ne nous ont laissé aucune doute sur le lieu d'impression de ces *Mélanges* qui sont fort rares et que nous n'avons trouvés indiqués par aucun bibliographe. M. Arthur Dinaux (1) nous dit que le prince avait à lui, dans son hôtel à Bruxelles, des presses qui imprimaient ses œuvres, fantaisies, chansons, poésies, etc. d'où il sortit en 1782 trois jolis petits volumes in-18 de sa façon. C'est à Belœil, d'après les renseignements exacts recueillis par nous, qu'existait cette imprimerie. Il est à regretter que M. Arthur Dinaux ne nous ait pas donné le titre bibliographique de ces trois volumes que nous n'avons jamais rencontrés.

Nous avons vu que le prince Albert Henri de Ligne, qui fut créateur de la bibliothèque de Belœil et grand bibliophile, avait rédigé lui-même le catalogue de ses manuscrits insérés dans la *Bibliotheca Manuscripta*, de Sanderus. Cette bibliothèque possède plusieurs catalogues manuscrits; nous en avons indiqué ailleurs (1) un de 1792, celui de la *Bibliothèque militaire*, rédigé par

(1) Voir le même article, page 453, à la note.

(2) *Souvenirs de la bibliothèque des Princes de Ligne, à Belœil, recueillis par A. Voisin. Seconde édition, plus ample et publiée avant la première.* Gand, Annoot-Braeckman, 1839, in-8. de IV et 24 pag. Tiré seulement à 100 exemplaires, dont 20 sur fort pap. vél.

M. Pagès, secrétaire et archiviste du prince Charles, auquel il adresse cette *boutade* contre les livres, placée en tête du volume :

César, Alexandre, Annibal
Se battoient bien, ne lisoient guère;
Et jamais dans leur arsenal,
Il n'entra de livres de guerre.
De ces invincibles guerriers
Les victoires et les lauriers
Furent le seul apprentissage;
C'étoit leur cœur qui combattoit,
Et leur bibliothèque étoit
Dans leur génie et leur courage.
Imitez-les; ne lisez point :
Intrépide, montrez-vous digne
D'arborer les drapeaux de Ligne,
Et de les suivre aux champs d'honneur.
Or, qui vous donnera la gloire
D'en faire hommage à la victoire?
Les livres? non; mais la valeur.
Aux combats, au sein des allarmes,
Vos vrais livres, ce sont vos armes;
N'étudiez que votre cœur;
C'est par lui seul qu'on est vainqueur.
Mais pourquoi d'une humeur si rogue
Blamer tant de livres savants,
Dépôts des arts, fruits des talents?
C'est que j'en fais le catalogue.

En dépit de cette boutade, le feld-maréchal prince Charles, nous a prouvé qu'à l'exemple de César, on pouvait se battre avec bravoure, et néanmoins écrire ses mémoires et aimer sa bibliothèque, que M. Ch. Nodier appelle si heureusement le *Harem du vieillard*. Ce prince avait terminé sa brillante carrière militaire, à la mort de l'empereur Joseph II; peu après, il s'était retiré dans son domaine de Leopoldberg, près de Vienne, pour ne plus

s'y occuper que de littérature et de ses livres. Eloigné de son délicieux Belœil, il y mit en pratique la pensée d'Horace qu'il avait prise comme épigraphe du livre consacré à la description de la magnifique résidence de ses ancêtres : « Puisse-t-il être le refuge de ma vieillesse, après tant de courses de mer, de voyages et de combats. »

Sit meæ sedes utinam senectæ !
Sit modus lasso maris, et viarum militiæque !

C'est là qu'il publia, dans le Tome XXVIIIe de ses *Mélanges littéraires et sentimentaires* (sic), le *catalogue raisonné des livres militaires de la bibliothèque de S. A. le prince de Ligne.* MDCCCV. *A mon refuge sur le Leopoldberg, près de Vienne, et se vend à Dresde, chez les frères Walther,* in-12, de 348 pages, non compris la préface et la table alphabétique des auteurs, qui occupent 8 feuillets non chiffrés. L'auteur fait preuve de beaucoup de critique et de vastes connaissances militaires, dans les divers jugements qu'il énonce sur les nombreux ouvrages dont il était possesseur. Sa préface contient des renseignements que nous aimons à réproduire : ils méritent de trouver leur place ici. « J'avais, je crois, « dit-il, la seule bibliothèque complette dans ce genre-là; « je ne sais ce qu'on en a fait. Il n'y a pas grand mérite « à cela; il ne faut avoir que de l'argent pour acheter et « des yeux pour lire. Il ne faut pas avoir d'imagination, « mais à la vérité un travail exorbitant. Je suis faché « d'en avoir perdu une partie et de n'avoir pas eu le « temps d'achever l'autre. »

« Manuscrits, livres de tous les temps, dans toutes les

« langues, dessins, superbes éditions, j'avais tout et on « aurait tout su à bon marché. Il y a même ici encore de « quoi faire des demi-savants qui, graces à mes recher- « ches, pourront en imposer. Cela me rappelle ma « jeunesse, ma ferveur et ma bêtise de croire qu'on peut « être utile... »

Le feld-maréchal n'avait eu que deux fils de la princesse de Lichtenstein : l'aîné Charles, officier du génie plein de mérite et de bravoure, avait été tué en Champagne, en 1792, en combattant contre les soldats de la république, et le prince Louis, père du prince actuel, vécut retiré à Bruxelles, après la révolution. Atteint de paralysie, il se livra comme son père et son ayeul le prince Albert-Henri au goût des livres, qui fit sa consolation. Il rédigea et publia lui-même le catalogue de sa bibliothèque sous le titre suivant :

Catalogue des livres, manuscrits, cartes, atlas, pièces de théâtre, etc., composant la bibliothèque de Monsieur Louis de Ligne. Bruxelles, Weissenbruch, 1806, grand in-folio de 55 pages, avec table des auteurs.

J'ignore combien on a tiré d'exemplaires de ce *rarissime* catalogue, mais on n'en connaît que deux, dont l'un est déposé dans la bibliothèque de Belœil. Il est interfolié de papier blanc où sont consignées les nouvelles acquisitions. C'est le prince Eugène lui-même, l'un des membres de la société des bibliophiles de Belgique qui, à l'exemple de ses illustres ancêtres, se charge toujours de ce soin. Il vient d'ouvrir une nouvelle salle où se trouve la plus nombreuse collection de *mémoires* modernes que nous connaissions, concernant les pays du nord, la France et l'Angleterre. Il possède aussi une riche série de somptueux ouvrages à planches touchant les antiquités du moyen-

âge, la chevalerie, les costumes et qui sont consultés avec fruit par nos premiers peintres d'histoire.

Mme la princesse de Ligne, née princesse Lubormiska, femme aussi distinguée par les grâces de l'esprit et d'une instruction variée que par une bonté inépuisable, ne dédaigne pas de donner aussi ses soins à la bibliothèque de Belœil; car l'amour des lettres et des beaux-arts est également un des apanages de sa famille. Issue d'une des plus illustres maisons polonaises, Mme la princesse de Ligne compte au nombre de ses ancêtres ce Stanislas Héraclius Lubormiski, qui fut grand maréchal de Pologne et l'ami intime de Sobieski. Ce prince, qui comme le feld-maréchal de Ligne, cherchait dans l'étude un noble délassement à ses travaux, entretenait avec les savants d'Italie une correspondance très-active et avait formé à grands frais une magnifique collection de livres, de médailles, d'antiquités et d'instruments de physique et de mathématiques. On peut voir dans la *Biogr. Univ.* XXV, 330, la liste des ouvrages qu'il a publiés.

Combien, dans notre histoire, trouverait-on de familles princières où le goût et l'amour des livres se soit pour ainsi dire transmis, comme un noble apanage, de génération en génération? Aucune, pensons-nous. C'est un fait que nous sommes fiers de noter dans nos modestes annales de la bibliographie de la Belgique.

BIBLIOTHÈQUE DE GAND.

Il est à regretter que nous n'ayons pas les catalogues des premières bibliothèques créées en Belgique, lorsque les lettres reparurent, après les terribles invasions des barbares du nord. Nous avons toutefois recueilli sur plusieurs d'entr'elles, des renseignements que nous pourrons publier un jour. A défaut de catalogue, les auteurs cités dans les ouvrages des écrivains de cette époque peuvent faire connaître en grande partie qu'elle était alors la composition des bibliothèques. Nous allons essayer de faire l'application de cet examen aux ouvrages du célèbre Henri de Gand, l'un des plus fameux philosophes scholastiques du XIIIe siècle, et dont M. Huet a retracé la vie et analysé les travaux dans une excellente monographie (1) digne de servir de modèle aux recherches de ce genre.

Ce savant, né à Gand, en 1217 et mort à Tournai en 1293, fut le premier qui donna en 1241, dans sa ville natale, des leçons publiques de philosophie et de théologie; il laissa au cloître des Dominicains de cette ville et à l'abbaye de S. Bavon-lez-Gand une partie de ses livres et ouvrages de théologie et autres sciences. Il fit cette donation sous certaines conditions qui ne furent pas toujours remplies, comme le prouve le passage suivant :

(1) *Recherches historiques et critiques sur la vie, les ouvrages et la doctrine de Henri de Gand, surnommé le docteur solennel*, par Fr. Huet, professeur à l'université de Gand. Gand, Annoot-Braeckman, et Paris, Paulin, 1838 in-8, de 209 pages, avec portrait.

« Il conste d'nne résolution du 16 Décembre 1321, que l'abbé Gerrem Borluut et les religieux de l'abbaye de St. Bavon-lez-Gand, avaient négligé, l'année précédente, de faire célébrer dans l'église de St. Sauveur, l'anniversaire que *Henri van der Mude* (Henri de Gand), seigneur de *Nyenlande*, y avait fondé, et d'avoir mis en gage une partie des livres, qu'il leur avait légués pour leur instruction. D'après cette résolution, il fut ordonné aux dits abbé et moines de ladite abbaye, de célébrer par extraordinaire l'anniversaire du seigneur de *Nyenlande*, dans ladite église de St. Sauveur, endéans les six semaines après la date de cette résolution, et de retirer dans le même délai, les livres qu'ils avaient mis en gage; à quelle résolution l'abbé de St. Bavon, tant en son propre et privé nom, qu'en celui de ses religieux, a promis de se conformer ponctuellement, ce qu'une note écrite en marge de cette injonction nous apprend avoir eu lieu (1). »

De quels éléments étaient composée la bibliothèque du *Docteur Solennel*, qui devait compter au moins soixante manuscrits, si l'on en juge d'après les auteurs qu'il cite? C'est ce que va nous apprendre la liste suivante, dans laquelle nous trouvons déjà quelques-uns des bons classiques grecs et latins, encore si rares à cette époque :

Alanus, *Albertus Magnus*, *D. Ambrosius*, *D. Anselmus*, *Archytas Tarentinus*, *Aristoteles*, *D. Athanasius*, *D. Augustinus*, *Averroes*, *Avicennas*, *D. Bonaventura*, *D. Bartholomœus*, *D. Beda*, *D. Benedictus*, *D. Bernardus*, *Boetius*, *D. Cyprianus*, *Cicero*, *Clemens Papa*, *D. Dionysius Areopagita*, *Empedocles*, *D. Franciscus*,

(1) *Recherches historiques et critiques sur Henri de Gand, surnommé le Docteur Solennel*, etc. page 64.

Galenus, *Glossa*, *Goffredus*, *Gilbertus*, *D. Gregorius Magnus*, *Gregorius Pontifex decimus*, *D. Hieronymus*, *D. Hilarius*, *Hadrianus Papa*, *Innocentius Pontifex quartus*, *Jamblicus*, *Joannes Cassianus*, *D. Joannes Chrysostomus*, *D. Joannes Damascenus*, *Josephus Historicus*, *Martinus Pontifex quintus*, *Nicolaus Pontifex quintus*, *Origenes*, *Petrus Lombardus*, *Pittacus Sapiens*, *Plato*, *Præpositinus*, *D. Prosper*, *Rabanus*, *Rabbi Choyses*, *Raimundus*, *Scola Parisiensis*, *Scriptura Sacra*, *Simplicius*, *Socrates*, *D. Thomas Aquinus*, *Urbanus Papa*, *Vegetius et Virgilius*.

Il cite encore, mais d'après Aristote, Cicéron ou S. Augustin, *Anaxagore*, *Anaximandre*, *Zénon*, *Arcesilas*, *Carnéade*, *Plotin* et d'autres philosophes de l'antiquité (1).

Le bon et savant Antoine Sanderus, l'historiographe de la Flandre et du Brabant, fut le premier qui donna l'idée de créer à Gand une bibliothèque publique. Si cette noble et grande pensée eut été réalisée alors, Gand eut été la troisième ville des Pays-Bas autrichiens qui eut été dotée d'un dépôt littéraire et scientifique, ouvert au public. Il devait se passer encore près de deux siècles avant que la patrie de Daniel Heinsius jouit d'un aussi grand avantage. Il faut voir avec quelle chaleur Sanderus plaide et développe son projet d'établir sa chère bibliothèque. D'abord pour mieux s'insinuer dans les bonnes grâces des bourgmaître, échevins et conseillers, il leur dédie sa dissertation (2), en tête de laquelle

(1) *Recherches historiques et critiques* etc., pag. 203-205.

(2) *Ant. Sanderi dissertatio parænetica pro instituto bibliothecæ publicæ Gandavensis, ad magistratum et proceres ejusdem urbis.* Bruxellæ, apud

il inscrit tous leurs noms, qui, sans lui, seraient déjà sans doute ensevelis dans l'oubli le plus profond : car sans les muses, il n'y a guères d'immortalité. C'étaient : le chevalier Guillaume de Blasere, le chevalier Jacques de Norman, seigneur d'Oxelare et de Sainte-Aldegonde, Denis vander Sare, Jacques de Grutere, seigneur de Auyn, Jacques Borluut, seigneur de Scoonberghe, Martin Snouckaert, seigneur de Somerghem, Gillis vander Meere, Jean Borluut, seigneur d'Assenburch, Jacques van Brueseghem, docteur en médecine, Jean van Ydeghem, Louis Goethals, Jean Galle et Pierre Lettaert.

Il entre ensuite en matière en ces termes : nous traduisons presque littéralement :

« Quand vous eûtes mis la dernière main à ce magnifique palais échevinal (1), destiné au banc des parchons, j'eus la première pensée d'y voir créer une bibliothèque à l'usage des citoyens, parce qu'il s'y trouve encore, outre les locaux nécessaires au service du magistrat, une vaste salle qui peut être appropriée à d'autres besoins

Lucam Meerbecium, 1633. Gr. in-4, pp. 38, non compris deux feuillets pour le titre et la dédicace. Malgré l'extrême rareté de cette précieuse dissertation, la bibliothèque royale de Bruxelles en compte deux exemplaires. Voyez *Biblioth. Hulth.* N° 22483 et 22484. L'exemplaire qu'en possède la bibliothèque de Gand provient de la seconde vente des livres de feu M. Lammens, faite à Gand en 1839. J'en ai trouvé à la bibliothèque de Ste Geneviève à Paris, en 1837, un autre exemplaire curieux, avec quelques notes manuscrites du savant abbé de S. Léger et qui doit provenir du P. Letellier, archevêque de Rheims. On sait que ce prélat légua à la bibliothèque de Ste Geneviève tous ses livres et manuscrits. Lorsqu'il se trouvait dans les Pays-Bas, avec Louis XIV, il visita l'abbaye de S. Ghislain et emporta de la bibliothèque de ce monastère, au grand déplaisir des religieux, un certain nombre d'ouvrages rares et curieux, qui sont encore marqués d'une *croix* dans l'exemplaire de la *Bibliotheca Mss.* de Sanderus, appartenant à la bibliothèque de Mons : il ne put résister au désir d'emporter aussi plusieurs Mss. de l'abbaye de St. Amand.

(1) La partie de l'hôtel-de-ville terminée en en 1618.

de la cité. J'ai exposé mon projet au conseil qui administrait alors la ville de Gand et surtout à sire Charles de Bourgogne, cet homme généreux, qu'une mort cruelle vient de nous enlever, malgré toutes ses vertus et quoiqu'il fut bien digne d'une plus longue vie. Mon projet a souri; il a même reçu l'approbation des personnes les plus notables de la cité; mais l'exécution en a été ajournée jusqu'à ce que les affaires de notre administration fussent dans un état plus florissant. C'est pourquoi je n'ai pas cru inutile de vous adresser cette dissertation, afin de vous maintenir dans vos bonnes et louables résolutions, afin de corroborer encore votre volonté bien prononcée, de nous faire jouir des fruits de ce nouvel établissement, dans un avenir qui n'est plus éloigné, lorsque la divine providence aura rendu aux Belges des temps plus heureux et que nous n'aurons plus à craindre les tempêtes de la guerre (1). Lorsque vous aurez accordé

(1) Nous avons trouvé dans les archives de la ville de Gand une lettre inédite de Sanderus adressée aux magistrats de ville, lors de la publication de sa dissertation. La lecture de cette lettre montrera de nouveau avec quelle chaleur le bon Sanderus plaidait la cause de l'érection d'une bibliothèque publique à Gand :

Edele ende weerde heeren.

Alsoo over seker jaeren voorscepen synde den heere van Hellibus, nu jeghenwoordich de selve plaetse bedienende, door recommandatie ende tusschenspraeke van diversche heeren van qualiteyt ende namentlyck den grave van Wacquen hoochbaillin der stede van Ghendt, by myn heeren scepenen vander kuere, als doen wesende goet ghevonden is gheweest ende met ghemeyne advies van het collegie gheresolveert dat men tot ghemeyne ghebruyk der insetenen der stede van Ghendt, ook tot cieraet der selver stede saude destineren ofte toesiecken een soo twee diversche cameren daer toe de meerste bequamicheit hebbende boven op het nieuwe schepenhuys van ghedeele om aldaer op te rechten ende maecken eene librairie, de welcke met ter tyt soude moghen voorsien worden van alle soorten van boucken tot onderhout ende leerynghe van alle vrye consten dienende. Ende alsoo de selve resolutie alsdoen om diversche redenen niet wel en conde te wercke

ce bienfait à vos concitoyens et à tous les gens de lettres, plaise à Dieu que je jouisse encore de la lumière du jour, pour entendre leurs applaudissements et leurs félicitations : leurs vœux vous sont bien connus. Les entendez-vous vous prédire que cette institution, due à votre esprit élevé, tout en servant la gloire de la divine providence et en rendant d'importants services à la république des lettres, sera encore un des plus beaux ornements de notre ville? Ainsi notre cité, qui jadis a surpassé toutes celles de la Belgique par sa majesté, par sa splendeur et sa puissance et qui les surpasse encore en grande partie; notre cité, dis-je, va sous ce rapport aussi, s'élever au-dessus de beaucoup d'entre elles, même de celles qui se distinguent à ce titre. Je veux bien que de prime abord notre bibliothèque ne soit guère riche : mais elle s'accroîtra insensiblement et, le temps aidant, elle ne peut manquer de prospérer; la source des plus grands fleuves est souvent bien faible. Il se rencontrera peut-être quelqu'ignorant, quelque échappé des trou-

gheleyt worden, maer moeste tot bequamer tyt bewaert ende uiteghestelt worden, de welcke nochtans soo ick hope niet en sal teenemael achterblyven ende vergeten zyn, hebbe goet ghevonden te maecken ende in 't licht te laeten gaen seker discours by het welcke ick te kennen gheve de menichvuldighe profyten die met het oprechten van dusdanighe librarien an diversche steden ende landen ghesproten syn, niet twyfelende ofte de selve en sullen oock alhier spruyten, soo de voorghenomen saecke met bequamicheyt des tyts ende ruste der Nederlanden mach goeden voortganck hebben, biddende uwe edelheden mits desen soo de occasien haer presenteren sullen, in dese saecke haere goede jonste te toonen de hant daer aen te heuden desen mynen aerbeyt in goeden dancke te ontfanghen, ende daer en tusschen my oock te houden ghelyck ick ben ende blyven sal,

Edele ende weerde heeren, van uwe edelheden, seer ootmoedich dienaer Antonius Sanders Ghentenaer canonyck der cathedrale kercke van Ste Martens tot Ipre.

Vut Brussel den 29 Aprilis 1633.

peaux de l'Arcadie pour critiquer ce que vous méditez d'exécuter : mais vous emporterez l'approbation de tous ceux qui ont été nourris dans l'élégance des arts libéraux, dans le charme de l'étude : tous les hommes vertueux et instruits vous remercieront, et n'auront point assez d'éloges à vous donner, quand ils vous verront exécuter ce qu'ont fait, à toutes les époques, les héros, les rois, les princes, les républiques et les villes les plus florissantes. Je commencerai par les plus anciens d'entre eux. »

Sanderus consacre ensuite vingt-quatre pages à passer en revue tous les fondateurs des bibliothèques les plus célèbres, chez les Hébreux, les Egyptiens, les Grecs, les Romains, et chez tous les peuples modernes. Dans ce récensement, il fait preuve d'une vaste instruction : mais la critique de nos jours a fait justice de l'importance exagérée de certaines bibliothèques, importance qu'on n'eut point alors osé révoquer en doute.

Arrivé à la Belgique, Sanderus qui devait bien connaître nos dépôts littéraires et scientifiques, comme le prouve sa *Bibliotheca Manuscripta*, qu'il ne faut pas juger avec trop de sévérité, d'après les progrès qu'a faits depuis son temps la bibliographie, Sanderus, disons-nous, mentionne toutes nos bibliothèques remarquables, quelle que fut leur destination. Sa dissertation étant peu connue, nous croyons faire plaisir aux amis des lettres en reproduisant ici ce passage en entier (1). Nous

(1) Serenissimus vero ejus (Philippi II) gener Albertus Pius, optimus heu, nuper Belgarum princeps ! ut pleno virtutum omnium cumulo amorem artium, seriarum præcipuè ac sacrarum conjungeret, luculenta bibliotheca Bruxellis apud Palatium adornata, egregiè socerum suum imitatus est..... Ad Belgicas iterum venio. Inter quas eminent Lovanii apud patres societatis Jesu, Levini Torrentii et Caroli Langii libris ditati, apud eosdem Antverpiæ, præter publicam, quæ in illa urbium regina, ac Belgicæ

y verrons combien, au commencement du XVIIe siècle, la Belgique était encore riche en productions de l'esprit

ocello, ab annis aliquot præsertim, ac diligentia Auberti Miræi V. Cl. ejusque ecclesiæ decani excitata. Visitur et ibidem Plantiniana apud Balthazarem Moretum Christophori Plantini ex filia nepotem, quæ uti optimis Plantinianæ editionis auctoribus, sic et aliis ad genuinam eorumdem auctorum lectionem hauriendam libris instructa est. Habent et ibi dites Nicolaus Rocoxius, vir Patricius consularis, ac Gaspar Gevartius philologus eximius ac scriptis clarus. Apud fratres minores et Dominicanos istic etiam egregiæ. Tongerloana Præmonstratensis in Brabantia, Gemblacensis, ac Affligemiensis, Viconensis in Hannonia, Lætiensis apud Antonium de Winge, optimum ejus Cænobii Archimandritam, S. Amandi in Pabula, in Tornacensi D. Virginis ecclesia amplissima, quam Dionysii Villerii ejusdem ecclesiæ cancellarii, qui antiquitatum ac deliciarum similium summus admirator fuit, libraria suppellex fecit locupletem. Cui nunc etiam Joannis Baptistæ Stratii ejusdem ecclesiæ decani, viri *eruditissimi* et cæterorum canonicorum cura locum destinat opportunum. Cameraci item ad D. Virginis, Atrebati in ecclesia ejusdem tituli, Audomaropoli in æde principe a Jacobo Blasæo laudatissimo Audomarensium antistite, ad ingens illius ecclesiæ ornamentum instituta. Æmulamur et id exemplum in ecclesia cathedrali Iprensi, et nuper ejus rei felicibus auspiciis fundamenta posita, attollent, spero, in altum. Georgius Chamberlainus ejusdem ecclesiæ antistes optimus, Franciscus Vander Eycken ibidem decanus, vir candore ac virtute clarissimus, Gulielmus Zylof theologus eruditus et non è multis, archidiaconus Ludovicus Josephus Huuetterus vir doctus ac uti virtutis ac candoris, ita librariæ supellectilis amantissimus, aliique in illa æde canonici, viri doctrina ac religione præstantes. Æmulantur et Gandavenses in æde sacerdotes, qui Mss. e cænobio D. Bavonis codicibus ad principem ecclesiam translatis, optimos quotidie auctores addunt. Est et Audomaropoli apud PP. Societatis Jesu bibliotheca instructissima, ita et apud eosdem Bruxellis, Gandavi, Insulis, Tornaci, præter eam, quam ibi Claudius Dausqueius canonicus habet, Cortraci, Brugis, cui selectissima quæque sua Jacobus Pamelius reliquit, Duaci, Ipris, quam Petrus Hamerius vir eruditissimus curat et auget. Neque illam præterire possum, quæ in eadem urbe, in abbatia sancti Joannis Baptistæ visitur, illa nuper auspiciis Vincentii du Bur optimi et candidissimi præsulis erecta, sensim crevit et nunc ingentem probatissimorum auctorum numerum possidet; ubi cum eruditionis amore et cultu, religiosæ disciplinæ observantia, intento in eam curam Valentino de Berty pio abbate, efflorescit. Nobiles sunt et illæ a philologis præsertim et humaniore litteratura, quæ a Michaele Patricio consulari, et Joanne Baptista Bultelys, quos genuina Charitum ac Minervæ corcula appellare potes, possidentur. Egregiam

humain, malgré les dévastations et les incendies des iconoclastes, au siècle précédent.

Sanderus fait ensuite ressortir tous les avantages qui résulteront pour la ville de Gand de la création d'une bibliothèque publique. Il voudrait qu'elle fut ornée des bustes des hommes qui avaient honoré cette ville, soit par leurs écrits, soit en y portant le flambeau de la religion et des sciences divines; et, à ce dernier titre, il recom-

quoque Cistercenses, qui è Dunis Brugas concesserunt, habent: Dominicani item et Carmelitæ Gandavi; ut de Benedictina D. Petri in monte Blandinio nihil memorem, quæ ut Mss. codicibus olim famosa, per hæreticos Calvinistas direpta (sic omnia laudabilia instituta improbus eorum furor læsit) nunc aliis auctoribus per ejus loci præsides adornatur. At de privatis aliorum quorumdam quid dicam? admiranda est Georgii Colvenerii Duacensis cancellarii, Rolantii senatoris Mechliniensis, Godefridi Gilkenii, qui cancellarius Geldriæ, Erycii Puteani, historiographi regii. Locuples Joannis Jacobi Chiffletii medici regii Bruxellis. Oliverii Vredii Brugis et a græcis præsertim codicibus rara. Hieronymus de Winge Antonii, abbatis Lætiensis frater, pari cum fratre candore ac integritate vir, apud Nervios canonicus, uti egregiam antiquorum numismatum similiumque cimeliorum, ita librariæ rei ingentem quoque possidet thesaurum. Collegiis societatis etiam adnumero Insulanum. Qua etiam in urbe Stephanus de Barbieux bibliothecam habet splendidam et luculentam. Uti Bruxellis Franciscus Kinschotus supremus ærarii regii quæstor, vir cultissimi ingenii ac uberrimæ eruditionis. Præter alias Bruxellæ nobiles et opulentas, non a me taceri debet bibliotheca Francisci Paz, qui catholici regis et Serenissimæ Infantis Isabellæ Claræ Eugeniæ medicus scientia clarissimus, uti foris amplam (quod a curiosis tamen et indoctis etiam usurpari potest), ita clausam pectore suo bibliothecam, meliore modo possedet. A cujus etiam liberali manu cœnobium PP. Excalceatorum carmelitarum in eadem urbe amplissima librorum suppellectile instructum est. Etiam Burburgi, in extrema Flandrorum ora, Guilielmus Spanutius, medicus peritissimus, bibliothecam auctoribus artis suæ instructissimam possidet, unicum illius oppidi ornamentum. Non possum etiam silentio præterire præclarum hâc in re studium Alphonsii de la Cueua S. R. E. cardinalis amplissimi. Qui cum optimos undique auctores conquisivit, iis evolvendis, cum licet per reip. negotia et regis catholici caussam, quam summa fide, integritate, prudentia, peritia, diligentia tractat, nocturna et diurna tempora impertitur. Infinitas alias, tum privatas, tum communes prætereo. » *Ant. Sanderi dissertatio paræmetica*, p. 22-26.

mande qu'on y place ceux de St. Amand, de St. Liévin, St. Bavon, St. Macaire, St. Florbert et autres pour servir de modèles à la jeunesse Gordune. Il recommande alors le choix d'un bon bibliothécaire, homme instruit et actif, qui devra entre autres s'attacher à acquérir non pas une grande quantité de livres, mais les meilleurs dans chaque faculté : *non multos, sed in quoque facultate optimos conquirat.* Quant aux ouvrages qui pourraient porter atteinte soit aux mœurs, soit à la pureté de la religion catholique, le bibliothécaire, dit-il, doit mettre ses premiers soins à les écarter. Sous ce rapport, il propose comme les meilleurs guides, l'ouvrage du jésuite *Jacq. Gretzerus, de jure prohibendi, expurgandi et abluendi libros hæreticos,* celui du père *Fr. Sacchinus de vitanda moribus noxia lectione,* enfin l'*Index librorum* du concile de Trente: on voit que toutes les idées de Sanderus appartiennent ici à son époque. Enfin il termine sa dissertation par donner un catalogue des ouvrages qu'il regarde comme devant servir de base à toute grande bibliothèque.

Le père Jacob, croyant à l'exécution du noble projet de Sanderus, nous parle ainsi de la bibliothèque publique de Gand, qui ne devait être fondée que près de deux siècles plus tard :

« La ville de Gand (1) est la principale de ce comté « (de Flandre): laquelle ne tire pas seulement sa gloire « d'avoir produit l'empereur Charles V, mais aussi pour « avoir donné plusieurs grands personnages en toutes « sortes de sciences, qui ont été curieux à dresser plu-

(1) Traité des plus belles bibliothèques publiques et particulières, par le père Loys Jacob. Paris, 1645. in-8.

« sieurs bonnes bibliothèques. Les choses publiques doi-
« vent tousiours être préférées aux particulières : c'est
« pourquoi je donnerai le premier lieu en ce chapitre à
« la bibliothèque publique nouvellement érigée par les
« magistrats de cette ville ; lesquels étant portez d'une
« vraye et sincère passion pour l'augmentation des bon-
« nes lettres, ont voulu consacrer à Minerve, déesse des
« sciences, un lieu public, pour y entretenir les esprits
« dans ce vertueux exercice. Ce qui a obligé Antoine
« Sander, natif de cette ville, de procurer ce bien à sa
« patrie, comme vray nourrisson des muses, lequel ne
« cesse journellement de donner au public de doctes et
« curieux ouvrages, entre lesquels il a fait un discours
« latin sur le sujet de cette érection, intitulé *Dissertatio*
« *Parœnetica, etc.*

Pag. 17 ci-dessus. Ces bustes d'Antoine Sanderus et d'Abraham Ortelius dont nous avons parlé et qui décorent la bibliothèque de Gand, sont de feu F. Calloigne, sculpteur Brugeois.

Pag. 18. Nous avons dit par erreur que Rutxhiel, serait né à Maestricht et mort à Rome en 1837. — Lisez : né à Lierneux, canton de Stavelot, province de Liége, et mort à Paris le 24 Septembre 1837.

Pag. 45. Sous le N° 4, nous avons cité comme une des curiosités littéraires de la bibliothèque de Gand, le manuscrit qui renferme les poésies de l'évêque *Adelmus* et le *Carmen Paschale* de *C. Sedulius*. Nous avons oublié de dire que ce précieux manuscrit, qui date du XIIe siècle, contient aussi une grande rareté paléographique : ce sont deux feuillets de garde d'une écriture du VIIe siècle, mais qui ne paraissent pas offrir d'intérêt littéraire.

Les commissaires français de la république n'enlevèrent ou pour nous exprimer plus exactement ne trouvèrent à enlever à Gand que trois manuscrits précieux, dont celui-ci seul nous fut rendu au jour des grandes restitutions : en voici la raison. Quelques jours avant l'arrivée de ces commissaires, un ami des lettres et de sa patrie avait caché tout ce qui était resté de précieux, après le départ des anciens religieux qui avaient fait un premier partage entre eux, après les vols du général de Songis et d'autres soustractions plus honteuses encore : plus tard, lorsque l'on n'eut plus rien à craindre, ces monuments littéraires et historiques entrèrent dans la bibliothèque, qui appartint d'abord à l'école centrale.

Aux dix impressions d'Arend de Keysere que nous avons déjà citées ci-dessus, nous en avons à ajouter une onzième, qui était jusqu'ici restée inconnue à tous les bibliographes et dont on ne connait que le seul exemplaire, indiqué dans le second catalogue de la bibliothèque de M. Lammens, N° 317 :

Compilatio magistri Johannis de Fabrica super relaxatione penarum animarum purgatorii. In fine. *Impressum Gandavi per me Arnoldum Cesaris* (sine anno). in-4, de 16 feuillets, sans chiffres, ni réclames, mais avec signatures.

Cet exemplaire *unique*, d'un de ces livres qu'on ne lit plus, mais que l'on conserve comme des joyaux pour l'histoire de l'art typographique dans notre pays, est entré dans la riche cellection de M. François Vergauwen, qui l'a payé 170 fr. 50 centimes.

Depuis la publication de nos recherches sur Arend de Keysere, un de nos amis, M. l'architecte Goedtghebuer, nous a procuré sur ce célèbre typographe des documents

authentiques dont nous ferons l'objet d'une publication spéciale et qui jeteront un nouveau jour sur sa vie et ses travaux.

Parmi les bibliothèques particulières que nous avons omis de citer, nous mentionnerons celle de M. le conseiller Le Begue, d'environ quatre mille volumes. Elle se compose en grande partie de livres de droit, ancien et moderne, parmi lesquels les premiers projets des codes, les collections officielles, etc.

Dans les autres divisions, nous avons remarqué la collection de livres sur la numismatique (1), les pierres gravées et les antiquités. Il y a aussi quelques livres rares ou curieux : *The botanic garden, by Maunds.* 7 vol. in-4, recueil peu connu en ce pays, et dont les gravures sont supérieurement coloriées; le *Musée Napoléon*, de Landon; des livres orientaux, Haycans, Persans, Chinois; dans la collection des cartes géographiques, qui est nombreuse, l'*Atlas universel* de M. Vander Maelen, l'*Atlas de l'Europe,* les cartes anciennes de Ferrari, celles de Krayenhoff, Muller, etc. et beaucoup de plans et descriptions particulières de villes. — Les *Sermons de saint Bernard.* Mayence, Schoyffer, 1475. in-folio. — Le *régistre original* de l'ancien collége des Augustins à Gand, contenant mois par mois, depuis le 1 Octobre 1776 jusqu'à sa suppression en 1794, l'état des compositions ou concours des élèves dans toutes les branches de l'enseignement. Vol. in-folio, Ms.

(1) M. Le Bégue a rassemblé une belle suite de médailles romaines; il en a décrit quelques-unes dans une brochure intitulée : *Recueil de médailles romaines déterrées dans le pays de Waes.* Gand (1826), et la suite complète des médailles de la révolution belge, dont il a donné la description dans sa *Notice sur l'histoire métallique de la révolution Belge de* 1830. Gand, 1832. in-12, avec des gravures.

Il possède aussi quelques collections particulières et complètes, telle que celle des *Thèses* soutenues à l'université de Gand, depuis 1817 jusqu'en 1832; les impressions du congrès national de 1830, dont M. L. faisait partie, et où il a eu la pensée originale de faire écrire et signer par chacun de ses collégues un article de la constitution et des principaux décrets; ce qui forme deux volumes d'autographes de tous les membres du congrès; le roi les a terminés en y mettant quelques lignes de sa main.

BIBLIOTHÈQUE DE LIÉGE.

Les bibliophiles nous sauront gré, pensons-nous, d'ajouter à ce que nous avons dit ci-dessus (page 185), quelques mots au sujet des catalogues imprimés de l'ancienne bibliothèque de la ville de Liége.

Si l'édition de 1749, que nous avons citée, d'après M. Namur, existe réellement, celle de 1767, serait donc la troisième : en voici le titre exact : *Catalogue des livres de la bibliothèque de la ville de Liége*, réimprimé par Recès, du 13 Avril, 1769, 106 pages petit in-8. Liége, Plomteux, sans date. Toujours dans l'hypothèse de l'existence du catalogue de 1749, le quatrième serait le *catalogue de la bibliothèque de la ville de Liége*, rédigé par J. P. J. Terwangne, bibliothécaire. in-8, de 348 p. Liége, Desoer, 1813.

Il est à remarquer que les livres mentionnés dans les premiers catalogues de la bibliothèque de Liége ont disparu en 1795, et que la collection bibliographique de 1813 n'était composée que du rebut de celle des ci-devant jésuites de la même ville.

Dans les *liminaires* de notre sixième volume du catalogue méthodique de la bibliothèque Van Hulthem, nous avons donné sur plusieurs anciennes collections particulières, dont un certain nombre de volumes étaient entrés dans celle de M. Van Hulthem, des renseignemens qui ont paru faire plaisir aux bibliophiles. Comme nous n'avions pas alors à parler de quelques autres collections

également remarquables, nous allons remplir, pour Liége et ses environs, cette espèce de lacune, en mettant à profit les documents qui nous ont été fournis avec une rare obligeance, par un bibliophile instruit, M. J. L. Massau, de Verviers. La seule nomenclature de quelques catalogues des bibliothèques particulières prouvera qu'en fait d'amour des livres et d'instruction la ville de Liége n'est pas restée en arrière, pendant le siècle dernier.

Catalogus librorum bibliothecæ Guillelmi baronis de Crassier. Leodii, Everardus Kintus, in-8, de 456 pages, 1754, renfermant 3550 numéros, parmi lesquels beaucoup de manuscrits. Cette bibliothèque jouissait d'une grande célébrité (1).

Catalogue des livres de la bibliothèque de feu Sarolea de Cheratte (rédigé par le savant Paquot), in-8, de 372 pages et de 2144 numéros. Liége, Bauerain, 1785. Catalogue bien fait : on y donne avec le plus grand détail, le contenu de chaque volume, le nombre des pages et des planches qu'il renferme. Nous remarquerons en passant que faisant naître le professeur Paquot, à *Florence* (!!!), le nouveau Dictionnaire historique, 20 vol. in-8. Paris, Prudhomme, 1810, dit que ce catalogue est celui de madame Sarolea de Cheratte, et que la propriétaire de cette bibliothèque était *chanoine* très-foncier de la cathédrale de St. Lambert, à Liége.

Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. de Stoupi (par Simon Pirnea), in-8, 416 pages, 3342 numéros, plus les estampes, cartes et instruments de physique. Liége, Tutot, 1786.

(1) Le tome VI, p. 394 des *Archives* de M. De Reiffenberg contient une notice sur le baron de Crassier, par notre ami M. Polain.

Catalogue des livres de la bibliothèque de la célèbre abbaye de St. Jacques à Liége (rédigé par Paquot), in-8, de 286 pages, en plusieurs séries de numéros. Liége, sans nom d'imprimeur, 1788. Catalogue intéressant, manuscrits précieux, dont peu d'imprimés, quelques éditions du XVe siècle.

Catalogue de livres très-curieux et rares en tous genres, délaissés par feu Guillaume de Lowrex. in-8, de 140 p. et de 1228 numéros. Liége, Bollan, 1792. Beaucoup de manuscrits importants pour l'histoire et le droit public du pays de Liège.

Catalogue des livres, instruments de physique, etc., de la bibliothèque de feu J. F. J. de Eler. in-8, de 250 p. de 6000 numéros. Bibliothèque intéressante sous tous les rapports, mais catalogue on ne peut plus mal rédigé. Liége, Latour, 1802.

Catalogue des livres les plus rares et les plus recherchés de feu T. D. Mariotte. in-8, de 208 pages et de 2492 numéros en plusieurs séries. Liége, Loxhai, 1803.

Catalogue des livres de la bibliothèque de feu G. F. Laruelle, in-8, de 260 pages, plusieurs séries de numéros. Catalogue on ne peut plus mal fait, les titres des livres mal écrits, très-abrégés, et sans aucun ordre. Liége, Loxhai, 1805.

Avec le dix-huitième siècle ont disparu à Liége les bibliothèques particulières. Le savant baron de Villenfayne écrivait le 8 Septembre 1814 au bibliophile qui nous a fourni les renseignements qu'on vient de lire : « Je ne connais plus aujourd'hui de bibliothèque parti- « culière dans notre ville : quand on a besoin d'un « ouvrage, on ne sait où le trouver. »

Heureusement la création d'une université à Liége,

a réveillé en cette ville le goût des lettres et des sciences et nous pourrions y citer plusieurs collections particuliéres intéressantes. Mais en général nous devons reconnaître que l'amour et le besoin des livres n'y sont pas aussi grands qu'en Flandre, où il n'existe pas de famille aisée qui ne possède sa petite bibliothèque. Les ventes de livres qui s'y succèdent sans cesse, surtout dans les grandes villes, en sont une preuve.

Dans les *Archives du nord de la France et du midi de la Belgique*, I, 404, on trouve un intéressant article biographique, du à la plume spirituelle de M. le baron de Stassart, sur feu M. J.-B. Bassenge, bibliothécaire de la ville de Liége. C'était, dit son biographe, un excellent homme dont les études de prédilection se dirigèrent toujours vers l'histoire de sa patrie : il en donna des fragments écrits avec chaleur dans ses *Lettres à l'abbe de P.*** (De Paix), 5 vol. in-8, de 1787 à 1789. La plupart de ses poésies sont réunies à celles de ses amis Henkart et Regnier, sous le titre de *Loisirs de trois amis*, 2 vol. in-8, Liége, sans indication d'année (1822). Sa ville natale, l'avait appelé, comme à une honorable retraite, à la conservation de la bibliothèque communale, fonctions qui exigeaient des qualités que Bassenge ne possédait malheureusement pas.

Malgré sa population qui doit être aujourd'hui de 20,000 âmes, malgré son industrie, la ville de Verviers, probablement à cause de l'insouciance de son administration communale, ne jouit pas encore du bienfait d'une bibliothèque publique, et la petite ville d'Ypres, avec ses 14,000 habitans, possède déjà la sienne. Mais deux simples particuliers y ont fait ce que l'administration n'a pas encore eu le bon esprit de faire. M. le médecin

Lejeune, membre de l'académie de Bruxelles et auteur de plusieurs ouvrages estimés, s'est formé, non sans grands frais, une bibliothèque remarquable, qui contient presque tout ce qui a été imprimé sur les sciences naturelles et particulièrement sur la botanique. L'autre collection bibliographique est celle de M. J. L. Massau, d'environ 7 à 8000 volumes : elle renferme principalement des livres de sciences mathématiques et physiques, de philosophie, de philologie et d'histoire littéraire. On cite aussi cette bibliothèque comme possédant une nombreuse et intéressante série de catalogues de livres.

BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES.

Depuis quelques années on a vu s'ouvrir en Belgique, sous le nom de bibliothèques paroissiales, telles qu'on en a établies dans plusieurs diocèses des plus arriérés du midi de la France, des établissements où l'on met à la disposition du peuple des ouvrages utiles et intéressants, à sa portée. Nous nous faisons un véritable plaisir de faire connaître par quels moyens l'on a *organisé* cette œuvre toute de philanthropie morale et religieuse, et nous empruntons à l'un de nos journaux littéraires (1) les renseignements suivants.

Il y a d'abord des *souscriptions annuelles* ou *abonnements* auxquels les dignitaires ecclésiastiques, les familles aisées et pieuses ainsi qu'un grand nombre de fonctionnaires civils prennent part. Les familles ou les personnes qui ne sont pas abonnées, mais qui peuvent et veulent payer les livres pris en lecture, donnent par chaque volume emprunté à la bibliothèque paroissiale une légère rétribution. Du reste, la bibliothèque est ouverte indistinctement à tout le monde, c'est-à-dire que le prêt des livres est gratuit, que nul, s'il ne le veut, n'est obligé de payer quelque chose pour les ouvrages qu'il prend en lecture.

Les sommes provenant de ces souscriptions ou abonnements, s'accroissent encore des dons nombreux faits

(1) *Revue de Bruxelles*, Octobre 1839, pag. 125.

par des personnes charitables et éclairées, pour l'entretien et le développement d'une œuvre si essentiellement utile. A Bruxelles, un comité de dames, choisies parmi les familles les plus distinguées, est chargé de recueillir ces dons; de plus, chaque année, au jour anniversaire de l'installation de la *Société des bons livres*, une collecte en faveur de la bibliothèque se fait, après le discours de circonstance prononcé dans l'église du Sablon.

Pour encourager le zèle de ceux qui, imitant le noble exemple donné par quelques unes de nos villes, voudraient, dans d'autres localités fonder une bibliothèque paroissiale, nous aimons à publier les données authentiques que nous nous sommes procurées sur les principales bibliothèques de ce genre déjà ouvertes en Belgique. Cette publicité sera en même temps un hommage rendu aux hommes de talent et de dévouement qui se sont chargés de populariser chez nous une œuvre, dont la morale chrétienne et les lettres sont en droit d'attendre les plus heureux résultats.

La *Société des bons livres de Bruxelles*, a été fondée le 20 Avril 1835. La bibliothèque a été ouverte le 1r Juin 1835. Elle est la première en date, comme elle est la première en importance. Au moment de l'ouverture, elle contenait environ 2000 volumes : ce nombre est aujourd'hui (Octobre 1839) quintuplé. Parmi ces 10,000 volumes, on compte 1800 livres flamands.

Le nombre de volumes donnés en lecture la première année (1835-1836), s'est élevé à 13,037. Pendant les deux années suivantes, ces volumes ont été de plus de 20,000 par an.

Cette bibliothèque est divisée en six séries. La 1re comprend les ouvrages d'histoire; la 2e les ouvrages de

controverse religieuse; la 3e les ouvrages de piété; la 4e les ouvrages scientifiques et littéraires; la 5e des variétés en tout genre; la 6e les ouvrages flamands.

La *Société des bons livres, de Gand*, a été fondée le 8 Décembre 1837. La bibliothèque a eté ouverte le 20 Avril 1838. Le fond est composé de 1700 volumes : tous ouvrages utiles ou attachants, scientifiques ou littéraires. Pendant les huit premiers mois, à dater de l'ouverture de cette bibliothèque, il a été donné en lecture 3450 volumes.

La société s'occupe activement de l'organisation d'une bibliothèque populaire, qui sera composée presqu'exclusivement de livres flamands à la portée des masses.

La *bibliothèque de Termonde* a été ouverte au public le 1er Novembre 1838. Le nombre des volumes qui constituent le fond de ce dépôt, s'élève à environ 4,500. Du 1er Novembre 1838 jusqu'au 1er Septembre 1839, il a été donné en lecture 3500 volumes d'ouvrages choisis avec goût, dans tous les genres ci-dessus indiqués. Comparativement à sa population, il serait difficile de voir dans aucune autre ville, des résultats plus satisfaisants.

Dans d'autres villes du pays, comme à Liège, Namur, Ypres et Saint-Nicolas, on organise en ce moment des bibliothèques de la même nature.

STATISTIQUE

DES

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA BELGIQUE,

COMPARÉES

A CELLES DE L'ALLEMAGNE.

Nous avons présenté l'année dernière à l'Académie une statistique des bibliothèques publiques du pays : de nouvelles recherches nous ont fourni les moyens de rectifier cette statistique dans quelques parties et de l'étendre aux collections littéraires et scientifiques de plusieurs grandes institutions, dont l'accès sans être public, est cependant ouvert aux hommes de science. Prenant pour base de la population de nos villes les *Documents statistiques, publiées par M. le Ministre de l'Intérieur*, 3e volume, Bruxelles, 1836, grand in-4, nous avons établi le rapprochement existant entre le nombre des habitants de chaque ville et le nombre des volumes imprimés, mis à leur disposition. Pour démontrer ensuite

combien nos bibliothèques sont inférieures, sous le rapport de leurs richesses littéraires, à celles d'Allemagne, nous avons fait les mêmes recherches pour les principaux dépôts publics de ce dernier pays :

Noms des villes.			vol. imp.	manuscrits.
Anvers.	Bibliothèque	de la ville,	14,000	26
Bruges.	»	de la ville,	10,000	536
»	»	du séminaire,	7,000	quelques mss.
Bruxelles.	»	royale,	70,000	25,000
»	»	de la ville,	100,000	—
»	»	paroissiale,	10,000	—
»	»	des Bollandistes,	6,000	—
»	»	du Sénat,	3,000	—
»	»	des Représentants,	5,000	—
»	»	des Archiv. génér. du roy.	2,000	—
»	»	de l'Académie,	1,600	—
»	»	de l'Observatoire,	750	—
»	»	de l'École militaire,	1,500	—
»	»	du Dépôt de la guerre	500	—
Courtrai.	»	Goethals,	12,000	300
Gand.	»	de l'Université,	55,922	576
»	»	du séminaire,	8,000	—
»	»	paroissiale,	1,700	—
Liége.	»	de l'Université,	62,000	400
»	»	du séminaire,	14,000	quelques mss.
Louvain.	»	de l'Université,	100,000	246
»	»	des jésuites,	22,000	—
Malines.	»	du séminaire archiépisc.	30,000	100
Mons.	»	de la ville,	12,500	310
Namur.	»	de la ville,	15,000	80
»	»	du séminaire,	11,000	—
Termonde.	»	paroissiale,	4,500	—
Tournai.	»	de la ville,	27,800	127
»	»	du séminaire,	5,800	130
»	»	épiscopale,	9,150	—
Ypres.	»	de la ville,	2,000	—

En comparant les population des villes avec le nombre des volumes dont elles peuvent jouir librement, on trouve les rapports suivants :

Bibliothèques.	Nombre des volumes imprimés.	Population.	Nomb. de vol. pour 100 habitants.
1. Bruxelles (les 2 biblio.)	170,000	102,802	165
2. Louvain,	100,000	24,342	410
3. Liége,	62,000	59,810	103
4. Gand,	55,922	86,564	64
3. Tournai,	27,800	29,180	95
6. Namur,	15,000	19,921	75
7. Anvers,	14,000	75,362	18
8. Mons,	12,500	23,081	54
9. Courtrai,	12,000	18,858	63
10. Bruges,	10,000	42,421	23
11. Ypres,	2,000	14,000	13
	Total 481,222	Total 507,168	Moyenne 95

Quelques-unes des principales bibliothèques d'Allemagne, prises au hasard, selon les renseignements fidèles que nous avons pu trouver, nous donnent les rapports suivants :

Bibliothèques.	Nombre des volumes imprimés.	Population.	Nomb. de vol. pour 100 habitants.
1. Munich,	540,000	60,000	900
2. Berlin,	300,000	192,000	156
3. Stuttgart,	300,000	60,000	500
4. Vienne,	280,000	270,000	105
5. Wolfenbuetel,	280,000	6,600	4,242
6. Dresde,	260,000	50,000	520
7. Gœttingen,	250,000	10,000	2,500
8. Bonn,	200,000	10,600	1,886
9. Breslau,	200,000	70,000	285
10. Iéna,	135,000	10,132	1,332
11. Fribourg,	100,000	10,000	1,000
12. Heidelberg,	100,000	12,318	812
13. Carlsruhe,	90,000	17,000	588
14. Francfort,	50,000	50,000	100
15. Wiesbaden,	40,000	10,000	400
	Total 3,129,000	Total 838,660	Moyenne 373

Ainsi, tandis qu'en Belgique, la moyenne des livres mis à la disposition du public n'est que de 95 volumes par cent habitants, elle est en Allemagne de 373 volumes. Nos bibliothèques, comparées même à celles des villes des départements français, leur sont également fort inférieures. Nous ne parlons pas de celles de Paris, dont la Bibliothèque royale (700,000 vol.) contient environ un tiers de plus de volumes imprimés que toutes les Bibliothèques publiques de la Belgique, qui n'en comptent ensemble que 481,222.

En Allemagne, beaucoup de villes de 10,000 âmes et au-dessous ont des bibliothèques considérables : chez nous, nous sommes loin d'être encore aussi avancés; la liste suivante des villes qui n'ont encore aucune espèce de bibliothèque, ni publique, ni paroissiale, en est une preuve. Nous avons emprunté le récensement officiel arrêté au 1er Janvier 1836.

Verviers (province de Liége),	18,878	habitants.
St. Nicolas (Fland. Orientale),	16,825	»
Lokeren (idem),	16,173	»
Alost (idem),	14,807	»
Lierre (Anvers),	13,090	»
Turnhout (idem),	12.909	»
Renaix (Flandre Orientale),	12,292	»
Ostende (Flandre Occidentale),	11,912	»
Thielt (idem),	11,633	»
Poperingue (idem),	10,119	»

Le seul but de ces recherches a été de montrer au gouvernement, aux chambres et aux administrations communales la nécessité de porter peu à peu nos dépôts littéraires et scientifiques au degré d'utilité et d'importance que ces établissements ont acquis dans les autres pays.

En terminant l'impression de ce travail, j'éprouve le besoin d'exprimer publiquement ma reconnaissance aux personnes qui, dans ces recherches, m'ont aidé de leurs lumières et de leurs connaissances locales. Qu'il me soit permis de citer à Bruxelles, M. Ph. Vander Maelen, M. le baron de Stassart, et M. Marchal, conservateur des manuscrits dits de Bourgogne; à Louvain, M. l'abbé De Ram, recteur de l'université catholique et ancien conservateur de la bibliothèque archiépiscopale de Malines; à Liége, mon savant collègue à l'universite de cette ville, M. le docteur Fiess, et M. l'abbé Bremans, secrétaire de l'évêché de la même ville; MM. De Lobel et Mabille-De Flinne, le premier bibliothécaire à Mons, le second, à Tournai; enfin, à Ypres, l'infatigable et modeste conservateur des archives et de la bibliothèque, M. Lambin.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

			Pages.
PRÉFACE			i à v
INTRODUCTION			I-XVII
GAND.	Bibliothèque	de l'université	1
Autres bibliothèques de Gand (1)			76
ANVERS.	Bibliothèque	de la ville	83
»	»	de Plantin	92
BELOEIL.	»	des princes de Ligne	94
BRUGES.	»	de la ville	108
»	»	du séminaire épiscopal	115
BRUXELLES.	»	royale	119
»	»	» Première section, imprimés	124
»	»	» Seconde section, manuscrits	139
»	»	de la ville	155
»	»	des Bollandistes	159
»	»	du sénat	163
»	»	de la chambre des représentants	»
»	»	de l'académie royale des sciences et belles-lettres	164
»	»	de l'observatoire royal	»
»	»	de l'école militaire	»
COURTRAI.	»	Goethals	174
»	»	de la société des beaux-arts	180
LIÉGE.	»	de l'université	182
»	»	du séminaire	190
LOUVAIN.	»	de l'université	195

(1) Nous croyons inutile de donner dans cette table la liste des bibliothèques particulières, dont on trouvera l'indication après la notice des bibliothèques publiques des villes où elles sont situées.

Pages.
MALINES. Bibliothèque du séminaire archiépiscopal..... 205
MONS. » de la ville..... 213
NAMUR. » de la ville..... 277
» » du séminaire..... 281
TOURNAI. » de la ville..... 282
» » du séminaire..... 297
» » de l'évêché..... 299
YPRES. » de la ville..... 300
ADDITIONS ET CORRECTIONS..... 307
Bibliothèque de Belœil..... 313
» de Gand..... 321
» de Liége..... 335
» paroissiales..... 340
Statistique des bibliothèques publiques de la Belgique, comparées à celles de l'Allemagne..... 343

FIN DE LA TABLE.